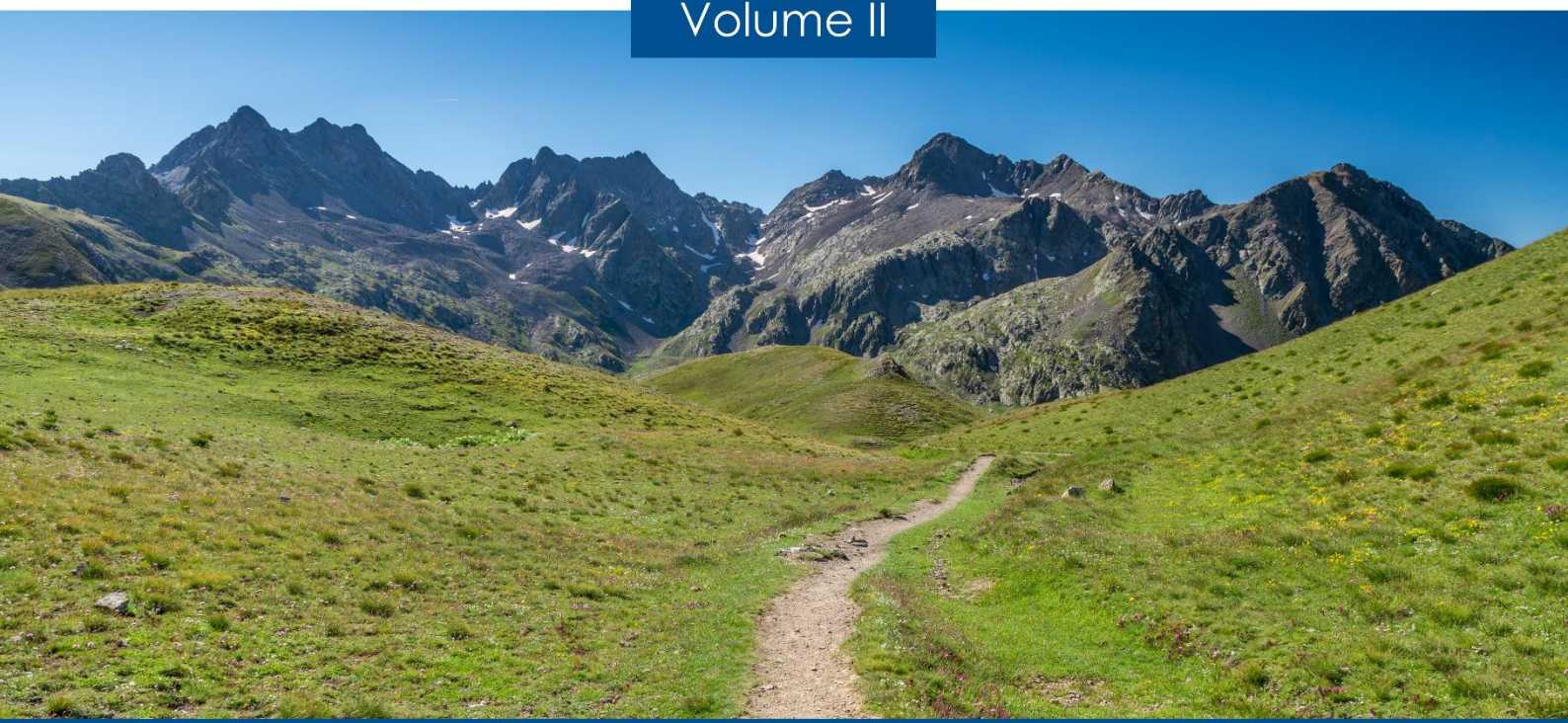
Plan Climat
Métropole Nice Côte d'Azur

PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
2026 - 2032

Stratégie

Volume II



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Version mai 2026

© Métropole Nice Côte d'Azur

Réalisation : Mission Climat Métropole Nice Côte d'Azur et BL évolution

Crédits photos en annexe du Volume II

Table des matières

Partie 1 : Objectifs et trajectoires **4**

Introduction 5

A. Rappels réglementaires 7

B. Trajectoires tendancielles, réglementaires et neutralité carbone 12

C. Objectifs du Plan Climat 2026-2032 47

D. La vision du territoire en 2050 59

E. Scénario de référence « Avec Mesures Supplémentaires » 61

F. Scénario « Avec Mesures Existantes » 104

G. Gouvernance et suivi 135

Partie 2 : Programme d'action **141**

Introduction au programme d'action 142

Thématique I Mieux se déplacer et respirer 153

Thématique II Mieux habiter et occuper les bâtiments 181

Thématique III Mieux se nourrir 195

Thématique IV Mieux consommer, produire et économiser les ressources 211

Thématique V Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience 235

Thématique VI Mieux agir et vivre ensemble 259

Conclusion 271

Annexes **273**



Cime du Gélas

PARTIE 1

OBJECTIFS ET TRAJECTOIRES

Introduction

Le diagnostic du Plan Climat, fondé sur l'état des lieux et l'étude des enjeux et potentiels du territoire, a notamment permis d'identifier les principales **tendances Climat Air Energie** et les **potentiels d'amélioration** dans chaque secteur d'activité.

Ce deuxième volume expose la **stratégie** de la Métropole Nice Côte d'Azur qui en découle.

Dans un premier temps, les **trajectoires tendancielles** climat-énergie, suivant différentes hypothèses, et les **trajectoires et objectifs réglementaires** sont analysées. Sont ensuite décrites les **orientations stratégiques** à l'échelle métropolitaine avec un détail du **programme d'action** destiné à les concrétiser.

Construire une stratégie de cette envergure suppose de **définir les principaux objectifs territoriaux et les trajectoires locales**, dans une logique d'exemplarité, en anticipant les enjeux et les réglementations à venir, tout en intégrant les impératifs d'adaptation au changement climatique.

Le cap fixé repose sur un ensemble de cibles cohérentes :

- **Viser la neutralité carbone**[1] avant 2050, en maintenant les puits de carbone du territoire et en réduisant aussi rapidement que possible les émissions de GES territoriales, avec un point de passage de - 50 % en 2032[2] par rapport à l'année de référence 2012 ;
- **Sécuriser l'approvisionnement énergétique** en visant la production locale d'ici 2050 de 40 % de l'énergie consommée sur le territoire ;
- **Adapter le territoire** aux aléas climatiques, suivant la trajectoire d'adaptation de référence définie dans le PNACC 3 (+4 °C de réchauffement moyen en France en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle), s'adapter plus largement à la raréfaction des ressources, gérer les chocs énergétiques, anticiper les risques, assurer la sécurité de la population et réduire les impacts environnementaux ;
- **Aménager un territoire où il fait bon vivre** en atténuant les phénomènes de surchauffe urbaine, en limitant les concentrations de polluants atmosphériques suivant le Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA), les nuisances sonores, en apaisant l'espace public, en protégeant la santé ;
- **Préserver la santé des écosystèmes, piliers de notre résilience**, suivant le concept de la Santé unique, avec l'objectif de conserver plus de 90 % de forêts en bon état en 2050 et de rétablir la majorité des continuités écologiques.

Afin de les atteindre, la Métropole Nice Côte d'Azur explore **deux trajectoires** :

- une **trajectoire « avec mesures supplémentaires » (AMS)**, décrivant la trajectoire de référence **permettant d'atteindre ces grands objectifs** à horizon **2050** ;

[1] Ici, la neutralité carbone s'entend au sens cadastral.
[2] Année de fin de ce 3e Plan Climat.

- une **trajectoire « avec mesures existantes » (AME)**, détaillant les **objectifs atteignables compte tenu du programme d'action établi** à horizon **2032**, date de clôture du présent Plan Climat.

L'écart entre les deux trajectoires devant être progressivement réduit par l'ajout de nouvelles orientations et actions tant au niveau national que local.

Enfin, le **programme d'action** du 3e Plan Climat est défini autour de **six thématiques** :

- I. Mieux se déplacer et respirer
- II. Mieux habiter et occuper les bâtiments
- III. Mieux se nourrir
- IV. Mieux consommer, produire et économiser les ressources
- V. Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience
- VI. Mieux agir et vivre ensemble

Ce découpage vise à **traduire les besoins essentiels** des habitants et acteurs du territoire, de manière **lisible** et en s'adressant au plus grand nombre.

A. Rappels réglementaires

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), « les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ».

Selon l'article R229-51 du même code, modifié par **décret n°2025-1382 du 29 décembre 2025 – art. 15** :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;

3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;

4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;

5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ou de froid ;

6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;

7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;

8° Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;

9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D (du code de l'environnement) » (2026 et 2031) « et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. » (2030 et 2050).

Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire aux mêmes horizons temporels. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. **Les objectifs seront aussi déclinés à la fin du Plan Climat** (**2032**).

Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux des schémas régionaux**, notamment le schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

« Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **Stratégie Nationale Bas-Carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si le territoire est **couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère** mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »

L'article 85 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit pour les EPCI concernés (> 100 000 habitants ou > 20 000 habitants avec un Plan de Protection de l'Atmosphère) d'**intégrer dans le Plan Climat un Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) fixant des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants** à compter de 2022, **au moins aussi exigeants que ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** (PREPA). Ce plan doit aussi **comprendre une étude portant sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité** (ZFE-M). Une ZFE ayant déjà été instaurée sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, les éléments d'analyse relatifs à ce dispositif sont présentés dans le Volume I – Partie 2 « Enjeux et potentiels ». Au regard des évolutions récentes des obligations nationales et du caractère actuellement incitatif de la ZFE locale, les réflexions relatives à une éventuelle création ou extension du dispositif sont à ce stade mises en attente. Des études complémentaires ont ainsi été engagées mais leur approfondissement reste conditionné par la stabilisation du cadre réglementaire. La Métropole demeure néanmoins attentive aux évolutions législatives susceptibles de faire évoluer ce dispositif.

La Métropole Nice Côte d'Azur comptant plus de 100 000 habitants et étant en partie couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), **un PAQA doit être intégré au Plan Climat**. Ce volet Air du PCAET renforcé appuie l'action du PPA pour l'amélioration de la qualité de l'air et définit les actions permettant d'atteindre les objectifs établis.

Objectifs du PREPA par rapport à 2005

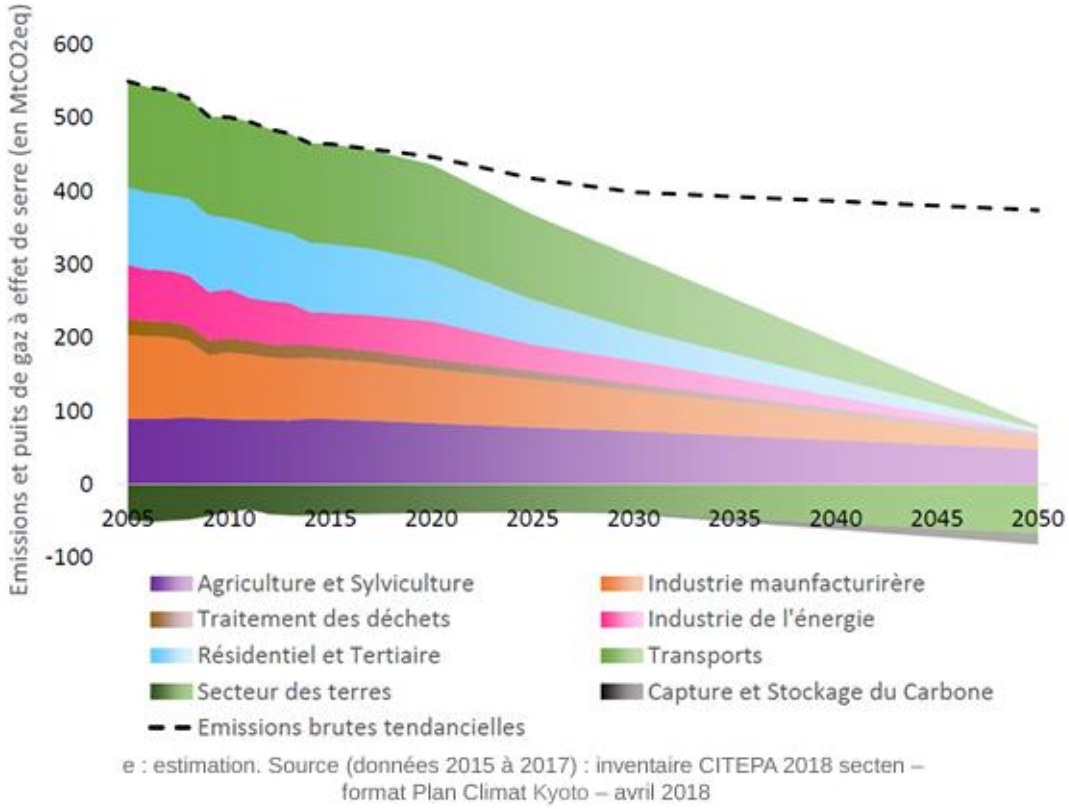
	2020	2025	2030
Dioxyde de soufre (SO_2)	-55 %	-66 %	-77 %
Oxyde d'azote (NO_x)	-50%	-60%	-69 %
Particules fines ($PM_{2,5}$)	-27%	-42%	-57 %
Composés organiques volatiles (COVnM)	-43%	-47%	-52 %
Ammoniac (NH_3)	-4%	-8%	-13 %

Tableau 1 : Objectifs de baisse des émissions des polluants atmosphériques inscrits dans le PREPA, par rapport à 2005. Source : PREPA

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Toujours en cours de modification début 2026, la SNBC en vigueur dans sa version 2, définit les objectifs nationaux suivants :

- émissions de gaz à effet de serre : -40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- atteindre la neutralité carbone en 2050.



Graphique 1 : Trajectoire des émissions et des puits de GES sur le territoire national par secteur pour atteindre la neutralité carbone. Source : Stratégie Nationale Bas-Carbone version 2

La SNBC 2 décrit également des objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012 :

- **transport** : -28 % d'ici 2030 (-97 % d'ici 2050) ;
- **bâtiment** : -51,8 % d'ici 2030 (-95 % d'ici 2050) ;
- **agriculture** : -16 % d'ici 2030 (-46 % d'ici 2050) ;
- **industrie** : -37,6 % d'ici 2030 (-81 % d'ici 2050).

Comme indiqué dans le Diagnostic (Volume I), **il a été décidé de se baser sur le projet SNBC 3 en cours de révision**, afin d'**intégrer par anticipation les futures évolutions réglementaires**. Le projet de SNBC 3 prévoit les objectifs suivants :

- émissions de gaz à effet de serre : **-50 % d'ici 2030** par rapport à 1990 ;
- atteindre la neutralité carbone en 2050.

Selon le **projet de SNBC 3**, les **objectifs sectoriels de réduction des GES par rapport à 2012**, en cours d'actualisation, sont les suivants :

- **transport** : -32,9 % d'ici 2030 (-99,6 % d'ici 2050) ;
- **bâtiment** : -61,2 % d'ici 2030 (-97 % d'ici 2050) ;
- **agriculture** : -18,4 % d'ici 2030 (-47,6 % d'ici 2050) ;
- **industrie** : -48,9 % d'ici 2030 (-95,5 % d'ici 2050).

La SNBC 3 intègre, pour la première fois, un objectif sur les émissions importées, avec un objectif spécifique de réduction de l'empreinte carbone, de -71 % à -79 % d'ici 2050 (par rapport à 2010). Elle acte ainsi que le calcul en émissions territoriales doit être complété : il faut désormais tenir compte des émissions liées aux importations et les risques de fuite de carbone.

Concernant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie dans sa 3e version, **la PPE 3 a été adoptée par décret le 12 février 2026**. Les objectifs associés actualisés sont les suivants :

- consommations d'énergie finale : **-29 % d'ici 2030** (objectif issu du paquet législatif européen Fit for 55) et **de 50 % d'ici 2050** par rapport à 2012 ;
- consommations d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012, ambition **rehaussée** en visant le passage d'un mix énergétique constitué d'environ 60 % d'énergie fossile importée en 2023 à un mix énergétique constitué de 60 % d'énergie décarbonée en 2030, soit une **part ramenée à 40 % de la consommation fossile dans le** mix total ;
- accélération du déploiement des énergies renouvelables : représentant 33 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2030.

Note sur la prise en compte des objectifs nationaux et régionaux

Les objectifs sectoriels de la SNBC et du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) s'appliquant respectivement à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, ils n'ont donc pas de caractère réglementaire pour la Métropole. Par ailleurs, malgré les initiatives portées en ce sens par les acteurs publics visant à territorialiser ces cibles, leur déclinaison locale reste partielle.

Dans le cadre de la stratégie du Plan Climat de la Métropole Nice Côte d'Azur, **ces objectifs sont utilisés comme référentiels** afin de situer l'effort métropolitain par rapport aux trajectoires nationales et régionales, sans constituer pour autant des obligations réglementaires.

Objectifs nationaux inscrits dans le Plan national d'adaptation au changement climatique

Le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3, 2024-2028), **porte l'objectif de se préparer à vivre, travailler, se déplacer dans une France à +4 °C en 2100** (scénario médian plutôt optimiste correspondant à une élévation de +3 °C en moyenne à l'échelle mondiale). Ce plan est structuré autour de cinq objectifs :

- protéger la population ;
- assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ;
- adapter les activités humaines ;
- protéger notre patrimoine naturel et culturel ;
- mobiliser les forces vives de la nation.

Chaque territoire, dont la Métropole Nice Côte d'Azur, est donc appelé à décliner ces orientations dans la stratégie et le programme d'action de son Plan Climat, afin d'intégrer les enjeux d'adaptation à long terme.

La COP Régionale

En plus des réglementations énoncées ci-avant, les orientations définies lors de la COP Régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur sont prises en compte. La Métropole s'est en effet engagée dans cette démarche collective en signant les Accords pour la Transition écologique associés, le 6 août 2025.

A l'échelle régionale, la COP a défini comme objectifs de :

- baisser les émissions de GES de -55 % d'ici 2030 ;
- atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- baisser la consommation énergétique de -30 % d'ici 2050 ;
- développer la capacité de production EnR installée de +60 GW d'ici 2050.

B. Trajectoires tendancielles, réglementaires et neutralité carbone

Ce chapitre fait le lien entre les constats du passé, les marges de progrès identifiées et les **objectifs de long terme**. Il dresse un **bilan de la trajectoire tendancielle suivie sur le territoire ainsi que la position actuelle de la Métropole au regard des objectifs réglementaires nationaux et régionaux** en matière de GES, de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de polluants atmosphériques. Différents objectifs réglementaires à court terme (horizon 2030-2032) sont établis, afin d'orienter la trajectoire de la Métropole. En s'appuyant sur les potentiels précédemment identifiés, une première **analyse de trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050** est aussi proposée afin de guider la stratégie de ce 3e Plan Climat. D'autre part, si toutes les bases règlementaires en vigueur sont considérées dans cette **mise à jour**, c'est **à l'aune des documents les plus actualisés** que les analyses sont menées (en complément des objectifs régionaux issus SRADDET adopté en 2019).

B.1 Retour sur la trajectoire GES au regard des objectifs réglementaires

B.1.1 Évolution tendancielle - point de passage à 2026

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont diminué de 17,1 % entre 2012 et 2023 (cf. Partie 1, chapitre A du diagnostic), soit une baisse annuelle d'environ 1,7 %. Cette tendance s'est sensiblement accrue ces dernières années, avec une baisse annuelle moyenne de 2,4 % sur la période 2018 - 2023.

Cette évolution rappelle qu'une trajectoire dépend fortement de la période d'analyse : selon l'horizon temporel retenu pour analyser les tendances passées, l'interprétation peut être sensiblement différente. C'est pourquoi plusieurs scénarios d'évolution sont considérés ici pour éclairer les choix stratégiques, selon deux fenêtres temporelles :

- **tendance longue**, basée sur la **période 2012–2023** ;
- **tendance récente**, sur la **période 2018–2023**.

Ce double référentiel met en évidence l'inflexion positive observée depuis 2018, sans pour autant occulter les dynamiques de plus long terme. En effet, si la trajectoire post-2018 paraît mieux engagée et démontre une certaine dynamique à l'œuvre depuis le précédent Plan Climat, elle intervient dans un contexte particulier (crise sanitaire liée à la Covid 19, tensions énergétiques consécutives à la guerre en Ukraine) qui peut temporairement jouer sur les tendances structurelles de plus long terme.

L'année 2026 correspond à l'année de référence pour le 3e budget carbone au sens de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Elle constitue donc un point de passage incontournable pour évaluer la trajectoire de réduction des émissions de GES.

Si la tendance observée depuis 2012 est prolongée, les émissions de GES pourraient être estimées à 1 929 $ktCO_2e$ en 2026. Selon la tendance plus récente (2018-2023), elles s'établiraient plutôt autour de 1 861 $ktCO_2e$, soit respectivement une baisse de -19 % et -21,8 % par rapport à 2012.

Ces deux résultats sont cohérents avec l'objectif fixé par la Métropole dans son précédent Plan Climat de -22 %[3] à horizon 2026. Cet objectif devrait donc être approché, voire atteint, à condition que les actions entreprises depuis 2023 se poursuivent à un rythme comparable à celui observé durant la première période de mise en œuvre du précédent Plan Climat.

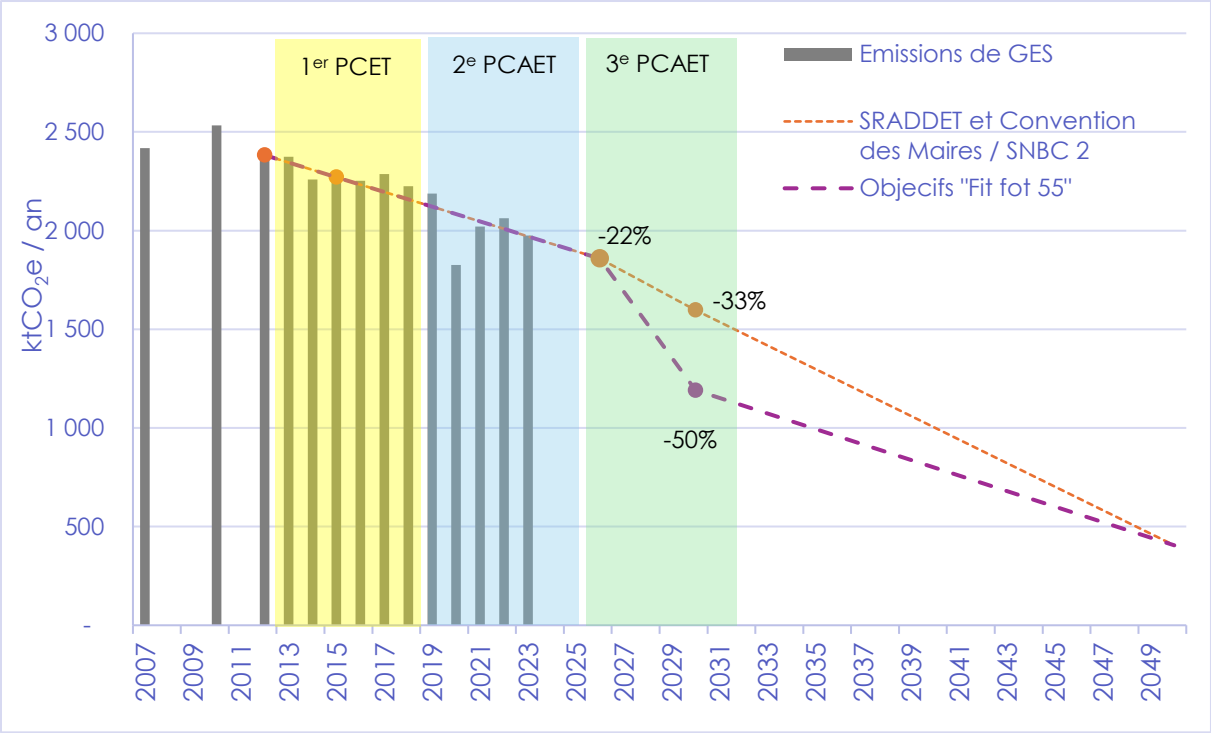
B.1.2 Évolution réglementaire - point de passage à 2030

Les objectifs réglementaires de réduction des émissions sont **évolutifs** : si la cible de neutralité carbone à l'horizon 2050 reste inchangée, les révisions successives des cibles ajustent les trajectoires intermédiaires, en particulier les paliers à l'horizon 2030, pour tenir compte des retards accumulés ou de nouvelles exigences européennes.

Ainsi, dès l'adoption de son Plan Climat 2019-2025, **la Métropole a actualisé certains de ces objectifs en cohérence avec son engagement dans la Convention des Maires européenne**. Dans ce cadre, l'objectif de **baisse carbone à l'horizon 2030 a été porté à -40 % par rapport à 1990** (objectif équivalent à celui de la SNBC 2 actuelle, laquelle n'avait pas encore été publiée lors de l'élaboration du Plan Climat précédent). Les données d'émissions de la Métropole n'étant pas connues pour l'année 1990, l'évolution observée au niveau national entre 1990 et 2012 est appliquée au territoire. La courbe orange ci-après repose sur cet **objectif actualisé par rapport à l'année de référence 2012 (-33 %)**.

Au cours de l'exécution du Plan Climat, cet objectif a de nouveau été rehaussé pour s'aligner sur le paquet législatif **« Fit for 55 »**, présenté par la Commission Européenne en juillet 2021, qui vise une réduction des émissions de GES de **-55 % d'ici 2030** par rapport à 1990 (-50 % par rapport à 2012) en vue de la **neutralité carbone en 2050** (courbe violette[4]). Cette forte ambition exige des **changements structurants** dans les stratégies climat et énergie des politiques locales, notamment en matière de sobriété et de réduction des consommations énergétiques sectorielles.

[3] Par rapport à 2012
[4] L'objectif actualisé par rapport à 2012 suit la même logique que pour l'objectif Convention des Maires (=SNBC 2) décrit précédemment et s'appuie donc sur l'évolution des émissions au niveau national entre 1990 et 2012.



Graphique 2 : Trajectoire de réduction des émissions de GES du territoire par rapport à 2012, définie dans le 2e Plan Climat. Source : Données AtmoSud (2023). Réalisation : BL évolution

Si la Métropole devrait se rapprocher de son objectif intermédiaire de -22 % d'émissions de GES d'ici 2026 par rapport à 2012, avec déjà une baisse de -17,1 % en 2023, le prolongement de la trajectoire apparaît plus exigeante et pose un véritable défi. La poursuite de la tendance, même selon l'hypothèse la plus optimiste basée sur 2018-2023, aboutirait à une réduction de -29 % en 2030 par rapport à 2012, non loin de l'objectif réglementaire en vigueur de la SNBC 2 (-33 %), mais insuffisant vis-à-vis du Pacte vert européen Fit for 55 (-50 %), plus ambitieux.

Dans les deux cas, cela implique un changement d'échelle des actions à conduire, une accélération forte des **transformations structurelles**, et une **mobilisation renforcée de tous les acteurs et secteurs**, en particulier les plus émetteurs, comme le transport, le bâtiment ou encore la gestion des déchets.

Bien que les objectifs réglementaires qui incombent à la Métropole au moment de la rédaction de ce 3e Plan Climat, reposent encore sur le SRADDET régional et la SNBC 2, de nouveaux objectifs réglementaires sont en révision. La SNBC 3, toujours en cours de consultation début 2026, prévoit notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45 % en 2030 par rapport à 2012.

Les éléments développés précédemment soulignent le caractère évolutif du cadre réglementaire climatique et la nécessité pour les territoires d'**agir avec anticipation**. Dans un contexte où les normes s'intensifient rapidement (lois énergie-climat, SNBC, objectifs européens), **retarder l'action revient souvent à accumuler des efforts plus contraignants** à moyen terme. Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, l'enjeu ne se résout donc pas à suivre le rythme imposé par la réglementation, mais de le devancer, afin de lisser l'effort dans le temps **en limitant les effets de seuil et les ruptures brutales**.

Pour compléter le panorama, une lecture du 6e rapport du GIEC, adapté au contexte français, permet d'identifier la compatibilité d'une trajectoire avec un réchauffement climatique limité à +2 °C, même si cette cible ne prend aucune forme réglementaire au niveau national.

Le tableau suivant résume **les objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES en 2030 par rapport à 2012**, issus des principaux cadres de référence évoqués ci-avant.

Secteur	SRADDET	SNBC 2	SNBC 3[5]	GIEC 2°C
Résidentiel	-55 %	-52 %	-61 %	-75 %
Tertiaire	-55 %	-52 %	-61 %	-75 %
Transports	-35 %	-27 %	-33 %	-44 %
Industrie	-18 %	-38 %	-49 %	-61 %
Agriculture	-13 %	-16 %	-18 %	-17 %
TOTAL	**-42 %**	**-38 %**	**-47 %**	**-58 %**

*Tableau 2 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre en **2030 par rapport à 2012** présents dans les principaux documents de référence*

A noter : les valeurs de la ligne TOTAL sont obtenues en pondérant les objectifs sectoriels nationaux et régionaux par le poids réel de chaque secteur dans les émissions de GES territoriales. Cette valeur diffère donc d'un territoire à l'autre selon la structure des émissions et ne renvoie pas directement aux objectifs globaux visés pour 2030 par rapport à 2012 (-33 % pour la SNBC 2 – objectif équivalent aux engagements dans la Convention des Maires, et -27 % pour l'objectif global du SRADDET).

Les quantités d'émission de GES résiduelles correspondantes pour l'année 2030 sont indiquées dans le tableau suivant, en $ktCO_2e$:

Secteur	SRADDET	SNBC 2	SNBC 3[5]	GIEC 2°C
Résidentiel	214	228	184	119
Tertiaire	206	220	177	113
Transport routier	617	693	637	527
Autres transports	221	248	228	190
Industrie	114	86	71	54
Agriculture	19	18	18	18
TOTAL	**1 391**	**1 493**	**1 316**	**1 022**

*Tableau 3 : Emissions de GES résiduelles sectorielles **en 2030 (en $ktCO_2e$)** du territoire obtenues en appliquant les objectifs inscrits dans les principaux documents de référence. Réalisation : BL évolution*

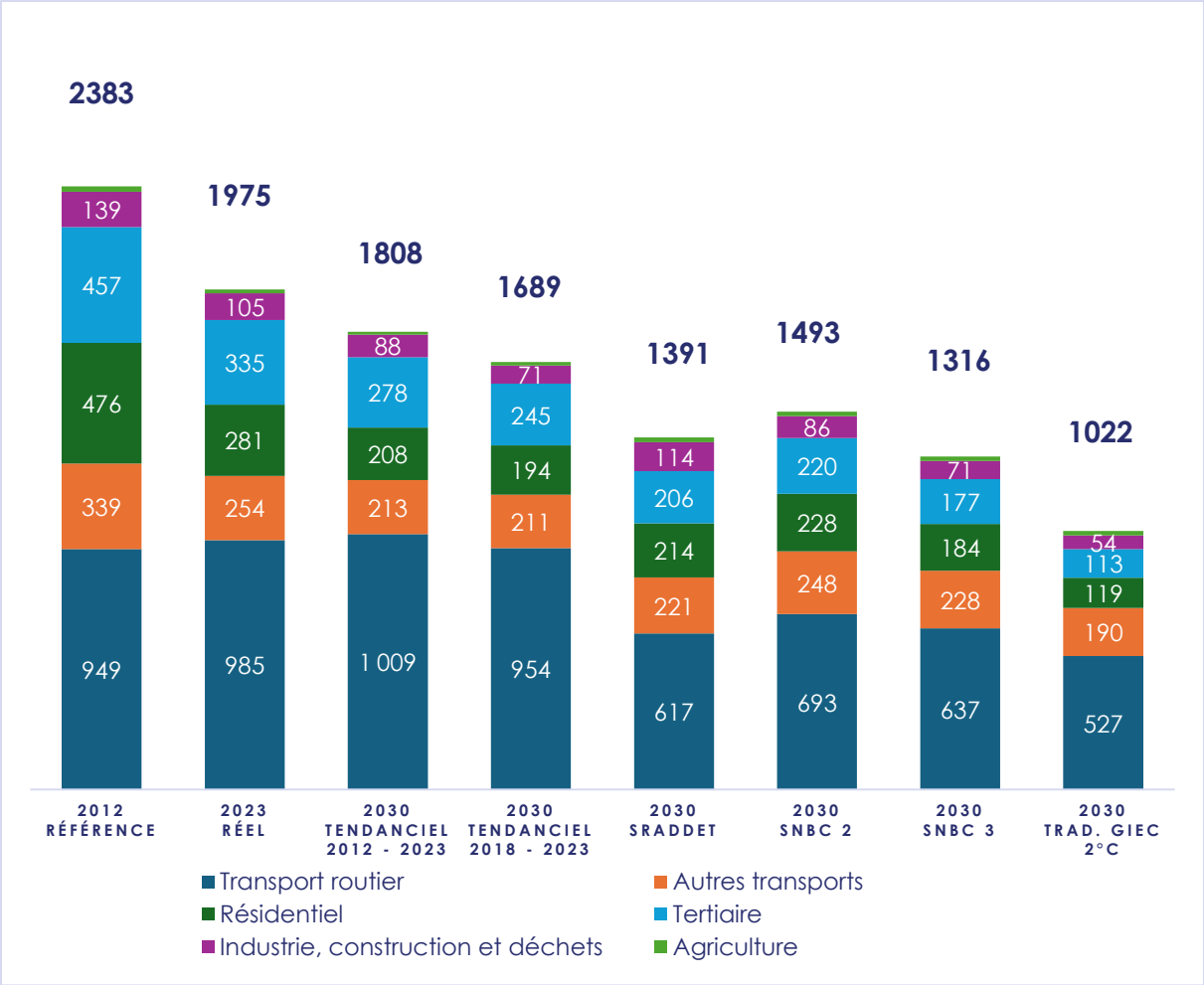
[5] Encore en cours d'élaboration début 2026

À titre de comparaison, le tableau ci-dessous reprend les émissions de GES selon ces mêmes secteurs, pour l'année de référence 2012, la dernière année calculée 2023 et pour l'année 2030 selon les deux trajectoires tendancielles décrites en partie B.1.1.

Secteur	2012 Référence	2023 Réel	2030 Tendanciel 2012 - 2023	2030 Tendanciel 2018 - 2023
Résidentiel	476	281	208	194
Tertiaire	457	335	278	245
Transport routier	949	985	1 009	954
Autres transports	339	254	213	211
Industrie	139	105	88	71
Agriculture	22	15	12	14
TOTAL	**2 383**	**1 975**	**1 808**	**1 689**

Tableau 4 : Emissions annuelles de GES sectorielles du territoire en ktCO_2e selon les trajectoires tendancielles, comparées aux années 2012 et 2023. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Si **une réduction significative des émissions de GES a été enclenchée au cours de la dernière décennie**, les tendances projetées montrent que ce **rythme reste insuffisant** pour répondre aux obligations nationales actuelles. **Une accélération des efforts** est nécessaire afin de s'aligner avec les exigences réglementaires croissantes et **anticiper les futures révisions**, notamment celles attendues dans le cadre de la SNBC 3. **Ces ajustements et la rehausse continue des objectifs découlent du retard général** constaté dans l'action politique globale, à toutes les échelles, notamment au niveau national ainsi que sur tous les territoires et dans la plupart des Etats d'une manière générale.



Graphique 3 : Comparaison des émissions de GES sectorielles du territoire selon différentes projections à 2030 (en ktCO₂e). Réalisation BL évolution.

Ces éléments permettent de poser un diagnostic clair **: l'écart entre les trajectoires tendancielles actuelles et les futurs jalons réglementaires souligne la nécessité d'une anticipation renforcée**. La suite de l'analyse portera donc sur la définition d'une trajectoire crédible de neutralité carbone à l'échelle métropolitaine, considérant notamment ces interrogations de fond :

- l'horizon 2050 constitue-t-il une échéance réaliste au regard des enjeux et potentiels du territoire ?
- quels atouts et quels défis spécifiques au territoire doivent être pris en compte pour définir une stratégie locale à la fois ambitieuse, crédible et soutenable ?

B.2 Trajectoire de neutralité carbone de la Métropole Nice Côte d'Azur - horizon 2050

B.2.1 Contribution des territoires à la neutralité carbone

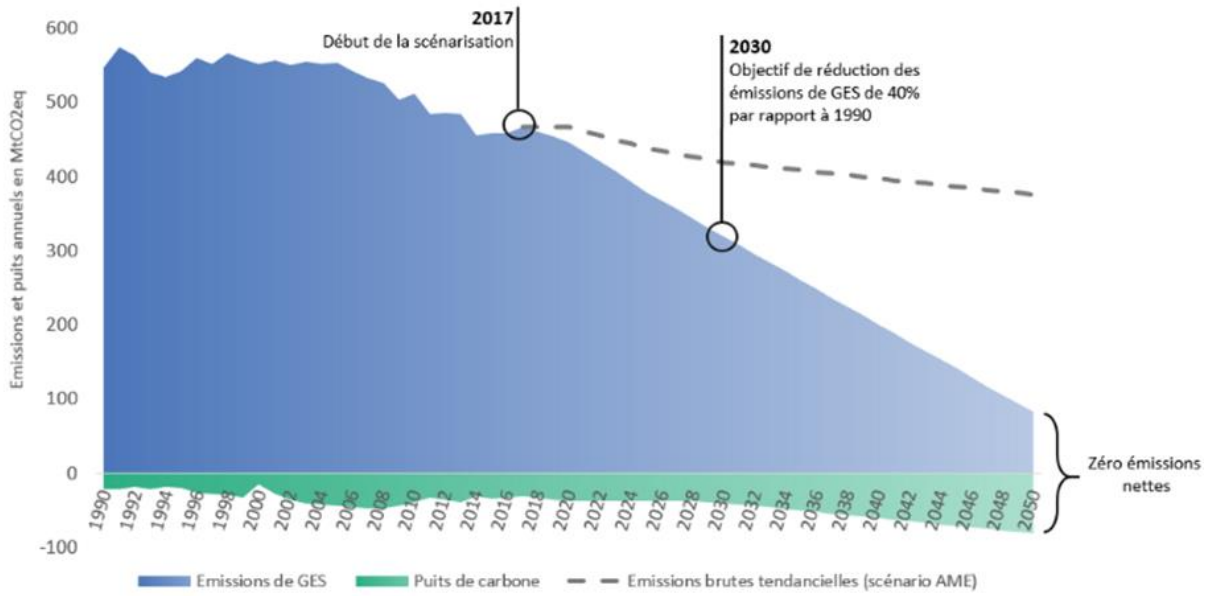
Après avoir identifié les grands enjeux Climat Air Energie du territoire, analysé ses potentiels de réduction des émissions et de séquestration carbone (voir le Volume I Diagnostic) et confronté les dynamiques locales aux objectifs réglementaires nationaux et internationaux de court terme, il convient désormais d'étudier dans quelle mesure la Métropole Nice Côte d'Azur peut s'inscrire dans une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone actuellement en vigueur (SNBC 2) fixe un objectif de **neutralité carbone à l'horizon 2050** qui s'obtient via une **réduction globale de 83 % des émissions brutes de gaz à effet de serre** au niveau national par rapport à 2015, le résiduel étant compensé par des **puits de carbone** (naturels ou artificiels). La future SNBC 3, si elle vise toujours la neutralité carbone à l'horizon 2050, devrait fixer un objectif de réduction global de 85,5 % des émissions brutes de GES au niveau national par rapport à 2015, en raison d'une révision à la baisse de la capacité nationale de séquestration carbone à cette échéance.

L'objectif de neutralité carbone implique de raisonner en termes **d'émissions brutes** (émissions totales générées sur le territoire) et **d'émissions nettes**, soit **les émissions résiduelles après soustraction des capacités de séquestration**.

La neutralité carbone repose donc sur un double levier : une **réduction drastique des émissions dans tous les secteurs** (mobilité, résidentiel, tertiaire, etc.) et **un renforcement des puits de carbone** (forêts, sols, prairies, haies, zones humides, etc.) pour absorber les émissions résiduelles jugées incompressibles. À partir de ces paramètres, il est nécessaire d'identifier une trajectoire propre au territoire, adaptée à ses spécificités géographiques, économiques et sociales et alignée avec les impératifs climatiques.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) vise l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 sur le périmètre des émissions et des puits de GES du territoire français. On parle d'inventaire national qui se comptabilise selon une approche territoriale (ou cadastrale), c'est-à-dire intégrant les émissions générées à l'intérieur du territoire « France ».



Graphique 4 : Objectifs de décarbonation et d'augmentation de la séquestration carbone pour l'atteinte du « zéro émission nette » à l'échelle de la France. Source : Stratégie Nationale Bas-Carbone version 2

Un autre périmètre pertinent consiste à comptabiliser les émissions des GES induites par la demande finale intérieure du pays (consommation finale de biens et services et investissements). On parle alors d'**empreinte carbone** (ou d'approche globale). En effet, la France étant considérée comme un importateur net (balance commerciale déficitaire), les émissions territoriales, suivies dans le cadre de la SNBC, sont inférieures aux émissions induites. Ainsi en 2023, les **émissions de GES territoriales françaises s'élevaient à 373 $MtCO_2e$**, soit 5,5 tCO_2e par habitant, alors que **l'empreinte carbone était estimée à 644 $MtCO_2e$**, soit 9,4 tCO_2e/hab.

La section qui suit analyse donc dans un premier temps la capacité de la Métropole à atteindre la neutralité carbone sur un périmètre cadastral, et dans un second temps, la capacité de la Métropole à atteindre une neutralité carbone globale.

Suivant les recommandations de l'ADEME, dans son avis sur la neutralité carbone, pour tout ensemble infranational (région, département, EPCI, ville), toute organisation (entreprises, associations, collectivités, etc.), produit ou service, etc., il est préférable de parler de **contribution à la neutralité carbone**, cet équilibre n'ayant de sens qu'**à l'échelle de la planète**.

En effet, les flux de GES et leurs impacts n'ont pas de frontière et les chaînes de valeurs dont dépendent nos activités sont internationales (extraction de matières premières, process de fabrication intermédiaires, transport, s'opèrent majoritairement dans différents pays). L'objectif de neutralité s'applique donc à l'échelle de la planète, ou à celle des États. Ceux-ci se sont coordonnés au travers de l'Accord de Paris visant le seuil de « 2 °C voire 1,5 °C » (seuil d'élévation de la température moyenne mondiale d'ici 2100 à ne pas dépasser par rapport aux niveau préindustriels) et dont découle l'objectif de neutralité carbone. Reste que ces territoires, organisations, etc., ont un

rôle essentiel : celui de contribuer à cet équilibre planétaire, dans une démarche de juste répartition de l'effort.

Toutefois, pour un territoire forestier comme la Métropole Nice Côte d'Azur, il apparaît pertinent de **viser la neutralité carbone avant 2050** et de séquestrer plus d'émissions que celles produites sur le territoire à cette échéance, de manière à absorber les émissions de territoires ayant moins de potentiel de décarbonation (des territoires fortement agricoles ou industriels, par exemple).

B.2.2 Scénario cadastral de neutralité carbone

Pour atteindre une forme de neutralité carbone sur son territoire, c'est-à-dire des émissions nettes égales à zéro ou idéalement négatives, il est nécessaire de prendre en compte à la fois la capacité de séquestration du territoire et la capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, cela signifie que la séquestration carbone du territoire doit passer de l'équivalent de 15 % des émissions de gaz à effet de serre actuelles à au moins 100 % des émissions de GES résiduelles d'ici 2050.

En s'appuyant sur le scénario de séquestration ambitieux présenté dans le diagnostic (Partie 2 chapitre G), le potentiel de séquestration naturelle du territoire est estimé à 319 $ktCO_2e$, soit 10 % supérieur à la capacité actuelle (295 $ktCO_2e$). Pour atteindre la neutralité carbone en approche cadastrale, il convient donc de réduire les émissions de GES produites sur le territoire jusqu'à une valeur inférieure à 319 $ktCO_2e$.

Cela signifie que, contrairement au territoire français dans son ensemble, les marges de manœuvre du territoire en matière de séquestration sont relativement limitées. En effet, ce gain de 10 % est bien inférieur au besoin de séquestration supplémentaire visée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone version 2, qui revient à doubler la séquestration sur l'ensemble du territoire national.

Même si la Métropole séquestre aujourd'hui plus de carbone qu'en moyenne nationale (15 % contre 9 % en moyenne nationale), atteindre la neutralité carbone à l'échelle du territoire repose avant tout sur une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit donc de mobiliser pleinement les potentiels d'action identifiés dans le diagnostic et de hiérarchiser les efforts en fonction des postes les plus émetteurs. Dans le cas du territoire de la Métropole, les **transports routiers et le secteur résidentiel concentrent l'essentiel des émissions,** et représentent donc les deux **leviers prioritaires d'action**. Agir sur ces secteurs implique des transformations structurelles : développement des mobilités alternatives, amélioration de l'efficacité énergétique des logements, transition vers des modes de chauffage décarbonés, etc. C'est dans une **approche territorialisée et systémique** qu'il faut donc viser cet objectif de neutralité carbone.

Quelle part du potentiel est à activer pour atteindre la neutralité carbone sur le territoire de la Métropole ?

Dans sa feuille de route, la Stratégie Nationale Bas-Carbone 3 décline les **objectifs sectoriels à horizon 2050**. Cela correspond, **par rapport à 2012**, aux taux de réduction suivants **au niveau national** :

Secteur	SNBC 3[6] - 2050
Résidentiel	-96,9 %
Tertiaire	-96,9 %
Transport routier	-99,6 %
Autres transports	-99,6 %
Industrie	-95,5 %
Agriculture	-47,6 %
TOTAL	**-87,4 %**

Tableau 5 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur en 2050 par rapport à 2012. Source : Projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone version 3

Si l'ensemble des territoires s'alignent, secteur par secteur, sur cette trajectoire, la France devrait avoir la capacité d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

La Partie 2 « Enjeux et potentiels » du diagnostic a permis d'évaluer les potentiels maximums de réduction des émissions de gaz à effet de serre, secteur par secteur, **pour le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur**. Ils sont récapitulés dans le tableau suivant :

Potentiel maximum de réduction	Par rapport à 2012	Par rapport à 2023
Résidentiel	**- 97,7 %**	**- 96 %**
Tertiaire	**- 98,1 %**	**- 97 %**
Transport routier	**- 94,7 %**	**- 95 %**
Autres transports	**- 96,2 %**	**- 95 %**
Industrie	**- 98,2 %**	**- 98 %**
Agriculture	**- 53,4 %**	**- 32 %**
TOTAL	**- 96,0 %**	**- 95,2 %**

Tableau 6 : Potentiel maximum de réduction des émissions de GES par secteur de la Métropole en 2050 par rapport à 2012 et 2023. Réalisation : BL évolution

Certains secteurs disposent d'un potentiel supérieur à celui demandé par la SNBC 3 (en **vert**), tandis que d'autres (en **rouge**), notamment les transports, n'atteignent pas l'exigence nationale, même avec l'ensemble des leviers mobilisés.

[6] Encore en cours d'élaboration

Ainsi :

- pour les secteurs pouvant s'aligner sur la SNBC 3, seule la part nécessaire des leviers est mobilisée ;
- pour les transports (routiers et autres transports), l'intégralité du potentiel est activée, sans pour autant atteindre l'objectif de la SNBC 3.

En appliquant ces principes, les émissions de GES résiduelles en 2050 pour la Métropole pourraient descendre à 109 $ktCO_2e$.

Le tableau suivant croise les objectifs sectoriels de la SNBC 3 et les potentiels maximums territoriaux de réduction des émissions de GES entre 2012 et 2050. Cela représente la trajectoire maximale réglementaire que la Métropole Nice Côte d'Azur a la capacité de viser. Les chapitres C. Objectifs du Plan Climat 2026-2032 et E. Scénario de référence « Avec Mesures Supplémentaires » détaillent ensuite les objectifs retenus.

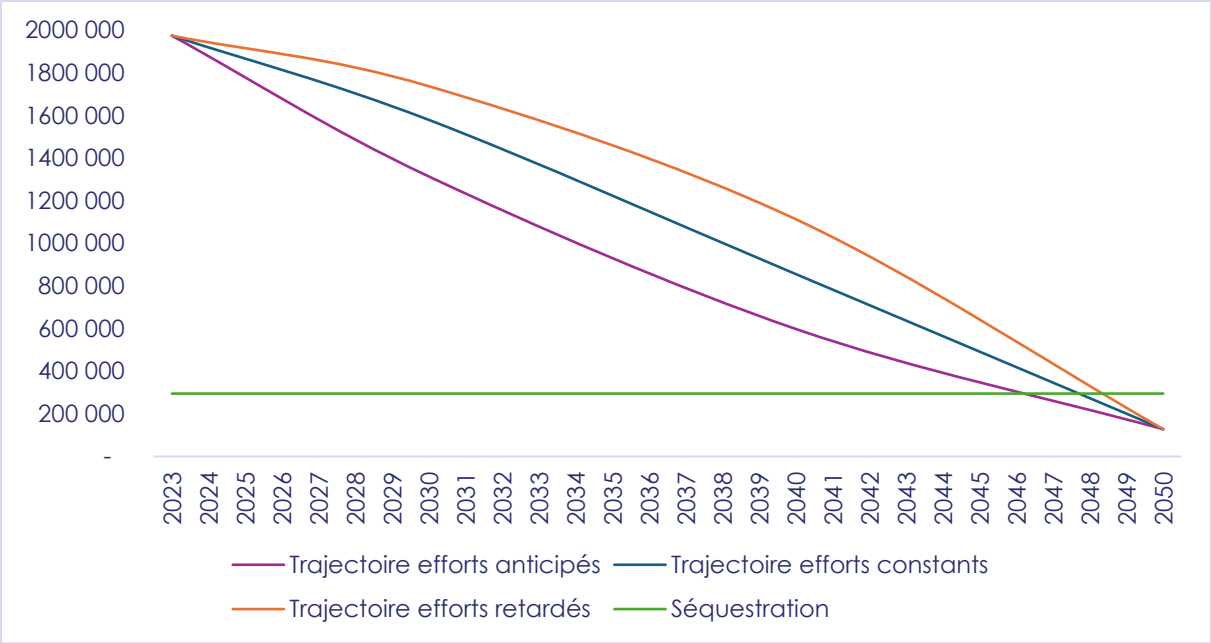
Secteur	Évolution des émissions de GES entre 2012 et 2050	Emissions de GES résiduelles en 2050
Résidentiel	-96,9 %	14,8
Tertiaire	-96,9 %	14,2
Transport routier	-94,7 %	50,3
Autres transports	-96,2 %	12,9
Industrie	-95,5 %	5,3
Agriculture	-47,6 %	11,4
TOTAL	**-95,4 %**	**108,8**

Tableau 7 : Objectifs sectoriels maximums de réduction des émissions de GES selon la SNBC 3 et les potentiels de réduction territoriaux / Emissions de GES résiduelles associées en 2050 ($ktCO_2e$) . Réalisation : BL évolution

Les émissions résiduelles ainsi obtenues, 109 $ktCO_2e$, restent inférieures au potentiel de séquestration carbone, quel que soit le scénario de séquestration retenu (stagnation par rapport à la valeur actuelle : 295 $ktCO_2e$, optimiste : 319 $ktCO_2e$ ou pessimiste : 234 $ktCO_2e$), ce qui rend possible le croisement des courbes « émissions » et « séquestration ». **La Métropole a donc la capacité d'aboutir à une séquestration carbone nette sur son territoire avant 2050.**

Neutralité carbone : l'importance de la trajectoire par rapport au point d'atterrissage

Le graphique ci-dessous illustre trois trajectoires de réduction des émissions territoriales (en tCO_2e) selon le degré d'**anticipation des efforts** à fournir : **efforts anticipés**, **efforts constants** et **efforts retardés**. La ligne verte horizontale représente la capacité de séquestration carbone du territoire estimée à 295 $ktCO_2e$ (hypothèse d'une stabilisation par rapport à la valeur 2023). L'objectif de neutralité carbone est atteint lorsque les émissions de GES passent en dessous de ce seuil.



Graphique 5 : Exemples de trajectoires de neutralité carbone selon l'anticipation des efforts (tCO_2e) appliqués aux émissions de GES de la Métropole Nice Côte d'Azur. Réalisation : BL évolution

Un premier constat : en activant son potentiel de séquestration carbone et en s'alignant sur les objectifs sectoriels définis ci-dessus, **la Métropole peut atteindre la neutralité carbone sur ses émissions territoriales entre 2046 et 2049**, en fonction du type de trajectoire (atteinte en 2046 dans la trajectoire efforts anticipés, en 2048 si les efforts sont constants, et en 2049 si les efforts sont retardés).

Or, le changement climatique étant causé par l'accumulation de CO_2 dans l'atmosphère, **le profil de la trajectoire est important**. Plus les efforts sont engagés tôt, plus l'objectif est atteint rapidement, générant moins d'émissions de GES cumulées, ce qui reste l'essentiel dans la lutte contre le changement climatique. À l'inverse, **retarder les actions conduit à une accumulation plus importante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère**, même si l'objectif final est théoriquement atteint.

Pour évaluer **l'impact cumulé de ces retards**, il est possible de calculer les émissions supplémentaires générées par la trajectoire "efforts retardés" par rapport à la trajectoire "efforts anticipés" sur la période 2030 à 2050 (aire située entre les courbes orange et violette). Ce résultat donne près de 4 500 $ktCO_2e$ supplémentaires émises dans le cas d'une trajectoire retardée par rapport à une trajectoire anticipée. Ce volume en surplus équivaut à la séquestration carbone du territoire durant 15 années, au rythme actuel. Retarder l'action **revient donc à annuler près de 15 ans de séquestration carbone**.

Cela démontre l'**intérêt de viser une trajectoire ambitieuse**, en plus de viser l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Cela passe par des objectifs élevés en 2032 (fin de ce 3e Plan Climat) et 2040.

De nombreux leviers à activer pour atteindre la neutralité carbone

Les scénarios négaWatt[7] reposent sur trois grands types de leviers pour atteindre la neutralité : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables. En pratique, une **combinaison des trois leviers** est nécessaire pour construire une trajectoire réaliste, soutenable et équilibrée vers la neutralité carbone. En effet, chacun de ces leviers apporte une contribution complémentaire : la **sobriété** permet de réduire rapidement et à moindre coût les besoins en énergie en modifiant les usages et les comportements ; **l'efficacité technologique** optimise les consommations grâce à l'innovation sans bouleverser les modes de vie ; enfin, les **énergies renouvelables et décarbonées** assurent le remplacement progressif des énergies fossiles tout en valorisant un maximum les ressources locales. C'est en adaptant finement l'intensité de chaque levier aux spécificités du territoire qu'une trajectoire cohérente et soutenable peut être mise en œuvre. Cette approche hybride parait la plus réaliste pour permettre d'atteindre l'objectif de neutralité carbone dès 2045, si les efforts sont anticipés.

Une trajectoire qui repose sur plus d'efficacité et d'énergies renouvelables et décarbonées…

Pour atteindre la neutralité carbone, l'ensemble des leviers devront être mobilisés, avec un recours simultané à l'efficacité énergétique et au développement de moyens de production d'énergies décarbonées. Cela passe d'une part par une rénovation massive du bâti ou encore l'amélioration de l'efficacité des véhicules motorisés et des équipements industriels ainsi que leur électrification. Ces actions contribuent à réduire la consommation d'énergie tout en générant des co-bénéfices sociaux : amélioration de la qualité de vie, réduction de la précarité énergétique, création d'emplois, notamment dans le secteur du bâtiment. En parallèle, le territoire doit s'engager dans une transformation rapide de son système énergétique, via la substitution des énergies fossiles (gaz, fioul) par des énergies renouvelables et décarbonées. L'ensemble de ces leviers sont nécessaires, mais insuffisants pour s'aligner sur une trajectoire de neutralité carbone.

…mais qui ne peut être atteinte sans sobriété.

Cette trajectoire nécessite également une **transformation profonde** des modes de vie, des comportements individuels et de l'organisation du territoire. Elle privilégie des actions, telles que la densification de l'habitat, la mutualisation des usages (logements, équipements, déplacements) et l'adoption de changements comportementaux volontaires. Cela se traduit par exemple par une réduction des déplacements motorisés grâce à un urbanisme plus compact, une diminution de la taille moyenne des logements, ainsi qu'une modération de la consommation de biens et services.

Ces leviers présentent plusieurs avantages : ils reposent sur des mesures peu coûteuses, aux effets rapides, tout en générant là encore, des co-bénéfices sociaux en favorisant

[7] Terme inventé par Amory Lovins, expert américain des stratégies énergétiques et fondateur du Rocky Mountain Institute, pour désigner de manière globale l'énergie non consommée ou économisée par des actions de sobriété ou d'efficacité énergétique.

un partage équitable de l'effort collectif. Toutefois, une vigilance particulière doit être apportée à l'acceptabilité sociale. Les actions peuvent être indirectes (sensibilisation, incitations) ou directes et plus contraignantes (réglementations, taxation), ce qui peut susciter des réticences.

L'effet d'embarquement le plus fort provient néanmoins des **actions systémiques,** c'est-à-dire de la mise en place d'infrastructures ou de services qui facilitent concrètement le recours aux écogestes (pistes cyclables, services, commerces, activités économiques et de loisirs près des lieux de vie dans le Haut Pays, voies réservées au covoiturage, etc.).

Enfin, il est essentiel de bien distinguer la sobriété choisie, guidée par la volonté de consommer moins et mieux, de la précarité subie, afin d'éviter les confusions et garantir l'adhésion du plus grand nombre à cette démarche.

La transformation de l'habitat et des mobilités au cœur de la trajectoire de neutralité carbone du territoire

Pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, de nombreux leviers sont à activer, à la fois dans le secteur des transports routiers et non routiers, du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie.

Dans les **transports routiers**, les efforts portent sur une réduction des besoins de déplacement pour les particuliers et les marchandises, associée à un développement massif des modes doux (vélo, marche, etc.) et des transports en commun. Le covoiturage est renforcé et l'écoconduite est généralisée. Sur le plan technologique, la grande majorité des véhicules sont électriques.

Concernant les **autres transports**, l'effort se concentre sur une réduction des déplacements et un transfert total du trafic aérien domestique vers le rail, marquant une volonté forte de décarboner les mobilités longues distances.

Dans le **secteur résidentiel**, la trajectoire repose sur une stabilisation de la population et une réduction modérée de la surface chauffée. L'efficacité énergétique est améliorée par la rénovation de la quasi-totalité des logements collectifs et individuels, et des mesures d'économie d'énergie ciblant la majorité des foyers. Tous les systèmes de chauffage fossile, au gaz et au fioul, sont remplacés.

Dans le **secteur tertiaire**, la trajectoire vise une stabilisation des surfaces utilisées et une mutualisation des services, impliquant une optimisation de l'occupation des bâtiments sans extension du bâti. Par ailleurs, l'ensemble de l'éclairage public est concerné par des mesures de performance énergétique, notamment l'extinction en dehors des périodes nécessaires.

Dans le **secteur industriel**, les efforts sont notables, mais moins poussés que dans d'autres domaines. La neutralité carbone repose sur une sobriété et une amélioration de l'efficacité énergétique mises en œuvre dans la plupart des industries. Le levier principal pour ce secteur reste la décarbonation, avec le remplacement quasi intégral des énergies fossiles par de l'électricité, de l'hydrogène ou du biogaz.

Ainsi, la trajectoire repose sur une **combinaison équilibrée entre maîtrise de la demande, efficacité énergétique, et substitution des énergies fossiles**, avec des degrés d'effort adaptés selon les secteurs mais toujours cohérents avec l'objectif de neutralité carbone territoriale d'ici 2050.

B.2.3 Approche empreinte carbone globale : une vision plus réaliste de l'objectif « neutralité »

Le principe de **neutralité carbone fondée uniquement sur le périmètre cadastral** - c'est-à-dire les émissions produites localement sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur - ne permet pas d'évaluer l'impact réel du mode de vie de la population du territoire sur le climat. En effet, une grande partie des émissions liées à la consommation des habitants (alimentation, transports longue distance, biens manufacturés importés, etc.) se produit en **dehors du territoire**, ce que l'approche territoriale évoquée ci-avant ne permet pas de mesurer.

L'**approche par l'empreinte carbone** propose une vision plus globale intégrant ces émissions « importées » ainsi que celles du transport aérien, particulièrement important pour la Métropole du fait de la présence d'un grand aéroport international et de l'attractivité touristique du territoire.

En 2022, l'empreinte carbone du territoire s'élève à environ 5,32 millions de tonnes de CO_2e ($MtCO_2e$), avec une moyenne de **9,5 tonnes par habitant** pour une population d'environ 560 000 habitants (voir Partie 1 Diagnostic, chapitre A.5). Dans le cadre des objectifs climatiques fixés au niveau national, notamment par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC 2), **l'objectif vise à ramener cette valeur à 2 tonnes de CO_2e par habitant d'ici 2050**. En tenant compte de la croissance démographique plutôt faible en tendance sur le territoire, cela signifie que l'empreinte carbone globale devra être réduite à 1,17 $MtCO_2e$. Par rapport au niveau actuel, cela représente une baisse de plus de 4,15 $MtCO_2e$, soit une réduction de 78 % de ces émissions globales en moins de trente ans. **Toutefois, ce niveau reste environ quatre fois supérieur à la capacité de séquestration locale, ce qui souligne la limite d'une analyse uniquement centrée sur les émissions territoriales dans cet objectif de neutralité carbone.**

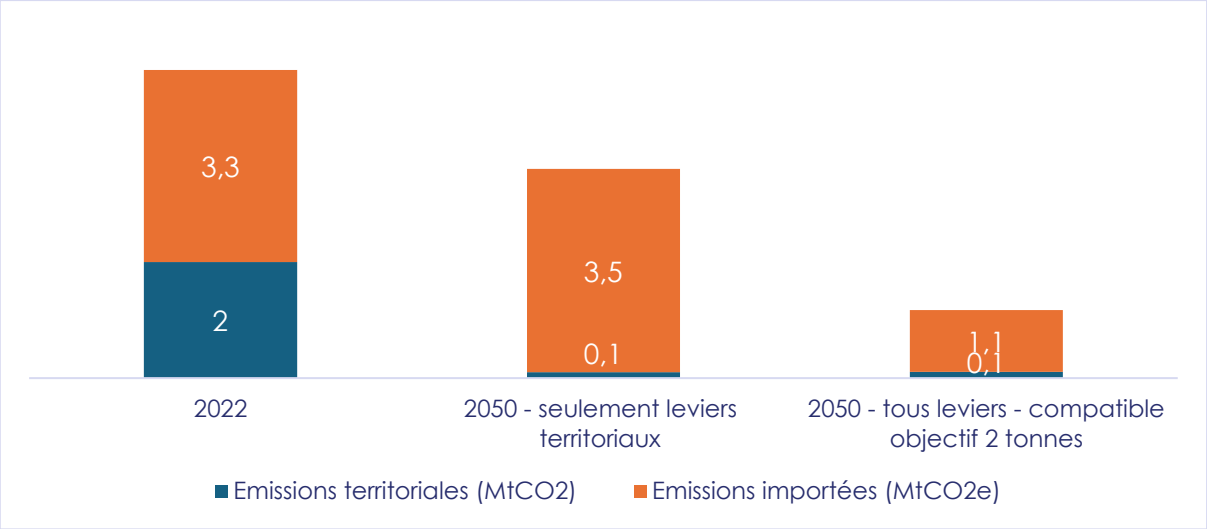
Ce décalage entre émissions réelles et capacité d'absorption locale est renforcé par l'évolution de l'empreinte carbone. En 2023, **environ 63 % des émissions des habitants sont importées**. En 2050, même avec un effort conséquent de décarbonation globale, dans un scénario où les émissions territoriales atteignent l'objectif réglementaire et les habitants n'émettent pas plus de 2 tonnes de CO_2e par an, cette part passerait à **90 %**. Cela signifie que la **dépendance aux émissions hors territoire augmentera**, complexifiant la gouvernance locale de la transition. **Cette évolution s'explique en partie par le poids croissant de l'alimentation dans l'empreinte carbone**. L'agriculture génère principalement des émissions de GES non énergétiques (épandage d'engrais, méthane émis par les ruminants ou certaines cultures, etc.), dont le potentiel de réduction reste limité, et dépend majoritairement de productions situées hors Métropole.

Bien que l'empreinte carbone globale pourrait représenter près de 4 fois la capacité de séquestration carbone du territoire ; réduire à 2 t CO_2e par habitant l'empreinte carbone du territoire reste un objectif très ambitieux et nécessaire pour s'inscrire dans la neutralité carbone au niveau mondial.

A l'inverse, si aucune action n'est entreprise vis-à-vis de ces émissions importées, l'empreinte carbone globale pourrait encore atteindre 3,6 $MtCO_2e$ en 2050, soit environ 6 tonnes par habitant, avec 97 % des émissions issues de l'extérieur du territoire. Cela représenterait un niveau plus de dix fois supérieur à la capacité de séquestration du territoire, rendant l'objectif de neutralité carbone totalement illusoire si l'on considère l'impact global réel des habitants.

Année	Emissions territoriales ($MtCO_2e$)	Emissions importées ($MtCO_2e$)	Emissions importées (%)	Empreinte carbone du territoire ($MtCO_2e$)	Empreinte carbone par habitant (tCO_2e)
2023	2	3,3	63 %	5,3	9,5
2050 – leviers seulement territoriaux	0,1	3,5	97 %	3,6	6
2050 – tous leviers	0,1	1,1	91 %	1,2	2

Tableau 8 : Évolution de l'empreinte carbone de la Métropole Nice Côte d'Azur et part des émissions importées selon deux trajectoires.



Graphique 6 : Évolution de l'empreinte carbone de la Métropole Nice Côte d'Azur

Ces constats montrent qu'une stratégie de neutralité carbone ambitieuse et crédible ne peut se limiter aux seuls leviers territoriaux. Il est indispensable d'**agir simultanément sur les émissions locales et importées** en mobilisant une large gamme de leviers : **sobriété des modes de consommation**, **alimentation plus durable**, **réduction du transport aérien**, **éco-conception des biens consommés**, **régulation des flux logistiques internationaux**, etc.

C'est en croisant les **approches multi-échelles** – **émissions territoriales, empreinte carbone, capacité de séquestration** – qu'une stratégie juste, cohérente et réellement efficace peut être construite face au défi climatique.

Les principaux leviers de réduction des émissions importées

La Métropole Nice Côte d'Azur dispose d'un large éventail de leviers pour réduire ses émissions importées et son empreinte carbone globale, en parallèle des seules émissions territoriales cadastrales.

Un levier essentiel réside dans la transition vers une **alimentation** plus durable et relocalisée : en soutenant une agriculture agroécologique, les circuits courts, la réduction de la consommation de viande, la lutte contre le gaspillage alimentaire et en mobilisant la restauration collective, l'empreinte liée à l'alimentation peut être significativement réduite.

Un autre levier concerne la **consommation** de biens et de services : une consommation plus responsable via le soutien à l'économie circulaire, au réemploi, à la réparation et aux pratiques de sobriété, peut être promue tout en intégrant des critères environnementaux exigeants dans ses achats publics.

Le **tourisme** représente aussi un levier important, avec la nécessité de tendre vers un modèle moins carboné : le développement du slow tourisme, la mise en valeur d'un patrimoine naturel préservé, la sensibilisation des visiteurs et la contractualisation avec les acteurs touristiques peuvent permettre de réduire la dépendance aux mobilités longues distances. En lien direct, l'activité de **l'aéroport** constitue un poste majeur d'émissions importées. Les alternatives ferroviaires doivent par exemple être encouragées, des objectifs climatiques associés aux politiques de mobilité et de tourisme et un dialogue stratégique sur les politiques de l'aérien peut être mené.

Par ailleurs, des actions de **sensibilisation et d'accompagnement au changement** sont nécessaires pour faire évoluer durablement les comportements : défis climat, éducation à l'environnement, formation des agents et élus, animation des réseaux citoyens, etc.

L'intercommunalité a également un rôle structurant à jouer dans **l'incitation économique et l'innovation**, en soutenant les entreprises et filières locales dans leur transition, en développant des modèles économiques sobres et en créant un écosystème propice à l'innovation bas-carbone.

En coordination avec tous les acteurs locaux, c'est en mobilisant simultanément ces différents leviers que la Métropole pourra réellement infléchir l'empreinte carbone du territoire et contribuer efficacement à l'atteinte de la neutralité climatique.

B.3 Retour sur la trajectoire des consommations énergétiques au regard des objectifs réglementaires

B.3.1 Trajectoire tendancielle

Entre 2012 et 2023, la consommation d'énergie finale sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur a baissé d'un peu plus de 9,7 %, passant d'une consommation de 10 668 GWh à 9 628 GWh d'énergie finale.

La réduction des consommations d'énergie s'est nettement accélérée à partir de 2018, avec une baisse de 8,4 % entre 2018 et 2023, la consommation d'énergie finale de 2018 étant de 10 509 GWh.

Ainsi, de manière encore plus marquée que pour les émissions de GES, il est constaté que la trajectoire s'est réellement infléchie lors du Plan Climat précédent.

Pour analyser les tendances passées, il est ici aussi choisi d'adopter un double référentiel :

- **tendance longue**, basée sur la **période 2012–2023**, avec une baisse des consommations d'énergie moyenne de 0,9 % par an ;
- **tendance récente**, basée sur la **période 2018–2023**, avec une baisse annuelle de 1,7 %.

La poursuite de ces tendances laisse envisager un point de passage à 2026 compris entre 9 270 GWh (en prolongeant la tendance observée depuis 2018) et 9 600 GWh (en prolongeant la tendance de plus long terme). Cela correspond respectivement à des réductions de -13,2 % et -10 % par rapport à 2012.

La Métropole s'étant fixé comme objectif, dans son dernier Plan Climat, une diminution de la consommation d'énergie finale de -18 % en 2026 par rapport à 2012, il apparaît que cet objectif ne sera vraisemblablement pas atteint, mais la tendance des 4 dernières années laisse supposer qu'il pourrait être approché.

B.3.2 Objectifs réglementaires

La trajectoire de réduction des consommations d'énergie s'inscrit elle aussi dans un cadre réglementaire national et régional, progressivement renforcé depuis une dizaine d'années.

En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé pour la première fois comme objectif de **diviser par deux la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012, avec un palier intermédiaire de -20 % en 2030**. Cet objectif, toujours en vigueur, constitue une référence centrale pour les territoires dans l'élaboration de leurs stratégies locales.

Ces orientations ont été consolidées à travers la deuxième Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la 2e Programmation Pluriannuelle de l'Energie (2020 – 2028). La SNBC fixe la trajectoire nationale vers la neutralité carbone à 2050, tandis que la PPE fixe les priorités d'action énergétiques à moyen terme.

Au niveau régional, le SRADDET de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixe quant à lui des objectifs de réduction à 2030 par secteur d'activité, repris dans le tableau suivant, afin d'assurer une déclinaison territoriale cohérente avec la LTECV.

Secteur	SRADDET - 2030
Résidentiel	- 25 %
Tertiaire	- 24 %
Transports	- 17 %
Industrie	- 42 %
Agriculture	- 2 %

Tableau 9 : Objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie finale entre 2012 et 2030 du SRADDET

En revanche, le SRADDET ne prévoit qu'une baisse des consommations d'énergie finale de -30 % en 2050 par rapport à 2012, en deçà des objectifs nationaux (- 50 %).

Le précédent Plan Climat de la Métropole s'appuyait sur les objectifs régionaux définis par le SRADDET (2019), pour fixer sa trajectoire de réduction des consommations d'énergie.

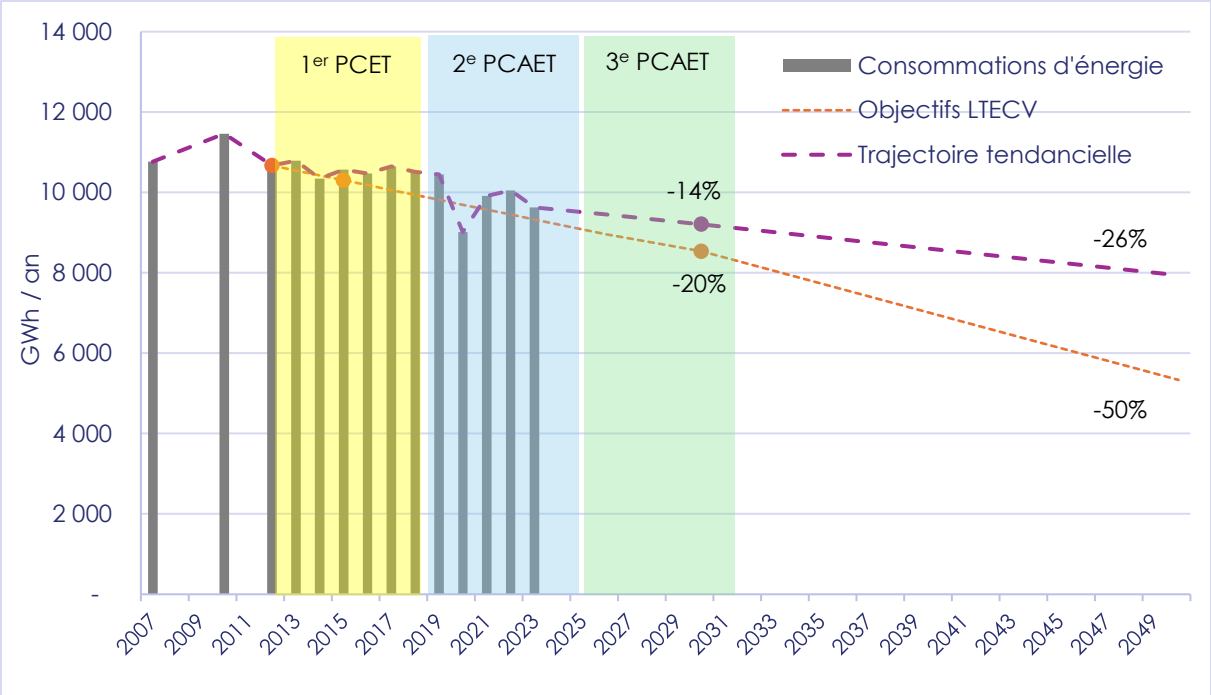
Toutefois, afin d'assurer une cohérence avec la rehausse de l'ambition en termes d'émissions de GES du territoire par rapport au SRADDET, la Métropole avait choisi de relever également ses propres objectifs énergétiques pour 2030, lors du précédent Plan Climat (cf. tableau suivant). L'objectif 2050, en revanche, était resté inchangé à celui du SRADDET (- 30 %).

Secteur	2e Plan Climat de la Métropole
Résidentiel	- 31 %
Tertiaire	- 22 %
Transports	- 21 %
Industrie	- 51 %
Agriculture	- 2 %

*Tableau 10 : Objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie finale **entre 2012 et 2030** inscrits dans le **2e Plan Climat** de la Métropole Nice Côte d'Azur*

La stratégie alors retenue visait une baisse globale de 30 % des consommations d'énergie finale d'ici 2050, avec des paliers intermédiaires de -18 % en 2026 et -26 % en 2030, par rapport à 2012, réajustés selon l'objectif carbone de la Convention des Maires.

Partant du constat que cette mise à jour d'objectifs mêle plusieurs référentiels, et qu'une légère confusion émane du SRADDET dans l'énoncé des réductions de consommation exprimées en énergie primaire/finale, le graphique ci-dessous compare la trajectoire historique et tendancielle des consommations locales aux objectifs nationaux en vigueur lors du 2e Plan Climat (issus de la Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte).



Graphique 7 : Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale du territoire, historique et tendancielle selon une des bases règlementaires durant le 2e Plan Climat (LTECV)

Une nouvelle PPE qui rehausse l'ambition de court terme

La nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie, PPE 3, couvrant la période 2026 - 2035 et adoptée par décret le 12 février 2026, propose une rehausse de l'ambition, en fixant désormais les points de passages suivants :

- -29 % de consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2012 (rehausse issue du cadre du paquet législatif européen Fit for 55) ;
- maintien de l'objectif -50 % de consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2012.

Ces évolutions invitent à réexaminer la trajectoire énergétique de la Métropole au regard à la fois des retours d'expérience du précédent Plan Climat, des nouvelles obligations nationales et européennes et de l'urgence climatique qui s'accentue.

L'un des apports majeurs de ce nouveau Plan Climat consiste à poser les bases d'une **trajectoire actualisée**, plus **cohérente** avec les enjeux actuels, les avancées technologiques, les dynamiques territoriales, ainsi qu'avec les exigences renforcées de la nouvelle PPE 3 et de la future SNBC 3.

Le tableau suivant résume les objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie en 2030 par rapport à 2012, pour les différents documents évoqués plus haut.

	SRADDET	PPE 2	PPE 3
Résidentiel	- 25 %	- 20 %	- 29 %
Tertiaire	- 24 %	- 20 %	- 29 %
Transports	- 17 %	- 20 %	- 29 %
Industrie	- 42 %	- 20 %	- 29 %
Agriculture	- 2 %	- 20 %	- 29 %
TOTAL	**-22 %**	**- 20 %**	**- 29 %**

*Tableau 11 : Objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie finale **entre 2012 et 2030** inscrits dans les principaux documents de référence.*

La ligne TOTAL correspond à une valeur spécifique au territoire, obtenue par pondération selon le poids réel de chaque secteur dans le total des consommations locales. Cette valeur diffère donc d'un territoire à l'autre.

La consommation d'énergie résiduelle correspondante **pour l'année 2030** selon ces objectifs est reprise dans le tableau suivant, en GWh :

	SRADDET	PPE 2	PPE 3
Résidentiel	2 385	2 544	2 271
Tertiaire	1 662	1 750	1 561
Transport routier	3 042	2 932	2 617
Autres transports	1 061	1 023	913
Industrie	175	242	216
Agriculture	54	44	39
TOTAL	**8 380**	**8 535**	**7 617**

Tableau 12 : Consommations d'énergie résiduelles sectorielles en 2030 (en GWh) du territoire, calculées selon les objectifs inscrits dans les principaux documents de référence. Réalisation : BL évolution

A titre de comparaison, le tableau suivant reprend les consommations d'énergie correspondantes à l'année de référence 2012, à la dernière année disponible (2023) et à l'année 2030 selon les deux trajectoires tendancielles décrites en partie B.3.1.

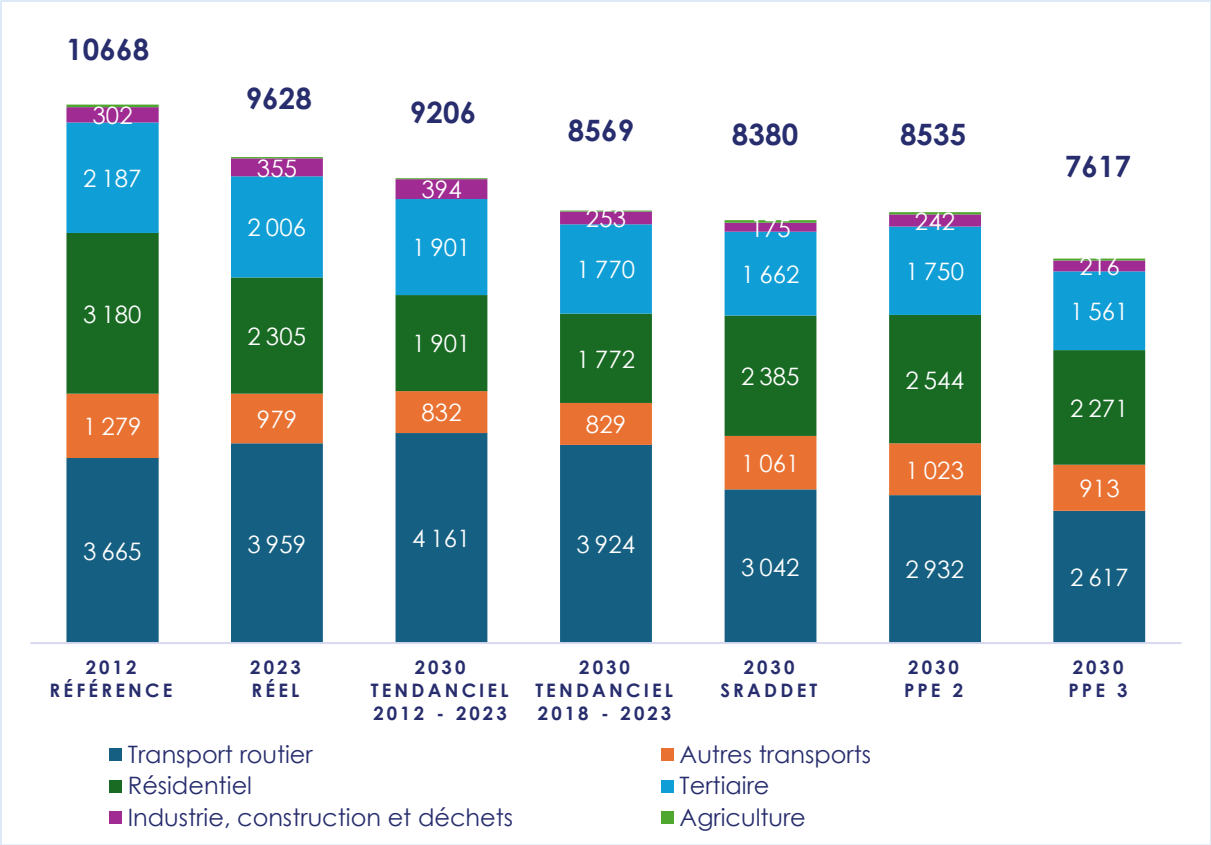
	2012 Référence	2023 Réel	2030 Tendanciel 2012 - 2023	2030 Tendanciel 2018 - 2023
Résidentiel	3 180	2 305	1 901	1 772
Tertiaire	2 187	2 006	1 901	1 770
Transport routier	3 665	3 959	4 161	3 924
Autres transports	1 279	979	832	829
Industrie	302	355	394	253
Agriculture	55	25	16	21
TOTAL	**10 668**	**9 628**	**9 206**	**8 569**

Tableau 13 : Consommations d'énergie sectorielles de la Métropole Nice Côte d'Azur en GWh selon les deux trajectoires tendancielles, comparées aux années 2012 et 2023. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

La trajectoire tendancielle actuelle (voir graphique ci-après) permettrait, dans sa configuration la plus récente (2018-2023), d'atteindre les objectifs de la PPE 2. Elle apparaît toutefois insuffisante pour répondre aux exigences du SRADDET et surtout par rapport à la PPE 3.

Ainsi, si l'action de la Métropole constitue une base solide au regard des obligations nationales actuelles, elle nécessite d'être renforcée, notamment dans le cadre de la PPE 3.

Une analyse par secteur montre que la dynamique est très favorable sur le résidentiel où la trajectoire tendancielle dépasse les objectifs réglementaires, y compris selon les nouveaux objectifs de la PPE 3. C'est également le cas pour les autres transports. Pour les secteurs tertiaire et industriel, la trajectoire tendancielle récente reste encore assez éloignée de la PPE 3. Le défi majeur se situe sur le transport routier, dont la consommation d'énergie continue d'augmenter entre 2012 et 2023.



Graphique 8 : Comparaison des consommations d'énergie sectorielles de la Métropole selon différentes projections à 2030 (en GWh). Réalisation : BL évolution

A noter : la PPE 2 ayant été publiée en avril 2020, elle n'a pas été prise en compte dans le Plan Climat 2019-2025 (ainsi que la SNBC 2 pour les mêmes raisons, comme indiqué précédemment). Par souci d'exhaustivité, et puisque les présentes études ont été réalisées dans une période charnière PPE 2 – PPE 3, les données PPE 2 sont renseignées ci-avant.

B.4 Retour sur la trajectoire de production d'énergies renouvelables au regard des objectifs réglementaires

B.4.1 Trajectoire tendancielle

Entre 2012 et 2023, la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur n'a, en apparence, pas progressé, passant de 889 GWh produits en 2012 à 783 GWh produits en 2023. Cela s'explique par la variabilité de la production hydroélectrique (sécheresse, dégâts des tempêtes), par une baisse tendancielle de la consommation de bois-énergie et par une activité de valorisation énergétique des déchets réduite en 2023 (travaux UVE).

Cette stabilité apparente masque toutefois un développement de plusieurs filières : le photovoltaïque, le solaire thermique, la récupération de chaleur fatale et le biogaz ainsi que la géothermie. Sur l'ensemble de ces filières, la production est passée de 28 GWh en 2012 à 70 GWh en 2023. Cette progression reste cependant en dessous de la trajectoire fixée dans le précédent Plan Climat à horizon 2026, qui envisageait un gain de 292 GWh sur ces mêmes filières.

Filière EnR&R	Données 2016 (GWh) précédent Plan Climat	Données 2016 (GWh) mises à jour	Objectif 2026 (GWh) précédent Plan Climat	Données 2023 (GWh)
Éolien terrestre	0	0	0	0
Solaire PV	18,8	15,8	110	23,3
Hydraulique	603	472,6	630	430,4
Biogaz - Biométhane	0	0	10	**9,6**
Déchets	167	175	180	138,1
Solaire thermique	18	18,1	25	**22,7**
Bois énergie	148	183	210	145,1
Géothermie	4	6	108	8
Thalassothermie	0	0	40	0
Récupération de chaleur fatale	0	1,9	40	6,2
TOTAL	**959**	**872**	**1 355**	**783**

Tableau 14 : Production d'énergies renouvelables et de récupération, par filière, sur le territoire, comparée aux objectifs définis dans le précédent Plan Climat. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Les filières dont le développement est aligné avec la trajectoire définie dans le 2e Plan Climat sont colorées en **vert** dans le tableau.

Plusieurs projets sont aujourd'hui en phase de construction ou à l'étude. Il est donc difficile d'identifier une véritable tendance et de conclure sur l'atteinte de l'objectif 2026 pour certaines filières.

B.4.2 Objectifs réglementaires

Concernant la production d'énergies renouvelables et de récupération, décliner localement des objectifs réglementaires s'avère complexe, tant la disparité des potentiels est forte d'un territoire à l'autre. Néanmoins :

- La Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne comme objectif pour 2050 de couvrir 100 % de sa consommation par des énergies renouvelables et d'installer 60 GW d'EnR ;

- Enedis prévoit un doublement de la capacité raccordée à son réseau pour passer de 35,5 GW en 2023 à 70 GW en 2032[8] ;
- La loi Energie Climat fixe une forte accélération du déploiement des énergies renouvelables avec une part portée à 33 % dans la consommation d'énergie finale d'ici 2030 ;
- La PPE 3 prévoit qu'en 2030, le mix énergétique soit constitué de 60 % d'énergies bas-carbone et qu'en 2050, le mix énergétique français soit constitué exclusivement d'électricité (dont nucléaire) et d'autres énergies renouvelables, avec une part marginale d'hydrogène et de e-fuel.

La Métropole a inscrit dans son précédent Plan Climat l'objectif de produire en 2050 plus de 50 % de sa consommation d'énergie finale, ce qui nécessite de multiplier par cinq la production de 2023 pour atteindre environ 3 800 GWh d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.

Ce panorama confirme une tendance générale à la hausse des ambitions, à court et moyen terme de la part du législateur, destinée à accélérer la décarbonation du système énergétique tout en assurant l'indépendance énergétique de la France.

B.5 Retour sur la trajectoire des polluants atmosphériques au regard des objectifs réglementaires

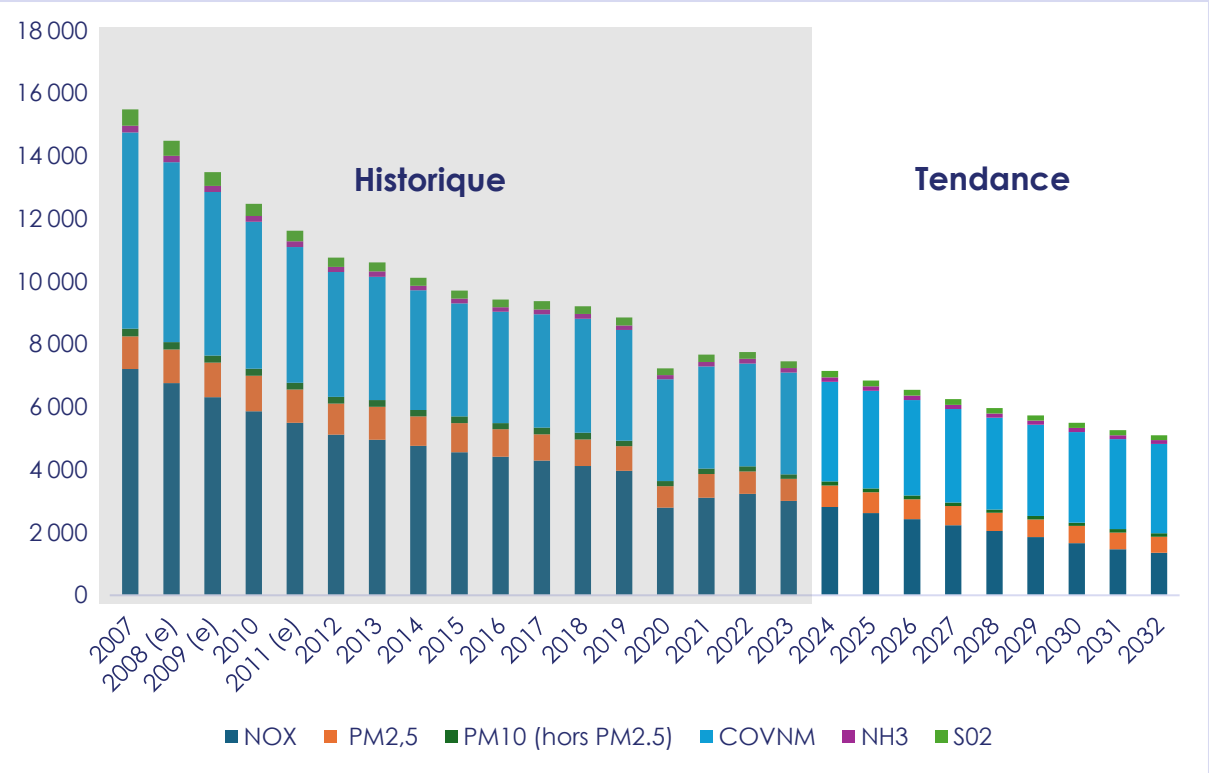
B.5.1. Evolution des émissions

Les objectifs de réduction des polluants atmosphériques à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur s'inscrivent dans le cadre fixé par le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET). Ce document définit des cibles à atteindre d'ici 2030 afin de limiter l'impact des principales émissions sur la qualité de l'air et, par conséquent, sur la santé publique et l'environnement.

Ces orientations régionales s'articulent avec le cadre national défini par le **Programme national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)**, qui fixe pour la France des plafonds d'émissions à respecter à l'horizon 2030 pour les cinq principaux polluants réglementés (NO_x, SO_2, COVNM, NH_3, PM2.5).

Le graphique suivant représente l'évolution de la somme des six polluants atmosphériques réglementés. Les données sont issues des données AtmoSud de 2007 à 2023. Pour la période 2023-2032, les tendances sont définies sur la base de modèles théoriques.

[8] Projection d'Enedis dans le Plan de développement de réseau, document préliminaire 2023 : https://www.enedis.fr/sites/default/files/documents/pdf/plan-de-developpement-de-reseau-document-preliminaire-2023.pdf



Graphique 9 : Évolution historique et tendancielle des différents polluants atmosphériques (tonnes). Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Entre 2007 (première année de reporting des émissions de polluants atmosphériques au niveau local) et 2023, le total des émissions a baissé de 15 485 tonnes à 7 453 tonnes, soit une diminution de 52 %.

Cette diminution atteint 31 % entre 2012 et 2023. En prolongeant la tendance observée depuis 2012, elle serait de 39 % en 2026, ce qui implique un léger retard par rapport à l'objectif fixé dans le précédent Plan Climat (-44 % en 2026 par rapport à 2012).

Dans les paragraphes qui suivent, la trajectoire de chaque polluant est analysée au regard de ces objectifs régionaux (SRADDET) et nationaux (PREPA) - voir le rappel de ces objectifs en Partie 2 du Diagnostic, chapitre J.2.2. Lorsqu'aucun objectif spécifique n'est établi à l'échelle régionale, comme c'est le cas pour l'ammoniac (NH_3) et le dioxyde de soufre (SO_2), seuls les objectifs nationaux du PREPA sont utilisés comme références. L'évolution observée ces dernières années est évaluée selon la cible 2030, afin d'évaluer la dynamique en cours. Cette analyse souligne également la capacité du territoire à atteindre, ou non, ces objectifs à l'horizon fixé, ainsi que les efforts supplémentaires nécessaires pour combler les éventuels écarts.

Point méthodologique : afin de pouvoir comparer les données SRADDET, les données PREPA et les données observées, il est nécessaire de calibrer l'ensemble des valeurs sur une même année de référence. L'année de référence du SRADDET est 2012, celle du PREPA est 2005 et les premières valeurs connues au niveau de la Métropole datent de 2007. L'année 2012 est retenue comme référentiel. Ce qui permet aussi d'obtenir une série de donnée continue pour la Métropole (2008, 2009 et 2011 sont estimées

dans l'inventaire AtmoSud) et de s'aligner avec l'année base du SRADDET. Pour les données du PREPA, les objectifs sont donc recalculés par rapport à 2012. Pour cela, il est considéré que la trajectoire des émissions de polluants atmosphériques de la Métropole est parallèle à la trajectoire nationale entre 2005 et 2007. Entre 2007 et 2012, la baisse réellement observée sur le territoire est ensuite appliquée.

Par exemple, pour les oxydes d'azote (NO_x) :

- une baisse de 9 % des émissions est constatée au niveau national entre 2005 et 2007 ;
- une baisse de 29 % est constatée au niveau métropolitain entre 2007 et 2012.

Combinées, ces évolutions conduisent à une diminution estimée de 35 % entre 2005 et 2012. L'objectif du PREPA pour les NO_x est une réduction de 69 % entre 2005 et 2030. Compte tenu de la baisse déjà réalisée entre 2005 et 2012, l'objectif réétalonné devient donc une baisse de 53 % entre 2012 et 2030. Le tableau suivant illustre cet exemple.

	Tonnes de NO_x émises pour la Métropole Nice Côte d'Azur	**Réduction considérée**	**Objectif PREPA 2030 par rapport à 2005**	**Objectif PREPA 2030 par rapport à 2012**
2005 estimée	7 841	0		
2007	7 211	- 9 %		
2012	5 120	- 29 %		
2030			**- 69 % (2 431t)**	**- 53 % (2 431t)**

Tableau 15 : Exemple d'ajustement des objectifs PREPA par rapport à 2012. Réalisation : BL évolution

Toutes les courbes correspondant aux objectifs PREPA des paragraphes suivants sont ainsi représentatives des objectifs PREPA nationaux, recalibrées par rapport à l'année 2012.

Il est également utile de préciser que toutes les tendances estimées pour l'évolution des émissions de polluants présentées ci-après sont théoriques et comportent une part d'incertitude. Les chiffres basés sur ces calculs de tendance permettent néanmoins de fournir un ordre de grandeur des trajectoires probables d'émissions.

Oxydes d'azote (NO_x)

Bilan 2012-2023

Les **émissions de NO_x du territoire ont diminué de -41 % entre 2012 et 2023**.

La baisse attendue par le PREPA sur cette période était de 33 %. **La trajectoire actuelle de la Métropole est donc en avance sur l'objectif PREPA pour les NO_x**.

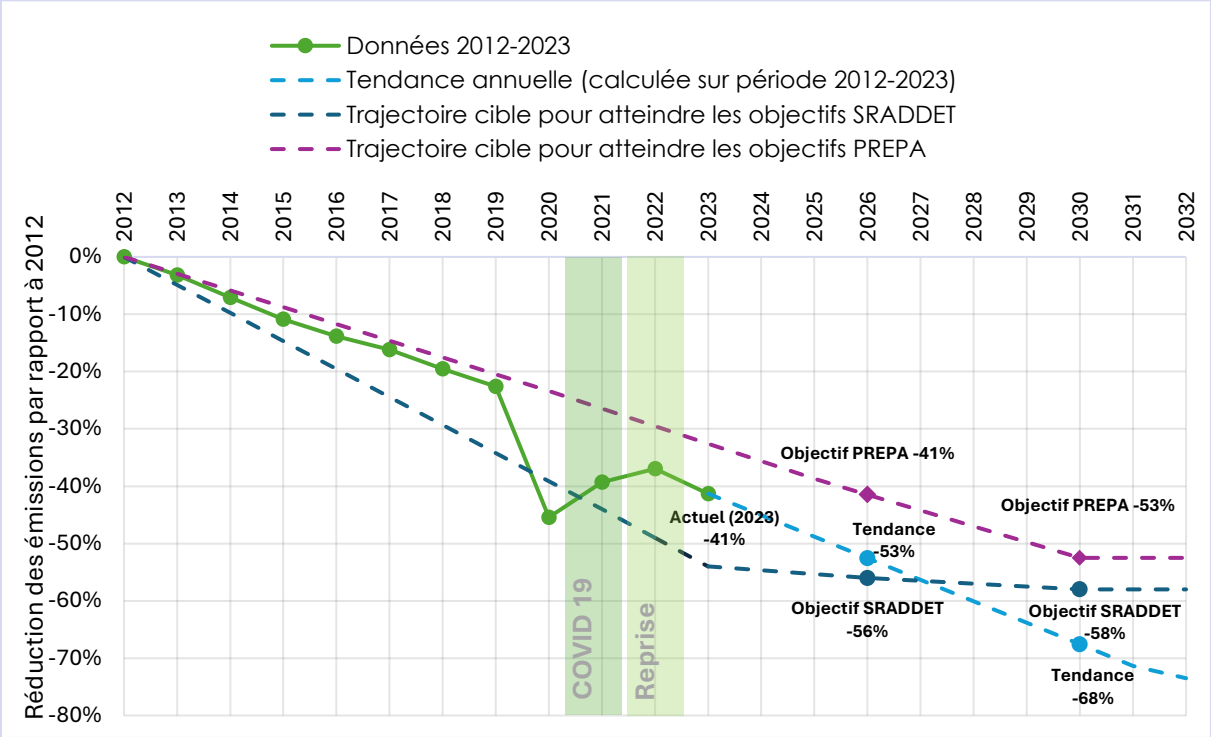
En revanche, d'après le SRADDET, les émissions de NO_x devaient être réduites de -54 % entre 2012 et 2023 ce qui implique un **retard de 13 % sur l'objectif réglementaire 2023 du SRADDET**.

Analyse des tendances

La **tendance actuelle de baisse des émissions de NO_x est de -5 % par an** (évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2023)**.** Cette tendance à la baisse donne une projection de l'ordre de -53 % en 2026 et **-68 % en 2030.**

Ainsi, malgré le retard actuel, **la trajectoire tendancielle est conforme à l'objectif du SRADDET de -58 % d'émissions de NO_x d'ici 2030 par rapport à 2012.**

L'objectif du PREPA à horizon 2030 est également respecté.



Graphique 10 : Tendance des émissions de NO_x, sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10)

Bilan 2012-2023

Les émissions de PM10 du territoire ont diminué de -30 % entre 2012 et 2023.

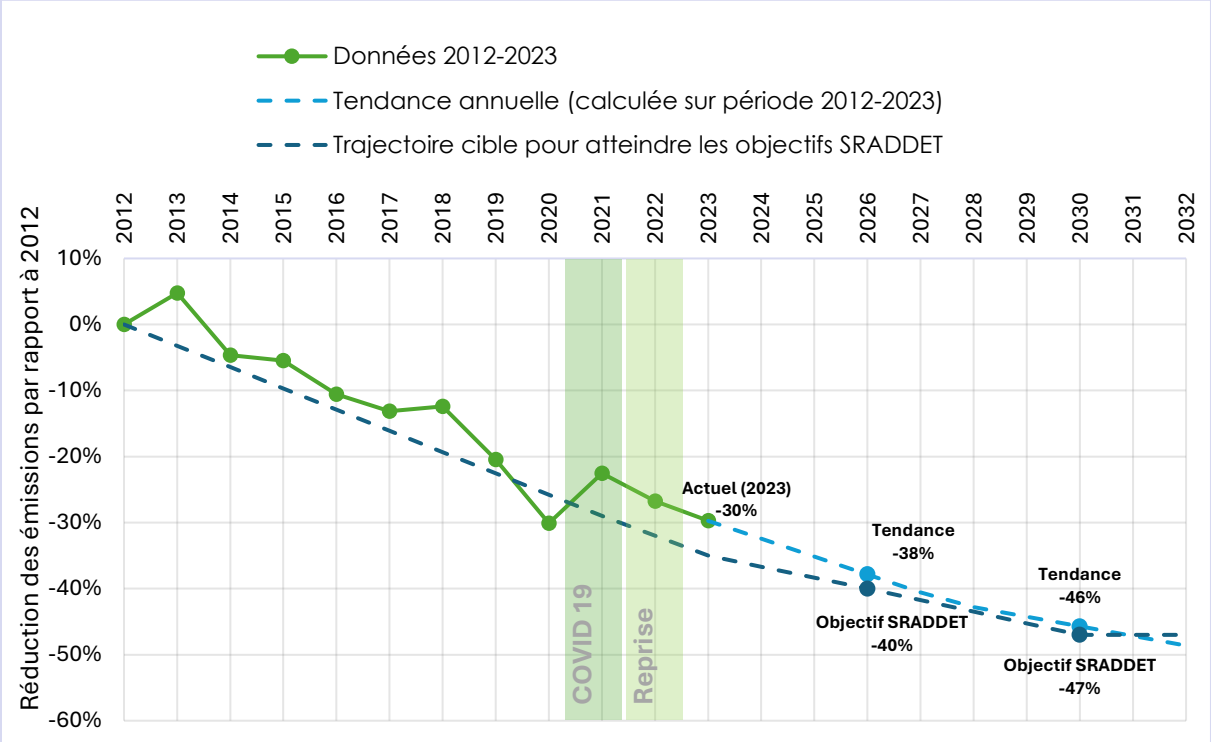
D'après le SRADDET, les émissions de PM10 devaient être réduites de -35 % entre 2012 et 2023, ce qui suppose **un retard de 5 % vis-à-vis de l'objectif réglementaire 2023 du SRADDET.**

Analyse des tendances

La **tendance actuelle de baisse des émissions des PM10 est de -3 %** (évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2023)**.** Sur cette base, les projections indiquent une diminution de -38 % en 2026 et **-46 % en 2030.**

Le SRADDET définit un objectif de -47 % d'émissions de PM10 d'ici 2030 (par rapport à 2012).

Au regard des évolutions constatées et des leviers mobilisés, le territoire se situe sur une trajectoire compatible avec l'atteinte des objectifs réglementaires du SRADDET à l'horizon 2030.



Graphique 11 : Tendance des émissions de PM10 sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2.5)

Bilan 2012-2023

Les émissions de PM2.5 du territoire ont diminué de -28 % entre 2012 et 2023.

La baisse attendue par le PREPA sur cette période était de -21 %. **La trajectoire actuelle de la Métropole est donc en avance sur l'objectif PREPA pour les PM2.5.**

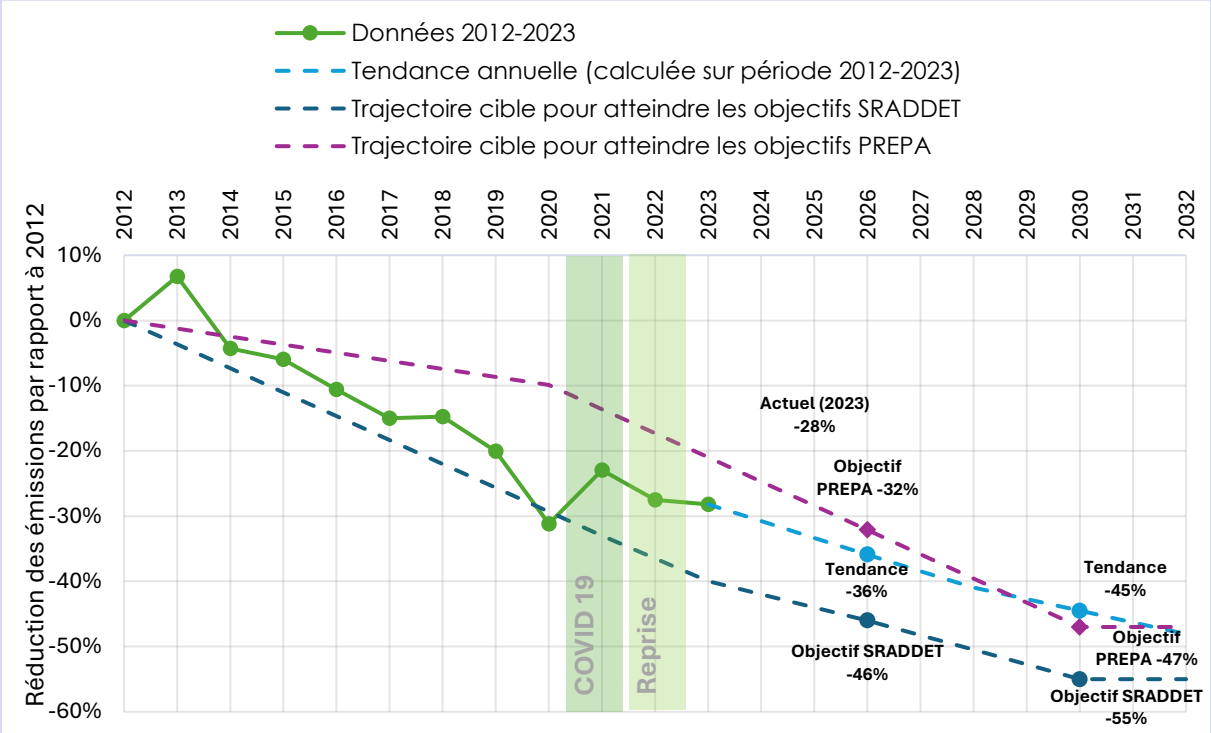
En revanche, d'après le SRADDET, les émissions de **PM2.5** devaient être réduites de -40 % entre 2012 et 2023. On observe donc un **retard de 12 % sur l'objectif réglementaire 2023 du SRADDET.**

Analyse des tendances

La tendance actuelle de baisse des émissions de PM2.5 suit un rythme de -3 % (évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2023). Sur cette base, les **projections indiquent une diminution de l'ordre de -36 % en 2026 et -45 % en 2030.**

Cette trajectoire estimative théorique affiche donc un retard sur l'objectif du SRADDET fixé à -55 % d'émissions de PM2.5 d'ici 2030 par rapport à 2012.

Au regard des évolutions constatées et des leviers mobilisés, le territoire se situe toutefois sur une trajectoire compatible avec l'atteinte de l'objectif réglementaire PREPA à l'horizon 2030.



Graphique 12 : Tendance des émissions de PM2.5 sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)

Bilan 2012-2023

Les émissions de COVNM du territoire ont diminué de -18 % entre 2012 et 2023.

La baisse conséquente des émissions de COVNM entre 2007 et 2012 est supérieure à l'objectif de réduction du PREPA à horizon 2023 (ce qui explique une baisse attendue « nulle » entre 2012 et 2023 au regard de l'objectif PREPA).
Ainsi, **la trajectoire actuelle de la Métropole est en avance sur l'objectif PREPA pour les COVNM.**

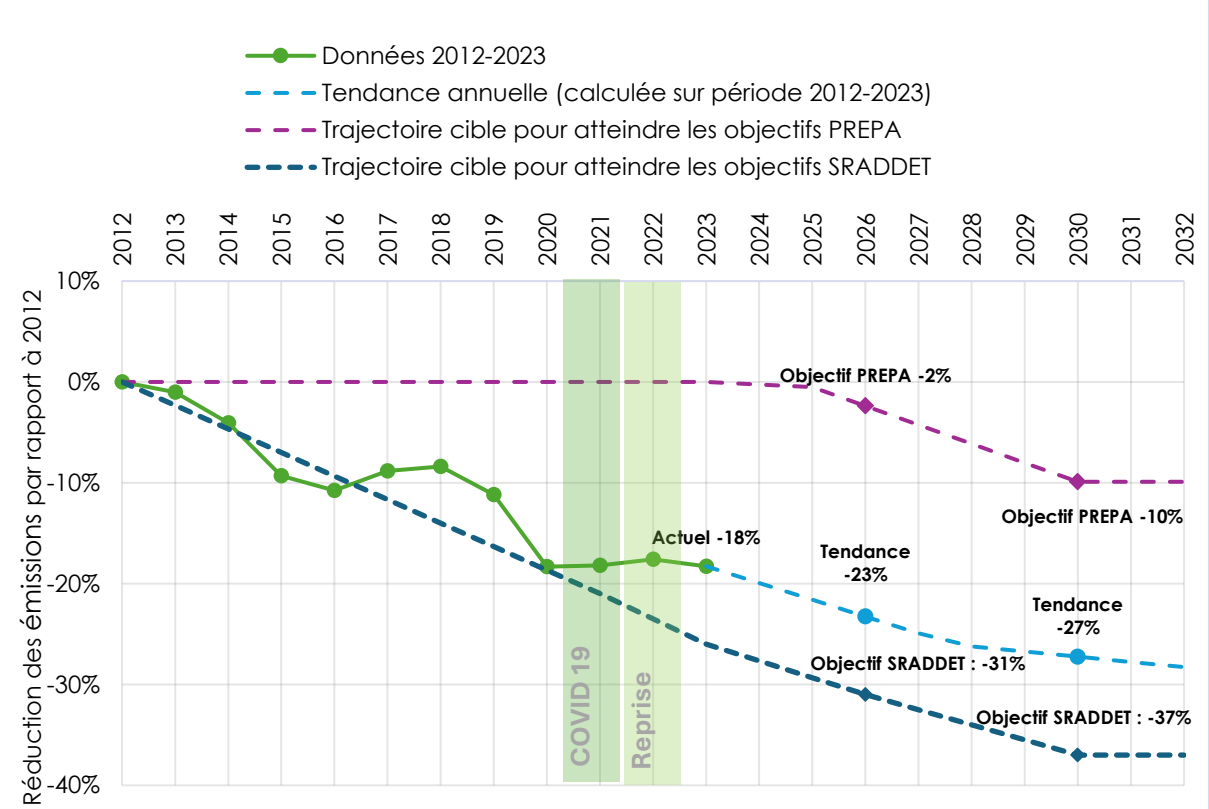
En revanche, d'après le SRADDET, les émissions COVNM devaient être réduites -26 % entre 2012 et 2023**.** On observe donc **un retard de 8 % sur l'objectif réglementaire 2023 du SRADDET.**

Analyse des tendances

La **tendance annuelle moyenne de baisse des émissions des COVNM entre 2012 et 2023 est de -2 %.** Sur cette base, **les projections indiquent** une diminution de -23 % en 2026 et **-27 % en 2030.**

Cette trajectoire estimative théorique affiche ainsi un retard sur l'objectif du SRADDET de -37 % d'émissions de COVNM d'ici 2030 par rapport à 2012 (avec un point de passage à -31 % en 2026).

En revanche, cette tendance implique une avance par rapport aux objectifs du PREPA fixant une réduction de 10 % entre 2012 et 2030.



Graphique 13 : Tendance des émissions de COVNM sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Ammoniac (NH_3)

Bilan 2012-2023

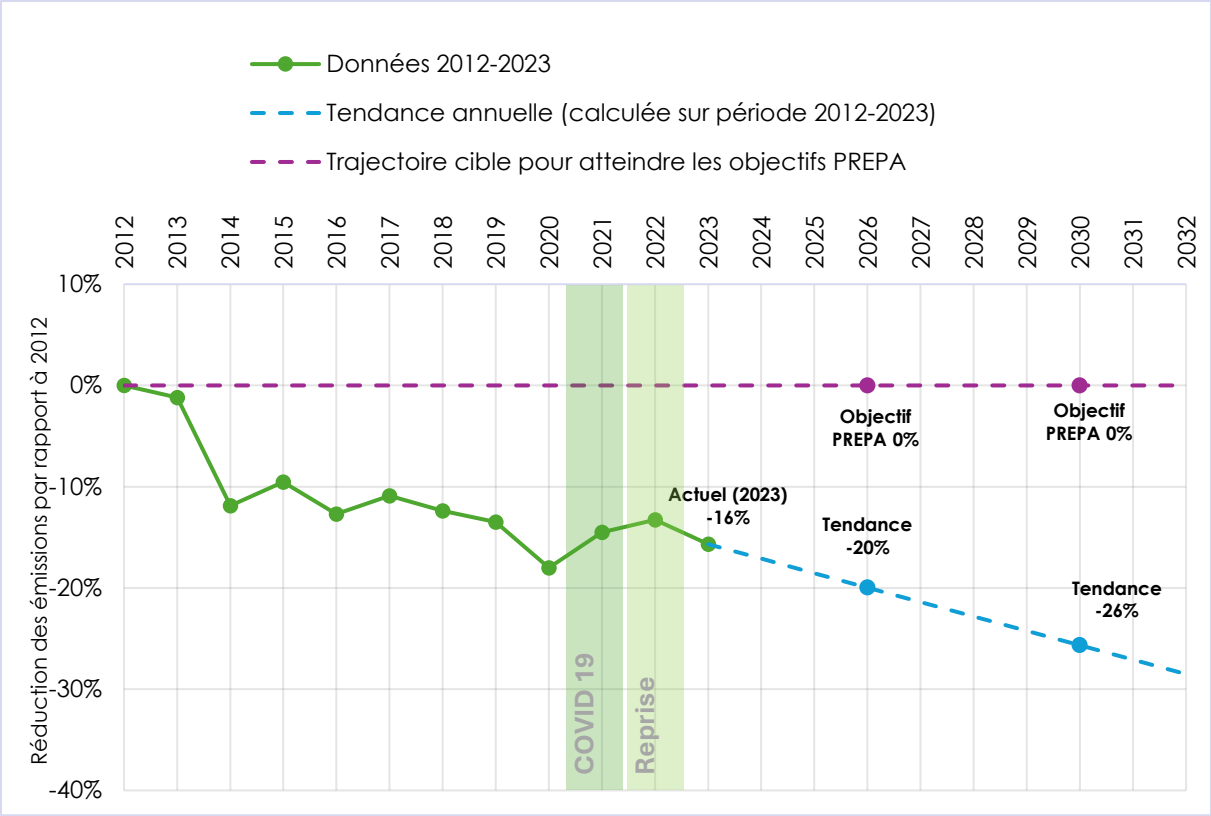
Les émissions de NH_3 du territoire ont diminué de -16 % entre 2012 et 2023.

La baisse conséquente des émissions de NH3 entre 2007 et 2012 est supérieure à l'objectif de réduction du PREPA à horizon 2030 (ce qui explique une baisse attendue « nulle » entre 2012 et 2030 au regard des objectifs PREPA).
Ainsi, **la trajectoire actuelle de la Métropole est en avance sur l'objectif PREPA pour les NH_3.**

Analyse des tendances

La **tendance actuelle de baisse d'émissions est de -1,5 % par an** (calculée sur la période 2012-2023). Cette tendance à la baisse donne une projection de -20 % en 2026 et **-26 % en 2030** par rapport à 2012.

Ces réductions vont bien au-delà des attendus réglementaires, atteints et dépassés depuis 2010.



Graphique 14 : Tendance des émissions de NH_3 sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Dioxyde de soufre (SO_2)

Bilan 2012-2023

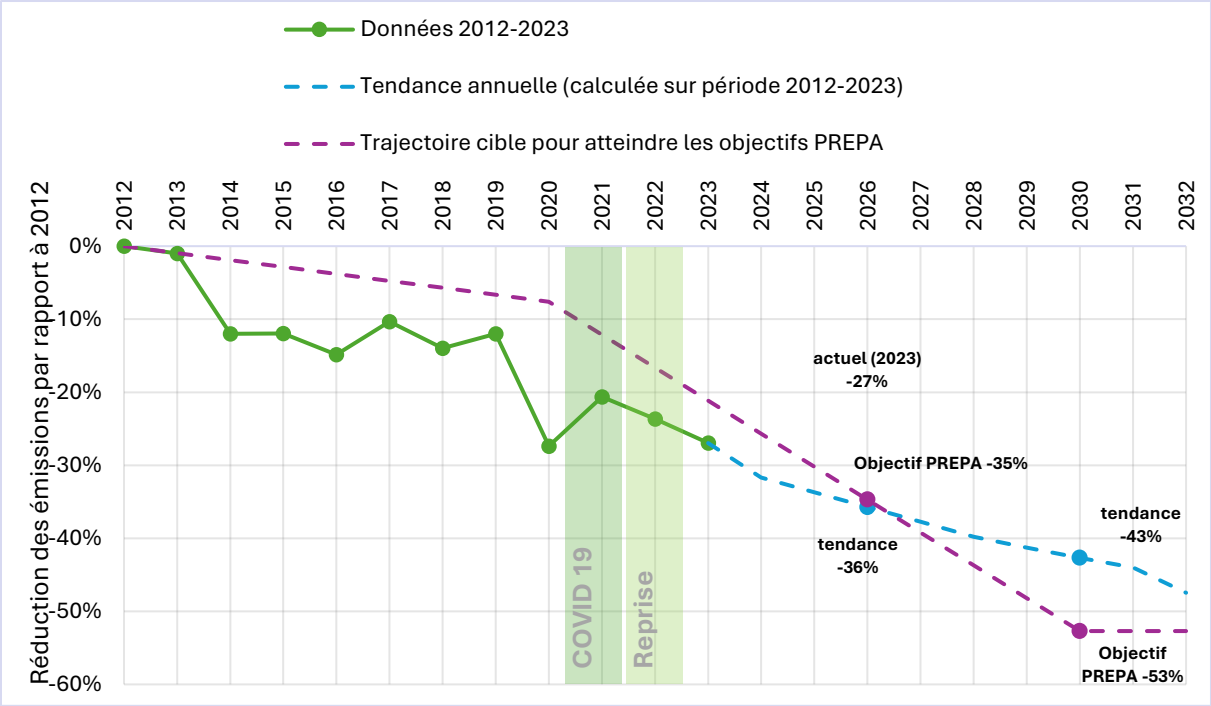
D'après le PREPA, les émissions de **SO_2 devaient** être réduites de -21 % entre 2012 et 2023**.**

Les données **2023** montrent une diminution de 27 % sur la période, **en avance sur l'objectif réglementaire.**

Analyse des tendances

La **tendance actuelle de baisse d'émissions est de -3 % par an** (moyenne entre 2012 et 2023)**.** Cette tendance donne une projection de -36 % en 2026 et **-43 % en 2030** par rapport à 2012.

Bien qu'importantes, ces réductions ne permettent pas d'atteindre l'objectif du PREPA de -53 % d'émissions de SO_2 d'ici 2030 par rapport à 2012.



Graphique 15 : Tendance des émissions de SO_2 sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

B.5.2 Exposition de la population à la pollution atmosphérique

La stratégie métropolitaine de préservation de la qualité de l'air vise également à réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique.

Pour ce faire, elle s'intéresse à la part de la population exposée à des concentrations de polluants atmosphériques dépassant les valeurs limites réglementaires.

L'état de la concentration sur le territoire pour chacun des polluants est présenté en partie 2 du Diagnostic, chapitre J.2.

Le tableau ci-après compare l'exposition de la population métropolitaine aux dépassements de valeurs limites de certains polluants réglementaires pour lesquels le SRADDET de la Région Sud a défini des objectifs à l'horizon 2023.

Polluant	Population métropolitaine exposée aux dépassements de valeurs limites (FR) en 2023	Objectifs du SRADDET Région Sud fin 2023	Objectifs atteints (oui/non)
NO_2	0,1 %	5 %	OUI
PM2.5	0 %	5 %	OUI
PM10	0 %	5 %	OUI

Tableau 16 : Comparaison de l'exposition de la population aux dépassements de valeurs limites de certains polluants réglementaires avec les objectifs du SRADDET Région Sud. Source : Données AtmoSud (2023)

On observe que les objectifs du SRADDET sont donc largement atteints.

La Métropole doit également respecter le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes du Sud, dont le périmètre couvre une partie du territoire. Celui-ci est arrivé à échéance en 2025. Ce document visait à ce que plus aucune part de population ne soit exposée à des dépassements des valeurs limites réglementaires (sur la base des modélisations réalisées par AtmoSud).

Cet objectif est donc atteint pour les PM10 et les PM2.5. Le résultat atteint pour le NO_2 est extrêmement proche de l'objectif fixé par le PPA.

B.5.3 Concentrations des polluants atmosphériques réglementés

Le PPA des Alpes-Maritimes du Sud fixait l'objectif de respecter, sur toute sa durée (jusqu'en 2025), les seuils réglementaires pour l'ensemble des stations fixes de surveillance de la qualité de l'air.

Rappel des valeurs limites réglementaires (moyennes annuelles) à la date du PPA :

- NO_2 : 40 µg/m³
- PM10 : 40 µg/m³
- PM2.5 : 25 µg/m³

En 2025 (et depuis 2019), les concentrations moyennes annuelles en NO_2, PM10 et PM2.5, relevées aux stations AtmoSud du territoire respectent les valeurs limites réglementaires en vigueur et sont très proches, voire en dessous, des seuils européens à horizon 2030.

Pour rappel, les graphiques d'évolution des concentrations sont disponibles dans la partie 2 du document « Diagnostic - Volume I » du Plan Climat.

Résultats atteints pour le NO_2 :

Sur l'ensemble des stations de mesure AtmoSud du territoire (Nice Arson, Nice Promenade des Anglais, Nice Aéroport, Nice Port-Quai du Commerce), l'objectif seuil européen à horizon 2030 de 20 µg/m³ (moyenne annuelle) est déjà atteint en 2025.

Résultats atteints pour les PM10 :

L'objectif seuil européen à horizon 2030 de 20 µg/m3 (moyenne annuelle) est déjà atteint en 2025 pour l'ensemble des stations de mesure AtmoSud du territoire mesurant ce paramètre (Nice Arson, Nice Aéroport) ; seule la station située sur la Promenade des Anglais (Nice Promenade des Anglais) affiche une valeur moyenne annuelle de 24 µg/m^3 en 2025.

Résultats atteints pour les PM2.5 :

L'objectif seuil européen à horizon 2030 de 10 µg/m^3 (moyenne annuelle) est déjà atteint en 2024 pour l'ensemble des stations de mesure AtmoSud du territoire (Nice Arson, Nice Promenade des Anglais, Nice Aéroport, Nice Port-Quai du Commerce).

B.6 Conclusion trajectoires tendancielles, réglementaires et de neutralité carbone

Si l'action de la Métropole a permis d'accélérer la diminution des émissions de GES et des consommations d'énergie, en particulier depuis 2018, les trajectoires tendancielles restent en dessous des attendus réglementaires tant pour le carbone que pour les consommations ou pour certains polluants atmosphériques.

Le défi est donc double : rattraper les trajectoires réglementaires, tout en anticipant les objectifs renforcés qui s'annoncent (SNBC 3). Un changement d'échelle des mesures mises en œuvre ainsi qu'une action collective reposant sur une mobilisation accrue de tous les secteurs sont des principes à poursuivre.

Le chapitre suivant présente la **stratégie retenue dans le cadre du nouveau Plan Climat**. Il détaille la trajectoire proposée pour le territoire à horizon 2050, les **grands leviers à activer** et leur déclinaison selon les spécificités locales, afin de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

C. Objectifs du Plan Climat 2026-2032

C.1 Objectifs Climat-Air-Energie

Ce chapitre définit les objectifs retenus par la Métropole Nice Côte d'Azur cohérents avec l'atteinte d'une **neutralité carbone en 2050** et **la trajectoire d'adaptation de référence** définie dans le PNACC-3 (supposant un réchauffement moyen de +4 °C en France à la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle).

Ce 3e Plan Climat vise, autant que possible, un alignement avec la stratégie française énergie-climat, qui comprend la Stratégie Nationale Bas-Carbone version 3, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie version 3 et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique version 3.

Les **principaux objectifs** sont définis aux horizons temporels 2032, année finale pour ce 3e Plan Climat 2026-2032, 2040 et 2050 afin de tracer une trajectoire de réduction à long terme. L'année de référence reste 2012.

	Etat des lieux 2023	**Objectifs**		
		2032	**2040**	**2050**
Réduction des émissions de GES	**-17,1 %**	**- 50 %**	**- 70 %**	**- 95 %**
Part des émissions séquestrées	15 %	25 %	40 %	100 %
Réduction des consommations d'énergie	**-9,7 %**	**- 30 %**	**- 40 %**	**- 50 %**
Part de l'énergie produite sur le territoire	8,1 %	15 %	25 %	40 %
Réduction des polluants atmosphériques	**- 31 %**	**- 50 %**		Derniers seuils intermédiaires de **l'OMS**

Tableau 17 : Principaux objectifs Climat-Air-Energie fixés par la Métropole Nice Côte d'Azur à différents horizons temporels.

En résumé, il s'agit de :

- **Viser la neutralité carbone avant 2050**, en préservant les puits de carbone du territoire et en réduisant aussi rapidement que possible les émissions de GES, avec un point de passage de -50 % en 2032 par rapport à 2012 ;
- **Réduire de moitié les consommations d'énergie en 2050**, et de 30 % en 2032.
- **Sécuriser une production énergétique locale** en produisant localement plus de **40 % de l'énergie consommée sur le territoire en 2050**, et plus de 15 % en 2032 ;
- **Limiter les polluants atmosphériques** en réduisant de 50 % leurs émissions en 2032 par rapport à 2012, conformément au cadre fixé par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

A noter : la pollution atmosphérique génère des effets différents sur les organismes vivants selon les types de polluants, ceux-ci font donc l'objet d'une comptabilisation à part entière. L'objectif global sommant les six polluants est présenté ci-dessus dans une approche simplificatrice. **Les objectifs par polluant sont détaillés aux chapitres E.5.1 Réduction des émissions de polluants atmosphériques (et F.5.1).**

C.2 Autres objectifs territoriaux

En complément des objectifs Climat Air Energie énoncés ci-avant, **ce 3e Plan Climat intègre également des objectifs concrets à l'échelle locale, s'inscrivant dans la préservation de la qualité de vie et la résilience du territoire**, et en cohérence avec la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Ces objectifs territoriaux sont répartis selon trois enjeux clés :

- **Adapter le territoire aux aléas** climatiques, suivant la trajectoire d'adaptation de référence définie dans le PNACC-3 (soit +4 °C de réchauffement moyen au niveau national en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle), s'adapter plus largement à la raréfaction des ressources, gérer les chocs énergétiques, anticiper les risques, assurer la sécurité de la population et réduire les impacts environnementaux ;
- **Aménager un territoire où il fait bon vivre**, en atténuant les phénomènes de surchauffe urbaine, en limitant les concentrations de polluants atmosphériques, les nuisances sonores, en apaisant l'espace public, en protégeant la santé, en facilitant le quotidien ;
- **Préserver la santé des écosystèmes, piliers de notre résilience**, selon le principe de la Santé unique, avec l'objectif de conserver plus de 90 % des forêts en bonne santé en 2050 et de rétablir l'ensemble des continuités écologiques.

Adapter le territoire aux aléas

Alors que les ressources se raréfient et que les aléas climatiques se renforcent, la capacité du territoire à maintenir des activités viables et résilientes dépendra de l'aptitude à anticiper ces transformations. Il est donc essentiel de se préparer à fonctionner durablement dans un environnement plus contraint, en réduisant la dépendance aux ressources et en renforçant l'ancrage local.

Faire de l'adaptation une clé d'arbitrage

Un premier objectif vise à faire de l'adaptation au changement climatique une **clé d'arbitrage structurant** des projets, au même titre que les critères financiers, juridiques ou réglementaires. Ce qui consiste à placer la lutte contre les **conséquences du dérèglement climatique au cœur des décisions métropolitaines**, puisqu'une partie de l'habitabilité et de l'attractivité du territoire repose sur la préservation du cadre de vie malgré les aléas climatiques. Par ailleurs, bon nombre d'actions d'adaptation

contribuent également à la décarbonation ainsi qu'à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de polluants atmosphériques.

Indicateur suivi : *nombre de documents cadres, projets, marchés publics compatibles avec la TRACC.*

Assurer la pérennité du territoire face à la raréfaction de la ressource en eau

La pérennité de l'attractivité du territoire repose également sur sa capacité à développer des activités compatibles avec les conditions climatiques futures. La Métropole poursuit notamment l'objectif de **réduction de la pression sur la ressource en eau du territoire**, autant au niveau des activités économiques qu'au niveau des modes de vie de la population.
Une manière d'évaluer ce levier général d'adaptation consiste à mesurer le ratio entre le volume d'eau consommé sur le territoire et le nombre d'habitants, ratio qui doit donc diminuer.

Indicateur suivi : *consommation d'eau par habitant.*

Préserver l'économie touristique dans un contexte incertain

Le tourisme reste le premier secteur d'activité du territoire. Parmi les mesures permettant de conserver la viabilité du secteur dans un contexte incertain (ressources, impacts climatiques, objectifs drastiques de baisse des émissions carbone), figure le fait d'encourager la **réduction de la distance parcourue par nuitée d'hébergement**, avec l'objectif qu'elle soit divisée par trois ou quatre d'ici 2050.

Indicateur suivi : *distance parcourue par nuitée d'hébergement.*

Gagner en sécurité alimentaire

Face aux chocs répétés et compte tenu de sa topographie ne permettant pas d'étendre outre mesure sa production agricole, la Métropole vise à **assurer une sécurité alimentaire**, grâce notamment à la mise en place de stocks stratégiques et de canaux d'approvisionnements alternatifs. L'objectif consiste à garantir une capacité d'alimentation suffisante, y compris en cas d'événements climatiques majeurs (tempêtes, inondations) ou de perturbations logistiques.

Indicateur suivi : *stocks stratégiques par zone du territoire.*

Renforcer la résilience du tissu économique par le développement de filières locales et durables

Un autre facteur de résilience territoriale consiste à **augmenter la part des emplois dans les filières actives de la transition écologique**. Ces secteurs, mieux ancrés

localement et moins sensibles aux fluctuations externes, contribuent à stabiliser l'économie du territoire tout en soutenant sa transformation écologique. En développant ces **éco-filières locales** (énergie, économie circulaire, rénovation, mobilités, etc.), la Métropole réduit sa vulnérabilité face aux chocs climatiques, économiques ou géopolitiques.

Indicateur suivi : *part d'emplois relevant des filières actives de la transition écologique.*

Aménager un territoire où il fait bon vivre

Il s'agit là de gérer dans la limite du possible les impacts inévitables, afin d'éviter que le territoire ne devienne un jour invivable en raison de températures extrêmes transformant l'espace urbain en zone surchauffée au cœur de l'été, ou le littoral en zone saturée d'humidité, limitant d'autant plus les dispositifs de rafraichissement.

Se préserver des surchauffes urbaines

Dans cette optique, la Métropole suit l'objectif de **réduire l'exposition des habitants aux phénomènes de surchauffe urbaine.** Ce qui suppose que, d'ici 2032, **les futurs projets d'aménagement publics et privés, intègrent systématiquement, dès leur conception, des solutions de lutte contre les îlots de chaleur**.
Limiter les surchauffes passe notamment par la généralisation des **systèmes d'ombrages dans les zones urbaines** particulièrement vulnérables aux épisodes de chaleur. En créant des zones de fraîcheur accessibles, les ombrages améliorent significativement le confort thermique, favorisent les mobilités actives comme la marche ou le vélo, et valorisent l'espace public. Ces dispositifs peuvent s'intégrer harmonieusement dans le paysage méditerranéen, en combinant solutions naturelles et structures innovantes, afin d'offrir un cadre de vie agréable, durable et résilient.

Indicateurs suivis : *températures en zone urbaine (suivies via le réseau de mesures existants UCA - 70 capteurs) ; analyse avant et après de la température sur les périmètres des nouveaux projets d'aménagement ; nombre de nuits tropicales.*

Préserver la santé et la qualité de vie par la végétalisation et les réseaux thermiques tout en luttant contre les îlots de chaleur

En plus de contribuer au **bien-être général**, la présence de **végétation**, notamment dans l'environnement urbain, favorise le développement des compétences cognitives chez les plus jeunes, induit **une réduction des hospitalisations** liées à la santé mentale, aux risques de diabète, à l'hypertension et aux maladies cardiovasculaires. Face à ce constat, la ville de Nice ainsi que d'autres communes de la Métropole augmentent la part d'espaces végétalisés en ville. La ville de Nice s'appuie, par exemple, sur la règle des « 3-30-300 » : de chaque habitation, il doit être possible de **voir 3 arbres** ; chaque quartier résidentiel (et d'activité économique) doit comporter **30 % de surface végétalisée** ; et chaque habitant doit pouvoir trouver un **espace vert, sportif ou convivial à moins de 300 mètres** de son domicile.

Un autre objectif permettant de **diminuer la sensibilité aux îlots de chaleur urbain** vise à développer des **réseaux** de chaud et **de froid** dans les zones les plus exposées, avec l'ambition de se passer d'équipements de climatisation individuels sur ces périmètres. Ces réseaux thermiques constituent un outil majeur de résilience territoriale lorsqu'ils sont alimentés en énergie renouvelable (géothermie, thalassothermie ou énergie de récupération).

Indicateurs suivis : *part de la population pour qui la règle 3-30-300 s'applique ; part de raccordement en réseaux de froid pour les quartiers sensibles aux surchauffes.*

Améliorer la qualité de l'air

La baisse des émissions de polluants atmosphériques s'accompagne d'un facteur santé important consistant à **limiter la concentration des polluants**. L'objectif vise l'atteinte d'ici 2030 d'une **exposition nulle de la population au dépassement des valeurs limites fixées par l'Union Européenne de concentration sur les trois polluants NO_x, PM10, PM2.5**. Cet objectif doit notamment permettre de diviser par 10 le nombre de décès prématurés liés à la qualité de l'air en 2030 par rapport à 2011.

Indicateurs suivis : *taux de population exposée à des seuils supérieurs aux valeurs limites européennes par polluant ; nombre de décès prématurés par an liés directement à la qualité de l'air.*

Réduire l'impact du trafic routier sur la qualité de vie

Dans l'objectif de maintenir un cadre de vie de qualité, et en cohérence avec les objectifs Climat Air Energie, **le nombre de voitures circulant quotidiennement doit être réduit jusqu'à une division par deux d'ici 2050 sur le territoire**. Cet objectif contribue directement à l'amélioration de la santé publique, à la **réduction de la dépendance aux hydrocarbures** et à la baisse des émissions de GES afférentes.

Indicateur suivi : *flux de voitures en circulation sur le territoire.*

Préserver la santé des écosystèmes, piliers de notre résilience

La préservation des milieux et du patrimoine naturel exceptionnel dont est doté le territoire, fait partie des axes majeurs de ce 3e Plan Climat. Ces milieux naturels sont à l'origine de nombreux **services écosystémiques** : ils participent à l'**attractivité** du territoire, sont des lieux de **loisirs** aux effets positifs avérés sur la **santé** physique, mentale et sociale, représentent une réserve importante de **puits de carbone naturels**, fournissent du **bois** concernant les forêts, **régulent** le cycle de l'eau, etc. Une biodiversité en bonne santé est un **facteur déterminant de résilience territoriale**. Des écosystèmes stables offrent des **solutions fondées sur la nature** pour lutter contre les effets du dérèglement climatique, limitent la propagation des maladies ou encore freinent l'expansion des espèces envahissantes.

Maintenir les forêts en bonne santé

Un des leviers consiste à œuvrer pour des **forêts plus robustes** écologiquement, **préserver une mosaïque de milieux naturels différents**, notamment en contenant l'expansion des forêts sur les espaces plus ouverts.

Un autre levier vise à **encourager une exploitation raisonnée des forêts**, notamment des forêts publiques (domaniales et communales), ainsi que **lutter contre les feux de forêt**, par le débroussaillage des bords de routes et les obligations légales de débroussaillement.

En cela, la Métropole agit, via la stratégie Biodiversité, pour la préservation d'une forêt vivante et riche, avec un objectif de **maintenir plus de 90 % de forêts en bonne santé en 2050**, conservant ainsi les capacités de séquestration carbone locales.

Indicateurs suivis : *tonnes de CO_2 captées par an ; km² de forêt en mauvaise santé ; km² de forêt touchée par des incendies.*

Renaturer le territoire

En parallèle de la préservation des milieux naturels, la Métropole cherche à **restaurer des niches écologiques** au sein des espaces anthropisés, afin de maintenir la biodiversité au plus près des zones habitées. Cette restauration passe par l'intégration d'un plus grand nombre de passages à faune et de dispositifs adaptés dans les espaces publics, les infrastructures routières, les bâtiments, les canaux et tout autre ouvrage métropolitain.

Il s'agit également de promouvoir auprès des acteurs locaux et des particuliers le maintien des haies naturelles et diversifiées, une végétalisation mieux ciblée et située, et des équipements et projets qui favorisent la biodiversité.

Dans cette dynamique, la Métropole porte l'ambition de **réduire le rythme d'artificialisation annuel en cohérence avec le ZAN**, en limitant les projets consommateurs d'espaces naturels et en renforçant la végétalisation des zones déjà construites.

Indicateurs suivis : *nombre d'hectares artificialisés par an.*

Améliorer la santé des écosystèmes

Afin de préserver la santé des écosystèmes, la stratégie Biodiversité en connexion avec le Plan Climat, vise à **connecter les niches écologiques par l'élaboration d'une nouvelle trame verte et bleue** ambitieuse et intégrée au futur PLUm bioclimatique, permettant d'améliorer la protection des réservoirs et des corridors de biodiversité. **Cinq corridors écologiques supplémentaires d'ici 2032** doivent ainsi être rétablis.

En parallèle, la Métropole renforce sa politique contre les pollutions : lutte contre les pollutions liées aux décharges sauvages dans les vallons en mobilisant acteurs et usagers et en intensifiant les opérations de nettoyages de sites terrestres et aquatiques,

lutte contre la pollution lumineuse liée aux éclairages publics et privés, sensibilisation pour limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes, etc.

Indicateur suivi : *nombre de corridors écologiques préservés ou restaurés.*

Rééquilibrer le cycle naturel de l'eau

Cet objectif concerne la **restauration des fonctions hydrologiques des sols et des milieux** (infiltration, stockage, ralentissement et restitution progressive des eaux) afin de **renforcer l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique**, notamment les sécheresses prolongées et les précipitations intenses. Il s'agit simultanément de contribuer à la **sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau** et à la **réduction de la vulnérabilité du territoire**.

Le plan « amont » de cette ambition s'appuie sur la mise en place, en partenariat avec le tissu associatif, agricole et économique, d'un démonstrateur d'hydrologie régénérative dans les Haut et Moyen Pays, afin de ralentir les chemins de l'eau en zone montagneuse, de limiter l'assèchement et l'érosion des sols ainsi que de réduire les risques d'incendies et d'inondations.

Le plan « aval » de cette visée réside dans la stratégie Ville perméable sur le littoral, qui mêle une diversité d'approches : technique (préconisations), règlementaire (modification du PLUm) et organisationnelle (création d'un bureau dédié à une prise en compte systématique de la gestion des eaux pluviales dès la définition des projets).

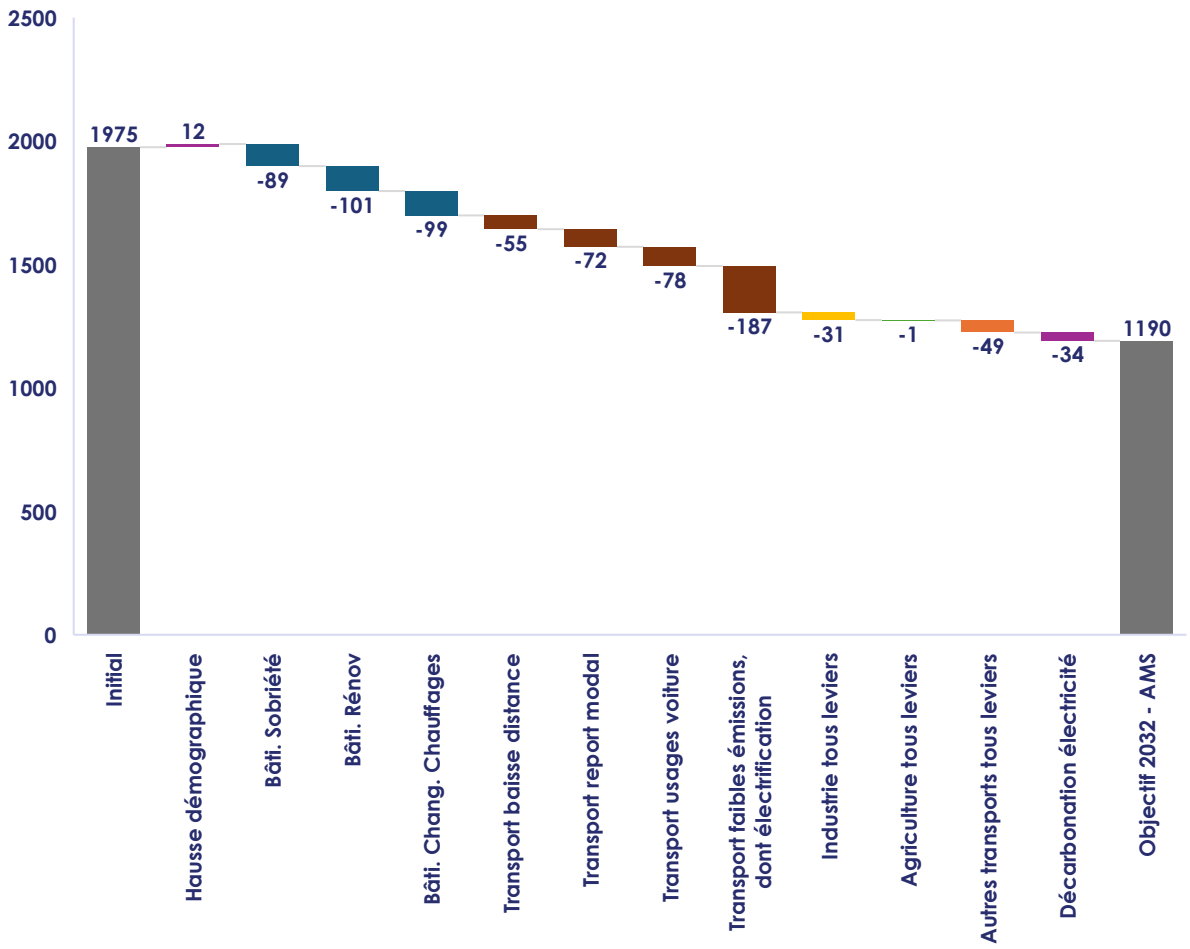
Avec ces dispositifs, la Métropole vise à restaurer le cycle naturel de l'eau, tout en apportant une meilleure maîtrise des risques naturels liés aux perturbations hydrologiques (sécheresses, inondations, etc.).

Indicateurs de suivi : *état des nappes et des cours d'eau ; nombre d'hectares renaturés ou désimperméabilisés par an.*

C.3 Contribution des secteurs d'activité à la trajectoire carbone

Pour atteindre l'objectif d'une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2032, l'ensemble des secteurs d'activité doit être mobilisé. **Toutefois, compte tenu du profil d'émissions de GES de la Métropole, ce sont les secteurs du bâti (résidentiel et tertiaire) et du transport routier qui disposent des principaux leviers**.

Le graphique suivant agrège les principaux leviers de réduction carbone à l'horizon 2032, en illustrant leurs contributions respectives à l'effort global.

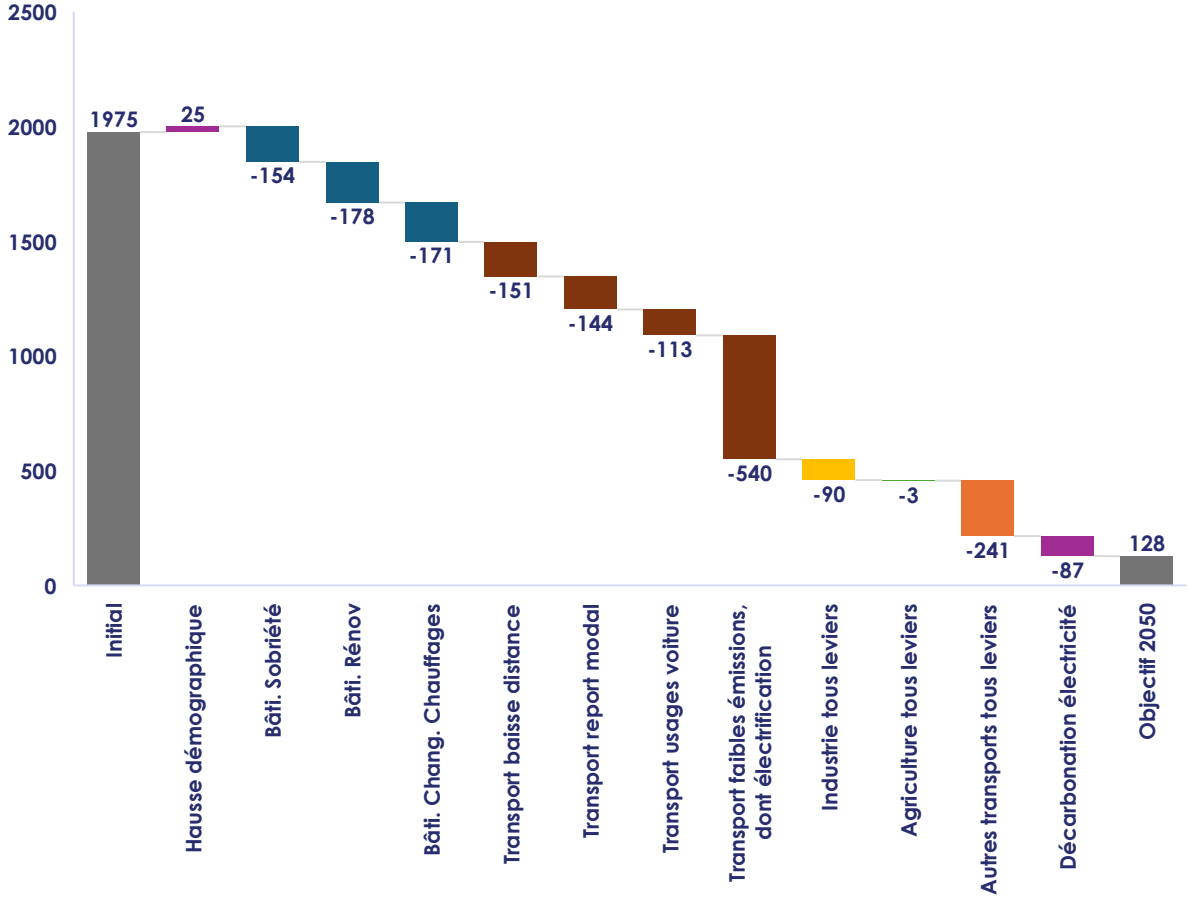


Graphique 16 : Principaux leviers de réduction des émissions de GES entre 2023 et 2032 (en ktCO₂e) – scénario de référence AMS « Avec Mesures Supplémentaires » (cf. chapitre E). Réalisation : BL évolution

Le graphique suivant illustre le volume de réduction des émissions de GES associé à chaque levier à l'horizon 2050, une fois l'ensemble des mesures pleinement déployées. Ces leviers sont détaillés de manière approfondie dans le chapitre E. Scénario de référence « Avec Mesures Supplémentaires ». Parmi les leviers activés, ayant le plus d'impact, peuvent être cités :

- l'électrification pour les véhicules particuliers, de transport en commun et de transports des marchandises – y compris biogaz et H_2 (-540 ktCO₂e) ;
- la réduction des émissions du secteur du transports aérien et, dans une moindre mesure, celles des secteurs maritimes et ferroviaires (-241 ktCO₂e) ;
- la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires (-178 ktCO₂e) ;
- le remplacement des chauffages fioul et gaz par des solutions bas carbone dans le résidentiel et le tertiaire (-171 ktCO₂e) ;
- les actions de sobriété dans l'usage des bâtiments (-154 ktCO₂e) ;
- la diminution du besoin de déplacements (personnes et de marchandises (-151 ktCO₂e) ;
- le report modal vers les modes actifs et les transports en commun (-144 ktCO₂e) ;
- le covoiturage et l'éco-conduite (-113 ktCO₂e) ;
- la réduction des émissions de l'industrie (-90 ktCO₂e).

- la décarbonation de l'électricité à l'échelle locale et nationale (-87 $ktCO_2e$).



Graphique 17 : Principaux leviers de réduction des émissions de GES entre 2023 et 2050 (en $ktCO_2e$) – scénario de référence AMS. Réalisation : BL évolution

C.4 Évolution coordonnée des réseaux de chaleur et froid

L'état des lieux et l'analyse des enjeux du Diagnostic (volume I) ont souligné que :

- les réseaux de chaleur et de froid constituent déjà un levier structurant, innovant et en cours d'extension, même si leur déploiement reste concentré sur les zones plus denses ;
- les infrastructures énergétiques sont exposées à des aléas climatiques, en particulier dans les zones littorales et en altitude ;
- le développement des EnR&R suppose de dimensionner les capacités d'injection correspondantes sur les réseaux avec anticipation et adaptation.

La Métropole élabore pour cela un Schéma Directeur des Energies métropolitain (SDEm) afin de planifier l'évolution de la production et de la consommation d'énergie du territoire et d'assurer le développement coordonné des réseaux de distribution. Le

Plan Climat s'y articule notamment autour de trois objectifs amenés à être affinés dans le cadre du SDEm :

- **adapter et moderniser les réseaux** afin d'intégrer davantage d'EnR&R, développer les capacités de stockage, sécuriser l'approvisionnement et étendre les réseaux de chaleur et de froid lorsque les conditions locales le permettent ;
- **remplacer les équipements anciens et carbonés de chaleur et de froid** par des solutions efficaces, dans l'objectif de l'élimination progressive des équipements utilisant des combustibles fossiles ;
- **renforcer la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques** (canicules, tempêtes, inondations), susceptibles de fragiliser les réseaux et d'affecter la continuité de service.

Cette dynamique s'inscrit également dans le cadre réglementaire renforcé par le décret n° 2025-1382 du 29 décembre 2025 relatif à la transposition de la directive (UE) 2023/1, qui impose aux EPCI concernés d'intégrer un programme d'action dédié à la chaleur et au froid au sein de leur PCAET (applicable aux PCAET transmis pour avis après le 1er juillet 2026, conformément à l'article 18, III).

Le présent Plan Climat transmis en amont, n'est pas soumis à cette obligation. Le Diagnostic (volume I) établit néanmoins un état des lieux exhaustif concernant ces infrastructures.

C.5 Focus sur la stratégie Eau

La stratégie climatique de la Métropole relative à la gestion de la ressource eau s'appuie sur trois piliers :

- le rééquilibrage du cycle naturel de l'eau ;
- l'interconnexion des réseaux ;
- la réduction de l'empreinte eau.

Le **rééquilibrage du cycle naturel de l'eau** s'intègre comme **objectif structurant** de ce 3e Plan Climat**, un cap à atteindre** au regard duquel sont définies et hiérarchisées les politiques publiques d'aménagement, de gestion de l'eau, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Travailler sur le rééquilibrage du cycle naturel de l'eau renforce la capacité du territoire à faire face aux impacts du changement climatique en agissant directement sur ses manifestations physiques :

- **Sécurisation de la ressource en eau :** en favorisant l'infiltration, le stockage et la restitution progressive de l'eau, ce rééquilibrage réduit la vulnérabilité aux sécheresses prolongées et aux étiages sévères, et améliore la robustesse des systèmes d'alimentation en eau potable ;
- **Réduction de la vulnérabilité aux événements extrêmes** : le ralentissement des écoulements et la limitation des ruissellements contribuent à atténuer les effets

des précipitations intenses, à réduire les risques d'inondation, les phénomènes de turbidité, de pollution, et à protéger les milieux aquatiques.

- **Adaptation des espaces urbanisés :** la présence de sols fonctionnels vivants, d'eau et de végétation permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains, d'améliorer le confort d'été et de maintenir des conditions de vie compatibles avec le climat futur.

Favoriser le cycle de l'eau par la préservation des sols perméables vivants génère également des co-bénéfices en matière **d'atténuation**, notamment par la séquestration du carbone (sols, végétation), la réduction des consommations énergétiques liées à la gestion de l'eau ainsi que la limitation des besoins de climatisation grâce au rafraîchissement urbain naturel. Des principes qui contribuent aussi à l'amélioration de la santé environnementale et de la qualité de vie.

Ainsi, retrouver le fonctionnement hydrologique naturel constitue à la fois un **levier d'adaptation structurelle** aux impacts du changement climatique et un facteur d'atténuation indirect, en renforçant les puits de carbone et en réduisant les consommations énergétiques du territoire.

En pratique, œuvrer au rééquilibrage du cycle naturel de l'eau se découpe en six objectifs opérationnels :

- **Restaurer les fonctions hydrologiques des sols** en augmentant les capacités d'infiltration et de stockage des eaux pluviales, en limitant l'imperméabilisation nette et en favorisant la désartificialisation des sols lorsque cela est possible ;
- **Ralentir et réguler les flux hydriques, les chemins de l'eau en ville et en montagne** en réduisant les ruissellements rapides et les transferts directs vers les réseaux et le milieu marin, ainsi qu'en favorisant une restitution progressive de l'eau vers les nappes, les cours d'eau et les milieux naturels ;
- **Contribuer à la sécurisation de la ressource en eau,** en réduisant la vulnérabilité des ressources aux étiages prolongés et en limitant les dégradations qualitatives liées aux phénomènes de turbidité, d'érosion et de pollution ;
- **Renforcer l'adaptation climatique des espaces urbanisés,** en luttant contre les îlots de chaleur urbains par des solutions fondées sur la nature intégrant l'eau et la végétation, tout en améliorant le confort d'été et le cadre de vie des habitants ;
- **Générer des co-bénéfices climat, santé et énergie** grâce au maintien des sols fonctionnels favorables à la séquestration du carbone et à la réduction des consommations énergétiques liées à la gestion de l'eau et aux situations de crise ;
- **Renforcer la sobriété des usages de l'eau et réduire l'empreinte eau du territoire,** en réduisant durablement les volumes d'eau prélevés et consommés, ainsi qu'en favorisant la réutilisation d'eaux non conventionnelles lorsque cela est compatible avec les usages et les milieux.

La stratégie de la Métropole s'appuie également sur l'**interconnexion des champs captants de la plaine du Var**, qui permet de répartir les prélèvements en fonction des tensions. Des interconnexions dans les secteurs en tensions du Haut Pays sont

également en projet. L'interconnexion entre secteurs de distribution apporte ainsi une réponse structurante face au changement climatique et ses impacts.

Les travaux consistent à interconnecter tous les champs captants de la plaine du Var, en rive droite comme en rive gauche du Var, ainsi qu'entre l'amont et l'aval de la basse vallée du Var. Ils visent aussi à remettre en état les plus anciennes installations d'eau potable du Haut Pays.

Enfin, l'accent est mis sur les potentiels d'**économies d'eau**.

Compte tenu de la baisse de la disponibilité de la ressource en eau, due à l'augmentation des périodes de sécheresse et impactée par des épisodes pluvieux intenses favorisant les crues et les inondations au détriment de la recharge des hydrosystèmes, un changement de modèle est envisagé, fondé simultanément sur ces **trois piliers essentiels** :

- **La sobriété d'usage** : éliminer les consommations inutiles, notamment grâce à la mise en place d'un programme de télérelève de tous les compteurs permettant de sensibiliser les consommateurs, à un accompagnement des gros consommateurs et à une communication générale auprès de l'ensemble des usagers **;**
- **L'efficacité de l'usage** : améliorer le rendement en limitant drastiquement les pertes dans les réseaux et les ouvrages ainsi qu'en modernisant les équipements ;
- **La circularité ou la complémentarité des usages** : réutiliser des eaux usées traitées et des eaux grises, utiliser des eaux pluviales et valoriser les eaux de process industriels. En **valorisant plus de 10 % des eaux usées traitées** grâce au projet de modernisation de la station d'épuration Haliotis 2, une partie des usages aujourd'hui alimentés par des prélèvements dans la ressource naturelle seront ainsi évités. Cette substitution permet à elle seule une réduction estimée à 7 % des prélèvements à l'horizon 2030. Les 3 % restants, nécessaire pour atteindre l'objectif national du Plan Eau 2023 visant **-10 % d'eau prélevée d'ici 2030**, seront obtenus par les actions de sobriété et d'efficacité susmentionnées.

D. La vision du territoire en 2050

À quoi pourrait ressembler le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur en 2050 ?

Nous sommes en 2050. La couverture arborée de toute la zone littorale vaut à la Métropole Nice Côte d'Azur d'être surnommée « la Métropole verte de la Méditerranée » : les arbres et la végétation sont omniprésents en ville.

Même les jours de forte chaleur, la température reste tolérable dans les rues, car le soleil en été atteint rarement le sol : entre les arbres, les avancées des bâtiments et les voilages, les piétons trouvent toujours un cheminement ombragé.

Les cours d'immeubles sont des havres de fraîcheur, les volets portissols (« à la Niçoise ») jouent pleinement leur rôle en permettant une circulation d'air rafraîchissant dans les logements.

Verte, la Métropole l'est aussi grâce à la forêt qui descend des montagnes jusqu'au bord de mer. Une forêt qui représente un soutien essentiel aux activités économiques. Les scieries s'alimentent localement afin d'accompagner les chantiers de rénovation des bâtiments, isolés et adaptés au confort d'été. Le secteur agricole s'appuie sur les pratiques de l'agroforesterie et plus largement de l'agroécologie. Les exploitations maraichères locales (production, transformation) alimentent d'ailleurs en circuits-courts le territoire et les tables des restaurants niçois, réputées pour leurs cartes inspirées du régime méditerranéen.

La protection des milieux naturels est forte. Tous les habitants constatent désormais à quel point les écosystèmes sont indispensables à leur qualité de vie : lieux de loisir, refuges de biodiversité, régulation du cycle de l'eau, atténuation des dégâts occasionnés par les événements extrêmes de plus en plus intenses (inondations, sécheresses, tempête), etc.

La transformation de la Métropole réside aussi dans la valorisation des savoir-faire locaux : des filières d'excellence dans les métiers artisanaux attirent chaque année des milliers de jeunes du territoire et d'ailleurs. La Métropole est reconnue pour ses formations dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment, de l'agro-alimentaire, de la pharmaceutique, de la mécanique, de l'économie circulaire. Des nouvelles filières autour de la mobilité durable se sont développées (fabrication de vélos électriques). Les industries ont décarboné et simplifié leur process afin de limiter les besoins en ressources. Le tourisme a évolué vers un modèle quatre saisons, plus durable et bien pensé.

La Métropole a su s'adapter en grande partie : économie locale résiliente et dynamisée, pourvoyeuse d'emplois et à faible impact environnemental, activités décarbonées gagnant en indépendance vis-à-vis des importations d'hydrocarbures instables, santé publique améliorée avec des espaces urbains apaisés moins pollués et des mobilités actives encouragées, etc.

L'aménagement du territoire, axé sur un rapprochement entre bassins de vie et d'activité, favorise les transports en commun à haute fréquence (connectant Moyen

et Haut Pays), la marche et le vélo. Ce réseau dense de transports publics contribue aussi à la circulation de marchandises qui s'appuie en amont sur un fret ferroviaire renforcé.

La bonne coordination entre les différents acteurs locaux et voisins participe grandement à ces réussites. La pédagogie et la sensibilisation menées auprès des citoyens, des jeunes et des autres parties prenantes permettent aussi de rendre acceptables et désirables les changements structurels toujours en cours.

La résilience, la santé, l'économie locale et le lien social conduisent toutes les actions.

E. Scénario de référence « Avec Mesures Supplémentaires »

La stratégie de ce 3e Plan Climat s'appuie sur deux scénarios :

- un **scénario de référence « Avec Mesures Supplémentaires »**, désigné selon le sigle « AMS », qui décrit l'ambition portée par la Métropole en termes de trajectoires Climat Air Energie. Il est construit sur la base d'objectifs de moyen et long termes dont l'atteinte nécessite la mise en œuvre de mesures supplémentaires, tant au niveau local que national, **en complément de celles déjà en vigueur ou programmées**.
- un second **scénario « Avec Mesures Existantes »**, désigné selon le sigle « AME », construit en s'appuyant sur les politiques publiques existantes ou programmées (sans les mesures supplémentaires nécessaires). Il décrit la trajectoire cible de la Métropole dans l'hypothèse où l'ensemble des actions prévues dans le programme d'action de ce 3e Plan Climat sont mises en œuvre, tout en tenant compte des politiques publiques nationales en vigueur.

Ce type de scénarios prospectifs Climat Air Energie est **souvent utilisé dans l'élaboration des stratégies de transition**, notamment par le Ministère de la Transition Ecologie.

Ce chapitre E présente le scénario de référence « AMS », qui constitue le cap stratégique permettant à la Métropole d'atteindre les objectifs climatiques, énergétiques et de qualité de l'air ainsi que les enjeux d'adaptation suivants :

- **viser la neutralité carbone avant 2050**[9], en **divisant par deux les émissions de gaz à effet de serre du territoire entre 2012 et 2032** ;
- **diviser par deux la consommation d'énergie entre 2012 et 2050**, avec un point de passage de -30 % en 2032, légèrement supérieur aux -29 % à l'horizon 2030 fixés par la PPE 3 (voir chapitre A) ;
- **produire localement au moins 40 % de l'énergie** consommée sur le territoire en 2050 et plus de 15 % en 2032 ;
- s'aligner sur une **trajectoire d'adaptation à +4°C** ;
- maintenir une **qualité de l'air respectant au minimum le dernier seuil intermédiaire fixé par l'OMS d'ici 2050, pour les polluants PM2.5, PM10 et NO_2.**

Ce scénario décrit une **trajectoire cible** idéale qui doit permettre de guider l'action de tous les acteurs locaux dans un but commun de **préservation du cadre de vie sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur**.

A noter : **une action collective est indispensable**, la réussite de la planification écologique repose, selon le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), à 50 % sur l'engagement des entreprises, à 25 % sur l'action des pouvoirs publics et à

[9] Cet objectif de neutralité carbone avant 2050 peut être envisagé du fait 1) de l'importante capacité de stockage carbone du territoire très boisé et 2) de la faible présence d'industrie et d'agriculture (secteurs économiques très émetteurs de GES)

25 % sur la mobilisation des citoyens. **La Métropole ne peut donc atteindre ses objectifs sans l'engagement de toutes les parties prenantes du territoire**.

Ce scénario AMS a été modélisé en s'appuyant sur les potentiels identifiés en partie 2 du diagnostic (Volume I). Suivre cette trajectoire implique d'activer l'ensemble des leviers analysés et jugés pertinents au regard de la réalité et des spécificités du territoire.

Sa mise en œuvre **nécessite une mobilisation large et coordonnée de tous les acteurs, publics comme privés, à l'échelle locale comme nationale, ainsi que l'engagement de l'ensemble des citoyens, habitants ou visiteurs, qui contribuent au dynamisme du territoire.**

E.1 Réduction des émissions de GES - scénario de référence AMS

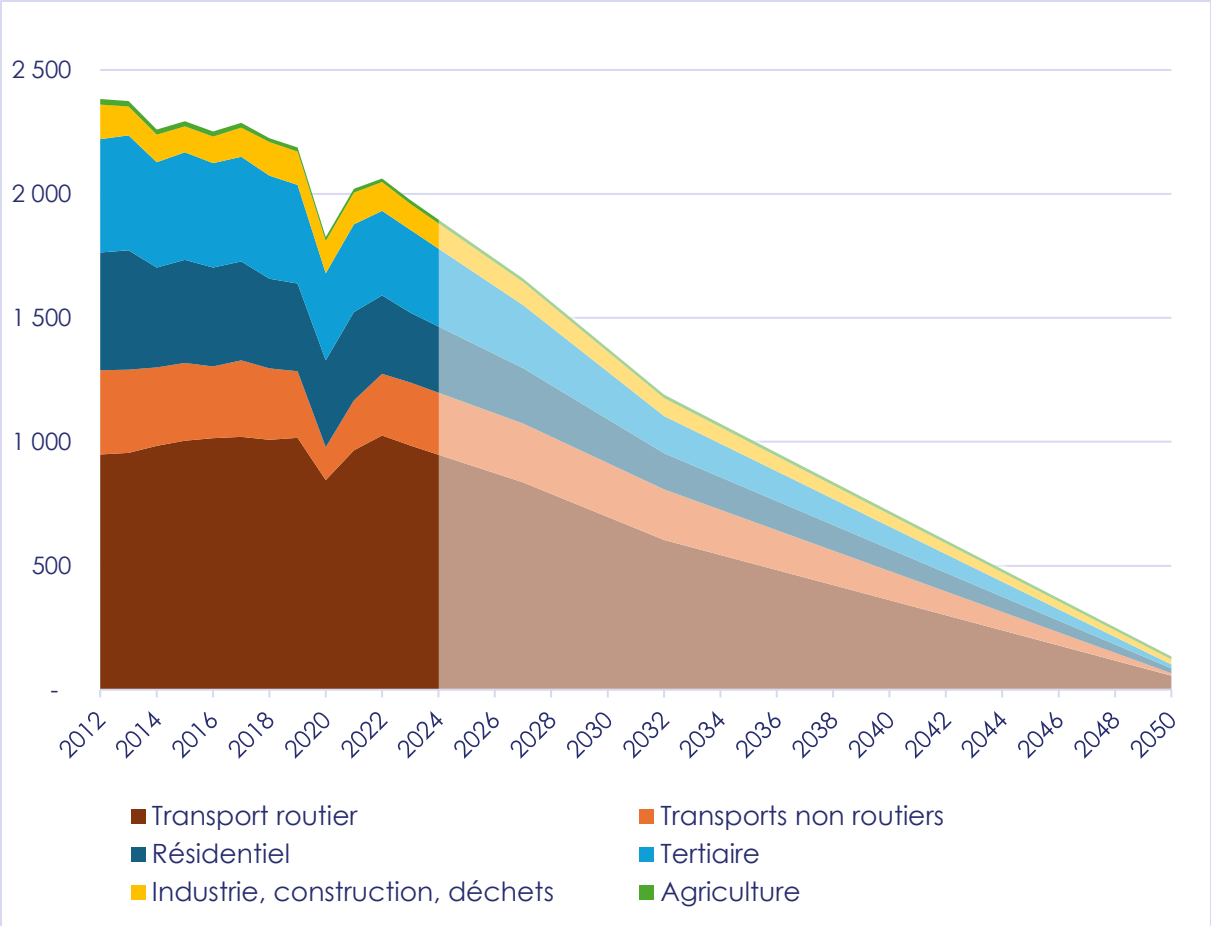
Les objectifs régionaux, fixés dans le cadre du SRADDET adopté le 29 juin 2019 et rappelés dans la COP Régionale, ne prenant pas en compte les évolutions récentes du cadre national, ni la rehausse des objectifs européens, ce Plan Climat **s'aligne sur la trajectoire visée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone version 3.** Le texte officiel n'est pas encore adopté, mais le contenu du projet reste cohérent avec le niveau d'ambition nécessaire aux engagements nationaux, européens et planétaires (neutralité carbone).

Par rapport à l'année de référence 2012, les objectifs de réduction des émissions de GES se résument comme suit :

	Etat des lieux 2023	Objectifs		
		2032	2040	2050
Réduction des émissions de GES	**- 17,1 %**	**- 50 %**	**- 70 %**	**- 95 %**

Tableau 18 : Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire scénario de référence AMS

Les trajectoires à suivre par secteur sont détaillées ci-après. Celles-ci tiennent compte des contributions identifiées pour chacun d'entre eux dans l'état des lieux, des potentiels mobilisables associés et des limites liées au contexte territorial.



Graphique 18 : Évolution des émissions de GES par secteur d'activité (en ktCO₂e) – scénario de référence AMS. Sources : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Secteur	Réf. 2012	2032		2040		2050	
	ktCO₂e/an	ktCO₂e/an	%	ktCO₂e/an	%	ktCO₂e/an	%
Résidentiel	476	145	**-69%**	90	**-81%**	20	**-96%**
Tertiaire	457	150	**-67%**	91	**-80%**	16	**-97%**
Transport routier	949	604	**-36%**	361	**-62%**	57	**-94%**
Industrie, construction, déchets	139	72	**-48%**	49	**-65%**	11	**-92%**
Agriculture	22	13	**-38%**	13	**-42%**	11	**-47%**
Autres transports	339	204	**-40%**	118	**-65%**	13	**-96%**
Total	**2 383**	**1 190**	**-50%**	**720**	**-70%**	**128**	**-95%**

Tableau 19 : Objectifs sectoriels d'émissions de GES résiduelles (en ktCO₂e) du territoire - scénario de référence AMS

En 2032, la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre du territoire vise une réduction de 50 % par rapport à 2012. Cette trajectoire s'aligne sur la SNBC 3, tout en intégrant les spécificités locales : les émissions du secteur résidentiel baissent plus rapidement, compte tenu de l'importante décarbonation déjà réalisée dans ce domaine, tandis que celles du transport routier diminuent légèrement moins vite au regard des besoins de mobilité du Moyen et du Haut Pays notamment.

À plus long terme, la Métropole peut envisager une trajectoire de référence conduisant à la neutralité carbone avant 2050. Les objectifs sectoriels qui devraient être inscrits dans la future SNBC 3 ne sont pas tous atteignables, en particulier pour le transport routier, dont les émissions résiduelles sur le territoire de la Métropole devraient rester légèrement supérieures à la trajectoire de la future SNBC 3. La réduction potentielle envisagée atteint -94 % au lieu de -99 % pour ce secteur, soit un surplus d'environ 53 $ktCO_2e$. Le secteur industrie, construction et déchets atteint une baisse de -92 %, inférieure à l'objectif de -95,5 % fixé par la SNBC 3. Sur l'ensemble des secteurs, la trajectoire de référence retenue atterrit à 128 $ktCO_2e$ contre 52 $ktCO_2e$ pour la SNBC 3.

Ces écarts s'expliquent par plusieurs caractéristiques structurelles du territoire : d'une part, les besoins incompressibles de mobilité dans les zones de relief et d'autre part, la relocalisation d'une partie de la production qui devrait générer des émissions de GES supplémentaires. A cela, une hypothèse conservatrice est également posée concernant les fluides frigorigènes, en considérant que le tertiaire et le résidentiel continueraient de générer des émissions résiduelles liées aux équipements de climatisations (fuite des fluides frigorigènes au fort pouvoir réchauffant).

Toutefois, la capacité de séquestration du territoire, recouvert en majorité de forêts, reste très importante ; même dans le scénario défavorable intégrant les facteurs de déclin, comme la mortalité des arbres, la capacité de séquestration de la Métropole devrait conserver une capacité d'au moins 230 $ktCO_2e$ en 2050 (cf. chapitre G.1 en Partie 2 du Diagnostic). Cette capacité de séquestration dépasse largement le niveau d'émissions résiduelles projetées (128 $ktCO_2e$ en 2050), ce qui permet d'envisager non seulement l'atteinte de l'équilibre émissions–séquestration, mais également une contribution nette à la neutralité carbone nationale.

Sur une trajectoire de réduction d'émissions de GES passant de 2 383 $ktCO_2e$ en 2012 à 128 $ktCO_2e$ en 2050, le seuil d'équilibre autour de 230 $ktCO_2e$ devrait être franchi un peu avant 2050 ; le point d'étape à 2040 projette des émissions autour de 720 $ktCO_2e$.

E.2 Augmentation de la part des émissions carbone séquestrées - scénario de référence AMS

Le scénario de référence AMS s'appuie sur la préservation de la capacité naturelle de séquestration carbone sur le territoire.

Compte tenu des incertitudes liées au changement climatique, il n'ambitionne pas de s'aligner sur le scénario optimiste présenté en partie 1 qui projetait une augmentation maximale de 8 % de la capacité du territoire à capter du carbone naturel. L'hypothèse retenue dans le scénario de référence AMS est celle d'une **stabilisation de la séquestration à 295 ktCO_2e** (valeur actuelle) **jusqu'en 2050**. Cette hypothèse reste cohérente avec la SNBC 3 qui vise désormais une stabilisation de la séquestration carbone à l'échelle nationale.

En parallèle de la plantation d'arbres en zones urbaines ou de haies en zones agricoles, l'enjeu principal réside dans le maintien en bon état du couvert forestier du territoire.

Dans ce scénario AMS, ambitieux en matière de décroissance des émissions de GES, et selon une approche strictement cadastrale, la part des émissions séquestrées sur le territoire, aujourd'hui d'environ 15 %, devrait atteindre près de 25 % d'ici la fin de ce 3e Plan Climat, 40 % en 2040 et atteindre la neutralité carbone avant 2050.

	Etat des lieux 2023	Objectifs		
		2032	2040	2050
Part des émissions séquestrées	**15 %**	**25 %**	**40 %**	**100 %**

Tableau 20 : Objectifs d'augmentation de la part des émissions de GES séquestrées du territoire - scénario de référence AMS

Cet objectif de neutralité carbone avant 2050 est essentiel pour contribuer à la neutralité carbone nationale : **le territoire présente une forte proportion de surfaces forestières** et des secteurs industriel et agricole de faible ampleur, lesquels, à l'échelle nationale, seront plus difficiles à décarboner, même en 2050.

E.3 Réduction des consommations d'énergie finale - scénario de référence AMS

A l'instar des objectifs de réduction des émissions de GES, le scénario de référence est aligné les orientations de la PPE 3, adoptée par décret le 12 février 2026 et qui renforce significativement les exigences de diminution des consommations d'énergie à horizon 2030.

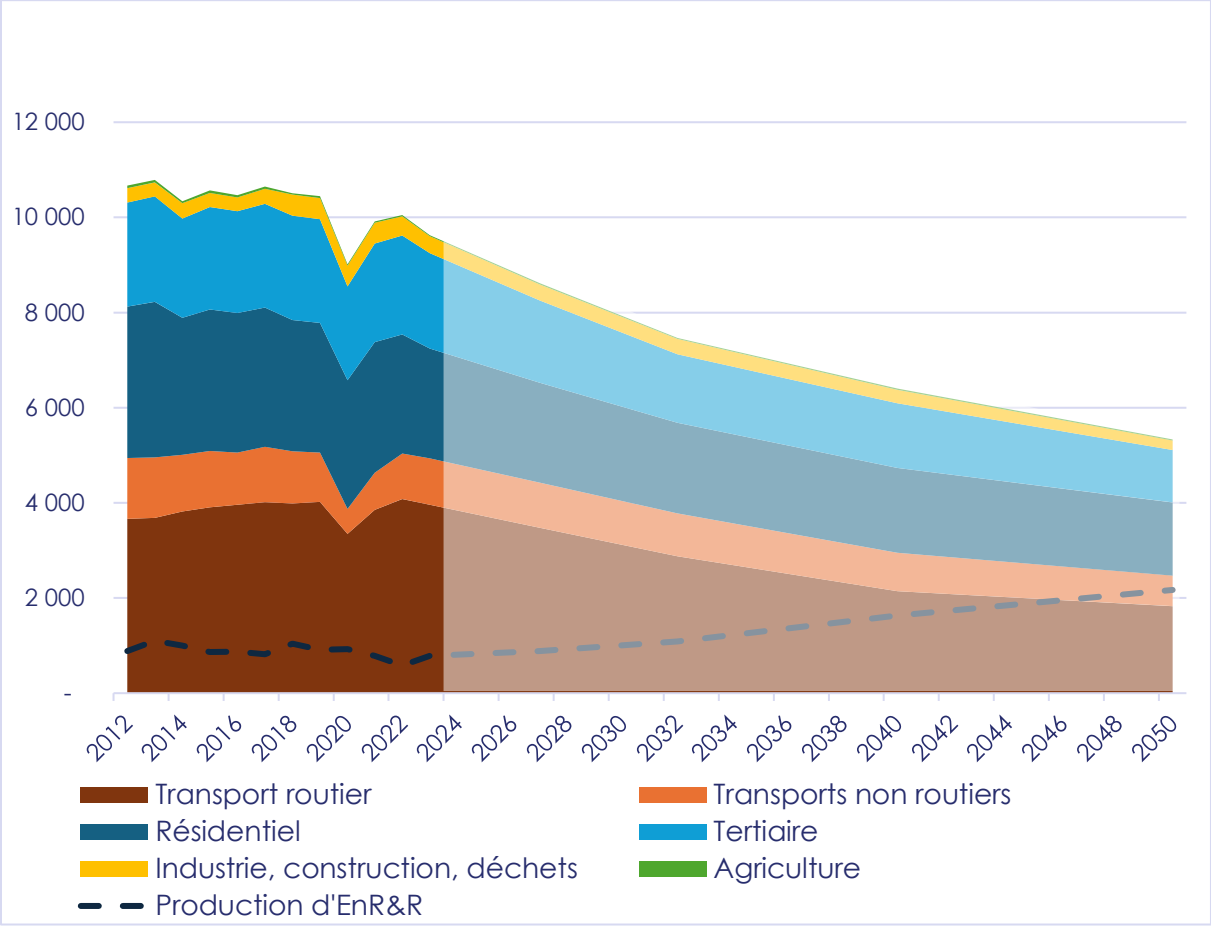
Cette mise en cohérence se veut mieux-disante que les objectifs régionaux, fixés dans le cadre du SRADDET adopté le 29 juin 2019 et rappelés dans la COP Régionale.

Par rapport à l'année de référence 2012, les objectifs de réduction des consommations d'énergie finale retenus sont les suivants :

	Etat des lieux 2023	Objectifs		
		2032	2040	2050
Réduction des consommations d'énergie	**-9,7 %**	**-30 %**	**-40 %**	**-50 %**

Tableau 21 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie du territoire - scénario de référence AMS

Les trajectoires à suivre par secteur, détaillées ci-après, s'appuient sur les contributions et les potentiels identifiés dans l'état des lieux et tiennent compte des contraintes territoriales.



Graphique 19 : Évolution des consommations d'énergie par secteur d'activité (en GWh) – scénario AMS. Sources : Données AtmoSud (2023). Réalisation : BL évolution

L'ambition est rehaussée de manière à atteindre **-30 % de consommation d'énergie en 2032 par rapport à 2012**, cohérente avec la PPE 3 et plus volontariste que les objectifs régionaux.

Sur certains secteurs, la baisse des consommations d'énergies finales dépasse les 30 % à horizon 2032, tirée par l'impératif de réduction des émissions de GES associés. Une réduction qui se traduit par exemple par l'augmentation conséquente des travaux de rénovation dans le secteur résidentiel et tertiaire.

À l'inverse, dans les transports, la réduction reste limitée à cet horizon (-21 %), en raison d'une transition encore progressive du parc de véhicules et de l'inertie du secteur.

Secteur	**Réf. 2012**	**2032**		**2040**		**2050**	
	GWh/an	GWh/an	%	GWh/an	%	GWh/an	%
Résidentiel	3 180	1 900	**-40%**	1 779	**-44%**	1 540	**-52%**
Tertiaire	2 187	1 442	**-38%**	1 361	**-38%**	1 100	**-50%**
Transport routier	3 665	2 880	**-21%**	2 146	**-41%**	1 830	**-50%**
Industrie	302	319	**+6%**	285	**-5%**	200	**-34%**
Agriculture	55	24	**-56%**	22	**-59%**	20	**-64%**
Autres transports	1 279	902	**-29%**	807	**-37%**	640	**-50%**
Total	**10 668**	**7 468**	**-30%**	**6 401**	**-40%**	**5 330**	**-50%**

Tableau 22 : Objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie (en GWh) du territoire – scénario de référence AMS

À moyen, comme à long terme, la trajectoire adoptée reste prudente pour le secteur industriel. Si une forte décarbonation du tissu industriel est indispensable, la trajectoire tient compte de la volonté nationale de réindustrialisation. L'hypothèse d'une baisse maîtrisée des consommations d'énergie finale, compatible avec le maintien ou la relocalisation d'activités économiques essentielles, est privilégiée. L'objectif retenu pour 2050 s'établit ainsi à -34 %, soit une consommation d'énergie finale annuelle d'environ 200 GWh, témoignant d'une industrie plus sobre, modernisée et décarbonée, mais toujours présente sur le territoire.

Mix énergétique visé en 2032 et 2050

L'évolution projetée met en évidence une progression significative de la part d'énergies bas carbone sur le territoire, traduisant les effets combinés de la baisse des énergies fossiles et du développement des vecteurs décarbonés. En 2023, la part d'énergie décarbonée s'élève à **34 % de la consommation finale**, soit **3 253 GWh**, portée principalement par l'électricité (92 % décarbonée), le bois-énergie et les autres énergies renouvelables et de récupération.

À l'horizon 2032, le scénario **AMS** poursuit cette dynamique, avec une progression notable, mais contrastée. La trajectoire vise **50 % d'énergie décarbonée**, soit **3 727 GWh.** Cette progression repose principalement sur la **réduction marquée des consommations d'énergies fossiles** (produits pétroliers et gaz naturel), l'**électrification des usages** et l'**augmentation des consommations de chaleur renouvelable** via les réseaux thermiques, les installations de récupération de chaleur et le biogaz. Le volume global d'énergies renouvelables thermiques reste néanmoins globalement stable à cet horizon, si l'on considère que la hausse des productions EnR mentionnées

ci-avant est compensée par la baisse des biocarburants incorporés dans les carburants classiques (diminution générale conséquente de la réduction des produits pétroliers). Dans cette analyse de la fraction décarbonée des consommations, toutes les EnR du mix total doivent en effet être prises en compte. Et concernant, le bois et solaire thermique, ils évoluent peu à cet horizon.

À l'horizon 2050, le scénario AMS marque une transformation beaucoup plus profonde du mix énergétique. La part d'énergie décarbonée atteint **95 % de la consommation finale**, soit **4 285 GWh**, dans un contexte de forte diminution des consommations totales. Cette évolution repose sur une **quasi-disparition des énergies fossiles**, un recours accru à l'électricité entièrement décarbonée, et un **développement massif des réseaux de chaleur et de froid,** qui deviennent un levier structurant de décarbonation. Cette trajectoire traduit ainsi une transition vers un **système énergétique largement décarboné, reposant sur l'électrification**, la **valorisation des ressources locales** et le développement des infrastructures énergétiques collectives.

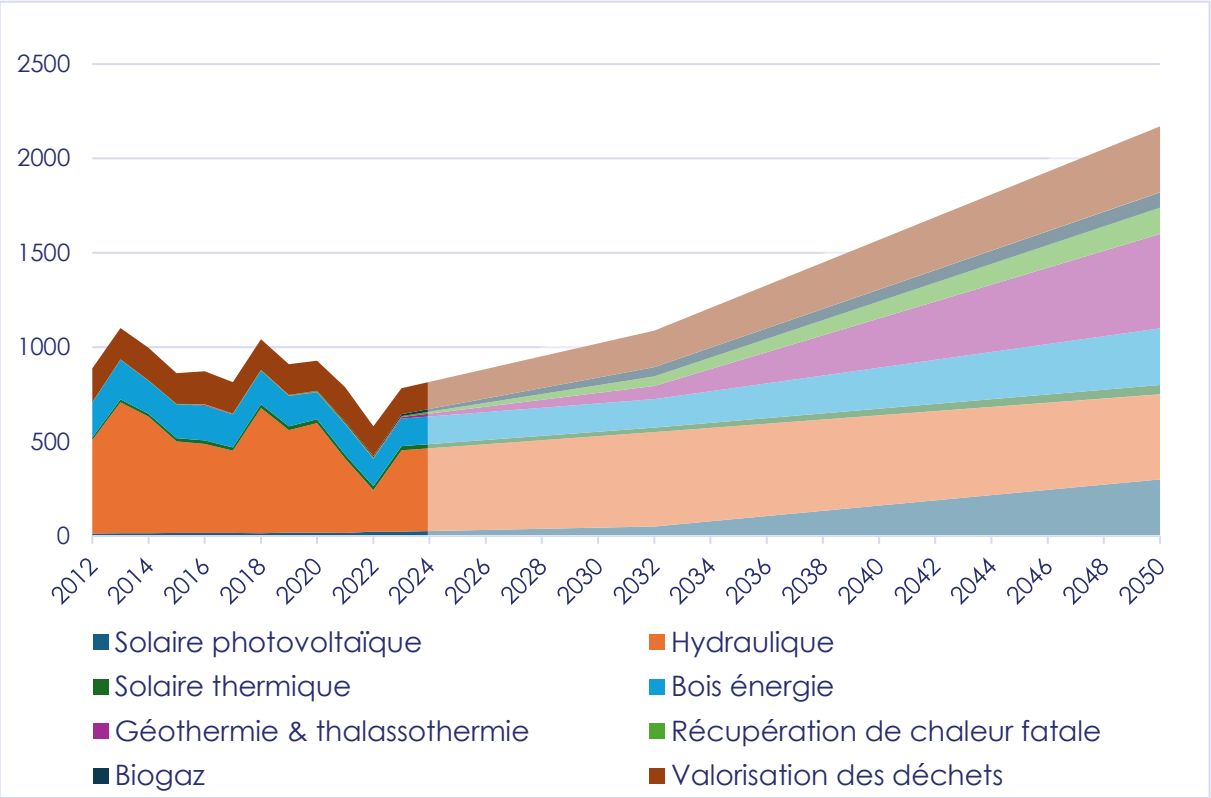
E.4 Production d'énergies renouvelables et de récupération - scénario de référence AMS

Concernant la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), la trajectoire de référence établie reste là aussi assez prudente et basée sur des capacités de production réalistes compte tenu des particularités territoriales.

	Etat des lieux 2023	Objectifs		
		2032	2040	2050
Part d'EnR&R produites sur le territoire	**8,1 %**	**15 %**	**25 %**	**40 %**

Tableau 23 : Objectifs d'augmentation de la part de production d'énergies renouvelables et de récupération du territoire – scénario AMS

Cette trajectoire envisage une production de 40 % de l'énergie consommée sur le territoire par des énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de 25 % dès 2040.



Graphique 20 : Évolution de la production d'énergies renouvelables par filière (en GWh) – scénario AMS. Sources : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

La forte variabilité de l'hydraulique sur le territoire, notamment en raison des aléas climatiques, induit la stabilisation de cette production autour de 500 GWh dans la prochaine décennie, moyenne annuelle des années 2013-2023, avant de diminuer légèrement par la suite.

La priorité dans le développement de filières est donnée au développement du solaire photovoltaïque pour la production d'électricité renouvelable ainsi qu'à la géothermie et la thalassothermie pour la chaleur renouvelable.

Le scénario s'appuie également sur une montée en puissance des capacités de récupération de chaleur pouvant alimenter les réseaux thermiques et produire de l'électricité par co-génération.

En lien avec les enjeux de préservation et d'entretien de la forêt, ce 3e Plan Climat estime également le développement du bois énergie après 2035.

Source énergétique	Production 2023 (GWh)	Objectif de production (GWh)	
		2032	2050
Solaire photovoltaïque	23,3	50	300
Hydroélectricité	430	500	450
Solaire thermique	22,7	25	50
Bois énergie	145	150	300

Géothermie et thalassothermie	8	70	500
Récupération de chaleur fatale	6,2	50	140
Gaz renouvelables	9,6	50	80
Déchets	138	195	350
TOTAL	**783**	**1090**	**2170**

Tableau 24 : Objectifs par filière de production d'énergies renouvelables et de récupération (en GWh) du territoire – scénario AMS

Tous ces objectifs ainsi définis sont cohérents vis-à-vis des potentiels estimés dans le Diagnostic, Partie 2, chapitre D, et sont donc atteignables pour chacune des filières.

E.5 Emissions et concentrations de polluants atmosphériques - scénario de référence AMS

E.5.1 Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, la trajectoire de référence globale définie respecte les documents réglementaires et s'inscrit dans la poursuite de la tendance observée.

Ainsi, à la fin de ce 3e Plan Climat en 2032, l'objectif vise la réduction de 50 % des émissions de polluants atmosphériques par rapport à l'année de référence 2012.

Par rapport à 2012	**État des lieux 2023**	**Objectifs**			
		2026	**2028**	**2030**	**2032**
Réduction des polluants atmosphériques	**- 31 %**	**-37 %**	**-43 %**	**- 47 %**	**- 50 %**

Tableau 25 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire – scénario de référence AMS

Les objectifs de réduction des émissions retenus pour le territoire varient selon le type de polluant atmosphérique :

- pour les NO_x, les PM10 et les PM2.5, des objectifs ont été définis sur la base d'hypothèses d'actions sectorielles (cf. chapitre E.6) ;
- pour les COVNM, les objectifs retenus sont ceux inscrits dans le SRADDET adopté le 26 juin 2019 ;
- pour le SO_2 et le NH_3, les objectifs retenus sont ceux du PREPA.

Par rapport à 2012	Etat des lieux 2023	Objectifs			
		2026	2028	2030	2032
NO_x	**- 41 %**	**- 51 %**	**- 54 %**	**- 57 %**	**- 61 %**
PM10	**- 30 %**	**- 38 %**	**- 43 %**	**- 48 %**	**- 53 %**
PM2.5	**- 28 %**	**- 36 %**	**- 42 %**	**- 47 %**	**- 53 %**
COVNM	**- 18 %**	**- 31 %**	**- 34 %**	**- 37 %**	**- 37 %**
NH_3	**- 16 %**	**- 16 %**	**- 16 %**	**- 16 %**	**- 16 %**
SO_2	**- 27 %**	**- 35 %**	**- 44 %**	**- 52 %**	**- 52 %**

Tableau 26 : Détail des objectifs de réduction par polluant atmosphérique du territoire – scénario de référence AMS

Les réductions projetées permettent de viser les quantités d'émissions de polluants atmosphériques résiduelles suivantes, exprimées en tonnes par an :

Par rapport à 2012	Etat des lieux		Objectifs			
	2012	2023	2026	2028	2030	2032
NO_x	5 121	3 006	2 533	2 357	2 181	2 005
PM10	1 205	847	751	691	630	569
PM2.5	986	708	630	574	518	463
COVNM	3 970	3 245	2 740	2 620	2 501	2 501
NH_3	171	144	144	144	144	144
SO_2	288	211	188	162	136	136

Tableau 27 : Objectifs d'émissions résiduelles de polluants atmosphériques (en tonnes) du territoire – scénario de référence AMS

Les objectifs ne sont pas différenciés par secteur d'activité, une réduction globale des émissions de chacun des polluants atmosphériques est visée en prenant en compte les capacités d'action secteur par secteur.

Toutefois, une analyse plus poussée pour les NO_x, PM10 et PM2.5 a permis de fixer des objectifs pour les deux principaux secteurs contributeurs (transport routier et résidentiel). Ces objectifs sont détaillés dans le chapitre E.6 suivant.

Oxydes d'azote (NO_x)

Afin d'atteindre l'objectif national fixé par le PREPA à horizon 2030, une réduction de -52 % des émissions de NO_x est nécessaire (par rapport à 2012).

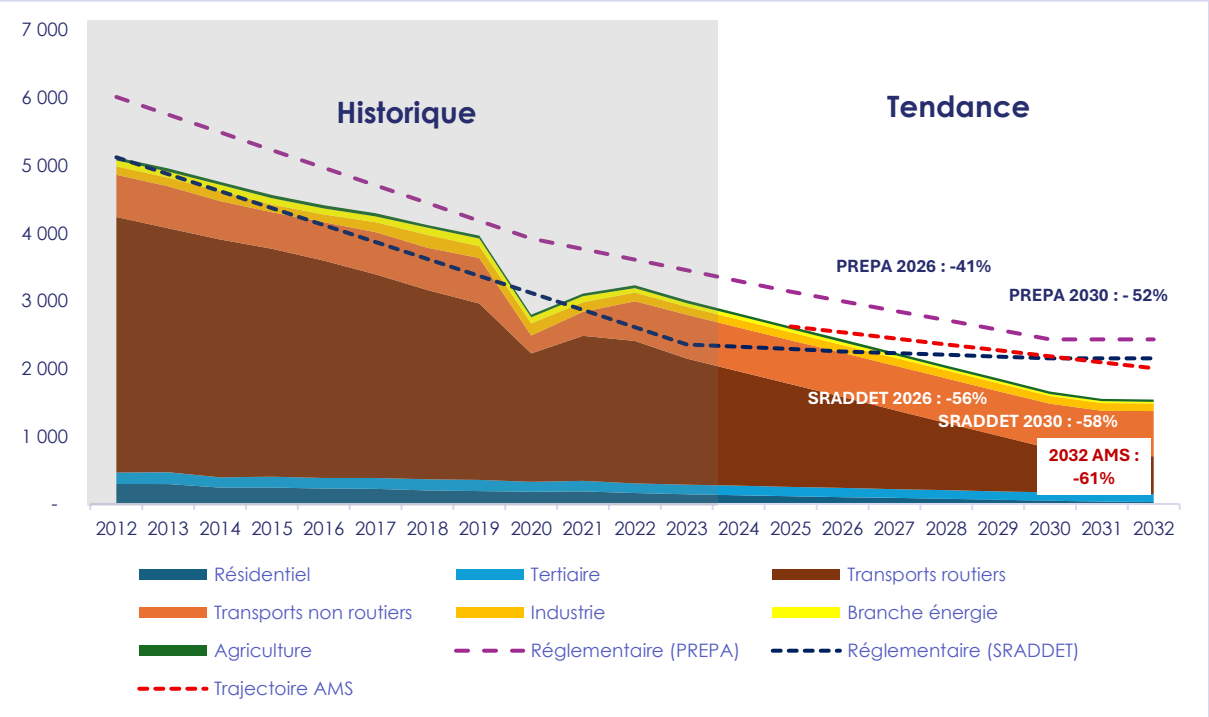
L'atteinte de l'objectif SRADDET à horizon 2030 implique une baisse de -58 % des émissions par rapport à 2012.

Le scénario AMS projette une baisse de -61 % en 2032.

Dans cette configuration, les objectifs réglementaires nationaux et régionaux sont atteints à horizon 2030. La dynamique apparaît favorable, en particulier grâce à la forte contribution des secteurs des transports (routiers et non routiers) et du résidentiel.

A noter : la trajectoire tendancielle des émissions de NO_x présentée en partie B.5.1 affiche un niveau plus ambitieux que l'objectif AMS fixé ci-dessus. Toutefois, cette tendance repose en grande partie sur le prolongement des effets des évolutions réglementaires et technologiques (mise en œuvre de la norme Euro 7, amélioration des motorisations, renouvellement du parc), dont l'impact réel demeure difficile à anticiper. Des incertitudes subsistent notamment quant au niveau plancher des émissions de NO_x et à leur part incompressible. Par prudence, ces effets ont donc été exclus du scénario AMS mais restent visibles sur le graphique ci-après (delta entre l'objectif de la courbe rouge AMS et émissions résiduelles projetées).

Néanmoins, si les tendances actuelles venaient à se poursuivre, le territoire pourrait atteindre des niveaux d'émissions inférieurs à cet objectif AMS. Dans tous les cas, ce scénario AMS projette que, même avec un renouvellement du parc de véhicules retardé, les objectifs réglementaires seront atteints dès 2030.



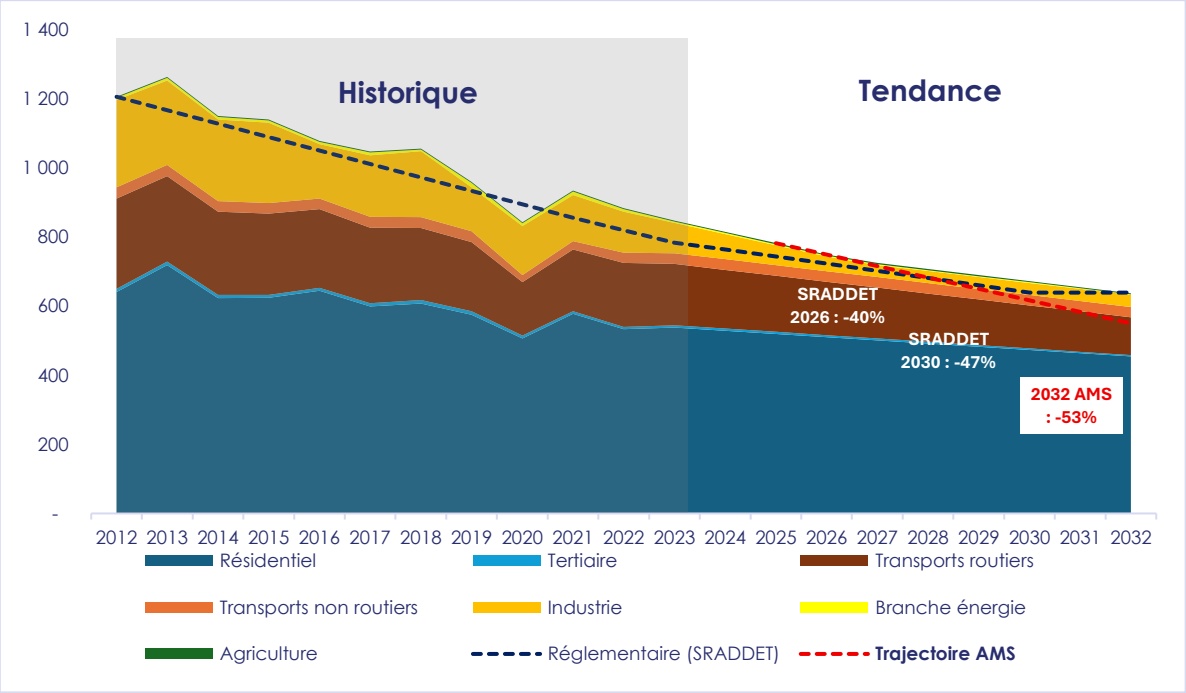
Graphique 21 : *Évolution des émissions de NO_x (en t) – scénario AMS. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution*

Particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10)

Par rapport à 2012, le SRADDET définit un objectif de -47 % en 2030. Le scénario AMS aboutit à une diminution estimée à -53 % en 2032.

Le scénario AMS permet ainsi d'atteindre et de dépasser l'objectif SRADDET à l'horizon 2030.

Néanmoins, cette dynamique suppose une inflexion effective des tendances actuelles. Sans mise en œuvre renforcée des leviers identifiés - en particulier dans le résidentiel - l'atteinte durable de ces objectifs pourrait être fragilisée. La maîtrise des émissions liées au chauffage domestique reste un enjeu majeur.



Graphique 22 : Évolution des émissions de PM10 (en t) – scénario AMS. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

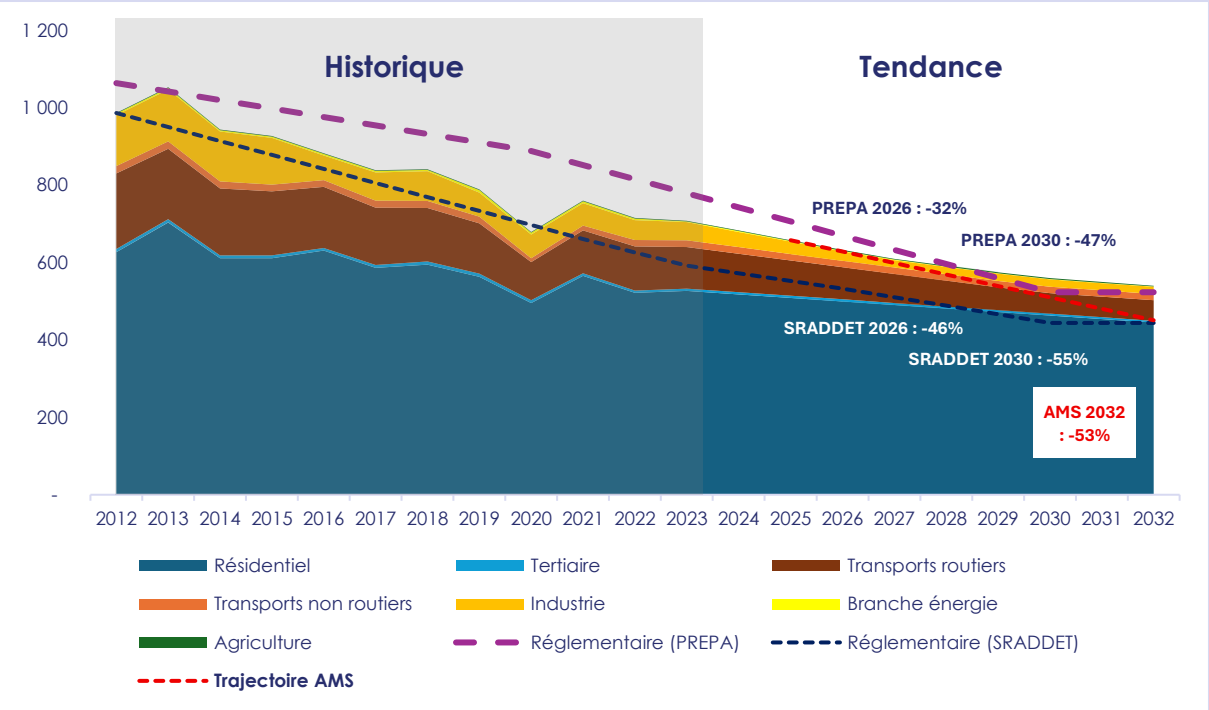
Particules fines de diamètre inférieur à 2.5 µm (PM2.5)

Afin d'atteindre l'objectif national fixé par le PREPA à horizon 2030, une réduction de -47 % des émissions de PM2.5 est nécessaire (par rapport à 2012). Le SRADDET fixe un objectif plus ambitieux de -55 % d'émissions par rapport à 2012.

Le scénario AMS conduit à une baisse estimée à -53 % en 2032.

Le scénario AMS permet donc d'atteindre l'objectif PREPA en 2030 et se rapproche de l'objectif SRADDET 2030 en 2032.

En outre, le graphique ci-après souligne la nécessité d'infléchir les tendances actuelles, qui en l'état, ne garantissent pas l'atteinte des objectifs réglementaires les plus ambitieux. Les efforts supplémentaires devront prioritairement porter sur le secteur résidentiel, principal contributeur aux émissions de PM2.5, notamment via l'accélération des rénovations énergétiques et la réduction des équipements de chauffage au bois les moins performants.



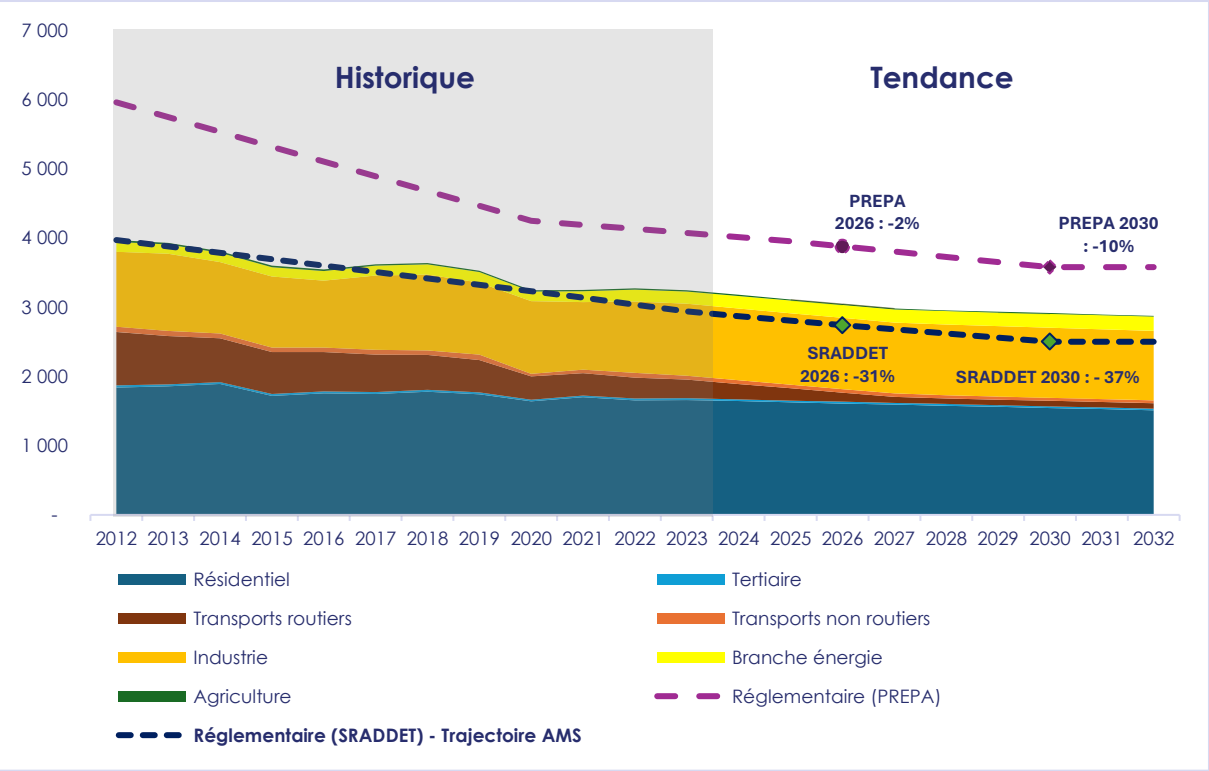
Graphique 23 : Évolution des émissions de PM2.5 (en t) – scénario AMS. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)

Afin d'atteindre l'objectif national fixé par le PREPA à horizon 2030, les émissions de COVNM doivent être réduites de 10 % (par rapport à 2012).

Le SRADDET fixe une cible plus ambitieuse de -37 % d'émissions par rapport à 2012. La trajectoire tendancielle se situe entre ces deux objectifs.

Dans cette configuration, l'objectif PREPA apparaît atteignable, l'objectif SRADDET nécessite l'activation de leviers supplémentaires. Des actions complémentaires devront être engagées, notamment sur les émissions diffuses liées aux solvants, aux usages résidentiels et à certaines activités économiques, afin d'aligner la trajectoire territoriale avec l'ambition régionale.

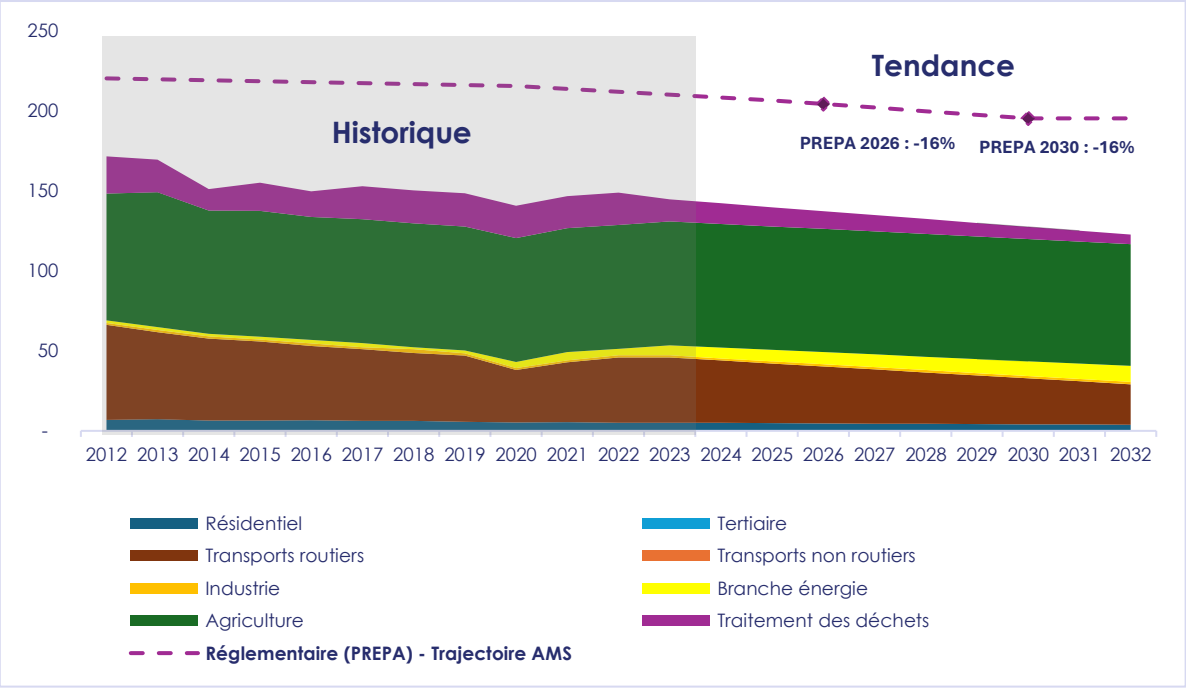


Graphique 24 : Évolution des émissions de COVNM (en t) – scénario AMS. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Ammoniac (NH_3)

L'atteinte de l'objectif national fixé par le PREPA à horizon 2030, nécessite une baisse des émissions de NH_3 de 16 % (par rapport à 2012). **Cet objectif est déjà atteint depuis plusieurs années sur le territoire.**

Compte tenu du faible poids du secteur agricole local, principal émetteur d'ammoniac à l'échelle nationale, ce polluant ne constitue pas un enjeu structurant pour le territoire métropolitain à court et moyen terme.



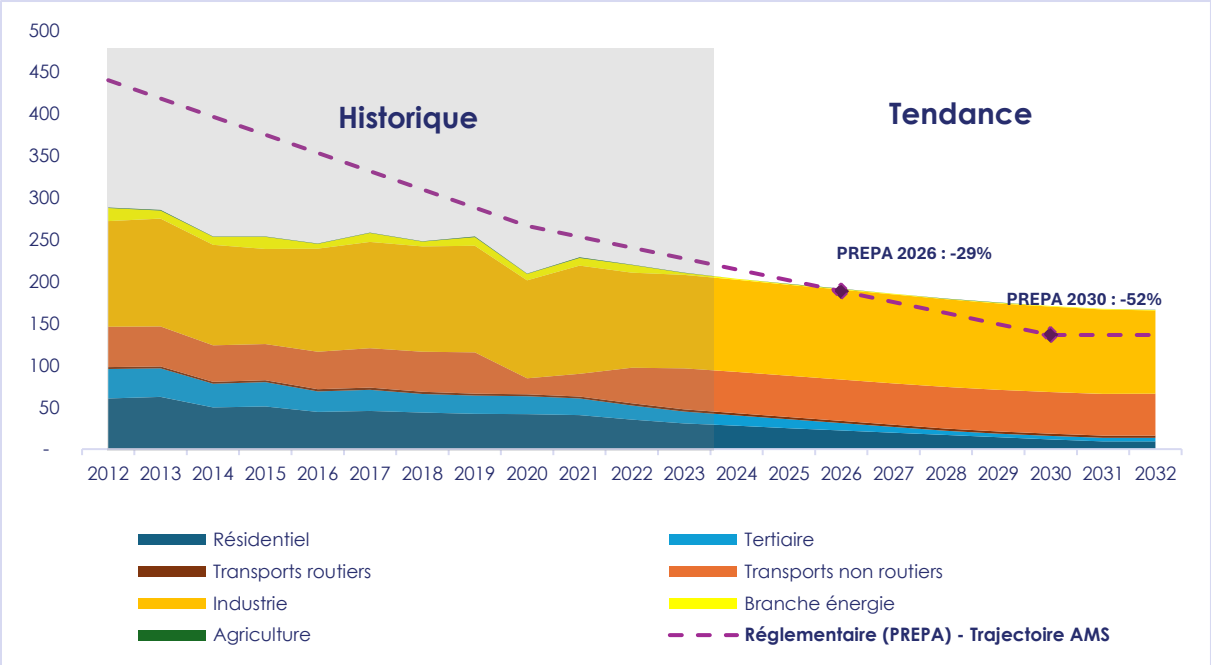
Graphique 25 : Évolution des émissions de NH3 (en t) – scénario AMS. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Dioxyde de soufre (SO_2)

L'atteinte de l'objectif national fixé par le PREPA à horizon 2030, implique de réduire les émissions de SO_2 de 52 % (par rapport à 2012).

La trajectoire actuelle nécessite une inflexion pour atteindre cette cible.

Les efforts devront notamment porter sur la réduction des émissions industrielles, qui constituent la principale source de SO_2. Le renforcement des actions ciblées sur les installations industrielles et les procédés émetteurs sera déterminant pour aligner la trajectoire territoriale avec les exigences réglementaires.



Graphique 26 : Évolution des émissions de SO_2 (en t) – scénario AMS. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

E.5.2 Réduction des concentrations

En complément des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques, des objectifs de limitation des concentrations et d'exposition des populations aux dépassements de seuils sont fixés.

Les valeurs actuelles étant déjà très proches des valeurs limites européennes à horizon 2030, les objectifs fixés pour 2030 dans le scénario de référence sont les suivants (en moyenne annuelle) :

- **NO_2** : atteindre un niveau inférieur ou égal à 19 µg/m³ sur l'ensemble des stations de mesure ;
- **PM10** : atteindre un niveau inférieur ou égal à 19 µg/m³ sur l'ensemble des stations de mesure ;
- **PM2.5** : atteindre un niveau inférieur ou égal à 9 µg/m³ sur l'ensemble des stations de mesure.

E.5.3 Réduction de l'exposition

Exposition au NO_2

En 2024 :

- moins de 500 personnes étaient exposées à un dépassement de la valeur limite réglementaire actuelle (40 µg/m³) ;
- 173 000 personnes étaient exposées à un dépassement de la valeur limite européenne à horizon 2030 (20 µg/m³).

A horizon 2030, la Métropole se fixe l'objectif d'atteindre une exposition nulle de la population au dépassement de la valeur limite européenne (20 µg/m³).

Exposition aux PM10

En 2024 :

- l'exposition de la population à un dépassement de la valeur limite réglementaire actuelle (40 µg/m³) était nulle ;
- 33 000 personnes étaient exposées à un dépassement de la valeur limite européenne à horizon 2030 (20 µg/m³).

A horizon 2030 la Métropole se fixe l'objectif d'atteindre une exposition nulle de la population au dépassement de la valeur limite européenne (20 µg/m³).

Exposition aux PM2.5

En 2024 :

- l'exposition de la population à un dépassement de la valeur limite réglementaire actuelle (25 µg/m³) était nulle ;
- moins de 500 personnes étaient exposées à un dépassement de la valeur limite européenne à horizon 2030 (10 µg/m³).

A horizon 2030, la Métropole se fixe l'objectif d'atteindre une exposition nulle de la population au dépassement de la valeur limite européenne (10 µg/m³).

Polluants	Population métropolitaine exposée aux dépassements de la valeur limite actuelle (FR)	Population métropolitaine exposée à des dépassements de la VL européenne à horizon 2030	Objectifs d'exposition de la population métropolitaine par rapport à la VL européenne à horizon 2030
	2024	**2024**	**2030**
NO_2	0.1 %	31 %	0 %
PM2.5	0 %	0.1 %	0 %
PM10	0 %	6 %	0 %

Tableau 28 : Objectifs métropolitains d'exposition de la pollution aux dépassements des valeurs seuils réglementaires à horizon 2030

E.6 Objectifs opérationnels par secteur

Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, le scénario de référence « Avec Mesures Supplémentaires » (AMS) est modélisé en s'appuyant sur plusieurs variables sectorielles, décrites ci-après. Pour chacune de ces variables, une valeur opérationnelle est déterminée. La modélisation prend en compte l'impact d'une variable sur les autres afin d'éviter tout double compte des gains.

Par exemple : pour réaliser des économies d'énergie dans un logement, il est possible de limiter sa consommation d'énergie par des actions de sobriété, de rénover son logement pour avoir besoin de moins d'énergie ou de remplacer son chauffage par un équipement décarboné et/ou plus performant. La modélisation calcule un gain final, qui correspond à l'effet réel obtenu lorsque ces trois actions sont mises en œuvre simultanément, et non à la simple addition de leurs potentiels théoriques pris séparément.

Les pages suivantes présentent, pour chaque secteur, les valeurs retenues pour chacune des variables considérées, ainsi que les résultats d'une modélisation des gains énergétiques et des réductions des émissions de gaz à effet de serre qui en résultent aux horizons 2032 et 2050.

Une analyse complémentaire de l'effet de variables sectorielles sur les émissions de NO_x, PM10 et PM2.5 a également été effectuée. Ces variables des secteurs du transport routier et résidentiel ont ainsi permis de modéliser la trajectoire AMS de réduction de ces polluants à horizon 2032, en les croisant avec des données tendancielles pour les autres secteurs.

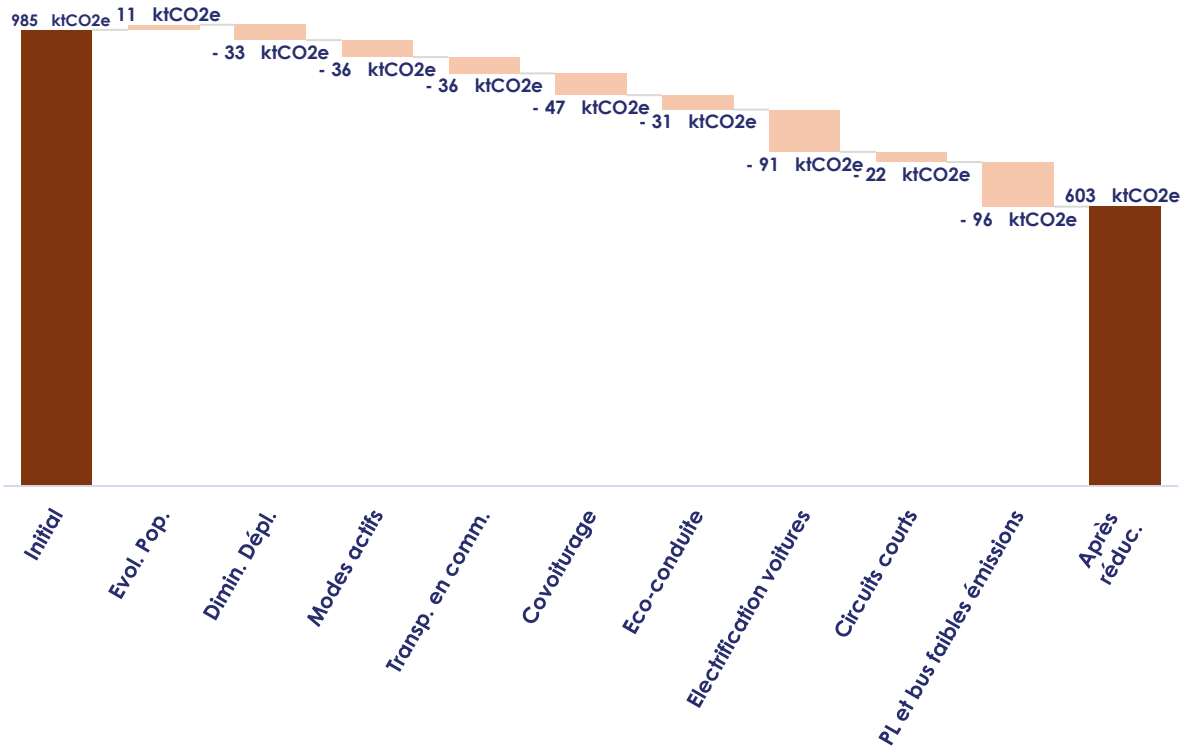
E.6.1 Transport routier

Projection à 2032

Emissions GES et consommation d'énergie

Pour le secteur transport routier, le scénario AMS prévoit de réduire à 603 $ktCO_2e$ les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 36 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 39 % par rapport à 2023, les émissions de ce secteur ayant augmenté entre 2012 et 2023.

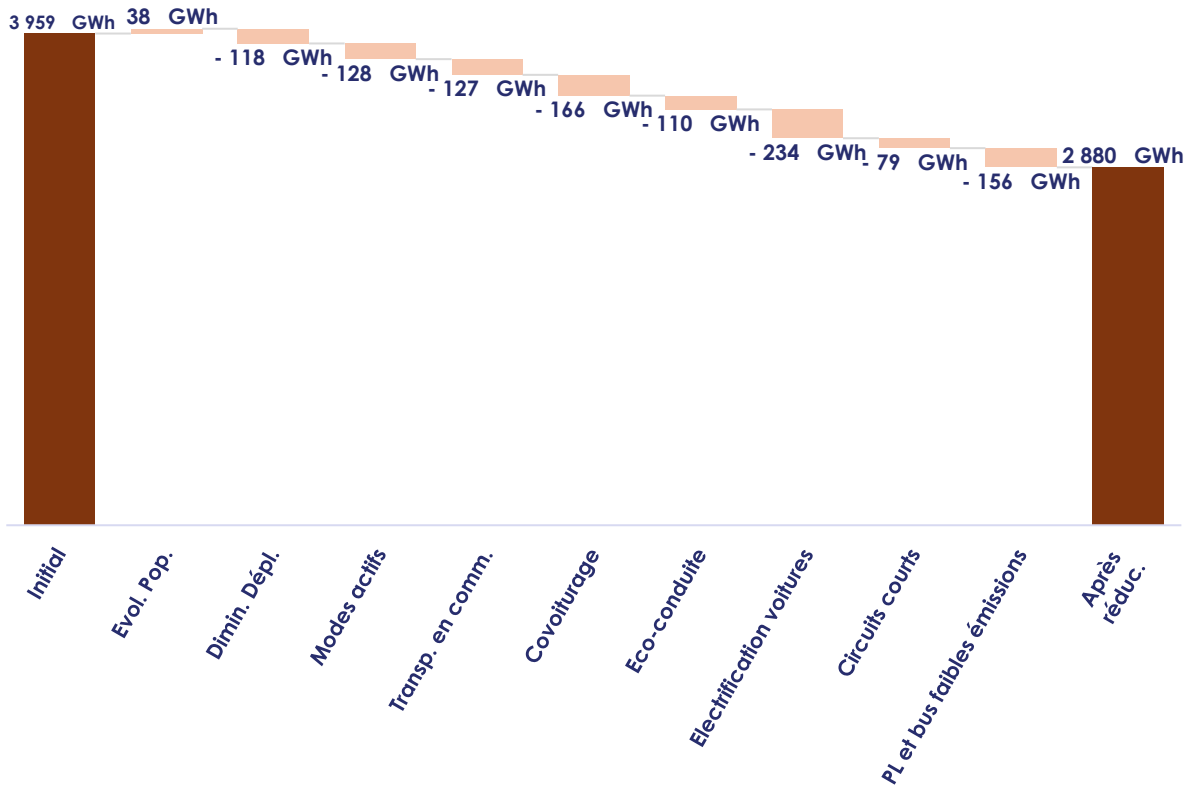
Le **levier le plus impactant réside dans l'électrification des véhicules**, que ce soit pour les particuliers, avec une baisse de 91 $ktCO_2e$ entre 2023 et 2032 ou pour le transport de marchandises et les bus, avec une baisse de 96 $ktCO_2e$ sur la même période. Cette dernière réduction est portée par la poursuite de l'électrification des flottes et par le déploiement de poids lourds et de bus à faibles émissions (électriques, à hydrogène décarboné ou alimentés par des gaz renouvelables).



*Graphique 27 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Transport routier** ($ktCO_2e$) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AMS prévoit de réduire à 2 880 GWh la consommation d'énergie en 2032, soit une baisse de 21 % par rapport à l'année de référence 2012 et de 27 % par rapport à 2023, les consommations dans ce secteur ayant augmenté entre 2012 et 2023.

De nombreux leviers génèrent des impacts significatifs sur la baisse des consommations d'énergie du secteur transport routier.



*Graphique 28 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** - Secteur **Transport routier** (GWh) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	985	3 959
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en déplacements. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+11	+38
Dimin. dépl.	Diminution des déplacements	Influe sur le nombre de km parcourus par déplacements, grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés. Hypothèse : -5% de distance parcourue	-33	-118
Modes actifs	Développement des modes actifs	Développement de la marche à pied et du vélo pour les trajets les plus courts. Part des déplacements effectués à pied : 30% (pas d'évolution) Part des déplacements effectués à vélo : 11% (+9 points)	-36	-128
Transp. en comm.	Développement des transports en commun	Part des déplacements effectués en transports en commun (tram, métro, bus et train) : 25% (+5 points)	-36	-127
Covoiturage	Développement du covoiturage	Evolution de 1,4 à 1,7 passager par voiture	-47	-166
Éco-conduite	Eco-conduite et réduction des vitesses	Economies sur la consommation de carburant par la mise en place d'une éco-conduite généralisée sur tout le territoire et	-31	-110

		une réduction des vitesses de circulation : 35% des conducteurs pratiquent l'éco-conduite et adoptent des vitesses modérées. (impact pondéré suivant les modes de transport)		
Circuits courts	Développement des circuits courts et rationalisation des tournées de livraisons	Réduction des km parcourus pour le transport de marchandises : -5%	-22	-79
Électrification voitures	Développement des véhicules à faibles émissions (électriques) pour les véhicules particuliers (VP)	Part de véhicules à faibles émissions : 25%	-91	-234
PL et bus faibles émissions	Développement des poids lourds (PL) à faibles émissions (électrique, H_2 décarboné/gaz renouvelable), fret et bus	Part de véhicules à faibles émissions : 28%	-96	-156
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	603	2 880

Tableau 29 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Transport Routier entre 2023 et 2032 – scénario de référence AMS

Polluants atmosphériques

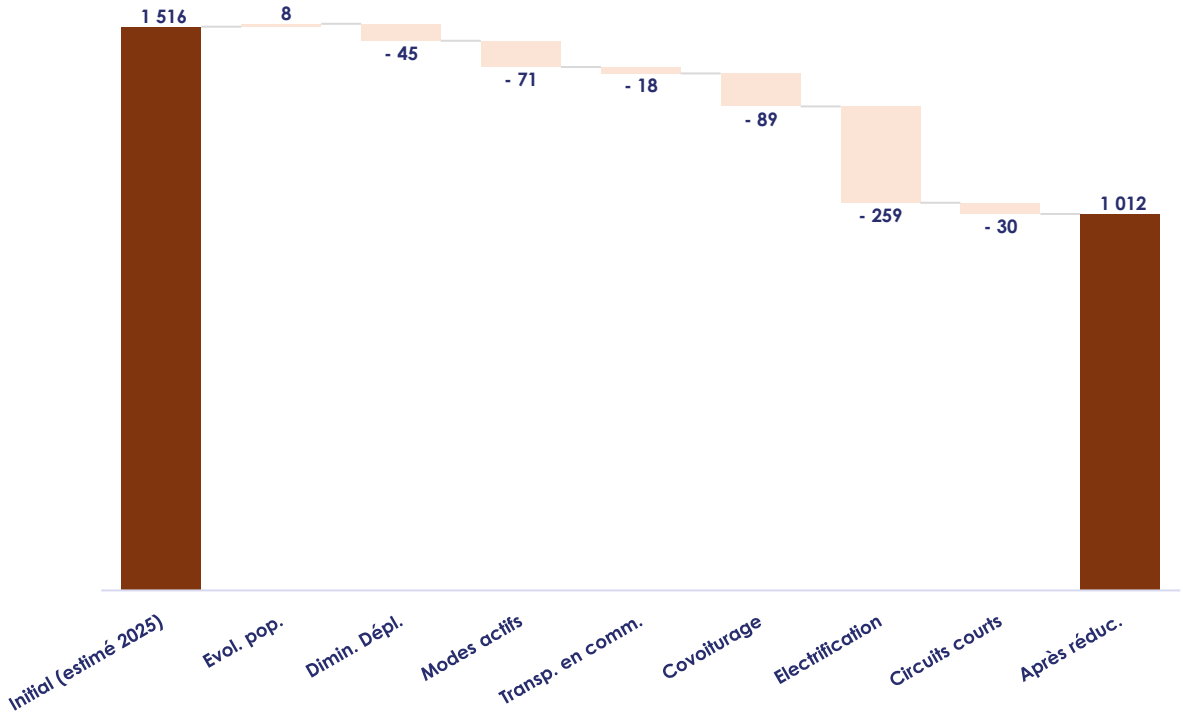
Les émissions de NO_x passent de 1 516 t à 1 012 t, soit une réduction de 504 t, malgré l'effet de la croissance démographique sur le territoire (+8 t).

Les leviers les plus structurants comptent :

- l'électrification du parc (-259 t) ;
- le développement du covoiturage (-89 t).

Les politiques de réduction de la demande (diminution des déplacements, modes actifs, transports en commun, circuits courts) contribuent également à la baisse, mais dans une moindre mesure.

La stratégie combine donc deux moteurs principaux : électrification du parc et réduction du trafic automobile.



*Graphique 29 : Leviers de réduction des **émissions de NO_x entre 2025 et 2032** - Secteur du **Transport routier** (t) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

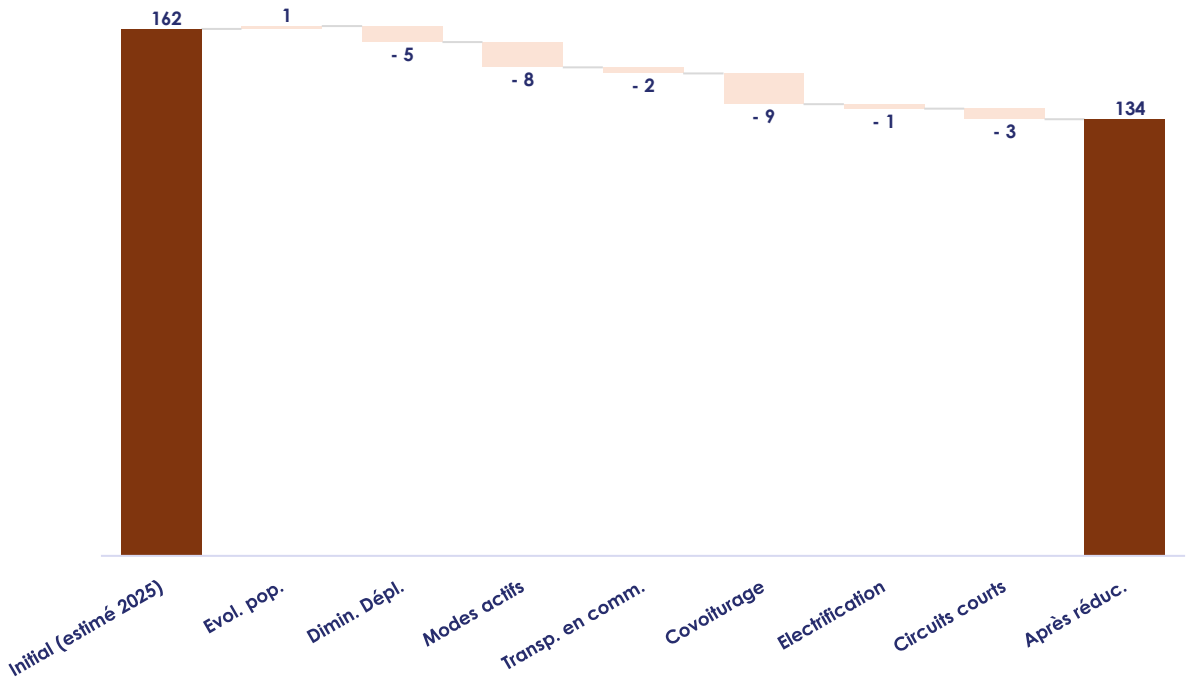
Les émissions de **PM10,** diminuent de 162 t à 134 t, soit -28 t, (l'impact démographique sur les émissions étant limité (+1 t).

Les leviers les plus efficaces :

- le covoiturage (-19 t) ;
- les modes actifs (-8 t).

L'électrification induit un effet plus limité sur les PM10 (–1 t), car une part importante des particules provient de l'abrasion (freins, pneus, chaussées), indépendante du type de motorisation.

La réduction du trafic et l'amélioration technologique des véhicules ont un impact plus déterminant que l'électrification seule.



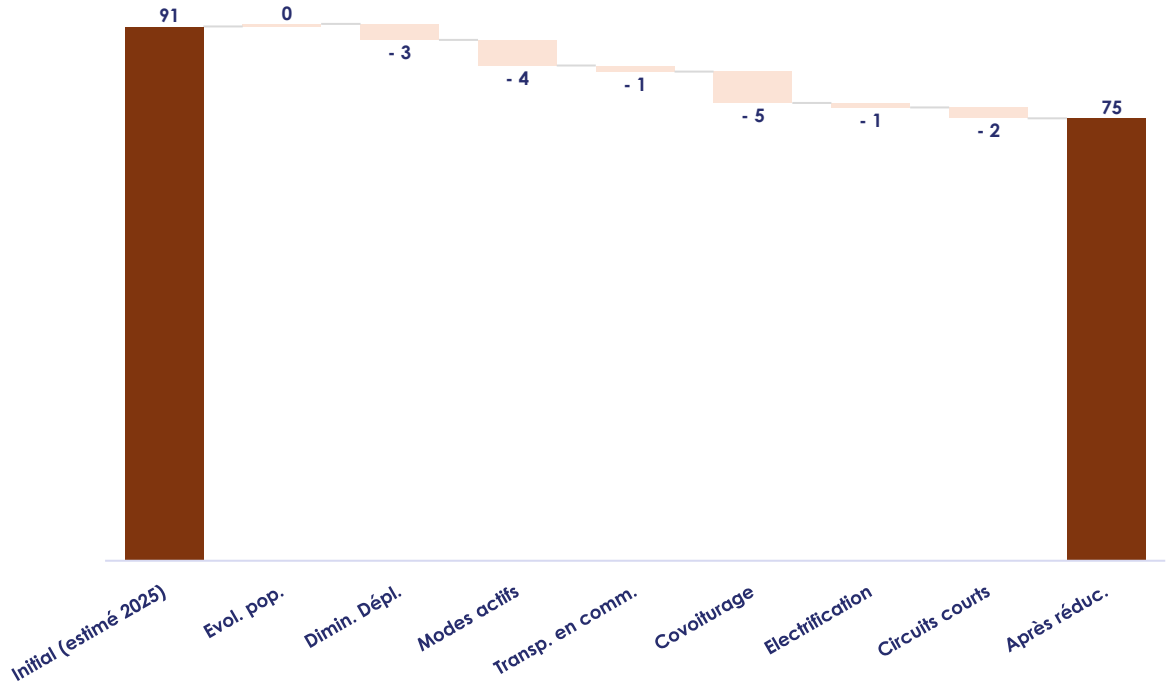
*Graphique 30 : Leviers de réduction des émissions de **PM10 entre 2025 et 2032** - Secteur du **Transport routier** (t) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les émissions de **PM2.5** diminuent de 91 t à 75 t, soit -16 t (avec un effet de la croissance démographique nul à faible).

Les leviers majeurs :

- le covoiturage (-5 t) ;
- les modes actifs (-4 t).

Comme pour les PM10, l'électrification joue un rôle plus modéré (-1 t), du fait de la part non négligeable des émissions non liées à la combustion.



*Graphique 31 : Leviers de réduction des **émissions de PM2.5 entre 2025 et 2032** - Secteur du **Transport routier** (t) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2025	Emissions NO_x (t)	Emissions PM10 (t)	Emissions PM2.5 (t)
Initial (estimé 2025)	Émissions estimées en 2025[10]	-	1 516	162	91
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en déplacements. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+8	+1	+0
Dimin. dépl.	Diminution des déplacements	Influe sur le nombre de km parcourus par déplacements, grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés. Hypothèse : -5% de distance parcourue	-45	-5	-3
Modes actifs	Développement des modes actifs	Développement de la marche à pied et du vélo pour les trajets les plus courts. Part des déplacements effectués à pied : 30% (pas d'évolution) Part des déplacements effectués à vélo : 10% (+8 points)	-71	-8	-4
Transp. en comm.	Développement des transports en commun	Part des déplacements effectués en transports en commun (tram, métro, bus et train) : +4 points	-18	-2	-1

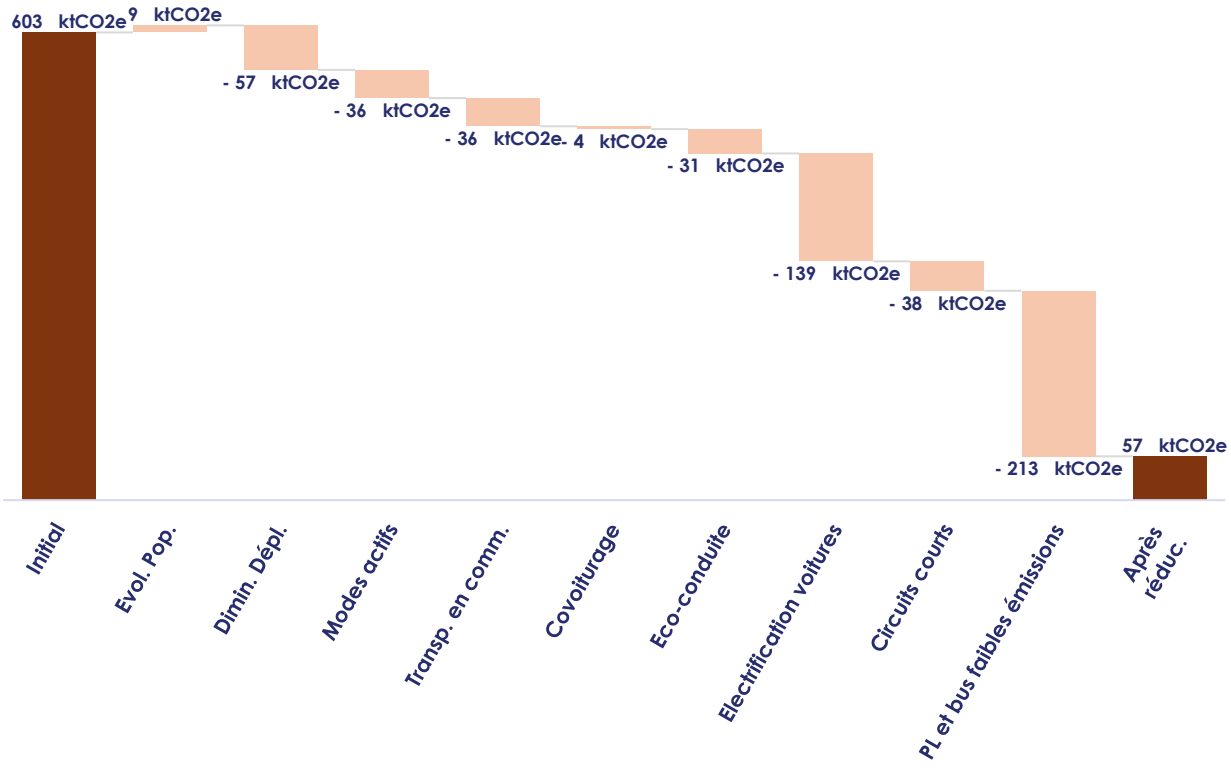
[10] Cf note 67 (Partie 2 - Volume I) : l'année de référence n'est pas 2023 contrairement aux calculs des potentiel GES et consommations, le modèle utilisé pour les polluants est différent, il se base sur l'année de démarrage de la stratégie (2026), l'année précédente (2025) est utilisée comme référence et les données sont estimées par tendanciel.

Covoiturage	Développement du covoiturage	Evolution de 1,4 à 1,7 passager par voiture	-89	-9	-5
Circuits courts	Développement des circuits courts et rationalisation des tournées de livraisons	Réduction des km parcourus pour le transport de marchandises : -5%	-30	-3	-2
Électrification	Développement des véhicules particuliers (VP) et des poids lourds (PL) à faibles émissions (électriques)	Part de véhicules à faibles émissions : 18% pour les VP et 20% pour les PL.	-259	-1	-1
Après réduc.	Émissions en 2032 après application des leviers	-	1 012	134	75

Tableau 30 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Transport Routier entre 2023 et 2032 – scénario de référence AMS

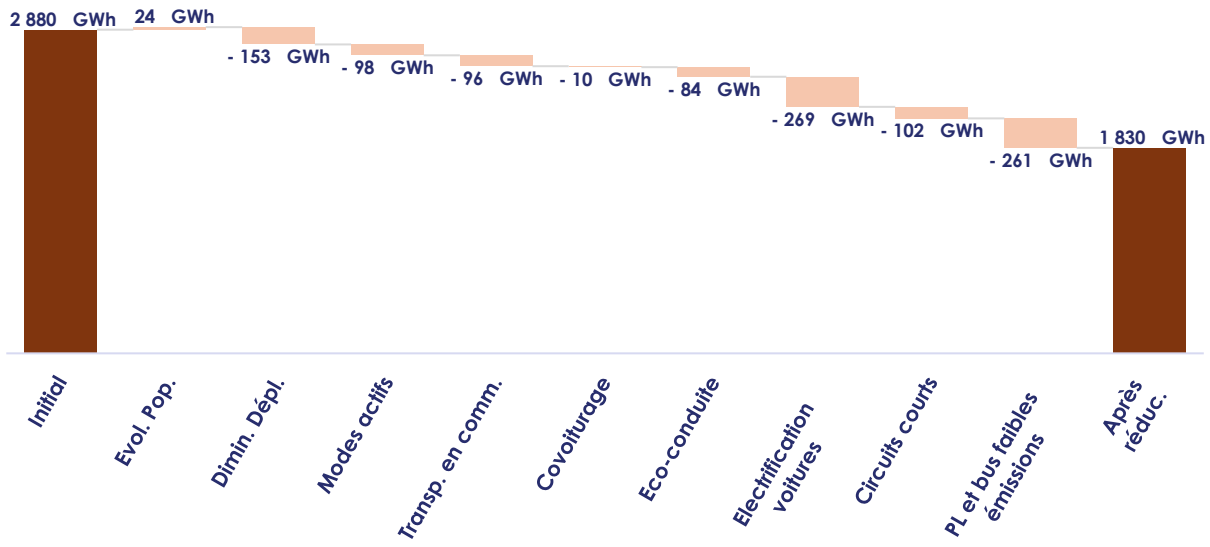
Projection à 2050

En 2050, le scénario AMS prévoit des émissions de GES résiduelles de 57 $ktCO_2e$, soit une diminution de 94 % par rapport à 2012.



*Graphique 32 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2032 et 2050** - Secteur **Transport routier** ($ktCO_2e$) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les consommations d'énergie s'établissent à 1 830 GWh en 2050, soit une baisse de 50 % par rapport à 2012.



*Graphique 33 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2032 et 2050** - Secteur **Transport routier** (GWh) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le tableau ci-après précise les hypothèses retenues entre 2023 et 2050, mais les conséquences en termes d'émissions de GES et de consommation d'énergie entre 2032 et 2050.

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2050 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2032	-	603	2 880
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en déplacements. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+9	+24
Dimin. dépl.	Diminution des déplacements	Influe sur le nombre de km parcourus par déplacements, grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés. Hypothèse : -15% de distance parcourue	-57	-153
Modes actifs	Développement des modes actifs	Développement de la marche à pied et du vélo pour les trajets les plus courts. Part des déplacements effectués à pied : 30% (pas d'évolution) Part des déplacements effectués à vélo : 19% (+17 points)	-36	-98
Transp. en comm.	Développement des transports en commun	Part des déplacements effectués en transports en commun (tram, métro, bus et train) : 24% (+6 points)	-36	-96
Covoiturage	Développement du covoiturage	Evolution de 1,4 à 1,9 passager par voiture	-4	-10

Éco-conduite	Eco-conduite et réduction des vitesses	Economies sur la consommation de carburant par la mise en place d'une éco-conduite généralisée sur tout le territoire et une réduction des vitesses de circulation : 100% des conducteurs pratiquent l'éco-conduite et adoptent des vitesses modérées. (impact pondéré suivant les modes de transport)	-31	-84
Circuits courts	Développement des circuits courts et rationalisation des tournées de livraisons	Réduction des km parcourus pour le transport de marchandises : -15%	-38	-102
Électrification voitures	Développement des véhicules à faibles émissions (électriques) pour les véhicules particuliers (VP)	Part de véhicules à faibles émissions : 95%	-139	-269
PL et bus faibles émissions	Développement des poids lourds (PL) à faibles émissions (électrique, H_2 décarboné/gaz renouvelable), fret et bus	Part de véhicules à faibles émissions : 95%	-213	-261
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2050 après application des leviers	-	57	1 830

Tableau 31 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Transport Routier entre 2032 et 2050 – scénario de référence AMS

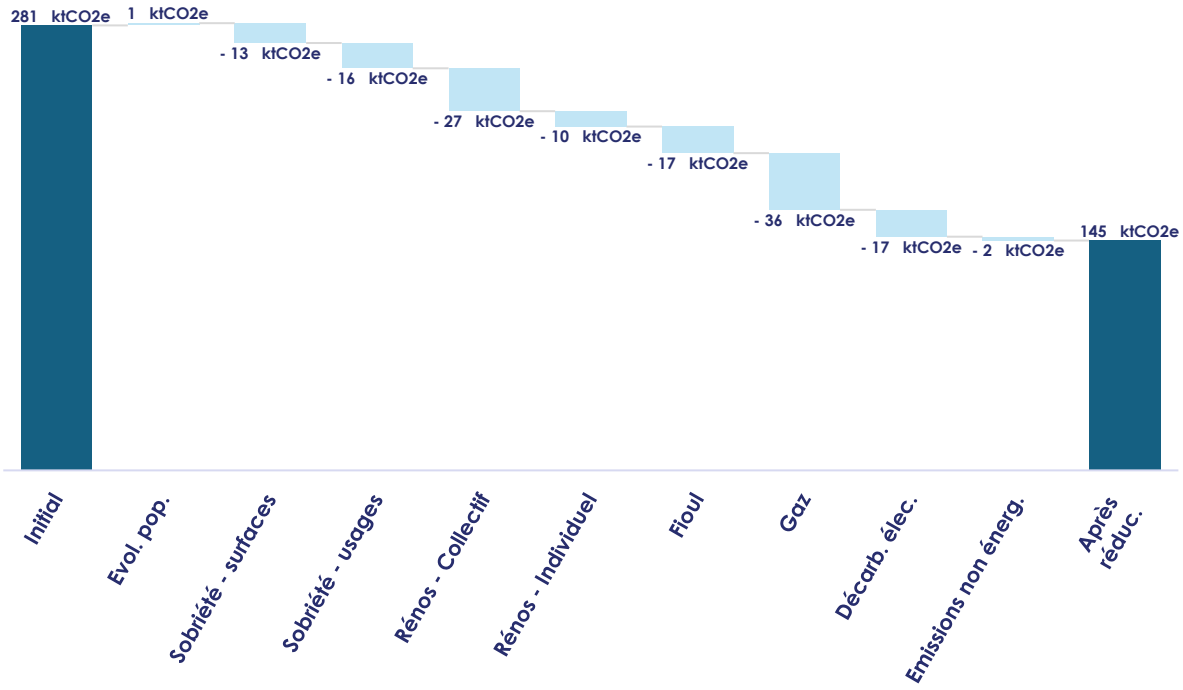
E.6.2 Résidentiel

Projection à 2032

Emissions de GES et consommation d'énergie

Concernant le secteur résidentiel, le scénario AMS prévoit de réduire à 145 ktCO_2e les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 69 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 48 % par rapport à 2023.

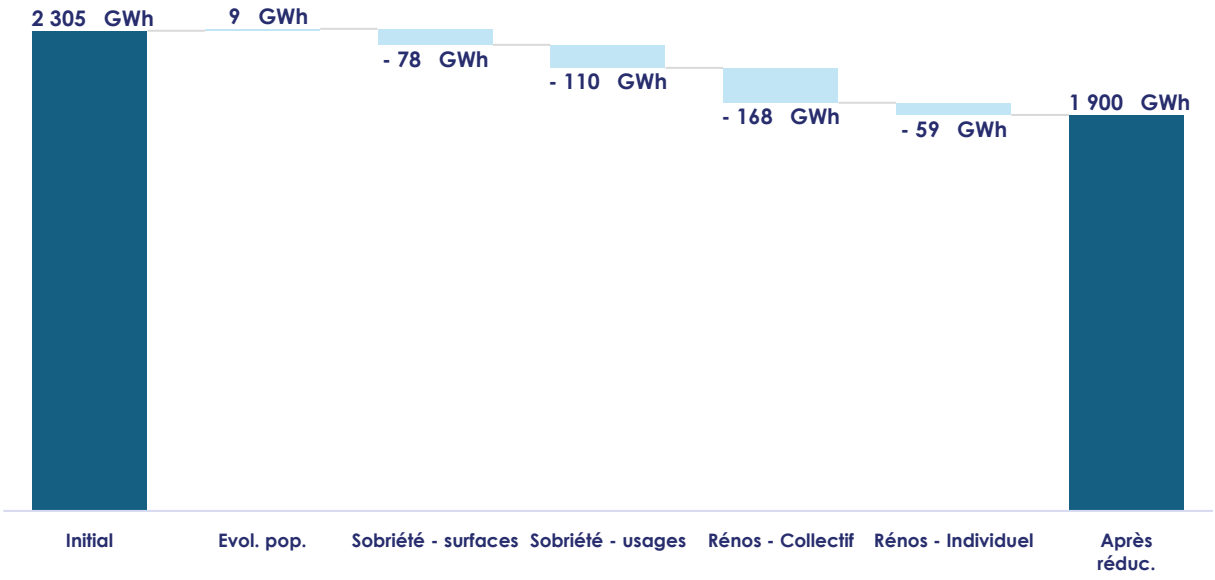
Le **levier le plus impactant réside dans le changement des systèmes de chauffages**, en particulier pour les logements chauffés au gaz et au fioul, vers des équipements décarbonés, avec une baisse de 53 ktCO_2e entre 2023 et 2032.



*Graphique 34 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Résidentiel** ($ktCO_2e$) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AMS prévoit de réduire à 1 900 GWh la consommation d'énergie en 2032, soit une réduction de 40 % par rapport à l'année de référence 2012 et de 18 % par rapport à 2023.

Le **premier levier correspond à la rénovation des logements collectifs**, avec une baisse des consommations d'énergie de 168 GWh entre 2023 et 2032.



*Graphique 35 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (GWh) – scénario AMS. Réalisation : BL évolution.*

Le détail des hypothèses prises par levier est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que les réductions envisagées en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	281	2 305
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en logements et les consommations associées. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+1	+9
Sobriété - surfaces	Baisse de la surface chauffée, recohabitation	2m² de surface chauffée en moins par personne en moyenne.	-13	-78
Sobriété - usages	Économies d'énergie par les usages	Économies d'énergie réalisées par des gestes de sobriété : -15% (pondéré suivant les types d'usage d'énergie) Valeur 2032 : 40% des foyers réalisent ces économies d'énergie	-16	-110
Rénos - Collectif	Rénovation des logements collectifs	80 000 logements rénovés avec un gain d'au moins 2 classes énergétiques – soit 36% des logements collectifs	-27	-168
Rénos - Individuel	Rénovation des logements individuels	16 000 logements rénovés avec un gain d'au moins 2 classes énergétiques – soit 35% des logements individuels	-10	-59
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	16 200 chauffages au fioul ou propane remplacés, soit 55% des systèmes de chauffage au fioul ou propane sur le territoire	-17	-
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	38 000 chauffages au gaz de ville remplacés, soit 35% des systèmes de chauffage au gaz naturel sur le territoire	-36	-
Décarb. élec.	Décarbonation de l'électricité réseau	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -13 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 39 gCO_2e/kWh)	-17	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques	Maîtrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques Valeur 2032 : 30% des émissions non énergétiques supprimées	-2	-
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	145	1 900

Tableau 32 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Résidentiel entre 2023 et 2032 – scénario de référence AMS

Polluants atmosphériques

Les émissions de **NO_x** passent de 116 t à 48 t, soit une baisse de 68 t (malgré une légère hausse des émissions (+1t) liée à l'accroissement démographique du territoire).

Les principaux leviers :

- le remplacement des chauffages gaz (-30 t) ;
- le remplacement des chauffages fioul (-19 t) ;
- les rénovations énergétiques (-14 t).

La réduction des NO_x dans le résidentiel est donc principalement liée à la sortie des combustibles fossiles et à la baisse des besoins énergétiques induite par la rénovation du parc bâti.



*Graphique 36 : Leviers de réduction des **émissions de NO_x entre 2025 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (t) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les émissions de **PM10** passent de 519 t à 344 t, soit une baisse de 175 t, (l'accroissement démographique du territoire n'ayant qu'un faible impact sur la hausse des émissions (+3t)).

Les réductions sont très majoritairement portées par :

- les rénovations énergétiques (–100 t) ;
- le remplacement des chauffages bois les moins efficaces (–77 t).

Les substitutions fioul et gaz ont un effet très marginal sur les PM10. Le résidentiel reste donc fortement dépendant des pratiques de chauffage au bois et de la performance des équipements.



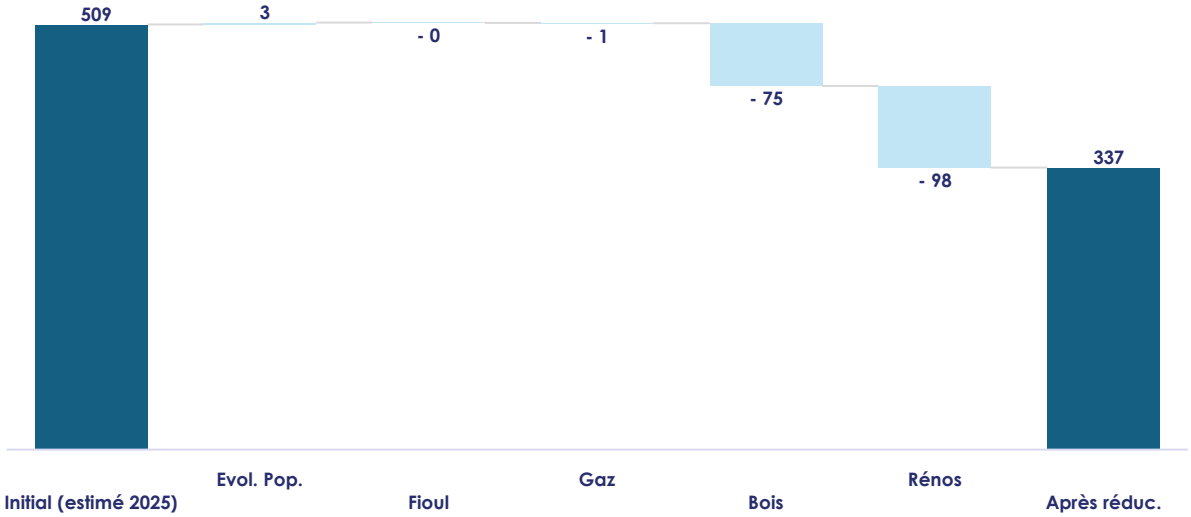
*Graphique 37 : Leviers de réduction des **émissions de PM10 entre 2025 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (t) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les émissions de **PM2.5** passent de 509 t à 337 t, soit une réduction de 172 t (une légère hausse des émissions (+3 t) étant liée à l'accroissement démographique du territoire).

Comme pour les PM10, les principaux leviers sont :

- les rénovations (–98 t) ;
- le remplacement des chauffages bois les moins efficaces (–75 t).

Les substitutions fioul et gaz ont un impact marginal sur les particules fines. Le chauffage au bois et la performance thermique des logements constituent donc les enjeux centraux pour les PM2.5.



*Graphique 38 : Leviers de réduction des **émissions de PM2.5 entre 2025 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (t) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

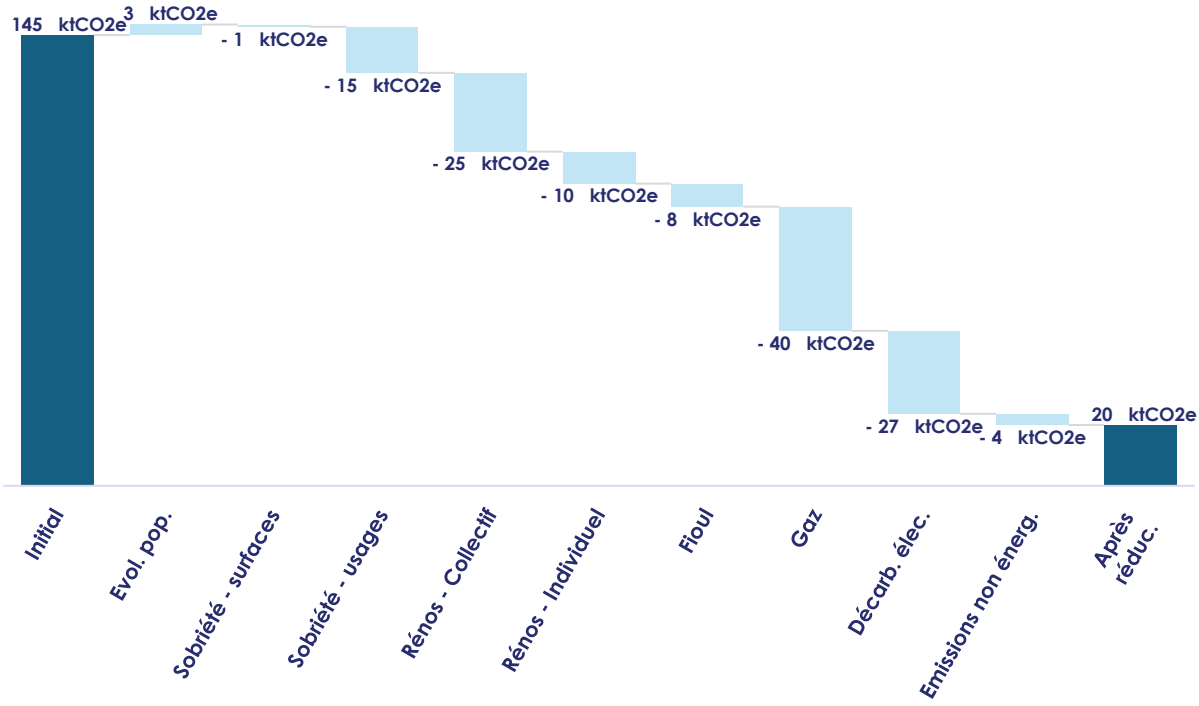
Le détail des hypothèses prises par levier est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que les réductions envisagées en termes d'émissions de NO_x, PM10 et PM2.5.

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2025	Emissions NO_x (t)	Emissions PM10 (t)	Emissions PM2.5 (t)
Initial (estimé 2025)	Émissions estimées en 2025	-	116	519	509
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en logements et les consommations associées. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+1	+3	+3
Rénos	Rénovation des logements collectifs et individuels	30 % des logements collectifs et individuels rénovés	-14	-100	-98
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	50% des systèmes de chauffage au fioul ou propane sur le territoire remplacés	-19	-0	-0
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	30% des systèmes de chauffage au gaz naturel sur le territoire remplacés	-30	-1	-1
Bois	Remplacement des chauffages au bois	20% des systèmes de chauffage au bois sur le territoire remplacés	-3	-77	-75
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	48	344	337

Tableau 33 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Résidentiel entre 2023 et 2032 – scénario de référence AMS

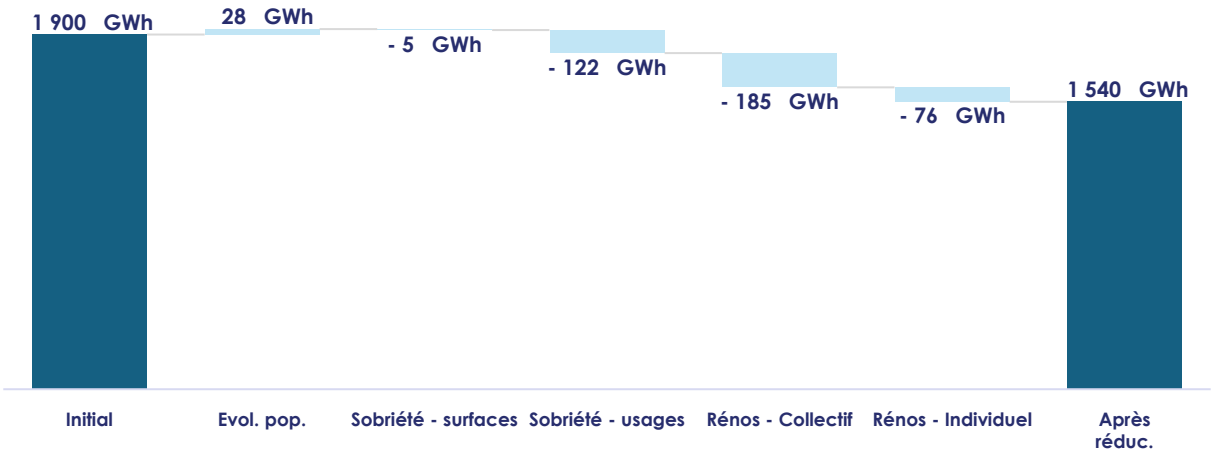
Projection à 2050

En 2050, le scénario AMS prévoit des émissions de GES résiduelles de 20 $ktCO_2e$, soit une diminution de 96 % par rapport à 2012. Les deux graphiques ci-dessous indiquent les leviers de réductions des émissions de GES et de consommations d'énergie entre 2032 et 2050.



*Graphique 39 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2032 et 2050** - Secteur **Résidentiel** ($ktCO_2e$) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les consommations d'énergie s'établissent à 1 540 GWh en 2050, soit une baisse de 52 % par rapport à 2012. Le graphique ci-dessous indique les leviers entre 2032 et 2050.



*Graphique 40 : Leviers de réduction **des consommations d'énergie entre 2032 et 2050** - Secteur **Résidentiel** (GWh) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le tableau ci-après précise les hypothèses retenues entre 2023 et 2050, mais les conséquences en termes d'émissions de GES et de consommation d'énergie entre 2032 et 2050.

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2050 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2032	-	145	1 900
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en logements, et les consommations associées. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+3	+28
Sobriété - surfaces	Baisse de la surface chauffée, recohabitation	3m² de surface chauffée en moins par personne en moyenne.	-1	-5
Sobriété - usages	Économies d'énergie par les usages	Économies d'énergie réalisées par des gestes de sobriété : -15% (pondéré suivant les types d'usage d'énergie) Valeur 2050 : 80% des foyers réalisent ces économies d'énergie	-15	-122
Rénos - Collectif	Rénovation des logements collectifs	175 000 logements rénovés avec un gain d'au moins 2 classes énergétiques – soit 80% des logements collectifs	-25	-185
Rénos - Individuel	Rénovation des logements individuels	38 000 logements rénovés avec un gain d'au moins 2 classes énergétiques – soit 80% des logements individuels	-10	-76
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	26 800 chauffages au fioul ou propane remplacés, soit 100% des systèmes de chauffage au fioul ou propane sur le territoire	-8	-
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	98 000 chauffages au gaz de ville remplacés, soit 94% des systèmes de chauffage au gaz naturel sur le territoire	-40	-
Décarb. élec.	Décarbonation de l'électricité réseau	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -42 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 10 gCO_2e/kWh)	-27	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques	Maîtrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques Valeur 2050 : 90% des émissions non énergétiques supprimées	-4	-
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2050 après application des leviers	-	20	1 540

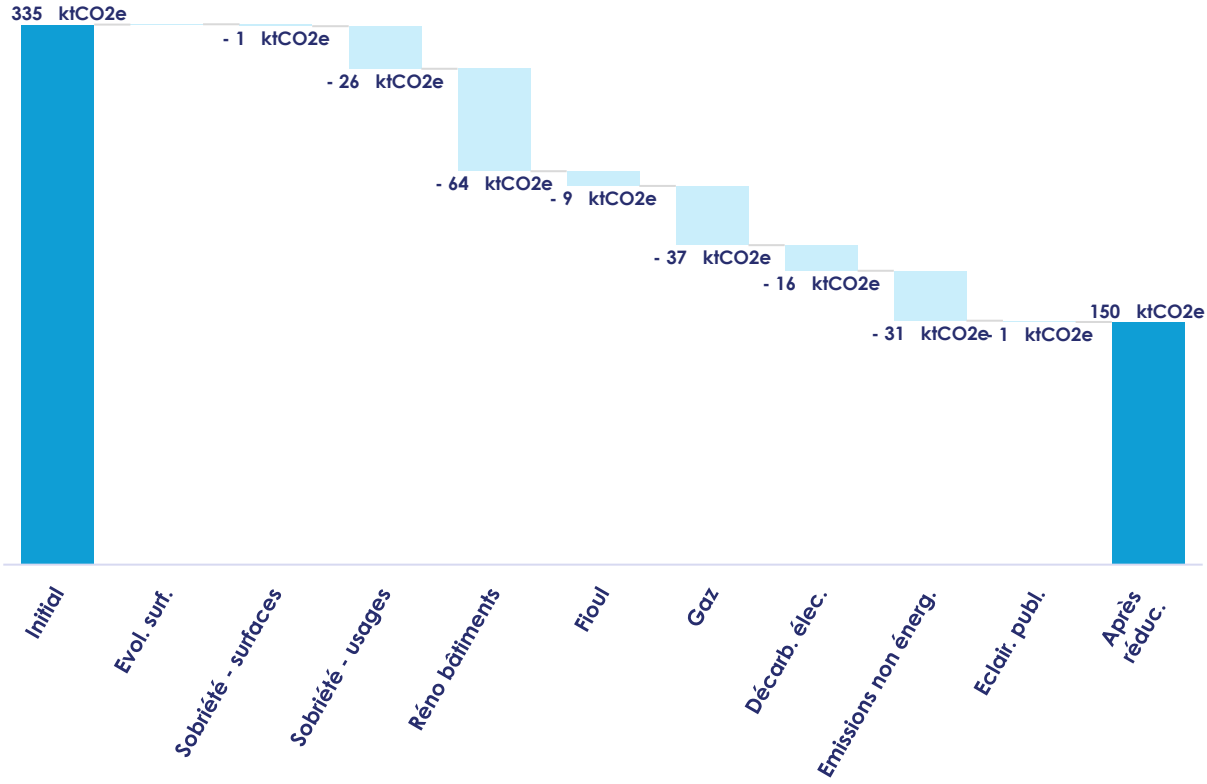
Tableau 34 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Résidentiel entre 2032 et 2050 – scénario de référence AMS

E.6.3 Tertiaire

Projection à 2032

Pour le secteur tertiaire, le scénario AMS prévoit de réduire à 150 $ktCO_2e$ les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 67 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 55 % par rapport à 2023.

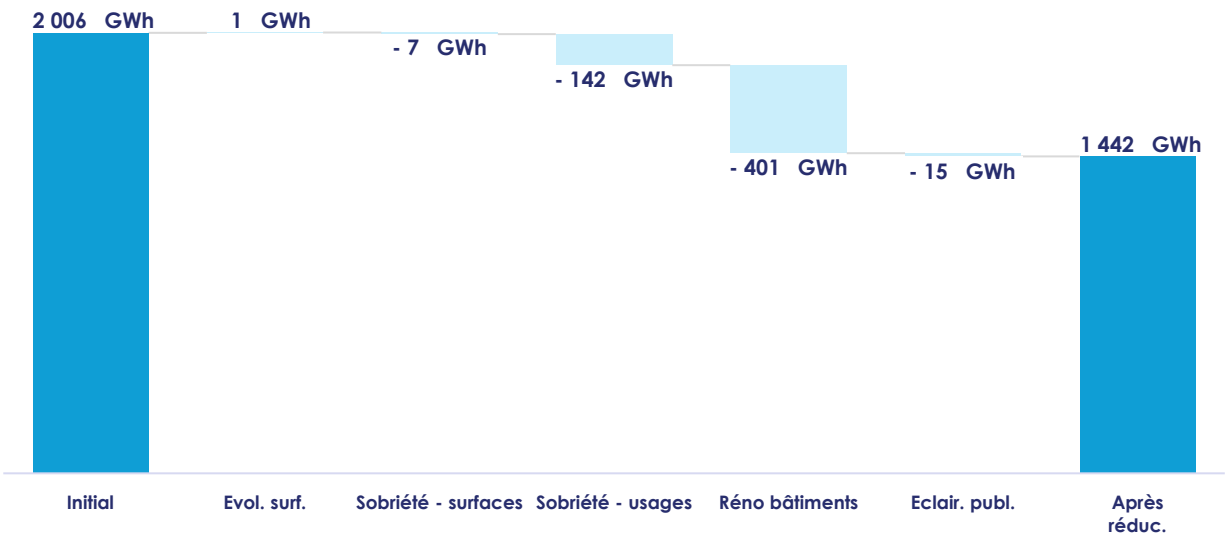
Le **levier le plus impactant vise la rénovation des bâtiments** avec une baisse de 64 $ktCO_2e$ entre 2023 et 2032.



*Graphique 41 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Tertiaire** ($ktCO_2e$) – scénario de référence **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AMS prévoit d'atteindre 1 442 GWh de consommation d'énergie en 2032, soit une réduction de 34 % par rapport à l'année de référence 2012 et de 28 % par rapport à 2023.

Le **premier levier correspond à la rénovation des bâtiments**, avec une baisse des consommations d'énergie de 401 GWh entre 2023 et 2032.



*Graphique 42 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032 - Secteur Tertiaire** (GWh) – scénario de référence AMS. Réalisation : BL évolution.*

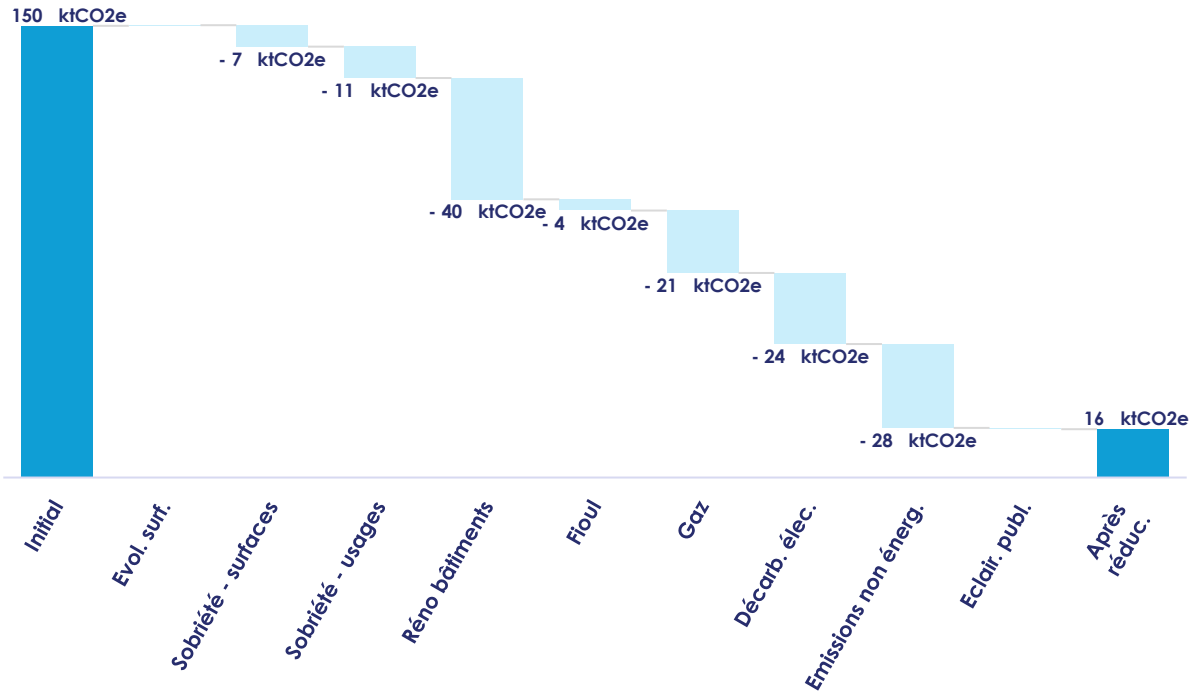
Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	335	2 006
Evol. Surf.	Augmentation de la surface tertiaire du territoire	Augmentation de la surface tertiaire liée à la croissance démographique	-	+1
Sobriété - surfaces	Mutualisation des services et usages	Baisse des surfaces chauffées atteignables par mutualisation : -5% (pondéré suivant la branche tertiaire)	-1	-7
Sobriété – usages	Économies d'énergie par les usages	Économies d'énergie réalisées par des gestes de sobriété : -15% (pondéré suivant les types d'usage d'énergie) Valeur 2032 : 50% des établissements tertiaires réalisent ces économies d'énergie	-26	-142
Réno bâtiments	Rénovation des bâtiments tertiaires	Part des bâtiments rénovés : 44%	-64	-401
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	55% des chauffages au fioul ou au propane sont remplacés	-9	-
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	45% des chauffages au gaz naturel sont remplacés	-37	-
Décarb. élec.	Décarbonation de l'électricité réseau	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -13 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 39 gCO_2e/kWh)	-16	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques	Maîtrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques. Permets de réduire de 40% les émissions non énergétiques.	-31	-
Eclair. publ.	Performance énergétique et	Mise en place d'une extinction de nuit (a minima 2h par nuit)	-1	-14

	extinction de l'éclairage public	Passage à un mode d'éclairage efficace (LED, déclencheurs, vasques adaptées…) 56 000 points lumineux très performants ou pratiquant l'extinction nocturne		
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	150	1 442

Tableau 35 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Tertiaire entre 2023 et 2032 – scénario de référence AMS

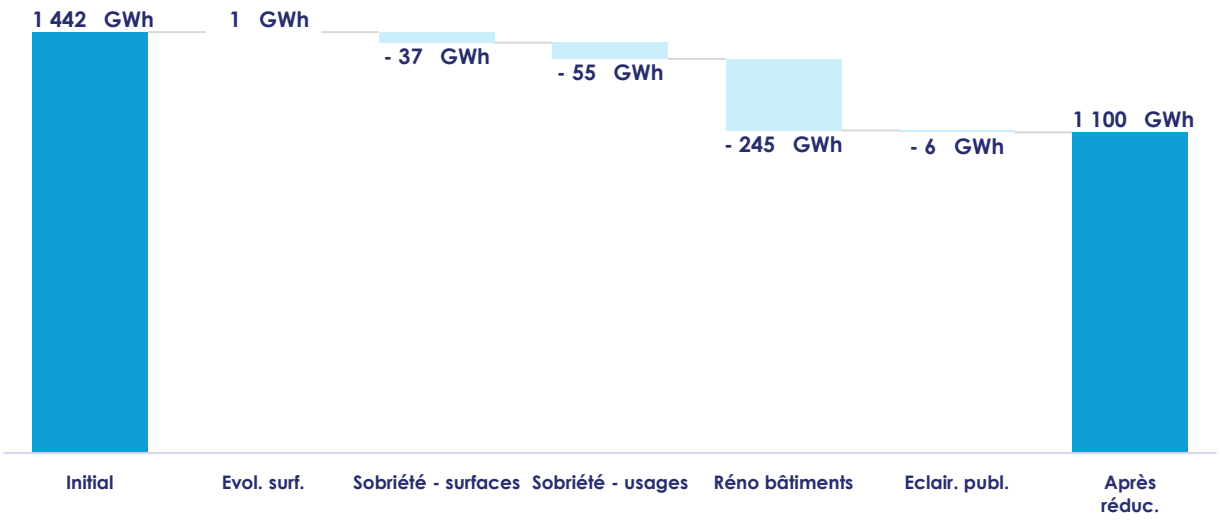
Projection à 2050

En 2050, le scénario AMS prévoit des émissions de GES résiduelles de 16 ktCO$_2$e, soit une diminution de 97 % par rapport à 2012.



*Graphique 43 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2032 et 2050** - Secteur **Tertiaire** (ktCO$_2$e) – scénario de référence **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les consommations d'énergie s'établissent à 1 100 GWh en 2050, soit une baisse de 50 % par rapport à 2012.



*Graphique 44 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2032 et 2050** - Secteur **Tertiaire** (GWh) – scénario de référence **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le tableau ci-après précise les hypothèses retenues entre 2023 et 2050, mais les conséquences en termes d'émissions de GES et de consommation d'énergie entre 2032 et 2050.

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2050 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2032	-	150	1 442
Evol. Surf.	Augmentation de la surface tertiaire du territoire	Augmentation de la surface tertiaire liée à la croissance démographique	-	+1
Sobriété - surfaces	Mutualisation des services et usages	Baisse des surfaces chauffées atteignables par mutualisation : -10% (pondéré suivant la branche tertiaire)	-7	-37
Sobriété – usages	Économies d'énergie par les usages	Économies d'énergie réalisées par des gestes de sobriété : -15% (pondéré suivant les types d'usage d'énergie) Valeurs : 70% des établissements tertiaires réalisent ces économies d'énergie	-11	-55
Réno bâtiments	Rénovation des bâtiments tertiaires	Part des bâtiments rénovés : 80%	-40	-245
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	100% des chauffages au fioul ou au propane sont remplacés	-4	-
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	90% des chauffages au gaz naturel sont remplacés	-21	-
Décarb. élec.	Décarbonation de l'électricité réseau	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -42gCO_2e/kWh (passant de 52 à 10 gCO_2e/kWh)	-24	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques	Maîtrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques. Permets de réduire de 90% les émissions non énergétiques.	-28	-

Eclair. publ.	Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	Mise en place d'une extinction de nuit (a minima 2h par nuit) Passage à un mode d'éclairage efficace (LED, déclencheurs, vasques adaptées…) 75 000 points lumineux très performants ou pratiquant l'extinction nocturne	0	-6
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2050 après application des leviers	-	16	1 100

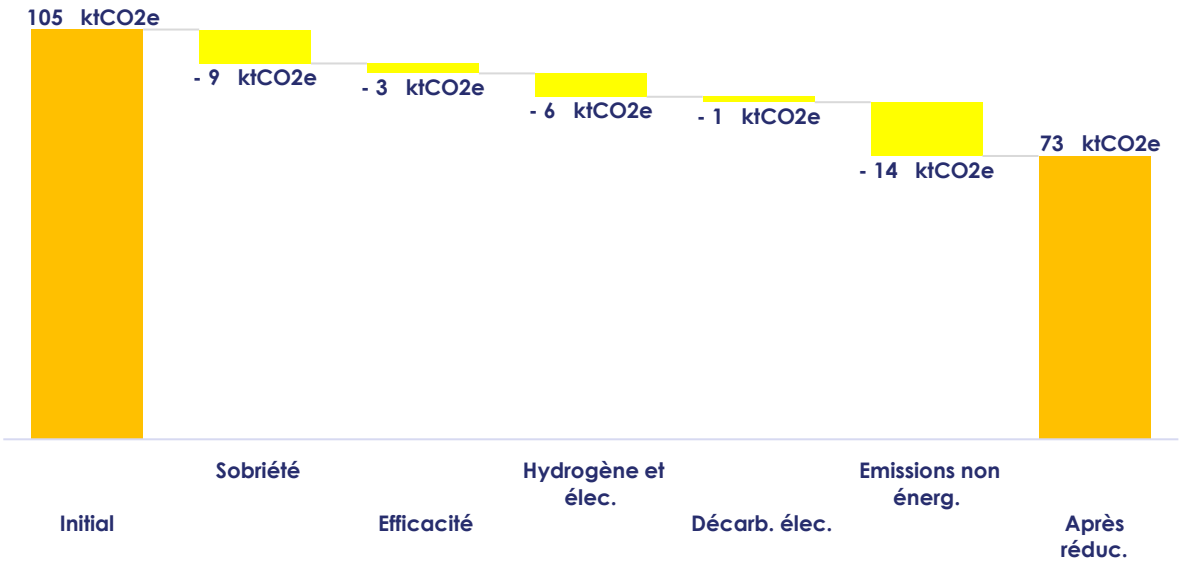
Tableau 36 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Tertiaire entre 2032 et 2050 – scénario de référence AMS

E.6.4 Industrie

Projection à 2032

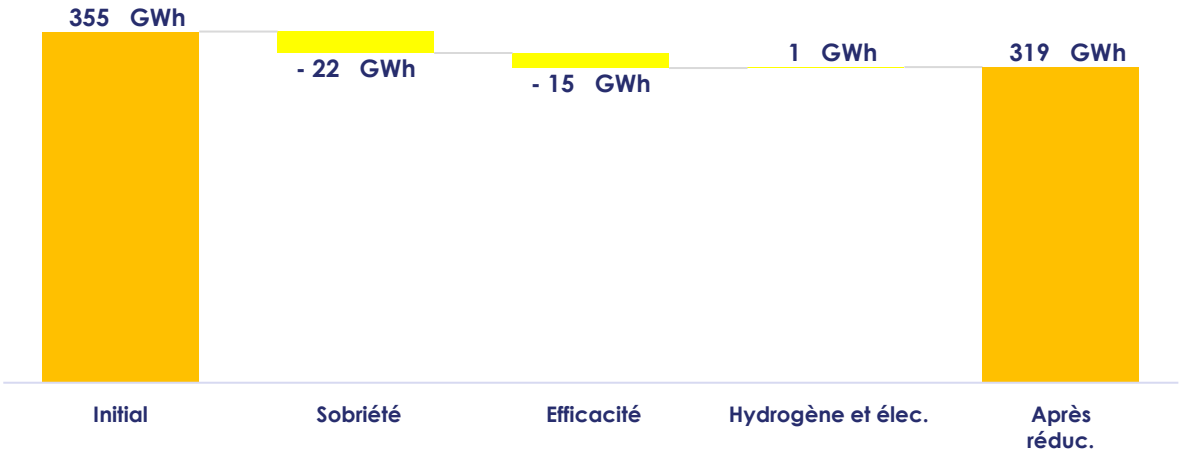
Dans le secteur industrie, le scénario AMS prévoit d'atteindre la valeur de 73 $ktCO_2e$ pour les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 48 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 31 % par rapport à 2023.

Le **levier le plus impactant concerne les émissions non énergétiques (fluides frigorigènes et procédés)**, avec une baisse de 14 $ktCO_2e$ entre 2023 et 2032.



*Graphique 45 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Industrie** ($ktCO_2e$) – scénario de référence **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AMS prévoit d'atteindre une consommation d'énergie de 319 GWh en 2032, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année de référence 2012 mais une diminution de 10 % par rapport à 2023. La consommation d'énergie du secteur ayant significativement augmenté au cours de la dernière décennie.



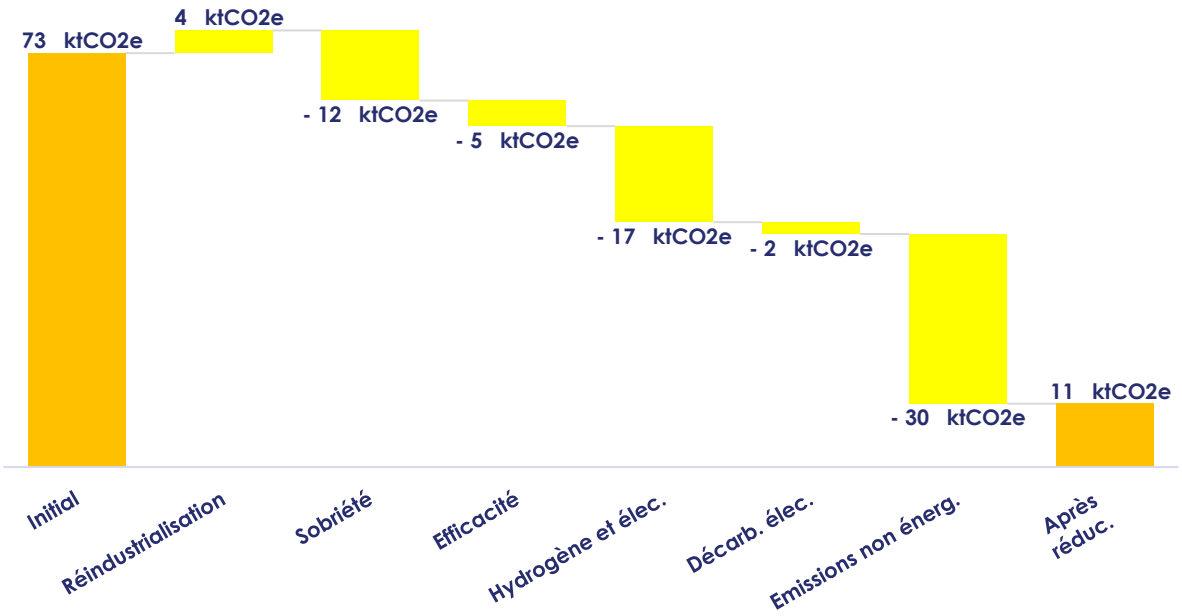
*Graphique 46 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** – Secteur **Industrie** (GWh) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	105	355
Sobriété	Mise en place d'actions de sobriété dans les processus industriels	Réductions des consommations atteignables par sobriété : -20% Hypothèse : 35% du gisement des mesures de sobriété énergétique est mis en œuvre	-9	-22
Efficacité	Mise en place d'actions d'efficacité dans les processus industriels	Réductions des consommations atteignables par efficacité : -20% Hypothèse : 25% du gisement des mesures d'efficacité énergétique est mis en œuvre	-3	-15
Hydrogène et élec.	Décarbonation des process (Hydrogène, élec, biométhane, etc.)	15% de la consommation d'énergie fossile des entreprises est changée pour de l'énergie électrique ou via l'hydrogène.	-6	+1
Décarb. élec.	Électrification des procédés industriels	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -13 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 39 gCO_2e/kWh)	-1	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques (dues aux procédés industriels)	Maîtrise des fuites et capture des émissions résiduelles, changement de procédés Hypothèse : 20% des émissions non énergétiques sont supprimées	-14	-
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	73	319

Tableau 37 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Industrie entre 2023 et 2032 – scénario de référence AMS

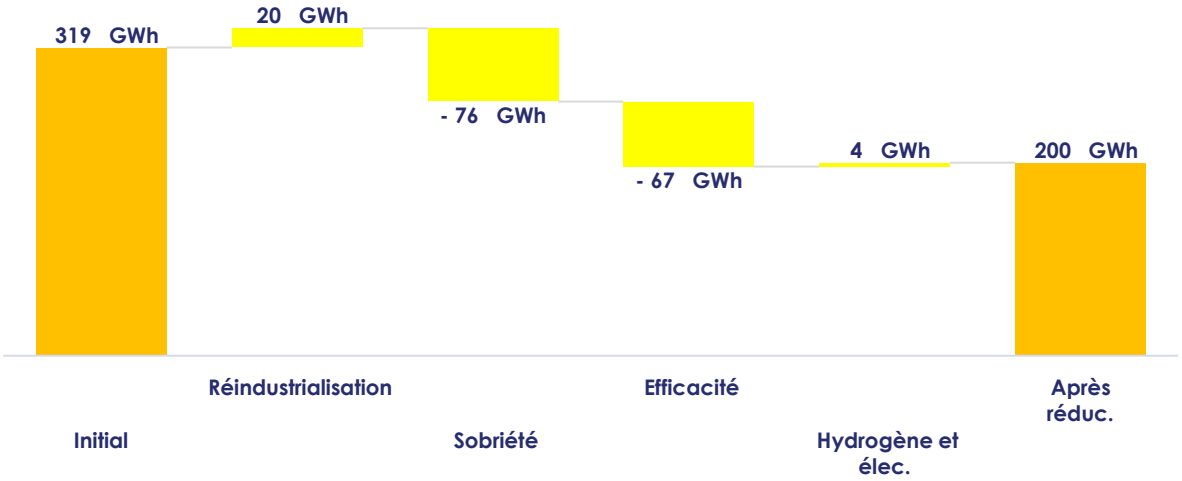
Projection à 2050

En 2050, le scénario AMS prévoit des émissions de GES résiduelles de 11 ktCO$_2$e, soit une diminution de 92 % par rapport à 2012.



*Graphique 47 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2032 et 2050** - Secteur **Industrie** (ktCO$_2$e) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Les consommations d'énergie s'établissent à 200 GWh en 2050, soit une baisse de 34 % par rapport à 2012.



*Graphique 48 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2032 et 2050** - Secteur **Industrie** (GWh) – scénario **AMS**. Réalisation : BL évolution.*

Le tableau ci-après précise les hypothèses retenues entre 2023 et 2050, mais les conséquences en termes d'émissions de GES et de consommation d'énergie entre 2032 et 2050.

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2050 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2032	-	73	319
Réindustrialisation	Augmentation du tissu industriel lié à la relocalisation d'entreprises	Augmentation de 20% du volume d'industries sur le territoire	+4	+20
Sobriété	Mise en place d'actions de sobriété dans les processus industriels	Réductions des consommations atteignables par sobriété : -20% Hypothèse : 100% du gisement des mesures de sobriété énergétique est mis en œuvre	-12	-76
Efficacité	Mise en place d'actions d'efficacité dans les processus industriels	Réductions des consommations atteignables par efficacité : -20% Hypothèse : 100% du gisement des mesures d'efficacité énergétique est mis en œuvre	-5	-67
Hydrogène et élec.	Décarbonation des process (Hydrogène, élec, biométhane, etc.)	75% de la consommation d'énergie fossile des entreprises est changée pour de l'énergie électrique ou via l'hydrogène.	-17	+4
Décarb. élec.	Électrification des procédés industriels	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -42 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 10 gCO_2e/kWh)	-2	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques (dues aux procédés industriels)	Maîtrise des fuites et capture des émissions résiduelles, changement de procédés Hypothèse : 75% des émissions non énergétiques sont supprimées	-30	-
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2050 après application des leviers	-	11	200

Tableau 38 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Industrie entre 2032 et 2050 – scénario de référence AMS

F. Scénario « Avec Mesures Existantes »

Ce second scénario « Avec Mesures Existantes », désigné selon le sigle « AME », décrit la **situation projetée compte tenu des politiques publiques déjà engagées et de la mise en œuvre du programme d'action** présenté ci-après en Partie 2 du Volume II.

Ce scénario intègre également les tendances et projections, liées notamment aux politiques nationales ou régionales en vigueur. Plus **ancré dans la réalité du territoire**, ce scénario **a vocation à évoluer** au fur et à mesure que de **nouveaux engagements** sont actés et que des **actions supplémentaires** sont entreprises par la Métropole ou d'autres acteurs.

Le scénario décrit ci-après se base ainsi sur les connaissances accessibles à la date d'élaboration de ce 3e Plan Climat. Plus **concret** et opérationnel donc, il n'aborde qu'une **projection à l'horizon 2032, qui correspond à l'année d'aboutissement du présent Plan Climat**.

L'intention générale reste alignée avec celle du scénario de référence AMS. Le scénario AME ne remet pas en cause l'ambition globale ni les objectifs de long terme du scénario de référence, mais il apporte une **clé de lecture complémentaire** :

- il schématise la trajectoire réalisable compte tenu des moyens et des actions déjà validées ;
- il quantifie les gains réels que ces actions permettent d'obtenir par rapport à une trajectoire tendancielle ;
- il met en évidence l'écart restant pour rejoindre la trajectoire de référence AMS ;
- il invite ainsi à une rehausse progressive de l'ambition du programme d'action, en soulignant les zones où des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Ce scénario constitue donc un outil d'aide à la décision et de pilotage stratégique, permettant à la Métropole de mesurer, année après année, l'impact rationnel de ses politiques publiques et d'ajuster son niveau d'ambition pour converger vers la neutralité carbone avant 2050.

F.1 Réduction des émissions de GES - scénario AME

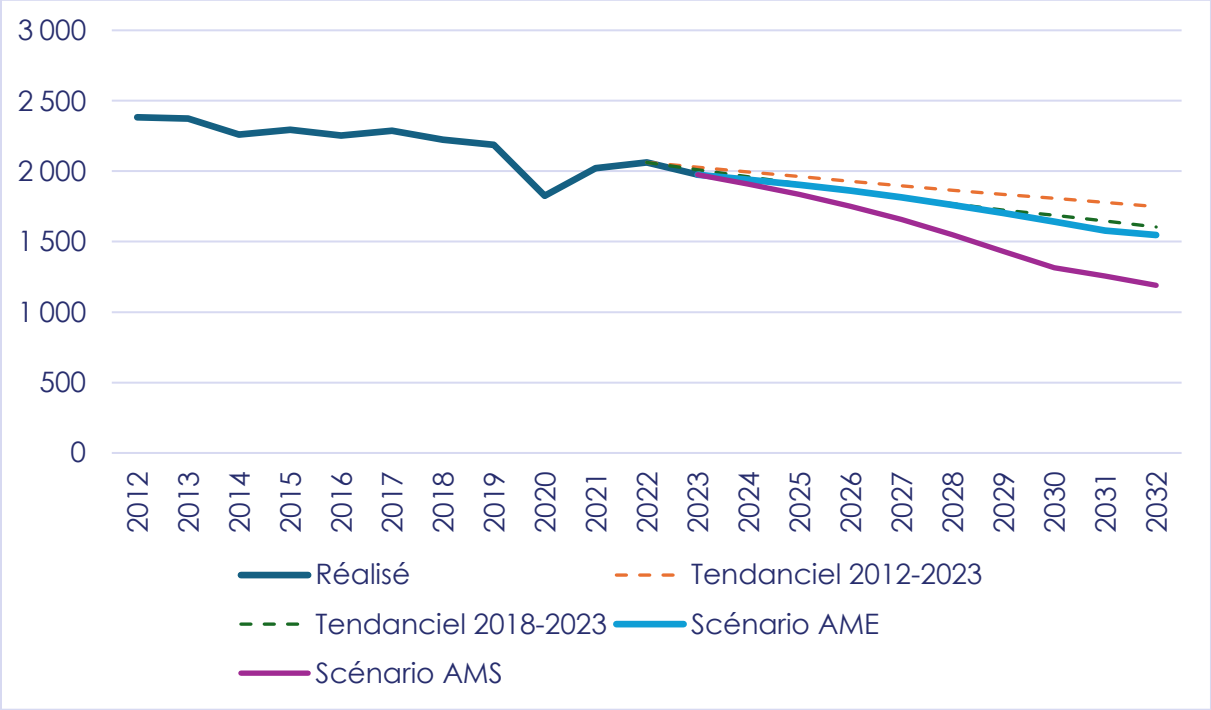
Le programme d'action décrit en partie 2 de ce document permet d'envisager une réduction des émissions de GES d'environ 430 $ktCO_2e$ en 2032 par rapport à 2023, soit une **baisse de 35 % par rapport à l'année de référence 2012**.

	Etat des lieux 2023	Scénario AME 2032	Scénario AMS 2032
Réduction des émissions de GES	**- 17,1 %**	**- 35 %**	**- 50 %**

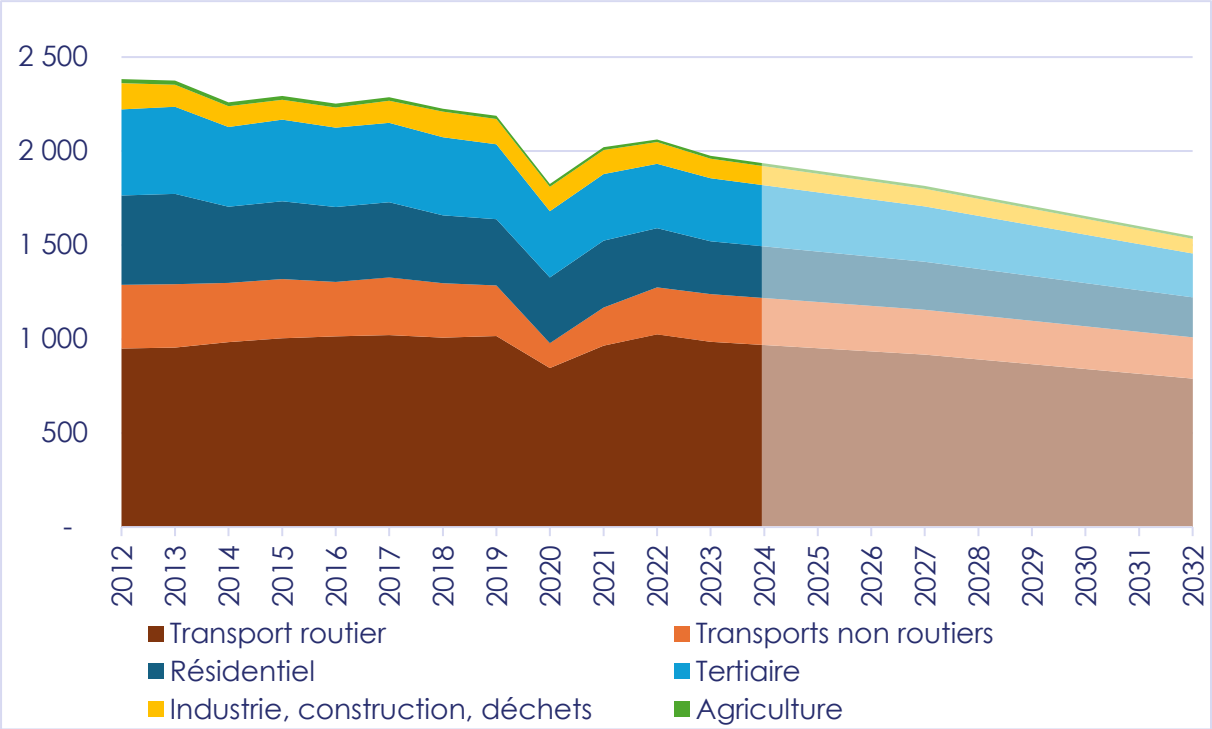
Tableau 39 : Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire scénario AME comparé au scénario de référence AMS

Cette visée s'inscrit entre les trajectoires tendancielles et la trajectoire de référence AMS. Par rapport à la tendance observée sur le dernier Plan Climat (tendance 2018 – 2023), le scénario AME, et donc la mise en œuvre du programme d'action décrit en partie 2, conduit à une réduction supplémentaire de 57 $ktCO_2e$ par an avec un volume d'émissions de GES de 1 547 $ktCO_2e$ en 2032 contre 1 604 $ktCO_2e$ projetées dans le cas du scénario tendanciel 2018-2023.

Le delta par rapport au scénario de référence AMS est de 357 $ktCO_2e$ en 2032. Sur la période 2026-2032, qui caractérise ce 3e Plan Climat, la trajectoire AME permet d'éviter les émissions d'environ 200 $ktCO_2e$ par rapport à la trajectoire tendancielle 2018-2023, en revanche, ce scénario engendre 1 760 $ktCO_2e$ supplémentaires par rapport au scénario de référence AMS.



Graphique 49 : Comparaison des trajectoires de réduction des émissions de GES (en $ktCO_2e$) de la Métropole Nice Côte d'Azur

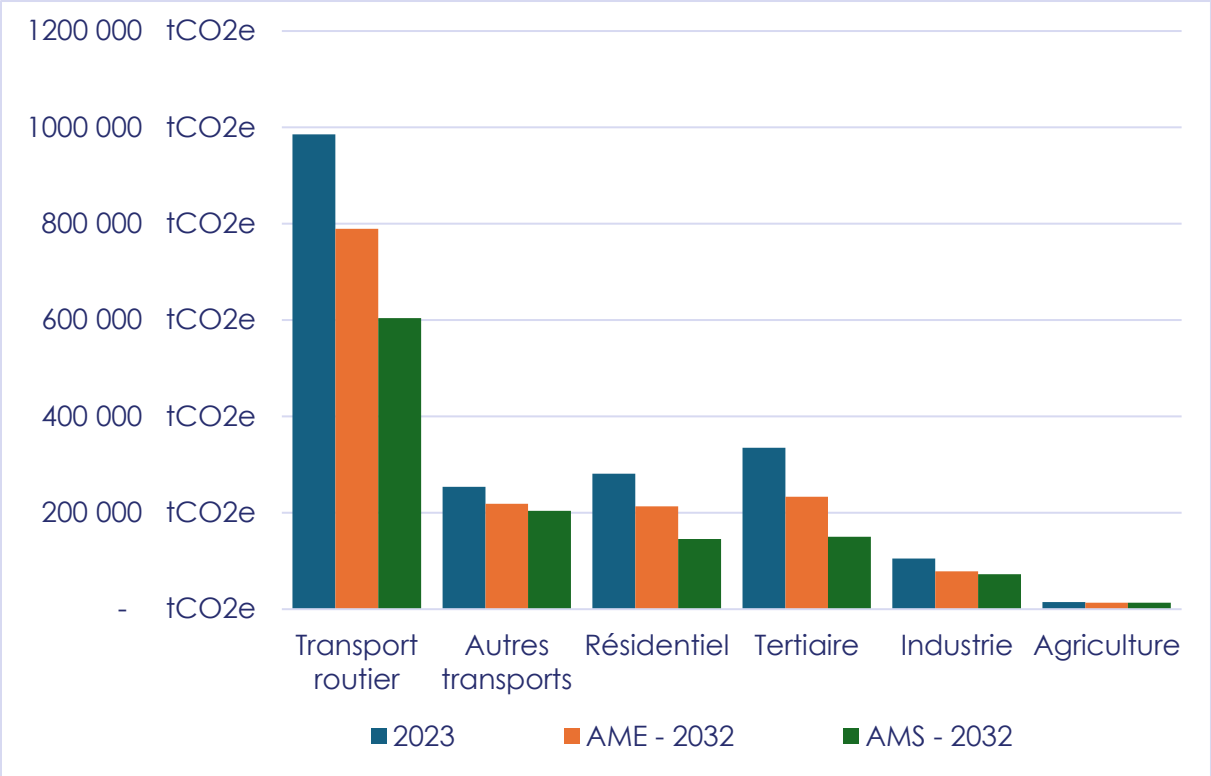


Graphique 50 : Évolution des émissions de GES par secteur d'activité (en ktCO₂e) – scénario AME. Sources : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Le détail des projections par secteur est présenté dans le tableau ci-dessous. Les secteurs transport routier et tertiaire sont ceux pour lesquels la diminution projetée d'émissions de GES s'écarte le plus du scénario de référence AMS, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Secteur	**Réf. 2012**	**AME - 2032**		**AMS - 2032**	
	ktCO₂e/an	ktCO₂e/an	%	ktCO₂e/an	%
Résidentiel	476	213	**-55%**	145	**-69%**
Tertiaire	457	233	**-49%**	150	**-67%**
Transport routier	949	790	**-17%**	604	**-36%**
Industrie	139	78	**-44%**	72	**-48%**
Agriculture	22	14	**-37%**	13	**-38%**
Autres transports	339	219	**-36%**	204	**-40%**
Total	**2 383**	**1 547**	**-35%**	**1 190**	**-50%**

Tableau 40 : Objectifs sectoriels d'émissions de GES résiduelles (en ktCO₂e) du territoire scénario AME comparé au scénario AMS



Graphique 51 : Comparaison des émissions de GES sectorielles selon les différents scénarios AME et AMS - Réalisation : BL évolution

F.2 Augmentation de la part des émissions carbone séquestrées - scénario AME

Dans le scénario AME, comme dans le scénario de référence AMS, l'hypothèse d'une stabilisation naturelle de séquestration carbone est posée, compte tenu de la dynamique tendancielle observée ces dernières années. Le volume moyen de CO_2 capté devrait ainsi être préservé les 6 prochaines années (2026-2032).

Toutefois, compte tenu d'un rythme de réduction des émissions de GES moins rapide que dans le scénario AMS, la part relative des émissions séquestrées en 2032 devrait être de 19 % contre 25 % dans le cadre du scénario de référence AMS. Cette différence s'explique non par une baisse de la séquestration, mais par un **niveau d'émissions résiduelles plus élevé** dans le scénario AME.

	2023	AME - 2032	AMS - 2032
Part des émissions séquestrées	**15 %**	**19 %**	**25 %**

Tableau 41 : Objectifs d'augmentation de la part des émissions de GES séquestrées du territoire – scénario AME comparé au scénario AMS

F.3 Réduction des consommations d'énergie finale - scénario AME

Le programme d'action décrit en partie 2 de ce document permet d'envisager une réduction des consommations d'énergie d'environ 1 120 GWh en 2032 par rapport à 2023, soit une baisse de 20,2 % par rapport à l'année de référence 2012.

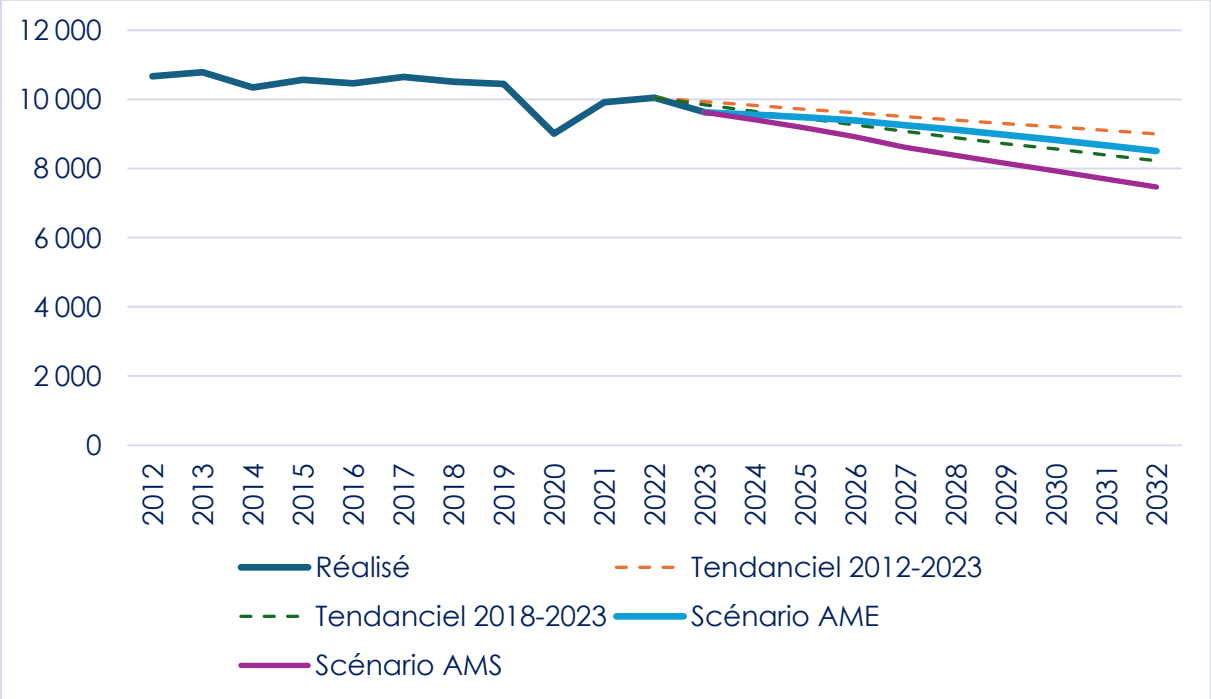
	Etat des lieux 2023	Scénario AME 2032	Scénario AMS 2032
Réduction des consommations d'énergie	**-9,7 %**	**-20 %**	**-30 %**

Tableau 42 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie du territoire – scénario AME comparé au scénario de référence AMS

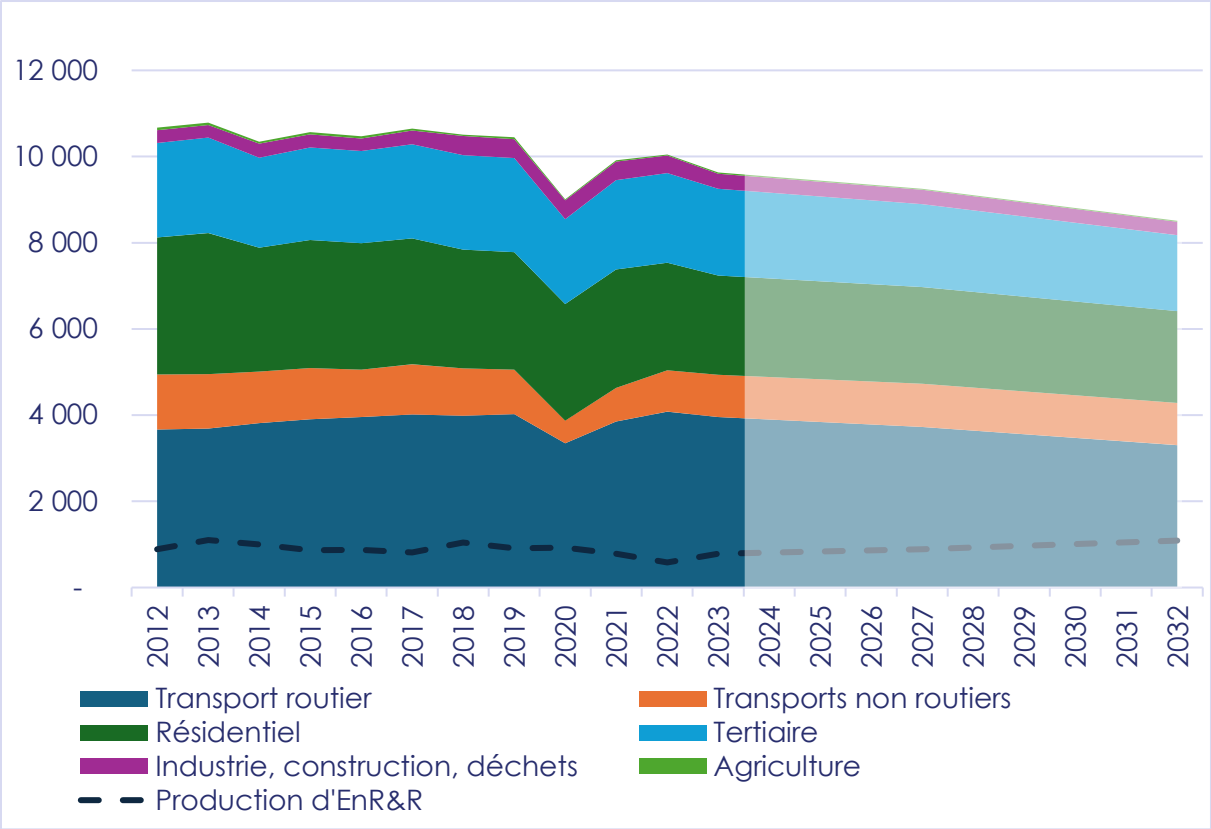
Ce résultat se situe entre la trajectoire tendancielle 2012-2023 et la trajectoire tendancielle 2018-2023. Une position intermédiaire qui s'explique par l'activation de certains leviers, en particulier de sobriété énergétique dans le bâtiment, depuis 2020, qui ont permis une forte réduction de la trajectoire de consommation énergétique entre 2018 et 2023. Toutefois, au regard du programme d'action actuel, il n'apparaît pas réaliste d'envisager la poursuite de ce rythme jusqu'en 2032.

Ainsi, le scénario AME prévoit une consommation d'énergie de 8 500 GWh en 2032, contre 9 000 GWh dans le scénario tendanciel 2012-2023 et 8 230 GWh dans le scénario tendanciel 2018-2023.

Le delta par rapport au scénario de référence AMS est de 1 041 GWh en 2032.



Graphique 52 : Comparaison des trajectoires de réduction des consommations d'énergie (en GWh) du territoire

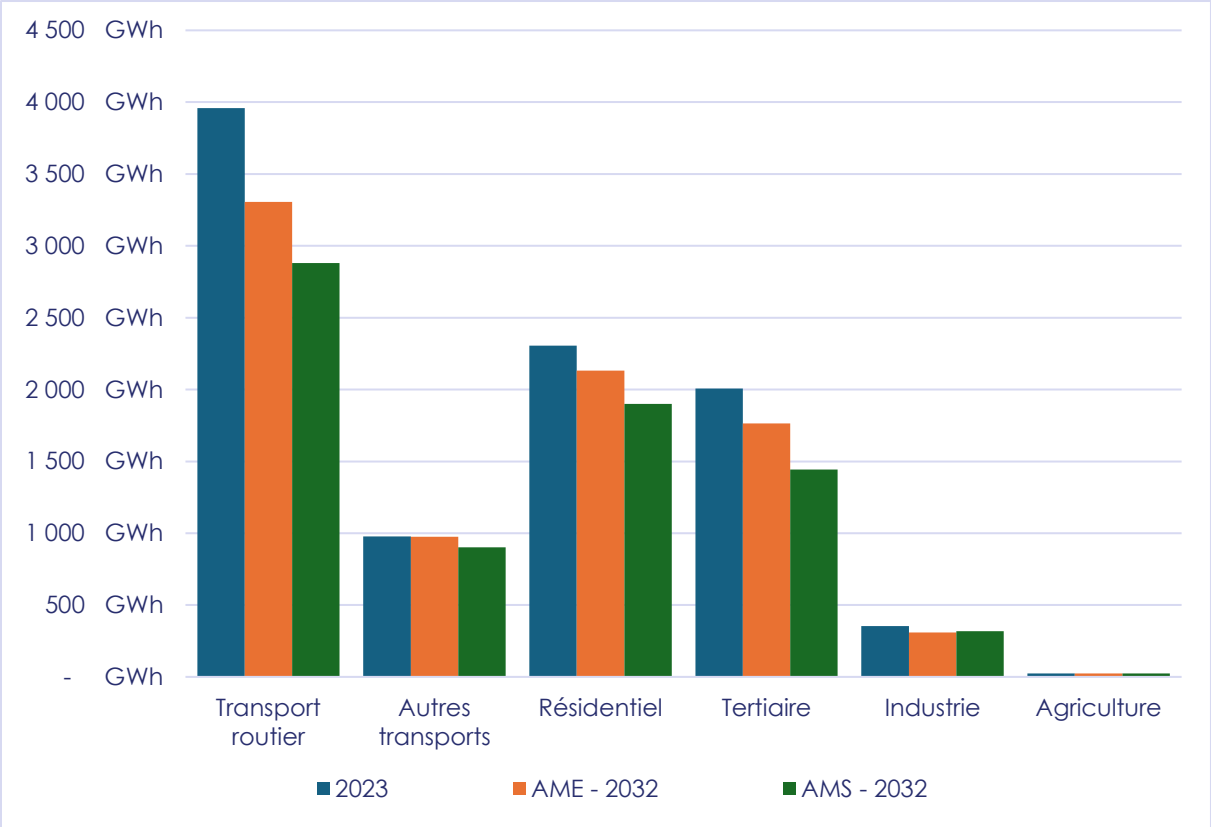


Graphique 53 : Évolution des consommations d'énergie par secteur d'activité (en GWh) – scénario AME. Sources : Données AtmoSud (2023). Réalisation : BL évolution

Le détail des projections par secteur est présenté dans le tableau ci-dessous. Tout comme pour les émissions de GES, les secteurs transport routier et tertiaire sont ceux pour lesquels la réduction projetée des consommations d'énergie diverge le plus du scénario de référence AMS, tant en valeur absolue que relative.

Secteur	**Réf. 2012**	**AME - 2032**		**AMS - 2032**	
	GWh/an	GWh/an	%	GWh/an	%
Résidentiel	3 180	2 131	**-33%**	1 900	**-40%**
Tertiaire	2 187	1 764	**-19%**	1 442	**-38%**
Transport routier	3 665	3 305	**-10%**	2 880	**-21%**
Industrie	302	309	**+2%**	319	**+6%**
Agriculture	55	23	**-58%**	24	**-56%**
Autres transports	1 279	976	**-24%**	902	**-29%**
Total	**10 668**	**8 508**	**-20%**	**7 468**	**-30%**

Tableau 43 : Objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie (en GWh) du territoire – scénario AME comparé au scénario AMS



Graphique 54 : Comparaison des consommations d'énergie par secteur selon les différents scénarios AME et AMS - Réalisation : BL évolution

Mix énergétique estimé en 2032

Le scénario **AME** induit une progression plus modérée de la consommation d'énergie bas carbone dans le mix final. Une part de consommation qui passe tout de même de 34% en 2023 à **45 % d'énergie décarbonée**, soit **3 805 GWh en 2032**, incluant une baisse moins prononcée des consommations fossiles.

Cette évolution qui reste notable repose également sur l'électrification des usages, et une stabilisation des volumes d'énergies renouvelables thermiques (cf. analyse en fin de chapitre E.3)

La comparaison des scénarios de consommation d'énergies finales est synthétisée dans le tableau suivant :

Source d'énergie	Etat des lieux 2023 (GWh)	2032 AME (GWh)	2032 AMS (GWh)	2050 AMS (GWh)
Produits pétroliers	4 830	3 500	2 765	142
Gaz naturel	1 304	914	581	139
Électricité	2 964	3 553	3 436	3 809
Bois-énergie	152	152	152	300
Réseaux chaud/froid	79	90	120	640
Autres EnR	300	300	300	300
Total	**9 628**	**8 508**	**7 468**	**5 330**
Part décarbonée	**34 %**	**45 %**	**50 %**	**95 %**

Tableau 44 : Objectifs d'augmentation de la part de production d'EnR&R du territoire – scénario AME comparé au scénario AMS

A noter : Les données présentées dans le tableau ci-dessus correspondent à des consommations et non à des productions. En raison des méthodes de calcul de l'observatoire AtmoSud, certains chiffres peuvent s'avérer différents entre les inventaires de consommation et de production. Un travail de mise en cohérence est réalisé progressivement au sein d'AtmoSud, en collaboration avec la Mission Climat de la Métropole. Mais les deux inventaires doivent encore être considérés de manière indépendante.

Une hypothèse de consommation stable a été choisie pour la catégorie « Autres EnR » étant donné la diversité des sources qui y sont théoriquement associées dans l'inventaire et le manque de données ne permettant pas d'effectuer une projection fiable.

F.4 Production d'énergies renouvelables et de récupération - scénario AME

Concernant la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), **la trajectoire de référence AMS définie de manière mesurée, demeure valable dans ce scénario AME**.

Compte tenu du rythme de réduction des consommations d'énergie plus lent dans ce scénario AME, la part de l'énergie produite sur le territoire devrait atteindre 12,8 % contre 15 % dans le cadre du scénario de référence AMS.

	Etat des lieux 2023	AME - 2032	AMS - 2032
Part de l'EnR&R produite sur le territoire	**8,1 %**	**13 %**	**15 %**

Tableau 45 : Objectifs d'augmentation de la part de production d'EnR&R du territoire – scénario AME comparé au scénario AMS

L'objectif de production par filière reste inchangé par rapport au scénario de référence AMS.

Source énergétique	Production 2023 (GWh)	Objectif de production (GWh)	
		2032	2050
Solaire photovoltaïque	23,3	50	300
Hydroélectricité	430	500	450
Solaire thermique	22,7	25	50
Bois énergie	145	150	300
Géothermie et thalassothermie	8	70	500
Récupération de chaleur dont PAC	6,2	50	140
Gaz renouvelables	9,6	50	80
Déchets	138	195	350
TOTAL	**783**	**1090**	**2170**

Tableau 46 : Objectifs par filière de production d'EnR&R (en GWh) du territoire scénario AME identique au scénario de référence AMS

F.5 Emissions et concentrations de polluants atmosphériques - scénario AME

F.5.1 Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Les objectifs de réduction des émissions retenus pour le territoire suivent le même schéma que pour le scénario AMS :

- pour les PM2.5, les PM10 et les NO_x, des objectifs ont été définis sur la base d'hypothèses d'actions sectorielles ;
- pour les COVNM, le SO_2 et le NH_3, les objectifs retenus sont les mêmes que pour le scénario AMS (déclinaison des objectifs réglementaires).

A la fin de la période de ce 3e Plan Climat en 2032, la trajectoire AME permet ainsi d'envisager une réduction de 48 % des émissions de polluants atmosphériques par rapport à l'année de référence 2012.

Par rapport à 2012	Etat des lieux 2023	Objectifs			
		2026	2028	2030	2032
Réduction des polluants atmosphériques	**- 31 %**	**- 36 %**	**- 42 %**	**- 45 %**	**- 48 %**

Tableau 47 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire – scénario de référence AME.

Par rapport à 2012	Etat des lieux 2023	Objectifs			
		2026	2028	2030	2032
NO_x	**- 41 %**	**- 50 %**	**- 53 %**	**- 55 %**	**- 58 %**
PM10	**- 30 %**	**- 37 %**	**- 40 %**	**- 44 %**	**- 48 %**
PM2.5	**- 28 %**	**- 35 %**	**- 39 %**	**- 43 %**	**- 47 %**
COVNM	**- 18 %**	**- 31 %**	**- 34 %**	**- 37 %**	**- 37 %**
NH_3	**- 16 %**	**- 16 %**	**- 16 %**	**- 16 %**	**- 16 %**
SO_2	**- 27 %**	**- 35 %**	**- 44 %**	**- 52 %**	**- 52 %**

Tableau 48 : Détail des objectifs de réduction par polluant atmosphérique du territoire – scénario AME

Les réductions ainsi projetées induisent les quantités résiduelles d'émissions de polluants atmosphériques suivantes, exprimées en tonnes par an :

Par rapport à 2012	Etat des lieux		Objectifs			
	2012	2023	2026	2028	2030	2032
NO_x	5 121	3 006	2 533	2 416	2 279	2 142
PM10	1 205	847	760	717	674	631
PM2.5	986	708	638	598	558	519
COVNM	3 970	3 245	2 740	2 620	2 501	2 501
NH_3	171	144	144	144	144	144
SO_2	288	211	188	162	136	136

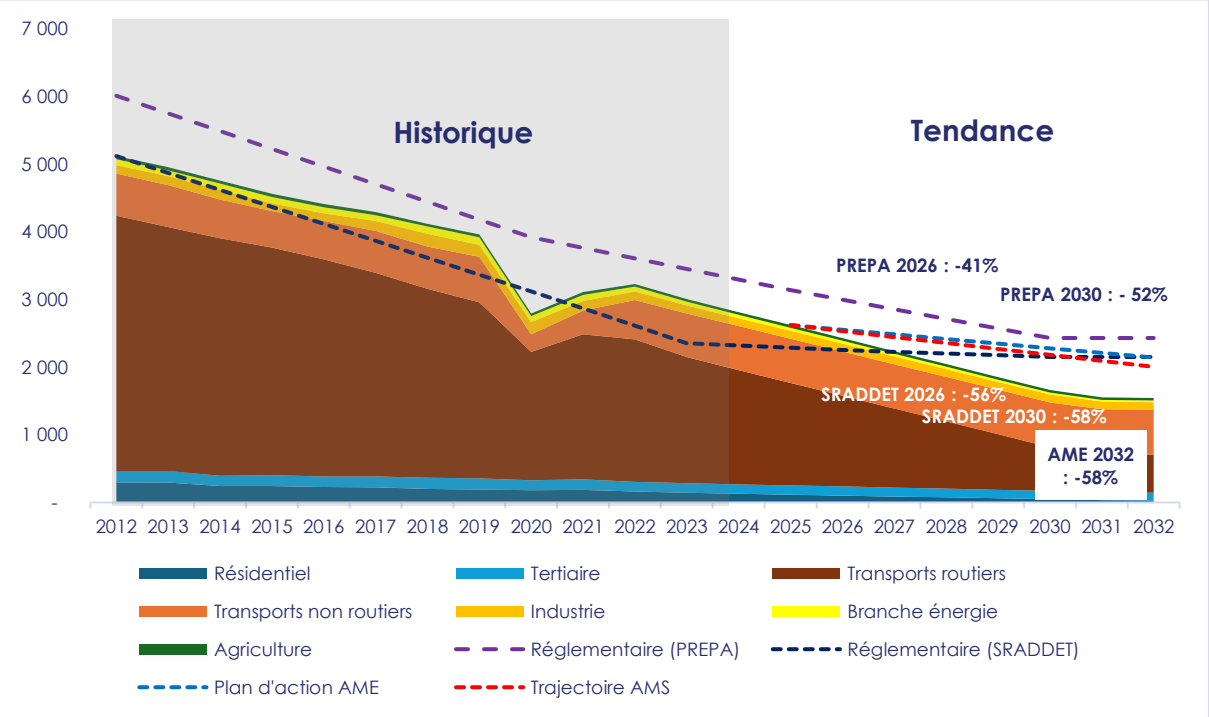
Tableau 49 : Objectifs d'émissions résiduelles de polluants atmosphériques (en tonnes) du territoire – scénario AME

Les objectifs ne sont pas différenciés par secteur d'activité, une réduction globale des émissions de chacun des polluants atmosphériques est visée en prenant en compte les capacités d'action secteur par secteur.

Toutefois, comme au chapitre E, une analyse plus poussée pour les NO_x, PM10 et PM2.5 a permis de fixer des objectifs pour les deux principaux secteurs contributeurs (transport routier et résidentiel). Ces objectifs sont détaillés dans le chapitre F.6 suivant.

Oxydes d'azote (NO_x)

Le scénario AME aboutit à une réduction de -58 % des émissions de NO_x en 2032. **Cette trajectoire permet d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2030 par le PREPA et le SRADDET** (respectivement -52 % et -58 % par rapport à 2012).



Graphique 55 : *Évolution des émissions de NO_x (en t) – scénario AME. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution*

Le détail des projections par secteur est présenté dans le tableau ci-dessous.

Secteur	2012	AME - 2032		AMS - 2032	
	t/an	t/an	%	t/an	%
Résidentiel	295	73	**-75%**	48	**-84%**
Transport routier	3 773	1 124	**-70%**	1 012	**-73%**
Autres secteurs	1 053	945	**-10%**	945	**-10%**
Total	5 121	2 142	**-47%**	2 005	**-53%**

Tableau 50 : Objectifs sectoriels d'émissions de NO_x (t) du territoire – scénario AME comparé au scénario AMS

Le **transport routier**, premier poste émetteur en 2012 (3 773 t/an), connaît une baisse marquée à l'horizon 2032, atteignant **-70 % dans le scénario AME** et **-73 % dans le scénario AMS**. Cette évolution s'explique par la combinaison de plusieurs leviers,

notamment : électrification des véhicules et évolution des pratiques de mobilité (covoiturage, report modal, réduction des distances parcourues).

Dans le **secteur résidentiel** une diminution importante des émissions est modélisée, passant de **295 t/an en 2012 à 73 t/an dans le scénario AME (-75 %) et 48 t/an dans le scénario AMS (-84 %)**. Cette baisse est principalement liée au remplacement progressif des systèmes de chauffage les plus émetteurs et à l'amélioration de la performance énergétique des logements grâce aux opérations de rénovation.

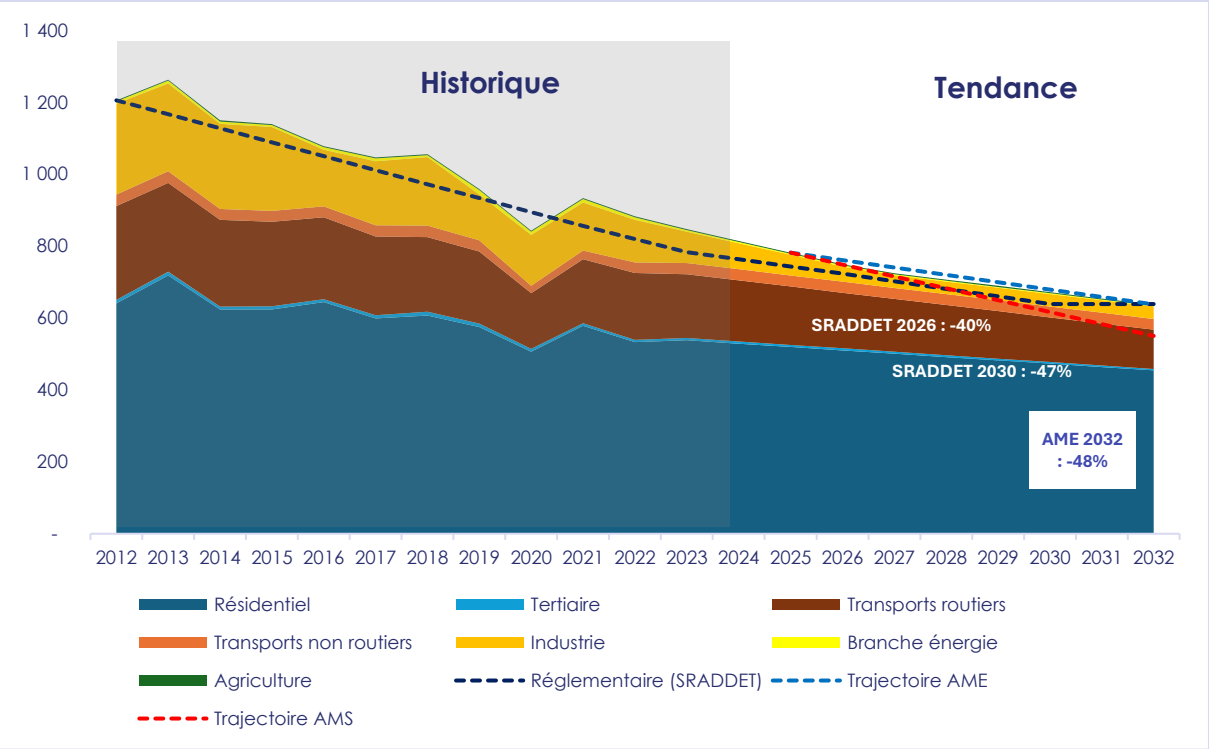
À l'inverse, les **autres secteurs** présentent une réduction plus limitée, de l'ordre de **-10 %** seulement entre 2012 et 2032. Cette évolution modérée masque cependant des dynamiques contrastées : elle s'explique notamment par **une tendance à la hausse des émissions issues des transports non routiers**, qui représentent **plus de la moitié des émissions de cette catégorie**. Cette progression dans les domaines aérien et maritime en particulier, compense ainsi en partie les réductions observées dans les autres sous-secteurs, limitant la baisse globale des émissions de NO_x pour cet ensemble.

Particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10)

Le scénario AME conduit à une baisse estimée à -48 % en 2032. Le SRADDET définit un objectif de -47 % d'émissions de PM10 à horizon 2030

Au regard des évolutions constatées et des leviers mobilisés, le territoire se situe sur une trajectoire compatible avec l'atteinte des objectifs réglementaires à l'horizon 2030

L'activation de leviers supplémentaires, en particulier dans le secteur résidentiel et sur les sources diffuses de particules permettrait de renforcer la baisse des émissions de PM10 du territoire.



Graphique 56 : Évolution des émissions de PM10 (en t) – scénario AME. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution

Le détail des projections par secteur est présenté dans le tableau ci-dessous.

Secteur	2012	AME - 2032		AMS - 2032	
	t/an	t/an	%	t/an	%
Résidentiel	640	395	**-38%**	344	**-46%**
Transport routier	261	146	**-44%**	134	**-49%**
Autres secteurs	304	91	**-70%**	91	**-70%**
Total	1 205	632	**-47%**	569	**-53%**

Tableau 51 : Objectifs sectoriels d'émissions de PM10 (t) du territoire – scénario AME comparé au scénario AMS

Le **secteur résidentiel**, premier poste d'émissions en 2012 (640 t/an), reste un contributeur majeur en 2032 malgré une baisse significative. Les émissions atteindraient **395 t/an dans le scénario AME (-38 %)** et **344 t/an dans le scénario AMS (-46 %)**. Cette réduction repose principalement sur la **rénovation énergétique des logements** et l'**évolution des systèmes de chauffage**, en particulier la diminution de l'usage des équipements au bois les plus émetteurs et le remplacement des équipements fossiles. Toutefois, le niveau d'émissions résiduelles demeure élevé, ce qui souligne le rôle structurant de ce secteur dans les politiques de réduction des particules.

Les **transports routiers** présentent également une baisse notable, passant de **261 t/an en 2012 à 146 t/an dans le scénario AME (-44 %) et 134 t/an dans le scénario AMS (-49 %)**. Cette évolution s'associe au renouvellement du parc de véhicules, à l'amélioration des motorisations, à l'électrification progressive ainsi qu'aux

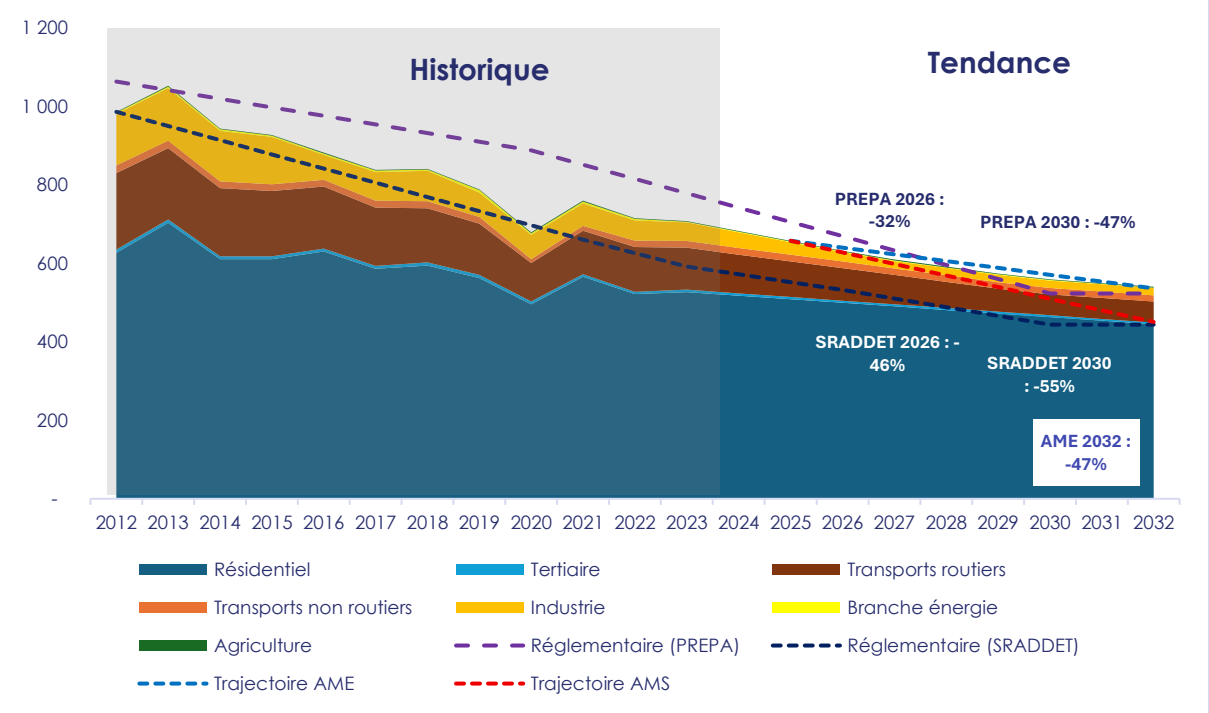
changements de pratiques de mobilité (report modal, covoiturage, développement des modes actifs). Néanmoins, une partie des émissions de particules liées au transport routier reste **difficilement compressible**, car provenant de phénomènes non liés à la combustion (usure des pneus, des freins ou remise en suspension des particules).

Enfin, la modélisation pour les **autres secteurs** envisage la **plus forte baisse relative**, avec une diminution de **-70 %** entre 2012 et 2032 dans les deux scénarios, passant de **304 t/an à 91 t/an**. Cette évolution reflète notamment les progrès technologiques, l'amélioration des procédés industriels et la réduction de certaines activités émettrices.

Particules fines de diamètre inférieur à 2.5 µm (PM2.5)

Dans le scénario AME, la réduction des émissions atteint -47 % en 2032. **Cette trajectoire permet d'atteindre l'objectif PREPA 2030 (-47 % par rapport à 2012) mais reste insuffisante pour atteindre l'objectif de -55 % fixé par le SRADDET**.

Sans renforcement des leviers, notamment dans le secteur résidentiel - principal contributeur aux émissions de particules fines - l'atteinte des objectifs réglementaires n'est donc pas assurée.



Graphique 57 : *Évolution des émissions de PM2.5 (en t) – scénario AME. Source : Données AtmoSud (2023) - Réalisation : BL évolution*

Le détail des projections par secteur est présenté dans le tableau ci-dessous.

Secteur	2012	AME - 2032		AMS - 2032	
	t/an	t/an	%	t/an	%
Résidentiel	627	387	**-38%**	337	**-46%**
Transport routier	195	82	**-58%**	75	**-62%**
Autres secteurs	164	50	**-69%**	50	**-69%**
Total	986	519	**-47%**	462	**-53%**

Tableau 52 : Objectifs sectoriels d'émissions de PM2.5 (t) de la Métropole Nice Côte d'Azur – scénario AME comparé au scénario AMS

Le **secteur résidentiel** reste le principal émetteur de particules fines sur le territoire. Les émissions passent de **627 t/an en 2012 à 387 t/an dans le scénario AME (-38 %) et 337 t/an dans le scénario AMS (-46 %)**. Cette baisse s'explique principalement par les **rénovations énergétiques des logements** et l'**évolution des systèmes de chauffage**, notamment la réduction des équipements les plus émetteurs, en particulier certains appareils au bois. Malgré ces progrès, le niveau d'émissions résiduel reste élevé, confirmant que ce secteur constitue un **levier prioritaire pour la réduction des PM2.5**.

Pour les **transports routiers**, le scénario envisage une diminution plus marquée en proportion, avec des émissions passant de **195 t/an en 2012 à 82 t/an dans le scénario AME (-58 %) et 75 t/an dans le scénario AMS (-62 %)**. Cette évolution reflète l'effet combiné du **renouvellement du parc automobile**, de l'**électrification des véhicules** et de l'**amélioration des performances des motorisations thermiques**, ainsi que des changements dans les pratiques de mobilité (report modal, covoiturage, développement des modes actifs).

Enfin, les **autres secteurs** présentent également une **forte baisse relative**, avec une diminution de **-69 %** entre 2012 et 2032 dans les deux scénarios, les émissions passant de **164 t/an à 50 t/an**. Cette évolution traduit les améliorations techniques et réglementaires attendues dans plusieurs activités émettrices.

F.5.2 Réduction des concentrations et de l'exposition

Étant déjà très proches des valeurs limites européennes à horizon 2030, les objectifs fixés pour 2030 dans le scénario de référence AMS sont conservés pour ce scénario AME (voir chapitre E.5.2 Réduction des concentrations). Les objectifs d'expositions pour ce scénario AME sont également les mêmes que pour le scénario AMS (voir chapitre E.5.3 Réduction de l'exposition).

F.6 Objectifs opérationnels par secteur

Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, le scénario « Avec Mesures Existantes » (AME) est modélisé en s'appuyant sur plusieurs variables sectorielles, décrites ci-après. Pour chacune de ces variables, une valeur opérationnelle est déterminée. Comme pour le scénario de référence, la modélisation prend en compte l'impact d'une variable sur les autres de manière à s'assurer qu'une réduction n'est pas comptée plusieurs fois.

Par exemple : pour réduire les émissions liées aux déplacements, plusieurs leviers sont mobilisés simultanément. Le développement du covoiturage intervient en parallèle d'une politique de report modal vers les transports collectifs et les mobilités actives, d'une plus grande sobriété dans l'usage des véhicules et de l'électrification du parc automobile.

La modélisation calcule un gain final tenant compte de l'ensemble de ces évolutions afin d'éviter tout double compte des réductions d'émissions et des consommations d'énergie.

Les pages suivantes présentent, pour chaque secteur, les valeurs retenues pour chacune des variables considérées, ainsi que les résultats d'une modélisation des gains énergétiques et de réductions des émissions de gaz à effet de serre, qui en résultent à l'horizon 2032.

Comme pour le scénario AMS, une analyse complémentaire de l'effet de ces variables sectorielles sur les émissions de NO_x, PM10 et PM2.5 a également été effectuée. Ces variables des secteurs du transport routier et résidentiel ont ainsi permis de modéliser la trajectoire AME de réduction de ces trois polluants à horizon 2032 en les croisant avec des données tendancielles pour les autres secteurs.

D'autre part, cette modélisation AME considère la mise en œuvre complète du programme d'action, décrit en partie 2 ci-après, hors mesures supplémentaires, et intègre les dynamiques nationales en cours (décarbonation de la production d'électricité, etc.). Elle prend donc comme hypothèse l'atteinte de l'ensemble des objectifs inscrits dans les actions, sans dépassement.

A noter : les derniers chiffres AtmoSud disponibles à la date de l'élaboration de ce 3e Plan Climat correspondent à l'année 2023. **Le modèle se réfère à la période de mise en œuvre du Plan Climat 2026-2032**. Les données des années 2024, 2025, 2026 n'ayant pas pu être toutes collectées (dont certains chiffres interne sur l'avancement des projets), des hypothèses complémentaires ont été formulées.

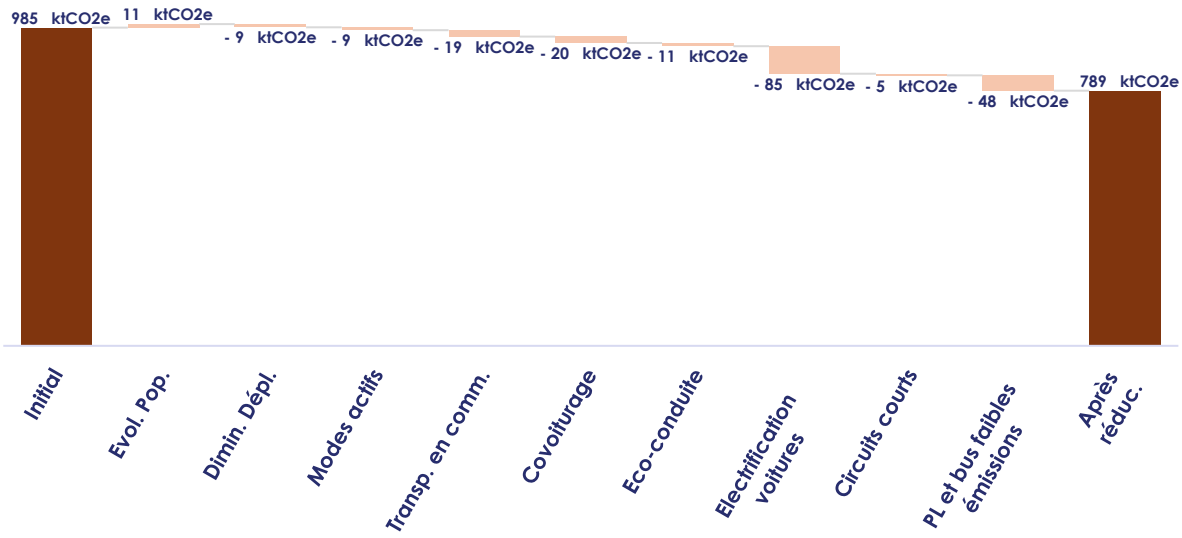
F.6.1 Transport routier

Emissions GES et consommation d'énergie

Pour le secteur transport routier, le scénario AME prévoit de réduire à 789 $ktCO_2e$ les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 17 % par rapport à l'année de référence

2012 et une baisse de 20 % par rapport à 2023, les émissions de ce secteur ayant augmenté entre 2012 et 2023.

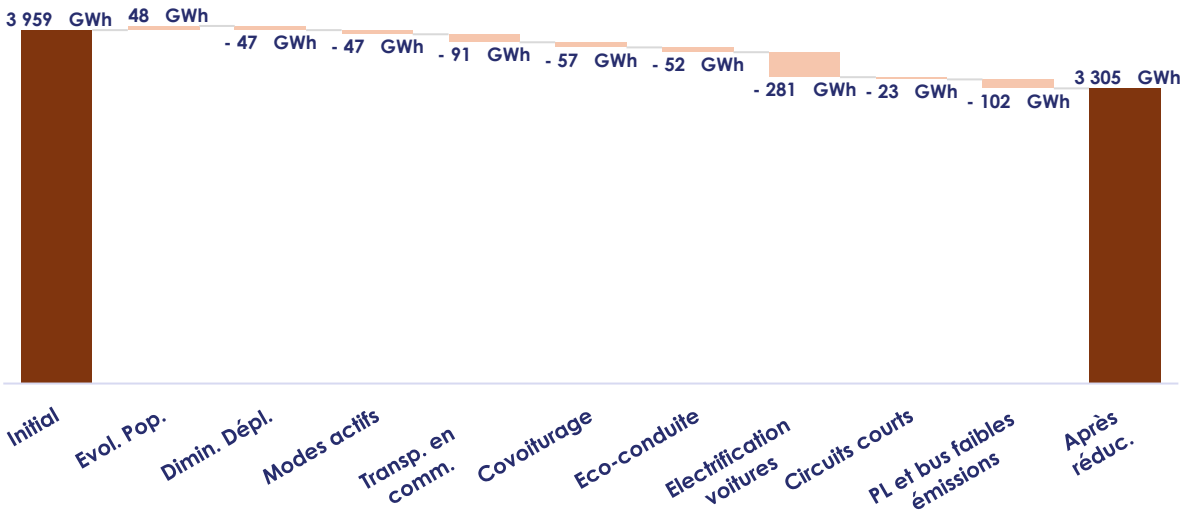
Le **levier le plus impactant réside dans l'électrification des véhicules individuels**, avec une baisse de 85 ktCO$_2$e entre 2023 et 2032.



*Graphique 58 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Transport routier** (ktCO$_2$e) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AME prévoit de réduire à 3 305 GWh la consommation d'énergie en 2032, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année de référence 2012 et de 17 % par rapport à 2023, les consommations dans ce secteur ayant augmenté entre 2012 et 2023.

Le **premier levier correspond là aussi à l'électrification des véhicules individuels**, avec une baisse de 281 GWh entre 2023 et 2032.



*Graphique 59 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** – Secteur **Transport routier** (GWh) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AME 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$[11]	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	985	3 959
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'hab. fait évoluer les besoins globaux en déplacements. Évolution de la pop. supposée : +0,5 %/an	+11	+48
Dimin. dépl.	Diminution des déplacements	Influe sur le nombre de km parcourus par déplacements, grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés. Hypothèse : -1% de distance parcourue	-9	-47
Modes actifs	Développement des modes actifs	Développement de la marche à pied et du vélo pour les trajets les plus courts. Part des déplacements effectués à pied : 30% (pas d'évolution) Part des déplacements effectués à vélo : 4% (+2 points), soit nb. de trajets x2	-9	-47
Transp. en comm.	Développement des transports en commun	Part des déplacements effectués en transports en commun (tram, métro, bus et train) : 24% (+3 points)	-19	-91
Covoiturage	Développement du covoiturage	Evolution de 1,4 à 1,5 passager par voiture (-18 000 voitures aux heures de pointe)	-20	-57
Éco-conduite	Eco-conduite et réduction des vitesses	Economies sur la consommation de carburant par la mise en place d'une éco-conduite généralisée sur tout le territoire et une réduction des vitesses de circulation : 13% des conducteurs pratiquent l'éco-conduite et adoptent des vitesses modérées. (impact pondéré suivant les modes de transport)	-11	-52
Circuits courts	Développement des circuits courts et rationalisation des tournées de livraisons	Réduction des km parcourus pour le transport de marchandises : -1,3%	-5	-23
Électrification voitures	Développement des véhicules à faibles émissions (électriques) pour les véhicules particuliers (VP)	Part de véhicules à faibles émissions : 19%	-85	-281
PL et bus faibles émissions	Développement des poids lourds (PL) à faibles émissions (électrique, H_2 décarboné/gaz renouvelable), fret et bus	Part de véhicules à faibles émissions : 14%	-48	-102
Après réduc.	Conso/Émissions en 2032 après application des leviers	-	789	3 305

Tableau 53 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Transport Routier entre 2023 et 2032 – scénario AME

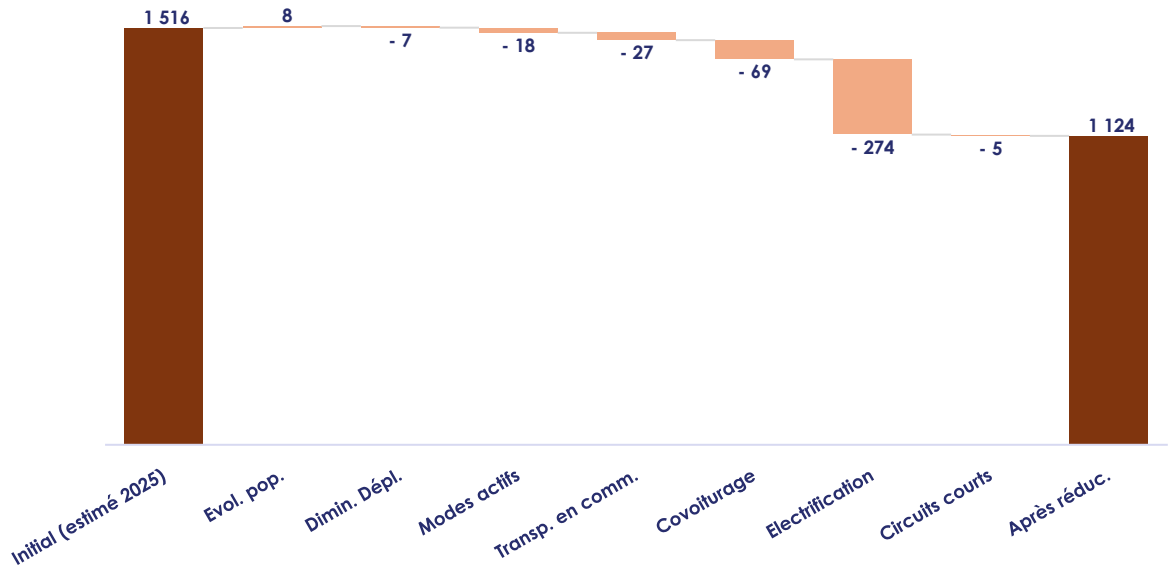
[11]**Les gains présentés tiennent compte des interactions entre les leviers du scénario (covoiturage, transports en commun, sobriété, électrification du parc, etc.) afin d'éviter les doubles comptes.**

Polluants atmosphériques

Pour les **NO_x,** les émissions passent de 1 516 t à 1 124 t, soit une réduction de 392 t, malgré l'effet de la croissance démographique (+8 t).

Le levier le plus structurant : l'électrification du parc (-274 t). Les politiques de réduction de la demande (diminution des déplacements, modes actifs, transports en commun, circuits courts) contribuent également à la baisse, mais dans une moindre mesure.

La stratégie combine donc deux moteurs principaux : électrification du parc et réduction du trafic automobile.

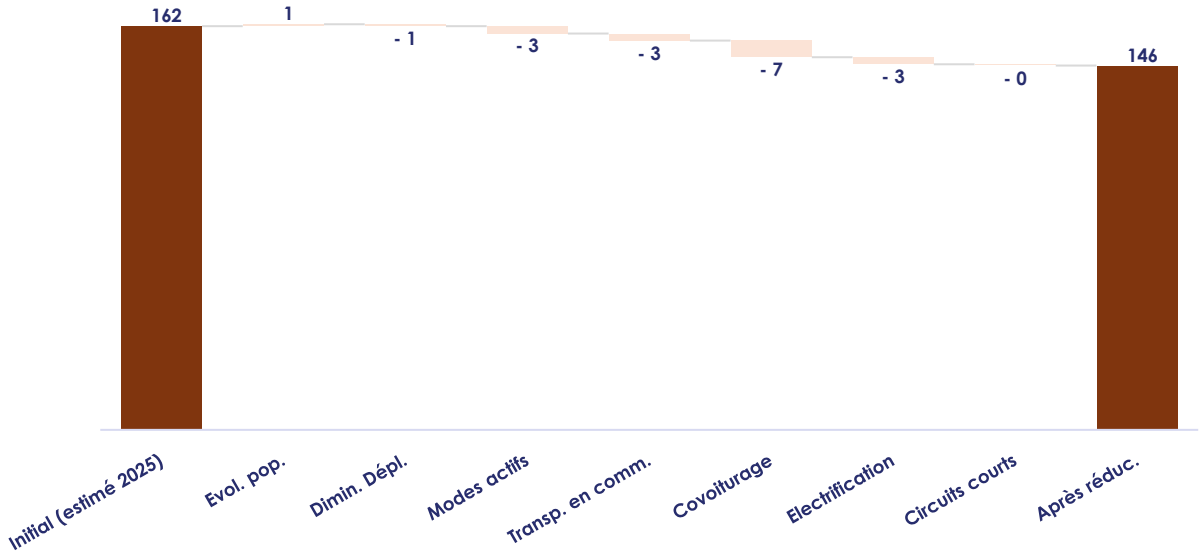


*Graphique 60 : Leviers de réduction **des émissions de NO_x entre 2025 et 2032** – Secteur **Transport routier** (t) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Pour les **PM10,** les émissions diminuent de 162 t à 146 t, soit -16 t, avec un effet démographique limité (+1 t).

En parallèle des variables exogènes, les leviers les plus efficaces : le covoiturage (-7 t) ou encore l'électrification (-3 t).

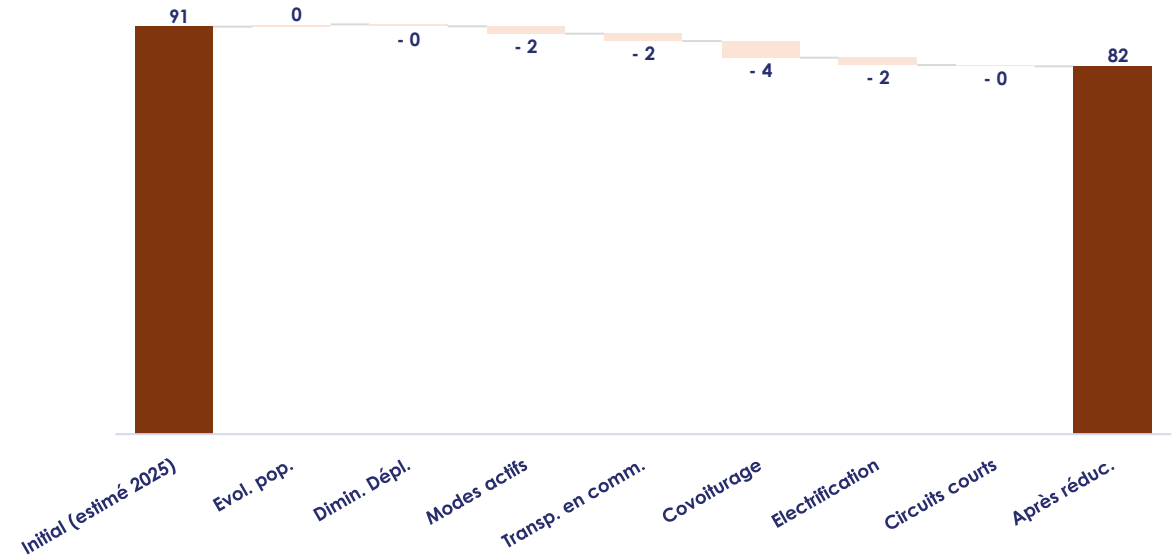
Cependant, une part importante des particules provient de l'abrasion (freins, pneus, chaussées). Un phénomène indépendant du type de motorisation qui rend cette fraction des émissions plus difficilement compressibles. La réduction du trafic et l'amélioration technologique des véhicules sont donc plus déterminantes que l'électrification seule.



*Graphique 61 : Leviers de réduction des **émissions de PM10 entre 2025 et 2032** – Secteur **Transport routier** (t) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Les émissions de **PM2.5** diminuent de 91 t à 82 t, soit -9 t, avec un effet démographique quasi nul.

Comme pour les PM10, l'électrification joue un rôle plus modéré que pour les NO_x (-2 t), du fait de la part non négligeable des émissions non liées à la combustion. Les leviers de réduction du trafic ont aussi un effet limité.



*Graphique 62 : Leviers de réduction des **émissions de PM2.5 entre 2025 et 2032** – Secteur **Transport routier** (t) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2025	Emissions NO_x (t)	Emissions PM10 (t)	Emissions PM2.5 (t)
Initial (estimé 2025)	Émissions estimées en 2025	-	1 516	162	91
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en déplacements. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+8	+1	+0
Dimin. dépl.	Diminution des déplacements	Influe sur le nombre de km parcourus par déplacements, grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés. Hypothèse : -1% de distance parcourue	-7	-1	-0
Modes actifs	Développement des modes actifs	Développement de la marche à pied et du vélo pour les trajets les plus courts. Part des déplacements effectués à pied : 30% (pas d'évolution) Part des déplacements effectués à vélo : +2 points	-18	-3	-2
Transp. en comm.	Développement des transports en commun	Part des déplacements effectués en transports en commun (tram, métro, bus et train) : + 3 points	-27	-3	-2
Covoiturage	Développement du covoiturage	Evolution de 1,4 à 1,5 passager par voiture	-69	-7	-4
Circuits courts	Développement des circuits courts et rationalisation des tournées de livraisons	Réduction des km parcourus pour le transport de marchandises : -1%	-5	-0	-0
Électrification	Développement des véhicules à faibles émissions (électriques) pour les véhicules particuliers (VP), bus et poids lourds	Part de véhicules à faibles émissions : 19%	-274	-3	-2
Après réduc.	Émissions en 2032 après application des leviers	-	1 124	146	82

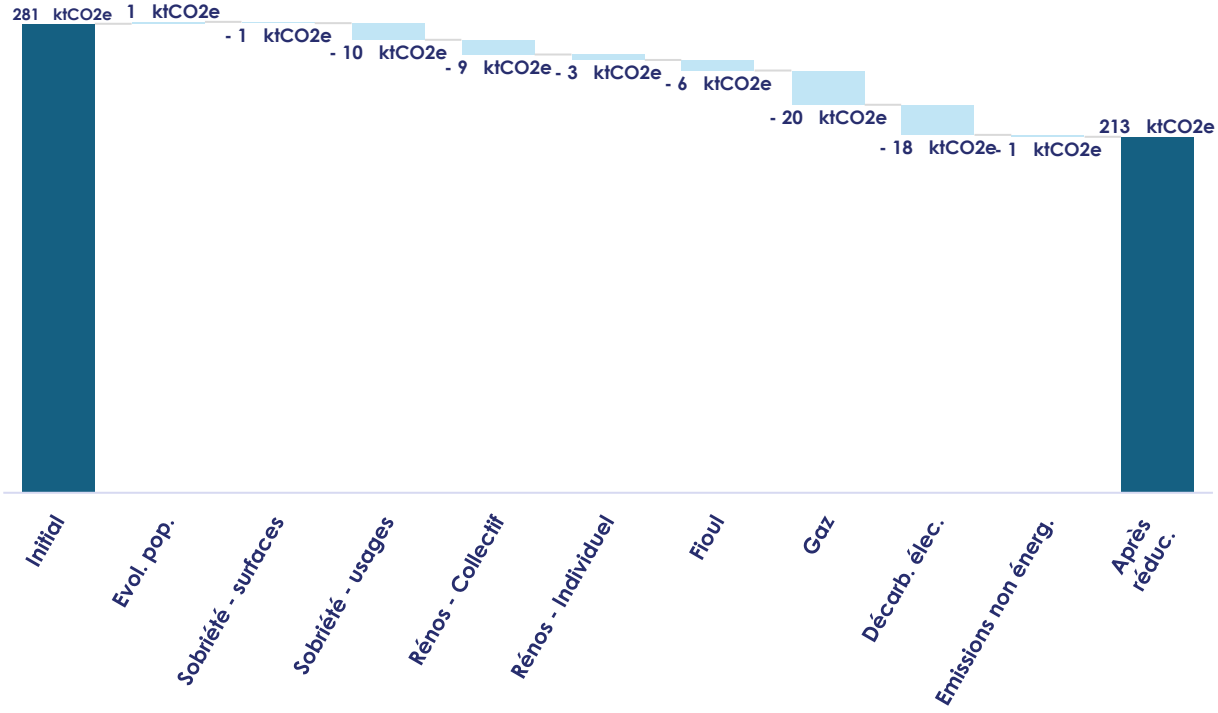
Tableau 54 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Transport Routier entre 2023 et 2032 – scénario de référence AME

F.6.2 Résidentiel

Emissions GES et consommation d'énergie

Concernant le secteur résidentiel, le scénario AME prévoit de réduire à 213 ktCO$_2$e les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 55 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 24 % par rapport à 2023.

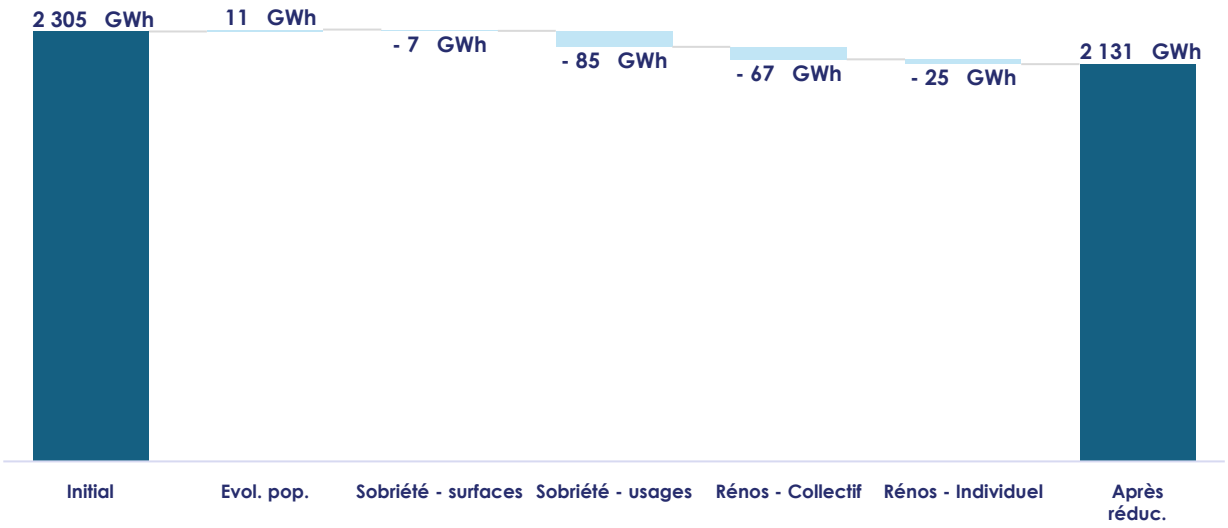
Le **levier le plus impactant : le changement des systèmes de chauffages**, en particulier pour les logements chauffés au gaz et au fioul, vers des équipements décarbonés, avec une baisse de 26 ktCO$_2$e entre 2023 et 2032.



*Graphique 63 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (ktCO$_2$e) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AME prévoit de réduire à 2 131 GWh la consommation d'énergie en 2032, soit une réduction de 33 % par rapport à l'année de référence 2012 et de 8 % par rapport à 2023.

Le **premier levier se joue au niveau comportemental et consiste à intégrer la sobriété dans tous les usages**, avec une baisse des consommations d'énergie de 85 GWh entre 2023 et 2032.



*Graphique 64 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (GWh) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AME 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	281	2 305
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en logements, et les consommations associées. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+1	+11
Sobriété - surfaces	Baisse de la surface chauffée, recohabitation	Pas de baisse de surface chauffée par personne.	-1	-7
Sobriété - usages	Économies d'énergie par les usages	Économies d'énergie réalisées par des gestes de sobriété : -15% (pondéré suivant les types d'usage d'énergie) Valeur 2032 : 25% des foyers réalisent ces économies d'énergie	-10	-85
Rénos - Collectif	Rénovation des logements collectifs	25 000 logements rénovés avec un gain d'au moins 2 classes énergétiques – soit 11% des logements collectifs	-9	-67
Rénos - Individuel	Rénovation des logements individuels	5 000 logements rénovés avec un gain d'au moins 2 classes énergétiques – soit 11% des logements individuels	-3	-25
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	5 000 chauffages au fioul ou propane remplacés, soit 20% des systèmes de chauffage au fioul ou propane sur le territoire	-6	-
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	20 000 chauffages au gaz de ville remplacés, soit 20% des systèmes de chauffage au gaz naturel sur le territoire	-20	-
Décarb. élec.	Décarbonation de l'électricité réseau	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -13 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 39 gCO_2e/kWh)	-18	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques	Maîtrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques	-1	-

		Valeur 2032 : 14% des émissions non énergétiques supprimées		
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	213	2 131

Tableau 55 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Résidentiel entre 2023 et 2032 – scénario AME

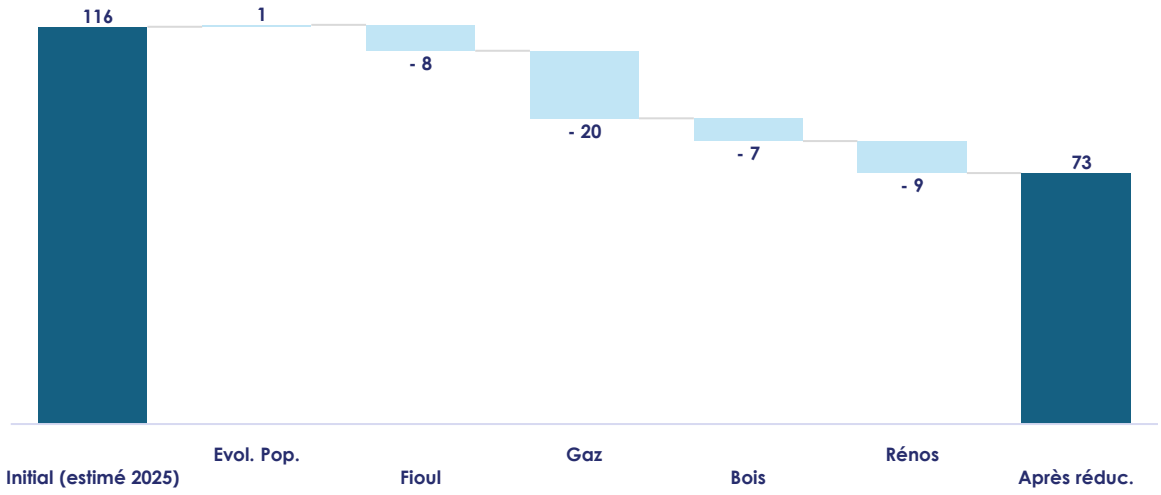
Polluants atmosphériques

Les émissions de **NO_x** passent de 116 t à 73 t, soit une baisse de 43 t, malgré un léger effet de hausse lié à la croissance démographique (+1 t).

Les principaux leviers :

- le remplacement des chauffages au gaz (-20 t) ;
- le remplacement des chauffages au fioul (-8 t) ;
- les rénovations énergétiques (-9 t).

La réduction des NO_x dans le secteur résidentiel est donc principalement liée à la sortie des combustibles fossiles et à la baisse des besoins énergétiques induite par la rénovation du parc bâti.



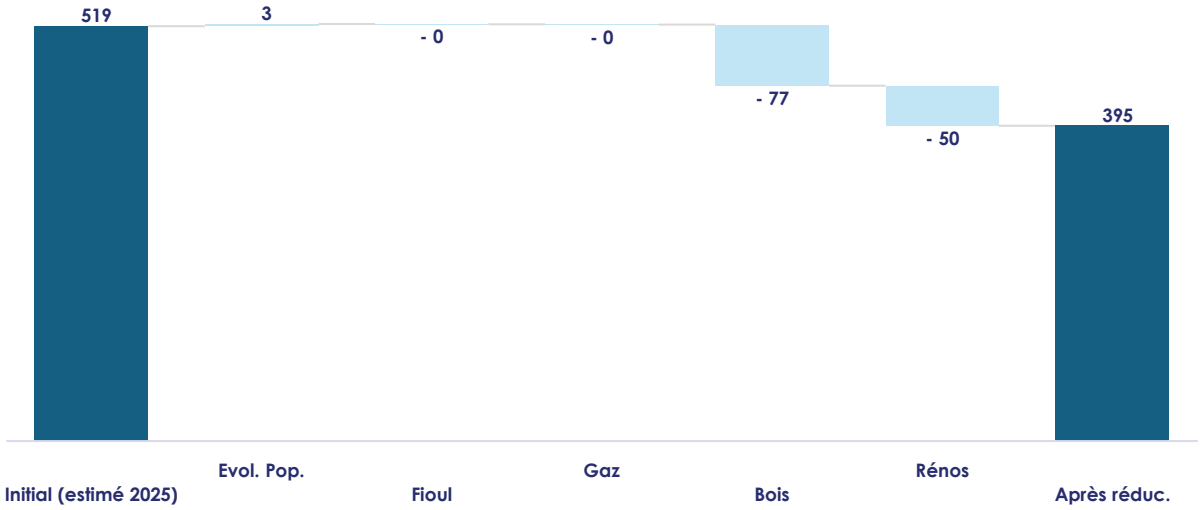
*Graphique 65 : Leviers de réduction des **émissions de NO_x entre 2025 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (t) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Les émissions de **PM10** passent de 519 t à 395 t, soit une baisse de 124 t, malgré un léger effet de la démographie (+3 t).

Les réductions sont très majoritairement portées par :

- les rénovations énergétiques (-50 t) ;
- le remplacement des chauffages bois peu performants (-77 t).

Les substitutions fioul et gaz ont un effet très marginal sur les PM10. Le résidentiel reste donc fortement dépendant des pratiques de chauffage au bois et de la performance des équipements.



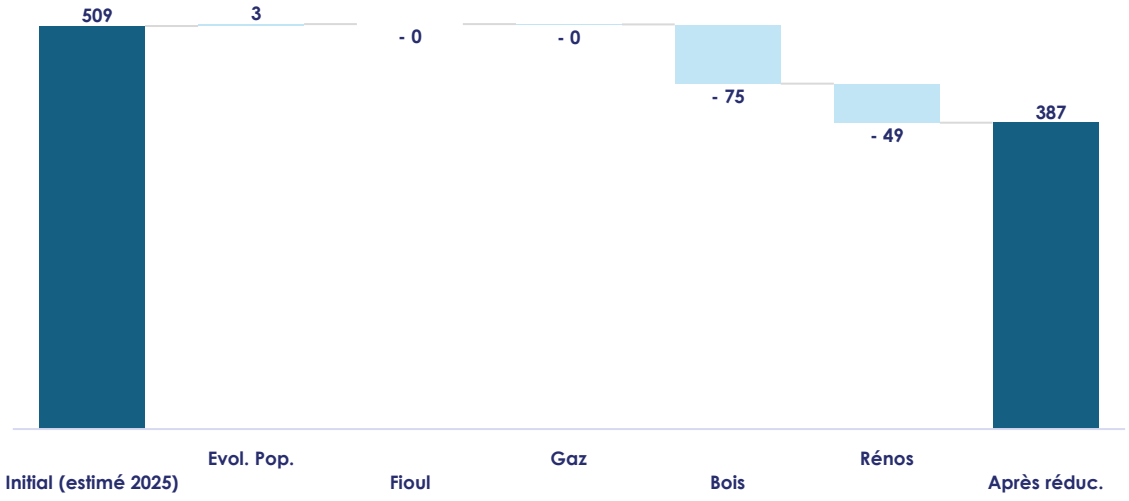
*Graphique 66 : Leviers de réduction des **émissions de PM10 entre 2025 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (t) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Les émissions de **PM2.5** passent de 509 t à 387 t, soit une réduction de 122 t, malgré l'effet démographique (+3 t).

Comme pour les PM10, les principaux leviers sont :

- les rénovations (-49 t) ;
- le remplacement des chauffages bois peu performants (-75 t).

Les substitutions fioul et gaz ont un impact marginal sur les particules fines. Le chauffage au bois et la performance thermique des logements constituent donc les enjeux centraux pour les PM2.5.



*Graphique 67 : Leviers de réduction des **émissions de PM2.5 entre 2025 et 2032** - Secteur **Résidentiel** (t) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Le détail des hypothèses prises par levier est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que les réductions envisagées en termes d'émissions de NO_x, PM10 et PM2.5.

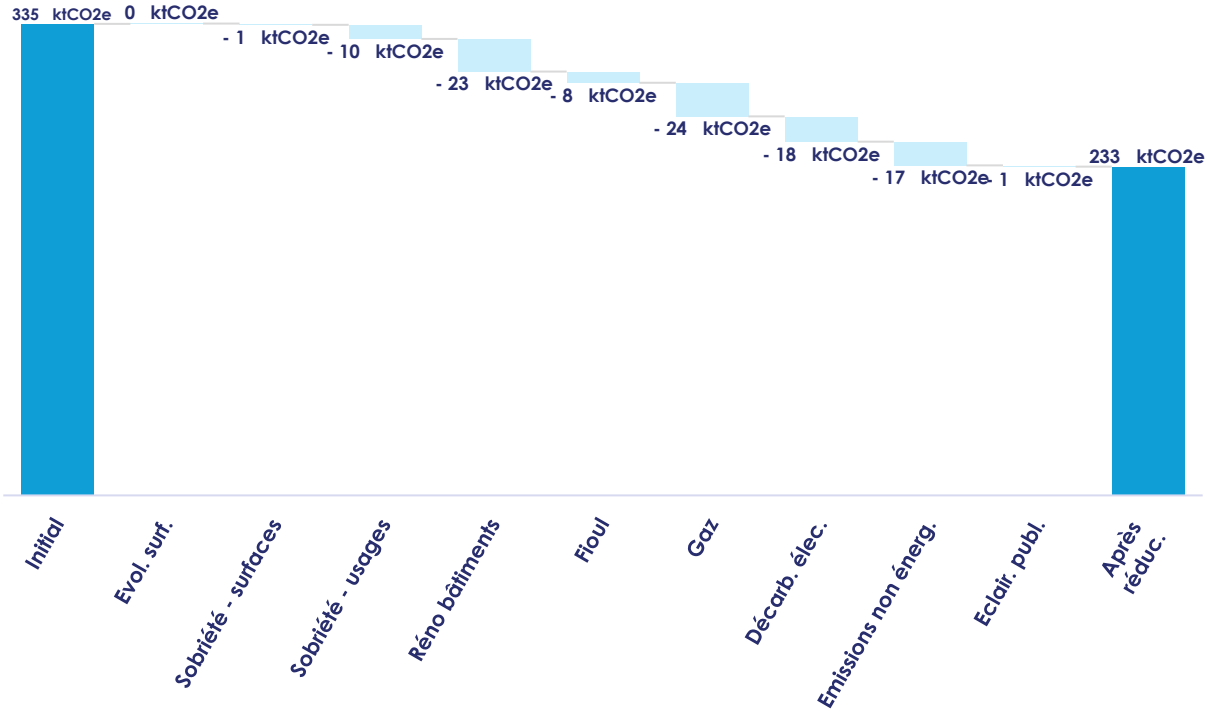
Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AMS 2032 par rapport à 2025	Emissions NOx (t)	Emissions PM10 (t)	Emissions PM2.5 (t)
Initial (estimé 2025)	Émissions estimées en 2025	-	116	519	509
Évol. pop.	Évolution de la population	L'évolution du nombre d'habitants fait évoluer les besoins globaux en logements et les consommations associées. Évolution de la population supposée : +0,5 %/an	+1	+3	+3
Rénos	Rénovation des logements collectifs et individuels	15% des logements collectifs et individuels rénovés	-9	-50	-49
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	20% des systèmes de chauffage au fioul ou propane sur le territoire remplacés	-8	-0	-0
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	20% des systèmes de chauffage au gaz naturel sur le territoire remplacés	-20	-0	-0
Bois	Remplacement des chauffages au bois	20% des systèmes de chauffage au bois sur le territoire remplacés	-7	-77	-75
Après réduc.	**Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers**	**-**	**73**	**395**	**387**

Tableau 56 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Résidentiel entre 2023 et 2032 – scénario de référence AME

F.6.3 Tertiaire

Pour le secteur tertiaire, le scénario AME prévoit de réduire à 233 $ktCO_2e$ les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 49 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 30 % par rapport à 2023.

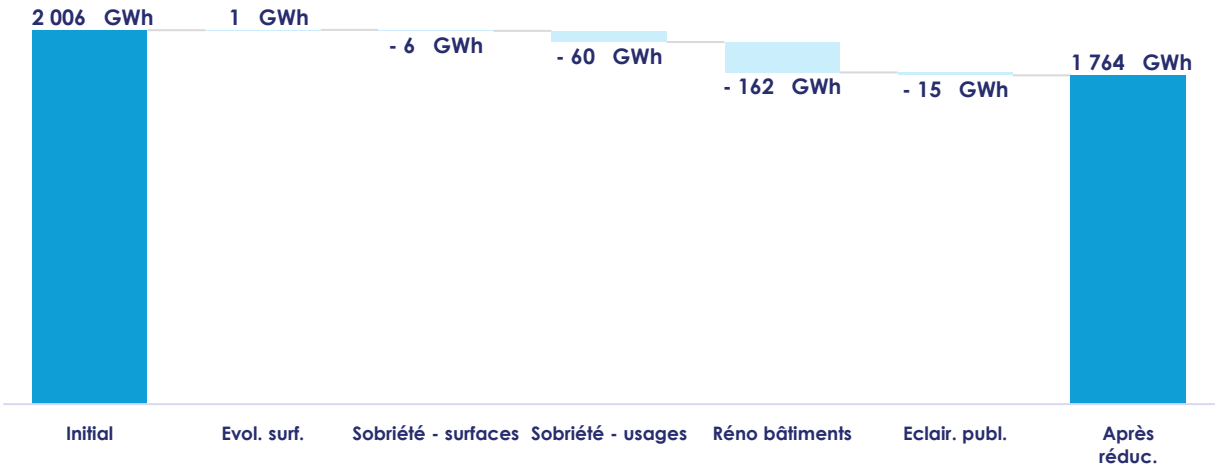
Le **levier le plus impactant correspond, comme pour le secteur résidentiel, au changement des systèmes de chauffages**, en particulier pour les bâtiments chauffés au gaz et au fioul, vers des appareils décarbonés, avec une baisse de 32 $ktCO_2e$ entre 2023 et 2032.



*Graphique 68 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Tertiaire** ($ktCO_2e$) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AME prévoit de réduire à 1 764 GWh la consommation d'énergie en 2032, soit une réduction de 19 % par rapport à l'année de référence 2012 et de 12 % par rapport à 2023.

Le **premier levier vise la rénovation des bâtiments**, avec une baisse des consommations d'énergie de 162 GWh entre 2023 et 2032.



*Graphique 69 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** - Secteur **Tertiaire** (GWh) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

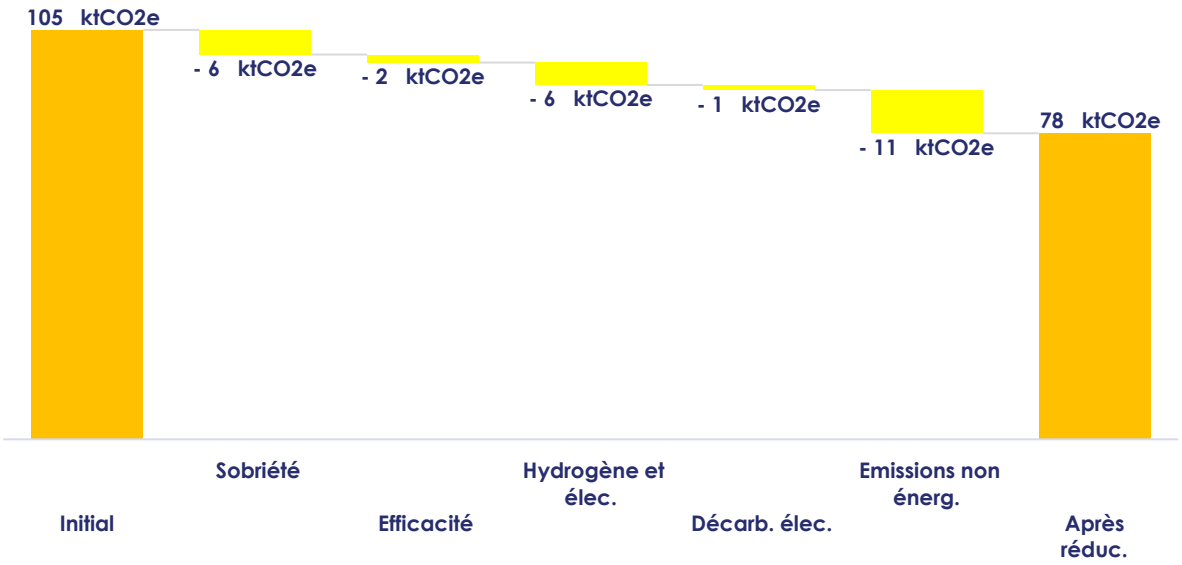
Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AME 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	335	2 006
Evol. Surf.	Augmentation de la surface tertiaire du territoire	Augmentation de la surface tertiaire liée à la croissance démographique	+0	+1
Sobriété - surfaces	Mutualisation des services et usages	Baisse des surfaces chauffées atteignables par mutualisation : -5% (pondéré suivant la branche tertiaire)	-1	-6
Sobriété – usages	Économies d'énergie par les usages	Économies d'énergie réalisées par des gestes de sobriété : -15% (pondéré suivant les types d'usage d'énergie) Valeur 2032 : 20% des établissements tertiaires réalisent ces économies d'énergie	-10	-60
Réno bâtiments	Rénovation des bâtiments tertiaires	Part des bâtiments rénovés : 15%	-23	-162
Fioul	Remplacement des chauffages au fioul	40% des chauffages au fioul ou au propane sont remplacés	-8	-
Gaz	Remplacement des chauffages au gaz naturel	25% des chauffages au gaz naturel sont remplacés	-24	-
Décarb. élec.	Décarbonation de l'électricité réseau	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -13 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 39 gCO_2e/kWh)	-18	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques	Maîtrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques. Permets de réduire de 20% les émissions non énergétiques.	-17	-
Eclair. publ.	Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	Mise en place d'une extinction de nuit (a minima 2h / par nuit) Passage à un mode d'éclairage efficace (LED, déclencheurs, vasques adaptées…) 56 000 points lumineux très performants ou pratiquant l'extinction nocturne	-1	-15
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	233	1 764

Tableau 57 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Tertiaire entre 2023 et 2032 – scénario AME

F.6.4 Industrie

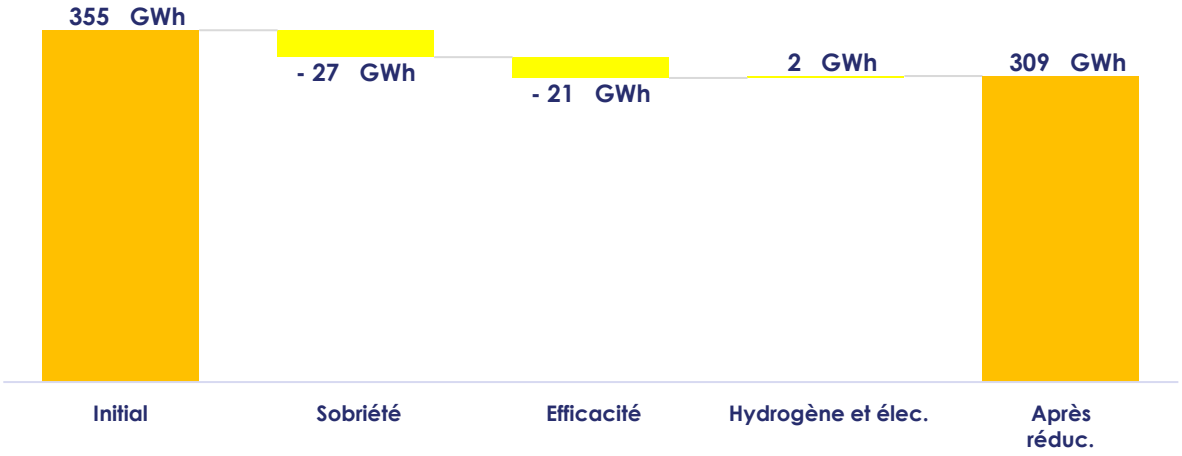
Pour ce qui est du secteur industrie, le scénario AME prévoit de réduire à 78 $ktCO_2e$ les émissions de GES en 2032, soit une baisse de 44 % par rapport à l'année de référence 2012 et une baisse de 25 % par rapport à 2023.

Le **levier le plus impactant concerne les émissions non énergétiques (fluides frigorigènes et procédés)**, avec une baisse de 11 $ktCO_2e$ entre 2023 et 2032.



*Graphique 70 : Leviers de réduction des **émissions de GES entre 2023 et 2032** - Secteur **Industrie** ($ktCO_2e$) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Le scénario AME prévoit de réduire à 309 GWh la consommation d'énergie en 2032, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année de référence 2012 mais une diminution de 13 % par rapport à 2023, la consommation d'énergie du secteur ayant significativement augmenté au cours de la dernière décennie.



*Graphique 71 : Leviers de réduction des **consommations d'énergie entre 2023 et 2032** - Secteur **Industrie** (GWh) – scénario **AME**. Réalisation : BL évolution.*

Nom du levier de réduction sur graphique	Signification	Hypothèses associées AME 2032 par rapport à 2023	Emissions GES en $ktCO_2e$	Conso. énergie en GWh
Initial	Consommations / Émissions en 2023	-	105	355
Sobriété	Mise en place d'actions de sobriété dans les processus industriels	Réductions des consommations atteignables par sobriété : -20% Hypothèse : 30% du gisement des mesures de sobriété énergétique est mis en œuvre	-6	-27

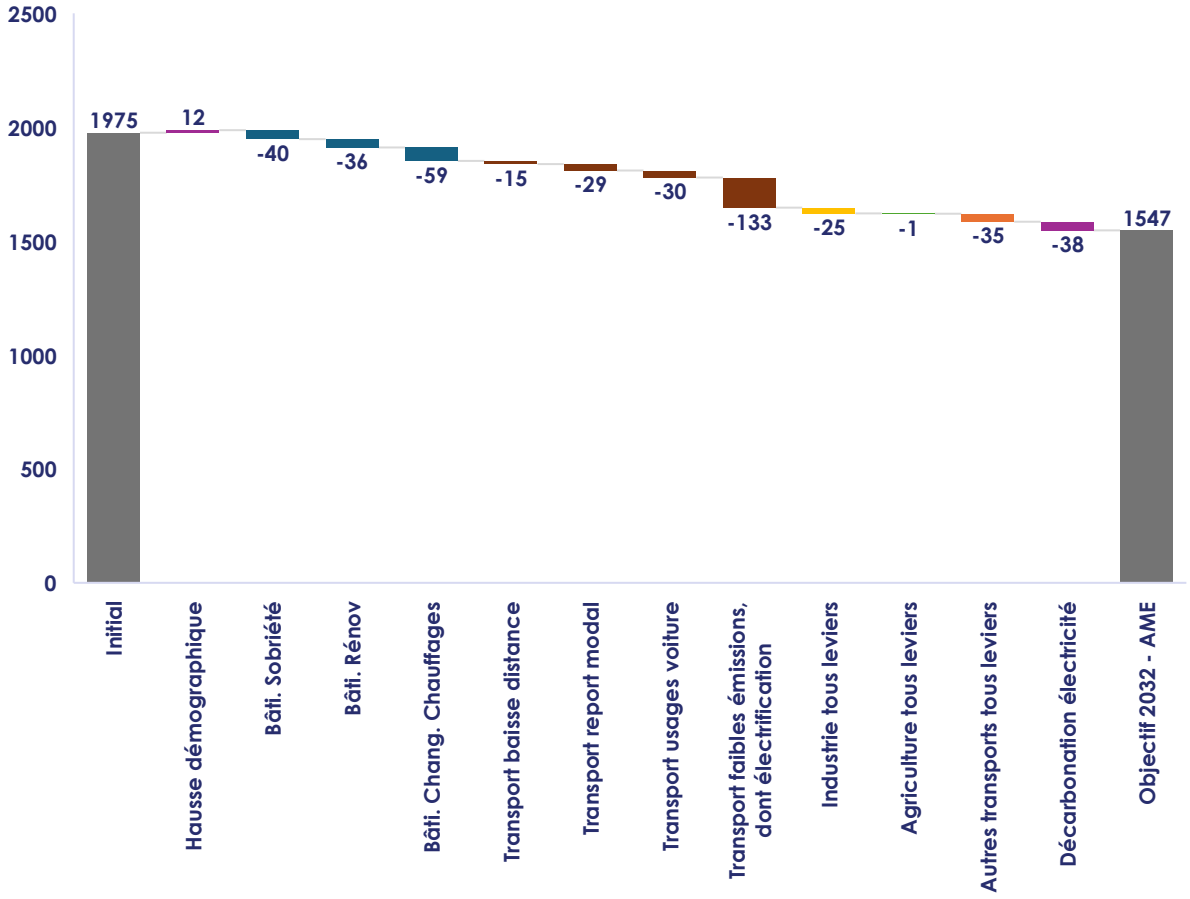
Efficacité	Mise en place d'actions d'efficacité dans les processus industriels	Réductions des consommations atteignables par efficacité : -20% Hypothèse : 25% du gisement des mesures d'efficacité énergétique est mis en œuvre	-2	-21
Hydrogène et élec.	Décarbonation des process (Hydrogène, élec, biométhane, etc.)	20% de la consommation d'énergie fossile des entreprises est changée pour de l'énergie électrique ou via l'hydrogène.	-6	+2
Décarb. élec.	Électrification des procédés industriels	Réduction du facteur d'émission de l'électricité : -13 gCO_2e/kWh (passant de 52 à 39 gCO_2e/kWh)	-1	-
Émissions non énerg.	Maîtrise des émissions non énergétiques (dues aux procédés industriels)	Maîtrise des fuites et capture des émissions résiduelles, changement de procédés Hypothèse : 20% des émissions non énergétiques sont supprimées	-11	-
Après réduc.	Consommations / Émissions en 2032 après application des leviers	-	78	309

Tableau 58 : Détail des hypothèses associées aux calculs des potentiels de réduction du secteur Industrie entre 2023 et 2032 – scénario AME

F.6.5 Vision d'ensemble

Le graphique suivant illustre les principaux leviers activés dans le cadre du scénario AME, correspondant à l'ambition portée par le nouveau programme d'action du Plan Climat. Parmi les leviers générant le plus d'impact, peuvent être listés :

- l'électrification des véhicules particuliers, de transport en commun et de transports des marchandises – y compris biogaz et H_2 (-133 $ktCO_2e$) ;
- le remplacement des chauffages au fioul et au gaz par des solutions bas carbone dans le résidentiel et le tertiaire (-59 $ktCO_2e$) ;
- les mesures de sobriété dans l'usage des bâtiments (-40 $ktCO_2e$) ;
- la décarbonation de l'électricité à l'échelle locale et nationale (-38 $ktCO_2e$) ;
- la rénovation des bâtiments résidentiel et tertiaire (-36 $ktCO_2e$) ;
- le covoiturage et l'éco-conduite (-30 ktCO2e) ;
- le report modal vers les modes actifs et les transports en commun (-29 $ktCO_2e$).



Graphique 72 : Principaux leviers de réduction des émissions de GES entre 2023 et 2032 (en $ktCO_2e$) – scénario AME. Réalisation : BL évolution

G. Gouvernance et suivi

En tant que **démarche transversale** et **multi acteurs**, le Plan Climat nécessite un management de projet élargi et une **animation** structurée, **en interne comme à l'échelle du territoire.** La **portée systémique** de ce **document cadre**, ainsi que les **objectifs collectifs** qu'il définit, impliquent une interaction avec la majorité des services métropolitains, les politiques publiques et les activités du territoire au sens large.

La mise en œuvre de ce 3e Plan Climat repose sur une **gouvernance** bien définie ainsi que sur des **outils de suivi** permettant d'assurer la cohérence et l'amélioration continue du programme d'action.

Le dispositif de suivi du Plan Climat (instances de pilotage, méthodes d'évaluation, etc.) est présenté dans le chapitre G.1. Le dispositif de suivi du PAQA, intégré au présent Plan Climat, est également décrit dans la partie G.2.

G.1 Dispositif de suivi du Plan Climat

G.1.1 Gouvernance

La Mission Climat

La portée transversale du Plan Climat exige une organisation interne spécifique pour favoriser cette dynamique. En interne, la **Mission Climat assure la coordination globale du Plan Climat** : élaboration et mises à jour, suivi des données, cohérence entre les objectifs climatiques et les politiques publiques métropolitaines, animation des réseaux, dialogue avec les partenaires externes dont l'ADEME, la Région, la DREAL, etc.

La Mission Climat est rattachée à la Direction de la Transition Ecologique elle-même intégrée à la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement durables.

Comité de pilotage (COPIL)

Instance stratégique réunissant les élus référents, la Direction Générale Adjointe, les directions associées aux actions du Plan Climat et la Mission Climat, le COPIL traite au plus haut niveau les questions du Climat, de l'énergie, de l'adaptation du territoire et des autres enjeux de transition écologique. Il constitue un point d'étape sur l'avancement du Plan Climat, visibilise les avancées des projets importants, les efforts à accentuer et assure le portage politique de la stratégie par les élus métropolitains. Le COPIL couvre également le suivi des autres démarches de transition telles que le

label Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) de l'ADEME dont le processus est mutualisé au Plan Climat (voir paragraphe dédié ci-après).

Il se réunit au moins une fois par an et peut être mutualisé avec le COPIL du PAQA.

Les Ambassadeurs Climat

L'atteinte des **objectifs du Plan Climat**, ainsi que toutes les démarches afférentes (labellisation ADEME Territoire Engagé Transition Ecologique, Plan de transition du bilan carbone, etc.), **impliquent un pilotage transversal.** Le Plan Climat décline ses objectifs dans chacune des politiques métropolitaines et dans les projets des services sous-jacents.

Afin de **décliner ces trajectoires de manière opérationnelle**, réseau de référents est mobilisé dans chaque direction et service : **les Ambassadeurs Climat.** Une première liste d'Ambassadeurs Climat a été officialisée par le Directeur Général des Services, en 2020. Elle est depuis régulièrement actualisée.

Les Ambassadeurs climat sont les **relais de la transition écologique au sein de l'organisation métropolitaine**. Ils participent aux travaux et réunions associées et renseignent le suivi des actions sur la plateforme collaborative interne https://actions-planclimat.nicecotedazur.org/.

Comité technique (COTECH)

Le COTECH rassemble l'ensemble des directions et des porteurs de projets inscrits au programme d'action, incluant majoritairement des Ambassadeurs Climat. Placé sous la coordination de la Mission Climat, au sein de la Direction de la Transition écologique et de l'Environnement, il constitue l'**instance opérationnelle** chargée de suivre le niveau d'ambition visé ainsi que d'assurer la cohérence des actions entre services.

Le COTECH se réunit une fois par an a minima, en coordination avec le COTECH du PAQA. Vu l'importance de l'effectif rassemblé par le COTECH Plan Climat et le nombre de sujets à aborder, les COTECH des deux démarches ne sont pas mutualisés afin d'en garantir l'efficacité.

Lorsque l'avancement des actions, la préparation des rapports annuels ou la mise en œuvre de nouveaux projets nécessitent des échanges renforcés, le COTECH est précédé par des **réunions de travail thématiques** (énergie, mobilité, bâtiment, eau, etc.). Ces réunions peuvent être organisées par direction ou en inter-directions selon l'approche transversale des sujets traitées. A ces occasions, le représentant du service métropolitain en charge du PAQA est invité pour bénéficier des échanges transversaux.

Haut conseil local pour le climat et la biodiversité

Organe indépendant, le Haut conseil local est composé d'experts pluridisciplinaires. Il a vocation à éclairer les décisions stratégiques de l'exécutif, pour les décennies à venir, dans tous les domaines de l'atténuation et de l'adaptation du territoire métropolitain, aussi bien sur les grandes stratégies territoriales que sur des mesures

concrètes, afin de lutter contre le réchauffement climatique et de préserver la biodiversité.

Le label TETE, support méthodologique pour une amélioration continue

Engagée depuis 2009 dans le processus Territoire Engagé Transition Écologique (TETE, ex-Cit'ergie) de l'ADEME, la Métropole poursuit son implication dans cette **démarche structurante de pilotage, d'évaluation et d'amélioration continue** pour la performance environnementale des politiques publiques.

Le programme TETE permet de mesurer de manière indépendante le niveau d'intégration des enjeux climat, énergie et qualité de l'air dans le fonctionnement et les politiques publiques métropolitaines, à travers un référentiel standardisé au niveau national. Ce référentiel TETE est en partie utilisé comme cadre méthodologique pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'action du Plan Climat, notamment en qualifiant l'avancement, la cohérence et l'efficacité des actions engagées.

Un conseiller TETE, missionné par l'ADEME, accompagne la Métropole tout au long du cycle de labellisation, lequel doit être renouvelé tous les 4 ans. Il participe aux réunions du COPIL, conduit des ateliers avec l'ensemble des directions lors des phases d'audit, et actualise avec la Mission Climat le programme d'action au regard des critères du label.

Chaque année, une visite technique permet d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les mesures à renforcer et de consolider la dynamique interne de pilotage. Un rapport annuel synthétisant ces échanges est présenté en COPIL.

La démarche permet également d'alimenter l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat : les analyses issues du référentiel renforcent la robustesse de l'exercice d'évaluation, éclairent les décisions stratégiques et soutiennent l'amélioration continue des politiques publiques.

L'animation territoriale

La portée très transversale du Plan Climat permet de fédérer les projets autour d'objectifs partagés. Il dresse une feuille de route adaptée au territoire qui donne un cadre concret à l'action locale au regard des défis planétaires. L'animation du Plan Climat au cours des 6 années à venir vise à créer les conditions favorables pour une bonne appropriation des enjeux par tous les acteurs. Les grands principes :

- Informer, communiquer, sensibiliser les différents publics pour impulser le changement ;
- Fédérer, repérer les bonnes pratiques, les partenaires-clés, les rassembler autour d'objectifs communs, encourager les projets de transition écologique ;
- Accompagner, soutenir et évaluer des projets expérimentaux ciblés pour leur effet levier ;
- Nouer des partenariats afin de massifier et de mutualiser les moyens d'action, de partager les réussites.

G.1.2 Outils de suivi et d'évaluation

Le suivi du Plan Climat et de son programme d'action s'opère à travers plusieurs supports et outils décrits ci-dessous. Le processus de révision est continu, il permet d'intégrer d'éventuelles modifications (ajouts de projets, variation des périmètres d'actions, etc.).

Plateforme numérique collaborative de suivi du Plan Climat

L'**ensemble du programme d'action** est retranscrit sur une plateforme numérique participative. L'interface recense :

- l'ensemble des actions ;
- les Ambassadeurs Climat associés, porteurs de l'action ;
- les indicateurs de suivi ;
- l'avancement des actions.

Sa mise à jour se fait en continue, notamment lors des visites annuelles TETE mobilisant les Ambassadeurs Climat. Les données sont donc collectées a minima chaque année.

Cette plateforme constitue **l'outil central de pilotage interne**, permettant de **visualiser les indicateurs et l'avancement des actions** grâce à un accès commun facilité pour les services internes. Des actualités et documents peuvent y être partagés également afin de consolider le réseau des Ambassadeurs Climat.

Un tableur Excel regroupe également les données clés du programme d'actions et sert aux phases de support plus techniques, dans le cadre du label TETE notamment.

Baromètre métropolitain de la transition écologique

Le **baromètre métropolitain de la transition écologique** est hébergé sur le site internet de la Métropole. Il constitue l'interface publique partageant l'avancement des indicateurs clés du Plan Climat, dans une vision pragmatique de la transition écologique quotidienne. Le baromètre est composé d'indicateurs de suivi thématiques, de la présentation des grands projets métropolitains en cours, d'une liste d'écogestes et d'une boite à outil à destination des particuliers et entreprises.

Rapport annuel Climat Air Energie

Chaque année, la Mission Climat publie un rapport synthétisant l'évolution des **indicateurs Climat Air Energie** à partir des données de l'inventaire AtmoSud : les **émissions de gaz à effet de serre** et de **polluants atmosphériques**, les **consommations énergétiques** et la **production d'énergies renouvelables et de récupération**.

Ces données publiques sont extraites de leur format brut, analysées et complétées par des données locales. Ces exercices annuels **renseignent la dynamique du profil Climat Air Energie du territoire** et montre, pour chaque secteur, si la trajectoire suivie est suffisante pour respecter les objectifs fixés dans le Plan Climat.

Bilan à mi-parcours

Au bout de trois ans d'exécution du Plan Climat, une évaluation approfondie est réalisée et publiée afin d'établir un état d'**avancement concret des actions engagées**, à partir des indicateurs de suivi mis en place. Le bilan à mi-parcours est une démarche règlementaire. Il est décidé d'élargir l'exercice en y intégrant le suivi des indicateurs associés aux objectifs territoriaux présentés au chapitre C.2, permettant d'apprécier la progression transversale du territoire vers les ambitions fixées.

Ce point d'étape intermédiaire constitue également une occasion supplémentaire de **sensibiliser le grand public** sur les enjeux de transition écologique, de rappeler les **objectifs collectifs à partager**, de valoriser les projets récemment déployés qui contribuent à la trajectoire du Plan Climat, d'identifier les difficultés rencontrées et d'intégrer les éventuelles évolutions stratégiques décidées.

L'ensemble du dispositif vise à garantir une trajectoire cohérente, tout en permettant une réévaluation régulière des moyens et objectifs.

G.2 Dispositif de suivi du PAQA

G.2.1 Gouvernance

Comité de Pilotage (COPIL)

Le suivi du Plan PAQA est également réalisé au travers d'un **COPIL**. Celui-ci rassemble les élus référents, chaque direction en lien avec les différentes thématiques abordées dans le PAQA (mobilité, transport, énergie, environnement, santé, etc.), un représentant du service métropolitain en charge du PAQA ainsi que ponctuellement un représentant l'AASQA (AtmoSud), un représentant de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), des associations locales en lien avec la thématique santé-environnement. Il a pour but de présenter les avancées des actions, étudier les résultats au regard des objectifs fixés sur la base des indicateurs du suivi, identifier les éventuels points bloquants et le cas échéant définir des mesures complémentaires d'amélioration.

Il se réunit au moins une fois par an en coordination avec le COPIL du Plan Climat.

Comités Techniques (COTECH)

Le **COTECH** du PAQA réunit chaque direction en lien avec les différentes thématiques abordées dans le PAQA, un représentant l'AASQA (AtmoSud) et les équipes techniques en charge du PAQA. Le COTECH a pour objectif d'étudier les avancées de l'ensemble des actions du PAQA et de mettre à jour les indicateurs de suivi correspondants. Il constitue également un moment d'échange sur des sujets techniques afin de faciliter le déploiement des actions prévues au PAQA.

Il se réunit au moins une fois par an, en lien également avec le COTECH Plan Climat.

G.2.2 Outils de suivi et d'évaluation

Suivi des indicateurs et amélioration continue du dispositif

Les actions sont menées en collaboration avec les différentes parties prenantes (Cf. fiches actions). À la suite de leur mise en œuvre, un retour d'expérience est effectué en COTECH. Les actions sont évaluées annuellement sur la base des indicateurs définis dans les fiches actions. Cette évaluation permet, le cas échéant, de définir d'éventuelles pistes d'amélioration et de mettre en place des actions correctives.

Les indicateurs sont suivis sur la plateforme numérique du Plan Climat (voir G.1.2 ci-avant) afin de faciliter le partage des informations entre les différents acteurs du projet et d'actualiser les données associées aux indicateurs de suivis.

Evaluation des objectifs biennaux

Les objectifs du PAQA sont, tout comme les actions, suivis en COTECH et présentés annuellement en COPIL.

Cette évaluation permet de définir si les résultats atteints sont conformes aux tendances d'évolution définies par le PAQA en matière de :

- baisse des émissions de polluants atmosphériques ;
- réduction des concentrations ;
- diminution de l'exposition de la population ;
- baisse de l'impact sanitaire.

Les résultats obtenus sont comparés aux objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ainsi qu'aux autres objectifs définis dans le PAQA.

Pour ce faire, la Métropole procède chaque année à une **analyse de la baisse des émissions de polluants atmosphérique présentée par secteur**.

Révision du PAQA

Conformément à l'article L229-26 du Code de l'environnement, dans le cas où les objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne seraient pas atteints, le PAQA sera révisé dans un délai de 18 mois :

- Si le Plan Climat devait être révisé avant l'échéance des 18 mois, le PAQA serait révisé simultanément ;
- Si une révision du Plan Climat n'était pas prévue dans ce délai, le PAQA ferait l'objet d'une révision spécifique avant celle du Plan Climat. Une version actualisée du PAQA, intégrant les derniers chiffres disponibles, serait alors mise à disposition du public.































PARTIE 2

PROGRAMME D'ACTION

À quel objectif répond ce programme d'action ?

Dans l'élan du premier, le deuxième Plan Climat 2019-2025 a continué de définir les principes d'une **transition écologique locale face aux enjeux globaux**, **sur la base de solutions locales structurantes** parmi lesquelles :

- déploiement des transports en commun bas carbone et installation de bornes de recharge de véhicules électriques ;
- végétalisation de l'espace public (promenade du Paillon, projet « 1 arbre / 1 habitant ») ;
- création du Guichet métropolitain de la rénovation énergétique, élargi en Guichet de la Transition Ecologique ;
- développement des réseaux de thermiques, avec Méridia Smart Energie et Grand Arénas ;
- création d'une Aire Marine Protégée à Nice ;
- décarbonation des activités eau/assainissement et déchets ;
- lancement du chantier d'Haliotis II, station d'épuration à énergie positive ;
- lancement du premier Projet Alimentaire Territorial ;
- etc.

Un Plan Climat systémique

Ce troisième Plan Climat porte **une approche transversale des enjeux du territoire.** Il envisage la transformation comme un ensemble cohérent où les actions se répondent, s'influencent et se renforcent mutuellement. Il s'agit ainsi de concevoir une transition d'ensemble, fondée sur l'**interdépendance des leviers**.

Par exemple, réduire le phénomène d'îlot de chaleur implique de désimperméabiliser les sols, ce qui suppose de limiter l'emprise au sol des zones artificialisées incluant l'espace dédié à la voiture dans l'espace public, ce qui nécessite de développer simultanément des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun performants, mobilités douces, covoiturage.

Tout comme les problématiques écologiques, la **démarche** est donc **systémique :** de nombreuses actions ne sont efficaces que si elles s'inscrivent dans une chaîne cohérente d'autres transformations, permettant d'amplifier les bénéfices et d'accélérer la transition du territoire.

Sous le prisme de l'adaptation

Les deux premiers Plans Climat ont permis d'enclencher une dynamique positive en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de diminution des consommations d'énergie.

Si réduire nos impacts permet d'atténuer à la source le réchauffement climatique et ses dégâts, il est également nécessaire de gérer un maximum de conséquences déjà inévitables. Le territoire fait partie des plus exposés aux événements extrêmes, qui vont devenir plus fréquents et plus intenses, l'anticipation, la prévention et la gestion de ces risques sont essentielles.

L'accent est donc mis, dans ce 3e Plan Climat, sur les leviers permettant d'adapter le territoire, en diminuant ses vulnérabilités et en augmentant sa résilience.

Avec un angle élargi

En complément des thématiques Climat Air Energie, ce Plan Climat 2026-2032 apporte des réponses aux spécificités locales, dans les thématiques de biodiversité, de cycle de l'eau, de **santé** et de **cadre de vie**.

Il inscrit dans les priorités la **lutte contre l'érosion de la biodiversité**, notamment par la renaturation, la restauration des corridors écologiques ou la préservation des forêts en bonne santé.

Il aborde également les principes contribuant au **rééquilibrage du cycle naturel de l'eau** afin de restaurer les fonctions hydrologiques des sols et des milieux, et ainsi renforcer la capacité du territoire à faire face aux impacts du changement climatique.

Parmi les co-bénéfices (voir descriptif ci-après), le programme d'action intègre deux aspects transversaux qui orientent l'ensemble des actions :

- La **sécurité climatique,** pour limiter les effets des risques naturels exacerbés, suivant le principe de précaution : les risques climatiques sont, chaque année, plus visibles, avec par exemple des records inédits de chaleurs nocturnes observés en 2025.
- La **santé environnementale** et la **Santé Unique** : le bien-être et la santé des populations sont étroitement liés à la bonne santé des écosystèmes naturels, en particulier ceux présents en ville. Agir sur la restauration des écosystèmes a ainsi un impact positif direct sur la santé des populations.

Enfin, ce programme d'action traite **en filigrane les enjeux liés aux ressources importées**, en s'intéressant notamment à la **dépendance du territoire aux hydrocarbures** ou à **l'alimentation des habitants**. Cette approche ressources, qui doit considérer les **contraintes d'approvisionnement** vis-à-vis de nombreuses flux (matières premières, nourritures, énergie), sera approfondie dans les prochaines années. L'objectif visant **davantage de souveraineté (énergétique, alimentaire, etc.)** et une sécurisation du territoire face à ces risques croissants.







Un Plan Climat pour …







Structure du programme d'action

Afin de tenir ses engagements en matière de neutralité carbone à horizon 2050 et d'adaptation au changement climatique, la Métropole Nice Côte d'Azur met en œuvre le bouquet d'actions présenté ci-après.

Ces actions se regroupent **autour de six thématiques**, rappelant les **besoins essentiels** des habitants et acteurs locaux, et permettant de visibiliser auprès du plus grand nombre la logique d'ensemble :

I. Mieux se déplacer et respirer

II. Mieux habiter et occuper les bâtiments

III. Mieux se nourrir

IV. Mieux consommer, produire et économiser les ressources

V. Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

VI. Mieux agir et vivre ensemble

Chaque thématique se décline en plusieurs finalités, elles-mêmes décomposées en plusieurs actions structurantes. Ce 3e Plan Climat comporte ainsi 17 finalités et 47 actions.

Chacune des actions constitue un **levier de la transformation territoriale nécessaire pour maintenir un cadre de vie durable et des activités économiques viables**, dans ce contexte de changement climatique et de dérèglement écologique.

Ces actions structurantes se déclinent en objectifs opérationnels, eux-mêmes basés sur des sous-actions. Les porteurs identifiés, les moyens humains et financiers mobilisés, ainsi que le calendrier associé, sont détaillés à l'échelle des sous-actions dans le tableau en annexe. À l'échelle des actions structurantes, ces informations sont synthétisées dans les fiches actions ci-après.

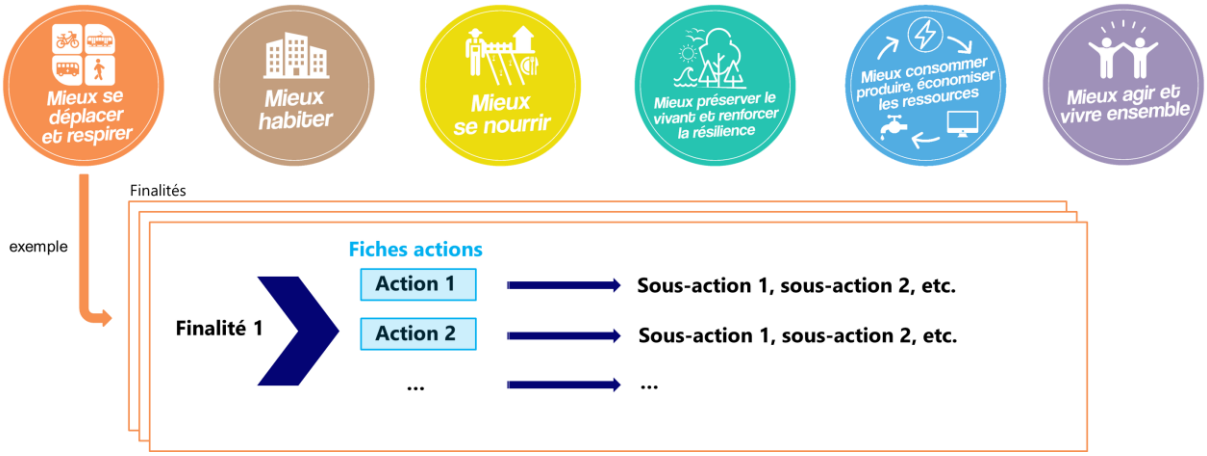


Illustration 1 : Architecture du programme d'action de la Métropole Nice Côte d'Azur

Chaque thématique se conclut par une série de **propositions d'actions** issues de la phase de concertation de ce Plan Climat et **dont l'ambition les associe au scénario « Avec Mesures Supplémentaires » (AMS)** de la Métropole (cf. chapitre E précédent). Ces actions AMS, aux impacts carbone plus ou moins directs, ont vocation à renforcer les mesures déjà existantes, soit par un investissement budgétaire accru, soit par l'activation de leviers organisationnels peu coûteux mais à fort impact opérationnel.

Si la majorité des actions sont d'ores et déjà programmées et mises en œuvre, le Plan Climat reste un dispositif évolutif. Les objectifs et projets inscrits sont actualisés chaque année, à l'aune des contraintes et opportunités locales ainsi que des orientations et ambitions du nouveau mandat. Sur cette 3e période 2026-2032, certaines actions seront possiblement transformées, tandis que de nouvelles émergeront. Les mesures présentées en fin de thématique constituent donc des pistes d'actions, nécessitant un travail d'ingénierie et de validation afin de confirmer leur pertinence et leur faisabilité. Ce type de propositions permettront d'enrichir le programme d'action au fil du temps, afin de garantir un alignement constant avec les trajectoires Climat Air Energie et les objectifs d'adaptation du territoire.

Finalités et co-bénéfices des actions

Pour chaque action structurante, une analyse des co-bénéfices a été réalisée selon 6 enjeux :

Atténuation	L'action permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
Qualité de l'air	L'action participe à l'amélioration de la qualité de l'air
Energie	L'action permet d'améliorer la sobriété, l'efficacité énergétique ou de développer les énergies renouvelables
Santé	L'action permet d'améliorer la santé et le bien-être des habitants
Biodiversité	L'action contribue à la préservation des écosystèmes
Adaptation	L'action joue un rôle pour adapter le territoire au changement climatique

Le tableau suivant récapitule les co-bénéfices pour chacune des 47 actions.

I. Mieux se déplacer et respirer						
Finalité : Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage						
I.1. Poursuivre le déploiement des transports en commun	■	■	■	■	■	■
I.2. Assurer l'accessibilité des transports en commun	■			■		■
I.3. Favoriser les mobilités actives	■	■		■	■	■
I.4. Développer des alternatives à la voiture individuelle, telles que le covoiturage	■	■	■		■	■
Finalité : Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire						
I.5. Inciter, en tant qu'employeur, les collaborateurs à privilégier une mobilité bas carbone	■	■				■
I.6. Verdir les véhicules et modes de transport	■	■				■
I.7. Rationaliser et décarboner le transport des marchandises	■	■	■		■	■
I.8. Décarboner les mobilités liées au tourisme	■	■			■	■
Finalité : Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance						
I.9. Renforcer la connaissance et les moyens de surveillance de la qualité de l'air et des paramètres environnementaux connexes		■		■		■
I.10. Evaluer les bénéfices des actions menées en faveur de la qualité de l'air sur la santé humaine				■		■
I.11. Réduire la pollution atmosphérique et sonore, en particulier autour des établissements recevant des publics sensibles	■	■		■	■	■
I.12. Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air		■		■		■

II. Mieux habiter et occuper les bâtiments						
Finalité : Accélérer la rénovation énergétique durable des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des énergies renouvelables (EnR)						
II.1. Conseiller gratuitement et aider financièrement particuliers, petit tertiaire et collectivités dans leurs rénovations thermiques						
II.2. Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques du parc de bâtiments publics						
II.3. Accompagner les acteurs du logement social						
Finalité : Renforcer l'offre en rénovation énergétique des bâtiments						
II.4. Former les acteurs de l'immobilier et du bâtiment						
II.5. Développer les filières de matériaux biosourcés et de réemploi						

III. Mieux se nourrir						
Finalité : Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire						
III.1. Protéger et conquérir le foncier agricole et augmenter la production alimentaire, notamment via la potagérisation						
III.2. Accompagner la transition écologique de l'agriculture sur le territoire						
III.3. Structurer l'approvisionnement alimentaire local et durable						
Finalité : Partager une culture de l'alimentation durable et moins carnée						
III.4. Sensibiliser à l'alimentation saine et moins carnée						
III.5. Lutter contre le gaspillage alimentaire						
Finalité : Piloter la stratégie d'alimentation territoriale						
III.6. Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable et sécuriser l'approvisionnement						

IV. Mieux consommer, produire et économiser les ressources						
Finalité : Favoriser des habitudes de consommation plus durables						
IV.1. Accompagner les habitants à mieux consommer						
Finalité : Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles soutenables						
IV.2. Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux						
IV.3. Favoriser l'émergence d'une nouvelle économie résiliente						
IV.4. Réduire l'impact du secteur du tourisme et l'adapter au changement climatique						
Finalité : Déployer massivement les énergies renouvelables locales, en particulier la thalassothermie pour renforcer la résilience territoriale						
IV.5. Développer les réseaux thermiques urbains, notamment via la thalassothermie						
IV.6. Utiliser le potentiel énergétique du solaire						
IV.7. Développer la production des autres énergies renouvelables						
Finalité : Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole						
IV.8. Réduire l'impact des activités et des projets métropolitains tout en développant l'économie circulaire						
IV.9. Optimiser la gestion des activités Eau et Assainissement						
IV.10. Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets						

V. Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience						
Finalité : Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique						
V.1. Intégrer le changement climatique dans la politique de prévention des risques et sensibiliser les parties prenantes						
V.2. Aménager le territoire pour absorber les chocs, déployer un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) bioclimatique						

V.3. Améliorer nos connaissances et les mesures face à l'augmentation des risques climatiques						
Finalité : Adapter le territoire grâce aux solutions fondées sur la nature et la végétalisation urbaine						
V.4. Mettre en œuvre la Ville perméable						
V.5. Réaménager les quartiers pour en faire des lieux de vie arborés, rafraîchissants et résilients face au changement climatique						
Finalité : Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique"						
V.6. Mieux protéger et préserver les espèces, les réservoirs et les corridors pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire						
V.7. Renaturer le territoire en intégrant la biodiversité aux décisions et projets de développement						
V.8. Réduire les pollutions pour protéger la santé humaine et celles de la faune et la flore						
V.9. Renforcer l'évaluation, la connaissance et l'appropriation par tous dans le cadre de l'Observatoire Biodiversité et Renaturation						
V.10. Valoriser et protéger durablement la mer						

VI. Mieux agir et vivre ensemble						
Finalité : Accroître les coopérations favorisant la transition écologique						
VI.1 Participer à des initiatives locales et européennes pour bénéficier de retours d'expérience et d'innovations sur le territoire						
VI.2. Utiliser la commande publique comme accélérateur de la transition écologique sur le territoire						
Finalité : Structurer un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs pour diffuser la culture de la transition écologique						
VI.3. Renforcer les connaissances sur la transition écologique de tous les publics						
VI.4. Dynamiser l'action des parties prenantes et renforcer les réseaux autour de la transition écologique						

Structure d'une fiche action

Première page de la fiche action

Thématique du programme d'action

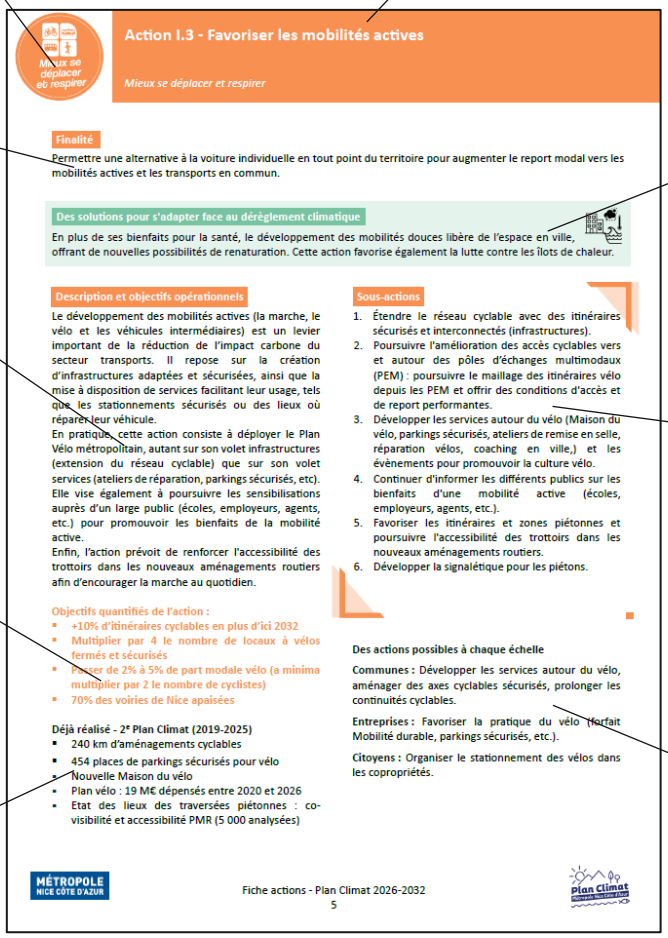
Nom de l'action

Finalité à laquelle répond l'action

Description de l'action et de ses objectifs opérationnels

Objectifs quantifiés de l'action

Opérations ou projets déjà engagés contribuant aux objectifs



Action I.3 - Favoriser les mobilités actives

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives et les transports en commun.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

En plus de ses bienfaits pour la santé, le développement des mobilités douces libère de l'espace en ville, offrant de nouvelles possibilités de renaturation. Cette action favorise également la lutte contre les îlots de chaleur.

Description et objectifs opérationnels

Le développement des mobilités actives (la marche, le vélo et les véhicules intermédiaires) est un levier important de la réduction de l'impact carbone du secteur transports. Il repose sur la création d'infrastructures adaptées et sécurisées, ainsi que la mise à disposition de services facilitant leur usage, tels que les stationnements sécurisés ou des lieux où réparer leur véhicule.
En pratique, cette action consiste à déployer le Plan Vélo métropolitain, autant sur son volet infrastructures (extension du réseau cyclable) que sur son volet services (ateliers de réparation, parkings sécurisés, etc). Elle vise également à poursuivre les sensibilisations auprès d'un large public (écoles, employeurs, agents, etc.) pour promouvoir les bienfaits de la mobilité active.
Enfin, l'action prévoit de renforcer l'accessibilité des trottoirs dans les nouveaux aménagements routiers afin d'encourager la marche au quotidien.

Objectifs quantifiés de l'action :

- +10% d'itinéraires cyclables en plus d'ici 2032
- Multiplier par 4 le nombre de locaux à vélos fermés et sécurisés
- Passer de 2% à 5% de part modale vélo (a minima multiplier par 2 le nombre de cyclistes)
- 70% des voiries de Nice apaisées

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 240 km d'aménagements cyclables
- 454 places de parkings sécurisés pour vélo
- Nouvelle Maison du vélo
- Plan vélo : 19 M€ dépensés entre 2020 et 2026
- Etat des lieux des traversées piétonnes : co-visibilité et accessibilité PMR (5 000 analysées)

Sous-actions

1. Étendre le réseau cyclable avec des itinéraires sécurisés et interconnectés (infrastructures).
2. Poursuivre l'amélioration des accès cyclables vers et autour des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : poursuivre le maillage des itinéraires vélo depuis les PEM et offrir des conditions d'accès et de report performantes.
3. Développer les services autour du vélo (Maison du vélo, parkings sécurisés, ateliers de remise en selle, réparation vélos, coaching en ville,) et les évènements pour promouvoir la culture vélo.
4. Continuer d'informer les différents publics sur les bienfaits d'une mobilité active (écoles, employeurs, agents, etc.).
5. Favoriser les itinéraires et zones piétonnes et poursuivre l'accessibilité des trottoirs dans les nouveaux aménagements routiers.
6. Développer la signalétique pour les piétons.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Développer les services autour du vélo, aménager des axes cyclables sécurisés, prolonger les continuités cyclables.

Entreprises : Favoriser la pratique du vélo (forfait Mobilité durable, parkings sécurisés, etc.).

Citoyens : Organiser le stationnement des vélos dans les copropriétés.

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Fiche actions - Plan Climat 2026-2032
5

Plan Climat

Participation de l'action à l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique

Décomposition de l'action en sous-actions avec des porteurs identifiés

Exemples de contributions à l'action au niveau des communes, des entreprises ou des citoyens

Seconde page de la fiche action

Thématique du programme d'action

Nom de l'action

Indicateurs de suivi de l'action

Co-bénéfices générés par l'action parmi :

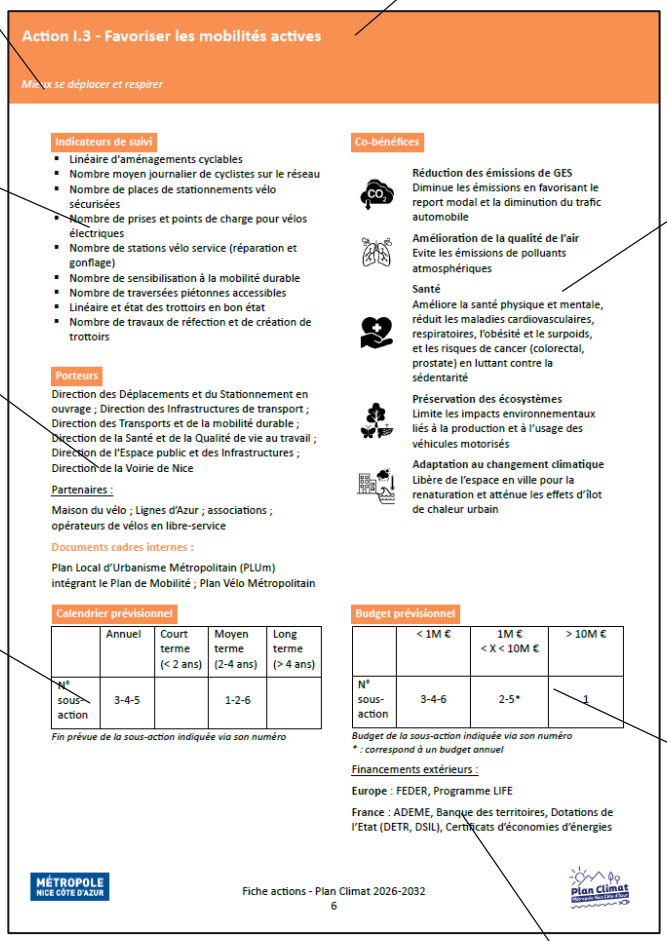
- Atténuation
- Qualité de l'air
- Energie
- Santé
- Biodiversité
- Adaptation

Porteurs de l'action (Métropole et partenaires)

Temporalité à laquelle l'action sera terminée

Ordre de grandeur du budget des sous-actions

Financements de l'action



Action I.3 - Favoriser les mobilités actives

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Linéaire d'aménagements cyclables
- Nombre moyen journalier de cyclistes sur le réseau
- Nombre de places de stationnements vélo sécurisées
- Nombre de prises et points de charge pour vélos électriques
- Nombre de stations vélo service (réparation et gonflage)
- Nombre de sensibilisation à la mobilité durable
- Nombre de traversées piétonnes accessibles
- Linéaire et état des trottoirs en bon état
- Nombre de travaux de réfection et de création de trottoirs

Porteurs

Direction des Déplacements et du Stationnement en ouvrage ; Direction des Infrastructures de transport ; Direction des Transports et de la mobilité durable ; Direction de la Santé et de la Qualité de vie au travail ; Direction de l'Espace public et des Infrastructures ; Direction de la Voirie de Nice

Partenaires :

Maison du vélo ; Lignes d'Azur ; associations ; opérateurs de vélos en libre-service

Documents cadres internes :

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) intégrant le Plan de Mobilité ; Plan Vélo Métropolitain

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3-4-5		1-2-6	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Diminue les émissions en favorisant le report modal et la diminution du trafic automobile

Amélioration de la qualité de l'air
Evite les émissions de polluants atmosphériques

Santé
Améliore la santé physique et mentale, réduit les maladies cardiovasculaires, respiratoires, l'obésité et le surpoids, et les risques de cancer (colorectal, prostate) en luttant contre la sédentarité

Préservation des écosystèmes
Limite les impacts environnementaux liés à la production et à l'usage des véhicules motorisés

Adaptation au changement climatique
Libère de l'espace en ville pour la renaturation et atténue les effets d'îlot de chaleur urbain

Budget prévisionnel

	< 1M €	1M € < X < 10M €	> 10M €
N° sous-action	3-4-6	2-5*	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Europe : FEDER, Programme LIFE

France : ADEME, Banque des territoires, Dotations de l'Etat (DETR, DSIL), Certificats d'économies d'énergies

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Fiche actions - Plan Climat 2026-2032
6

Plan Climat Métropole Nice Côte d'Azur

Thématique I
Mieux se déplacer et respirer

De manière emblématique, le programme d'action débute avec la thématique **« Mieux se déplacer et respirer »**, liée aux mobilités, premier poste d'émissions de GES et d'oxydes d'azote (NO_x), et premier poste de consommation énergétique du territoire.

Les précédents Plans Climat ont permis de développer l'offre de transports en commun et de mobilités décarbonées dans la zone urbaine dense du littoral. Ce troisième Plan Climat adopte une vision de la mobilité sous le prisme de l'adaptation au changement climatique et de la santé, tout en intégrant le Plan d'Action Qualité de l'Air qui vise à réduire les concentrations de polluants atmosphériques.

Il s'agit donc de poursuivre le renforcement de l'offre de mobilité durable afin d'assurer une desserte à bonne fréquence des quartiers et villes plus périphériques, et d'étendre une couverture suffisante à l'ensemble du territoire, pour diminuer la dépendance à la voiture, impliquant consommations d'énergie et précarité énergétique liée à la mobilité.

Un autre levier consiste à favoriser le covoiturage et les mobilités actives, y compris dans les villes et quartiers perchés sur les hauteurs de Nice, afin d'obtenir un report modal significatif de la voiture individuelle vers des modes moins impactants pour le territoire et ses habitants.

La recherche de résilience et l'amélioration de la santé des populations supposent de réduire fortement le nombre de véhicules thermiques en circulation sur les routes de la Métropole. Libérer de l'emprise au sol contribue directement à l'objectif de la thématique **« Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience »** : moins de routes nécessaires, donc moins d'imperméabilisation des sols, davantage de surfaces libres pour créer des îlots de fraîcheur. La diminution du trafic motorisé réduit également les expositions des établissements sensibles (crèches, écoles, EPHAD, hôpitaux, etc.) aux polluants et au bruit, tout en rendant les mobilités douces plus attractives.

Concrètement, la thématique **« Mieux se déplacer et respirer »** aborde les actions permettant de diminuer l'impact des déplacements sur l'environnement et sur la qualité de vie. Articuler ces deux dimensions au sein d'une même thématique permet de souligner les liens directs entre trafic motorisé, émissions de polluants et santé.

La thématique I vise donc à diminuer simultanément les émissions de gaz à effet de serre (dans la perspective de la neutralité carbone) et les polluants atmosphériques, tels que les oxydes d'azote ou les particules fines (enjeu de santé publique). Elle rassemble à la fois les actions destinées à limiter l'autosolisme et à décarboner les mobilités, ainsi que les actions du Plan d'Action Qualité de l'Air.

Les bénéfices directs pour les habitants d'une réduction du trafic automobile sont mis en avant, qu'il s'agisse des déplacements de personnes en voitures individuelles ou de transports de marchandises en véhicules thermiques.

Cette thématique se base sur trois finalités :



Finalité 1 : Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage	**Actions 1 à 4**
Finalité 2 : Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire	**Actions 5 à 8**
Finalité 3 : Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance	**Actions 9 à 12**

Action I.1 - Poursuivre le déploiement des transports en commun

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



La lutte contre le changement climatique et les tensions croissantes sur les approvisionnements en hydrocarbures exigent de réduire la consommation d'énergies fossiles tout en maintenant une bonne qualité de vie. La décarbonation des transports constitue ainsi un levier essentiel de résilience pour les territoires dépendants des importations de pétrole. La diminution des véhicules thermiques, qui dissipent une partie de leur énergie sous forme de chaleur, contribue également à limiter les îlots de chaleur urbains. En parallèle, la réduction du trafic et du bruit facilite la ventilation naturelle des logements en période estivale.

Description et objectifs opérationnels

Atteindre les objectifs du territoire sur les volets climat-air-énergie implique de réduire la dépendance des habitants à la voiture individuelle.

Cette action vise à garantir à tous l'accès à un transport en commun performant et attractif.

Elle prévoit la densification du réseau de transports, avec notamment la création de nouvelles lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Elle comprend également l'aménagement de nouveaux parkings relais en périphérie de cette zone de transports dense pour faciliter l'accès des habitants des communes extérieures au réseau structurant.

En parallèle, cette action inclut le développement de l'offre de transports en commun de la Région, afin d'assurer une meilleure complémentarité entre les différents services de mobilité.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **+10% d'offre kilométrique supplémentaire sur le réseau Ligne d'Azur (allongement ou création de lignes et augmentation des fréquences)**
- **+15% de fréquentation sur le réseau Lignes d'Azur**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Mise en service des lignes 2 et 3 du tramway
- Mise en service des lignes 8+ et 12+ de BHNS
- Prolongement de la ligne 3 jusqu'à Port Lympia
- Train des Pignes accessible avec carte Lignes d'Azur
- Création de 7 parcs relai

Sous-actions

1. Prolonger les lignes de tramway.
2. Développer la desserte en bus à haut niveau de service.
3. Créer de nouveaux parcs relais en entrée de ville correspondant aux besoins de report modal.
4. Etudier la création de transports alternatifs, comme les ascenseurs urbains ou les téléphériques dans les secteurs présentant des routes peu accessibles aux transports en commun.
5. Poursuivre la veille auprès des industriels sur la mise au point d'une navette maritime hybride pour un transport régulier de personnes entre Nice et Cap d'Ail.
6. Poursuivre l'affrètement de la ligne des chemins de fer de Provence sur le réseau Lignes d'Azur.
7. Développer le transport de passagers en train en augmentant la fréquence des TER sur le littoral, et en densifiant la desserte TGV avec le reste de la région (Projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur – compétence régionale).
8. Déployer une stratégie de priorité des bus dans les carrefours.

Action I.1 - Poursuivre le déploiement des transports en commun

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Linéaire total des lignes de tramway
- Nombre de voyages annuels sur le réseau Lignes d'Azur, par motorisation
- Distance annuelle parcourue par les transports en commun, par motorisation
- Distance parcourue par les BHNS
- Nombre total d'abonnés au réseau Lignes d'Azur
- Nombre total de places en parcs relais
- Taux moyen de remplissage annuel des parcs relais
- Linéaire total / Nombre de passagers sur des lignes de trains affrétés

Porteurs

Direction des Transports et de la Mobilité durable ; Direction des Infrastructures de transport ; Région Sud

Partenaires :

Lignes d'Azur

Documents cadres internes :

Schéma Directeur du Réseau des Transports 2040 ;
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) intégrant le Plan de Mobilité

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action		8	2-3-6	1-4-5-7

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Favorise la motorisation décarbonée et induit une baisse de trafic par le report modal

Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à la baisse du trafic motorisé

Efficacité énergétique et développement des EnR
Optimise la consommation d'énergie par habitant et valorise le biogaz dans les flottes de bus

Santé
Améliore la qualité de l'air et le bien-être et diminue la pollution sonore en réduisant la place de la voiture dans l'espace public

Préservation des écosystèmes
Intègre les continuités écologiques dans la conception des infrastructures

Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience énergétique et participe à la lutte contre les effets des îlots de chaleur urbain

Budget prévisionnel

	< 10M €	10M € < X < 100M €	> 100M €
N° sous-action	4-5-8	2-3-6	1-7

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Europe : FEDER, Programme LIFE, MIE (Mécanisme pour l'interconnexion en Europe), Horizon Europe
France : ADEME, Banque des territoires, Dotations de l'Etat (DETR, DSIL), Certificats d'économies d'énergies
Local : Soutien régional et départemental, financement complémentaire des SERM (service express régionaux métropolitains)

Action I.2 - Assurer l'accessibilité des transports en commun

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage.

Description et objectifs opérationnels

Cette action complète l'action I.1, en favorisant l'accessibilité et l'utilisation du réseau de transports en commun.

Elle prévoit une meilleure interconnexion du réseau Ligne d'Azur avec les autres transports collectifs, notamment par le partage d'infrastructures, la création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et la mise en place d'une billetterie unifiée : objectif fléché dans le contrat opérationnel de mobilité signé avec la Région Sud.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité universelle, afin de garantir l'usage du réseau par les personnes en situation de handicap.

Enfin, la Métropole souhaite faire du réseau des transports un levier de décarbonation globale des mobilités, par le développement d'un outil partagé entre Lignes d'Azur et les services d'auto-partage, de vélos et de scooters électriques.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **+10% d'abonnés au réseau Lignes d'Azur d'ici 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 3 nouveaux PEM (Carros, Cagnes-sur-Mer, Nice)
- Mise en place du Pass Sud Azur
- Gratuité pour les -11 ans
- Achat/recharge de titres Lignes d'Azur depuis un smartphone
- Fin du ticket papier

Sous-actions

1. Développer l'intermodalité entre les différents réseaux de transports grâce à la création des pôles d'échanges multimodaux.
2. Améliorer l'accessibilité des transports en commun aux porteurs de handicaps.
3. Poursuivre le déploiement de titres de transports multimodaux, comme le Pass Sud Azur.
4. Faciliter l'accessibilité aux offres de transports publique et privées via un outil commun (transports en commun, auto-partage, location de vélos et de scooters électriques).

Action I.2 - Assurer l'accessibilité des transports en commun

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de pôles d'échanges multimodaux créés
- % des arrêts de bus et de tramways accessibles aux PMR
- Nombre total d'abonnés au réseau Lignes d'Azur
- Nombre total d'abonnés au Pass Sud Azur

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Favorise la mobilité décarbonée à portée du plus grand nombre



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à la baisse du trafic motorisé



Efficacité énergétique et développement des EnR
Optimise la consommation d'énergie par habitant et valorise le biogaz dans les flottes de bus



Santé
Améliore la mobilité, l'accès aux services en ville et l'autonomie des personnes porteuses de handicaps

Porteurs

Direction des Transports et de la Mobilité durable ; Direction des Infrastructures de transport

Partenaires :

Lignes d'Azur ; autres AOM du département ; Région Sud ; Département 06 ; Monaco

Documents cadres internes :

Schéma Directeur du Réseau des Transports 2040 ; Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) intégrant le Plan de Mobilité ; Schéma Directeur d'Accessibilité ; Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action		2-3	1	4

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M €	1M € < X < 10M €	> 10M €
N° sous-action	3-4	2	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action I.3 - Favoriser les mobilités actives

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



En plus de ses bienfaits pour la santé, le développement des mobilités douces libère de l'espace en ville, offrant de nouvelles possibilités de renaturation. Cette action favorise également la lutte contre les îlots de chaleur.

Description et objectifs opérationnels

Le développement des mobilités actives (la marche, le vélo et les véhicules intermédiaires) est un levier important de la réduction de l'impact carbone du secteur transports. Il repose sur la création d'infrastructures adaptées et sécurisées, ainsi que la mise à disposition de services facilitant leur usage, tels que les stationnements sécurisés ou des lieux où réparer leur véhicule.

En pratique, cette action consiste à déployer le Plan Vélo métropolitain, autant sur son volet infrastructures (extension du réseau cyclable) que sur son volet services (ateliers de réparation, parkings sécurisés, etc).

Elle vise également à poursuivre les sensibilisations auprès d'un large public (écoles, employeurs, agents, etc.) pour promouvoir les bienfaits de la mobilité active.

Enfin, l'action prévoit de renforcer l'accessibilité des trottoirs dans les nouveaux aménagements routiers afin d'encourager la marche au quotidien.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **+10% d'itinéraires cyclables en plus d'ici 2032**
- **Multiplier par 4 le nombre de locaux à vélos fermés et sécurisés**
- **Passer de 2% à 5% de part modale vélo (a minima multiplier par 2 le nombre de cyclistes)**
- **70% des voiries de Nice apaisées**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 240 km d'aménagements cyclables
- 454 places de parkings sécurisés pour vélo
- Nouvelle Maison du vélo
- Plan vélo : 19 M€ dépensés entre 2020 et 2026
- Etat des lieux des traversées piétonnes : co-visibilité et accessibilité PMR (5 000 analysées)

Sous-actions

1. Étendre le réseau cyclable avec des itinéraires sécurisés et interconnectés (infrastructures).
2. Poursuivre l'amélioration des accès cyclables vers et autour des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : poursuivre le maillage des itinéraires vélo depuis les PEM et offrir des conditions d'accès et de report performantes.
3. Développer les services autour du vélo (Maison du vélo, parkings sécurisés, ateliers de remise en selle, réparation vélos, coaching en ville,) et les évènements pour promouvoir la culture vélo.
4. Continuer d'informer les différents publics sur les bienfaits d'une mobilité active (écoles, employeurs, agents, etc.).
5. Favoriser les itinéraires et zones piétonnes et poursuivre l'accessibilité des trottoirs dans les nouveaux aménagements routiers.
6. Développer la signalétique pour les piétons.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Développer les services autour du vélo, aménager des axes cyclables sécurisés, prolonger les continuités cyclables.

Entreprises : Favoriser la pratique du vélo (forfait Mobilité durable, parkings sécurisés, etc.).

Citoyens : Organiser le stationnement des vélos dans les copropriétés.

Action I.3 - Favoriser les mobilités actives

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Linéaire d'aménagements cyclables
- Nombre moyen journalier de cyclistes sur le réseau
- Nombre de places de stationnements vélo sécurisées
- Nombre de prises et points de charge pour vélos électriques
- Nombre de stations vélo service (réparation et gonflage)
- Nombre de sensibilisation à la mobilité durable
- Nombre de traversées piétonnes accessibles
- Linéaire et état des trottoirs en bon état
- Nombre de travaux de réfection et de création de trottoirs

Porteurs

Direction des Déplacements et du Stationnement en ouvrage ; Direction des Infrastructures de transport ; Direction des Transports et de la mobilité durable ; Direction de la Santé et de la Qualité de vie au travail ; Direction de l'Espace public et des Infrastructures ; Direction de la Voirie de Nice

Partenaires :

Maison du vélo ; Lignes d'Azur ; associations ; opérateurs de vélos en libre-service

Documents cadres internes :

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) intégrant le Plan de Mobilité ; Plan Vélo Métropolitain

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue les émissions en favorisant le report modal et la diminution du trafic automobile



Amélioration de la qualité de l'air
Evite les émissions de polluants atmosphériques



Santé
Améliore la santé physique et mentale, réduit les maladies cardiovasculaires, respiratoires, l'obésité et le surpoids, et les risques de cancer (colorectal, prostate) en luttant contre la sédentarité



Préservation des écosystèmes
Limite les impacts environnementaux liés à la production et à l'usage des véhicules motorisés



Adaptation au changement climatique
Libère de l'espace en ville pour la renaturation et atténue les effets d'îlot de chaleur urbain

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3-4-5		1-2-6	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M €	1M € < X < 10M €	> 10M €
N° sous-action	3-4-6	2-5*	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Europe : FEDER, Programme LIFE

France : ADEME, Banque des territoires, Dotations de l'Etat (DETR, DSIL), Certificats d'économies d'énergies

Action I.4 - Développer des alternatives à la voiture individuelle, telles que le covoiturage

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage.

Description et objectifs opérationnels

La voiture individuelle reste encore le moyen le plus courant de répondre aux besoins de mobilité, bien qu'il existe de nombreuses alternatives pour couvrir une large diversité d'usages.

Par cette action, la Métropole cherche à promouvoir et renforcer les solutions de mobilité partagée, telles que le covoiturage et l'auto-partage, mais aussi d'autres alternatives comme les vélos et scooters électriques en libre-service.

L'ambition vise à réduire le besoin global en déplacement en favorisant une organisation territoriale qui rapproche lieux de vie, d'emplois et de services.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **+20 à 25% de trajets en covoiturage**
- **-18 000 voitures aux heures de pointes grâce au covoiturage**
- **+50% de trajets réalisés en autopartage ou scooteurs/vélos en libre-service d'ici 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 2 000 vélos électriques en libre-service. Passage de 3 à 12 communes équipées
- 71 voitures électriques en autopartage sur 6 communes
- 250 scooteurs électriques partagés sur 3 communes
- Aide financière au covoiturage via Blablacar Daily

Sous-actions

1. Tester des lignes de covoiturage, avec des points de rendez-vous physiques/totems, dans certains quartiers volontaires et aménager de nouveaux parkings de covoiturage.
2. Créer des groupes de coopération et des communautés de covoiturage au sein des entreprises et des quartiers, prolonger le dispositif d'aide financière destiné aux usagers du covoiturage, via des plateformes telles que Blablacar Daily.
3. Mettre en place des campagnes de sensibilisation au covoiturage et intégrer un dispositif aux grands événements.
4. Développer l'offre de scooters et vélos électriques en libre-service, en veillant à l'accessibilité financière pour les différents publics.
5. Promouvoir et renforcer l'offre d'auto-partage.
6. Favoriser une organisation territoriale qui rapproche emplois et services des habitants afin d'optimiser les déplacements.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Favoriser les mobilités partagées des habitants et des entreprises.

Entreprises : Favoriser les mobilités partagées des salariés.

Citoyens : Souscrire aux dispositifs de mobilités partagées.

Action I.4 - Développer des alternatives à la voiture individuelle, telles que le covoiturage

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de vélos en libre-service
- Nombre de locations de vélos en libre-service
- Nombre d'utilisateurs des vélos en libre-service
- Nombre de véhicules en auto-partage
- Nombre d'usagers inscrits dans le dispositif auto-partage
- Budget consacré au covoiturage
- Nombre de places de parkings de covoiturage sur le territoire
- Nombre de personnes inscrites sur la plateforme de covoiturage
- Nombre de trajets effectués en covoiturant
- Fréquentation routière des axes structurants

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue les émissions en favorisant le report modal et la diminution du trafic automobile



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à la baisse du trafic automobile



Efficacité énergétique et développement des EnR
Diminue la consommation d'énergie en réduisant le trafic automobile



Préservation des écosystèmes
Limite les impacts environnementaux liés à la production et à l'usage des véhicules motorisés

Porteurs

Direction des Transports et de la Mobilité durable ; Direction des Déplacements et du Stationnement en ouvrage ; Direction de l'Aménagement et de la Planification

Partenaires :

Plateformes de covoiturage et opérateurs d'auto-partage et de location

Documents cadres internes :

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) intégrant le Plan de Mobilité

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	2-6	3-4-5		1

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M €	1M € < X < 10M €	> 10M €
N° sous-action	2-3-4-5	1-6	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action I.5 - Inciter, en tant qu'employeur, les collaborateurs à privilégier une mobilité bas carbone

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire.

Description et objectifs opérationnels

Réduire la dépendance du territoire aux hydrocarbures nécessite une rationalisation des déplacements domicile-travail et professionnels.

Cette action vise à engager les employeurs, publics comme privés, dans une démarche de mobilité durable, à travers la mise en place de Plans de Mobilité Employeurs, le développement d'incitations adaptées et la valorisation d'exemples vertueux.

La Métropole se veut exemplaire en intégrant ces principes au sein de sa propre administration, afin d'encourager l'usage des transports en commun, des mobilités partagées et actives, et d'impulser une évolution durable des pratiques professionnelles déplacement.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Atteindre 200 entreprises accompagnées dans leur Plan de Mobilité Employeur**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 628 agents Métropole/Ville de Nice/CCAS bénéficient du Forfait mobilité durable
- 130 entreprises accompagnées dans leur plan de mobilité employeur avec le dispositif WEVER
- Un diagnostic mobilité lancé auprès des 3 entités MNCA, VDN et CCAS

Sous-actions

1. Créer un Plan de Mobilité Employeur pour la Métropole, la ville de Nice et le CCAS.
2. Accompagner les employeurs dans la mise en place de leur Plan de Mobilité Employeur.
3. Soutenir les agents dans leur mobilité durable grâce au Forfait mobilité durable, à la subvention de leur abonnement de transport en commun et aux autres mobilités ainsi qu'à la mise en place de cartes de transport en commun par service pour les déplacements professionnels.
4. Compléter les parkings sécurisés pour les vélos des agents.
5. Mettre en place un pool de vélos en libre-service pour les agents.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Mettre en place des Plans de Mobilité Employeurs et apporter un soutien aux mobilités durables des agents.

Entreprises : Mettre en place des Plans de Mobilité Employeurs et apporter un soutien aux mobilités durables des salariés.

Action I.5 - Inciter, en tant qu'employeur, les collaborateurs à privilégier une mobilité bas carbone

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de Plans de Mobilité Employeurs élaborés sur le territoire
- Nombre d'agents ayant souscrit au Forfait Mobilité Durable de la Métropole
- Nombre de vélos en libre-service pour les agents
- Nombre de places de parkings vélos sécurisés pour les agents
- Part modale des trajets domicile-travail des agents
- Nombre de jours de télétravail
- Nombre d'événements organisés par les entreprises auxquels a participé la conseillère en mobilité de la Métropole
- Nombre d'entreprises/organismes inscrit sur la plateforme mobilité (wever)

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite le trafic carboné lié aux déplacements domicile-travail



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à la baisse du trafic automobile



Efficacité énergétique et développement des EnR
Diminue la consommation d'énergie en réduisant le trafic automobile



Santé
Améliore la santé physique et mentale, réduit les maladies cardiovasculaires, respiratoires, l'obésité et le surpoids en luttant contre la sédentarité

Porteurs

Direction de la Santé et de la Qualité de vie au travail ; Direction des Transports et de la Mobilité durable ; Direction des Bâtiments ; Direction du Parc automobile ; Direction de la Rémunération ; chaque DGA

Partenaires :

Direction Développement économique, emploi et industrie

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	1-2-5		4

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		1-2-4-5	3*

Budget de la sous-action indiquée via son numéro.
** : correspond à un budget annuel.*

Action I.6 - Verdir les véhicules et modes de transport

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

La lutte contre le changement climatique et les tensions croissantes sur les approvisionnements en hydrocarbures exigent de réduire la consommation d'énergies fossiles tout en maintenant une bonne qualité de vie. La décarbonation des transports constitue ainsi un levier essentiel de résilience pour les territoires dépendants des importations de pétrole. La diminution des véhicules thermiques, qui dissipent une partie de leur énergie sous forme de chaleur, contribue également à limiter les îlots de chaleur urbains. En parallèle, la réduction du trafic et du bruit facilite la ventilation naturelle des logements en période estivale.

Description et objectifs opérationnels

La transition vers des mobilités bas carbone passe aussi par le verdissement des transports de personnes, des véhicules de services, publics ou privés.

Engagée depuis longtemps dans ce domaine, la Métropole Nice Côte d'Azur déploie des solutions de recharges pour les acteurs du territoire et électrifie, ou utilise des motorisations au biogaz, une part importante de ses véhicules, expérimentant régulièrement de nouveaux matériels (dameuses, bennes à ordures, etc). Sur son territoire très étendu, caractérisé par des reliefs importants, la Métropole poursuit cette action en intégrant de nombreuses contraintes opérationnelles.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **14% de véhicules circulant sont à faibles émissions**
- **Atteindre 70 gCO_2e/km d'émissions moyennes pour les voitures particulières du parc auto**
- **100% du parc de la régie Ligne d'Azur est propre**
- **40% des véhicules industriels de collecte des déchets sont décarbonés en 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 818 points de charge pour voitures électriques
- 500 voitures particulières électriques dans le parc auto de la Métropole (34% de la flotte)
- 74,5 gCO_2e/km en moyenne pour les voitures de service de la Métropole (-23%/2019, -47%/2010)
- 60% des bus Lignes d'Azur propres (électriques ou bioGNV) représentant 91% des voyages
- 28% de la flotte de véhicules industriels pour la collecte des déchets décarbonée

Sous-actions

1. Poursuivre le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques.
2. Optimiser la flotte de véhicules et la gestion du parc auto métropolitain.
3. Poursuivre le verdissement des bus Lignes d'Azur et du transport scolaire Scola'bus.
4. Décarboner le parc de véhicules industriels métropolitains de collecte des déchets.
5. Convertir une partie du parc de dameuses du Syndicat mixte, au biocarburant.
6. Moderniser les locomotives des Chemins de fer de Provence grâce à des nouveaux trains hybrides fonctionnant en électrique entre Nice et Plan-du-Var.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Verdir la flotte de véhicules communaux.

Entreprises : Verdir la flotte de véhicules de l'entreprise et inciter les fournisseurs et prestataires à le faire.

Action I.6 - Verdir les véhicules et modes de transport

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de points de charge pour véhicules électriques gérés par la Métropole
- Nombre de sessions de recharge
- Consommation d'énergie annuelle des points de charge pour véhicules électriques gérés par la Métropole
- Nombre de véhicules électriques dans le parc auto de la Métropole
- Nombre total de km parcourus par les véhicules du parc auto de la Métropole
- Emissions moyennes de CO_2 de la flotte de la Métropole - voitures particulières
- Nombre de bus en fonctionnement par motorisation
- Distance annuelle parcourue par les transports en commun, par motorisation
- Part de véhicules décarbonés pour la collecte des déchets
- Part des véhicules à faibles émissions sur le territoire

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Remplace les véhicules thermiques par des motorisations décarbonées



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce la réduction des moteurs thermiques



Santé
Réduit les maladies respiratoires, cardiovasculaires et même les cancers (poumon et vessie)



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience énergétique et participe à la lutte contre les effets des îlots de chaleur urbain

Porteurs

Direction des Transports et de la Mobilité durable ; Direction du Parc automobile ; Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés ; Syndicat Mixte des Stations du Mercantour ; Région Sud

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	2		1-3-4-5-6	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M €	1M € < X < 10M €	> 10M €
N° sous-action	5	1-2*	3-4-6

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action I.7 - Rationaliser et décarboner le transport des marchandises

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

La logistique de marchandises, basée sur le fret routier, rend le territoire vulnérable aux ruptures de chaînes d'approvisionnement en cas d'événements climatiques ou de tensions énergétiques à venir. La rationalisation et la décarbonation du transport de marchandises renforcent la résilience économique et territoriale, en réduisant la dépendance aux importations, aux énergie fossiles et en limitant la congestion urbaine. La diminution du trafic de véhicules thermiques contribue également à atténuer les effets d'îlot de chaleur en milieu urbain.

Description et objectifs opérationnels

Réduire la dépendance du territoire aux hydrocarbures passe par une optimisation des flux logistiques et une transition vers des modes de transport décarbonés.

Pour répondre à cet enjeu, la Métropole souhaite favoriser la cyclologistique et la mutualisation des livraisons, notamment par la création de hubs logistiques de proximité dans le centre-ville de Nice.

Ces plateformes permettront de rationaliser les circuits de distribution et de limiter le recours aux véhicules thermiques.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Maintenir les 6 hubs du dernier kilomètre sur la commune de Nice**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 6 centres de dégroupage du dernier kilomètre accompagnés à Nice, pour la livraison de colis, produits alimentaires et produits frais à vélo cargo

Sous-actions

1. Faciliter la multiplication des hubs du dernier kilomètre dans le centre-ville de Nice (cyclologistique).

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Raccourcir ses chaînes d'approvisionnement. Développer également des hubs du dernier kilomètre.

Entreprises : Rationaliser ses chaînes logistiques. Utiliser la cyclologistique.

Action I.7 - Rationaliser et décarboner le transport des marchandises

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de hubs du dernier kilomètre
- Nombre d'opérateurs de logistique urbaine utilisant la cyclologistique

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue et optimise le trafic motorisé



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à la baisse du trafic à moteur thermique



Efficacité énergétique et développement des EnR
Réduit la consommation d'énergie du territoire grâce à la baisse du trafic motorisé et valorise les véhicules électriques et au biogaz



Préservation des écosystèmes
Limite les impacts environnementaux liés à la production et à l'usage des véhicules motorisés



Adaptation au changement climatique
Renforce la sécurité d'approvisionnement du territoire face au changement climatique

Porteurs

Direction du Commerce et de l'Artisanat (ville de Nice) ;
Régie MIN d'Azur

Documents cadres internes :

Plan de Déplacement des Marchandises (ville de Nice)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1			

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 100 000 €	100 000 € < X < 1 M€	> 1 M€
N° sous-action	1		

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action I.8 - Décarboner les mobilités liées au tourisme

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Les zones touristiques, en particulier le littoral et la montagne, sont à la fois fortement exposées aux effets du dérèglement climatique et abritent des milieux essentiels à la résilience du territoire. Réduire l'impact des activités du tourisme sur ces milieux contribue à préserver le patrimoine naturel de la Métropole et à maintenir les services écosystémiques qu'ils offrent face aux aléas climatiques. Une fréquentation plus sobre et des déplacements mieux maîtrisés dans ces espaces renforcent ainsi leur capacité d'adaptation et de régénération.

Description et objectifs opérationnels

Le tourisme représente le premier secteur d'activités du territoire, en termes d'emplois. Cette action vise donc à renforcer la durabilité du tourisme en agissant sur la décarbonation des mobilités qu'il induit.

En particulier, la Métropole encourage la neutralité des activités de l'Aéroport Nice Côte d'Azur, ainsi que l'électrification des quais du Port de Nice, afin de réduire les émissions liées aux flux aériens et maritimes.

Parallèlement, l'action encourage l'usage des transports en commun et des mobilités douces par les touristes.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre de la catégorie autres transports entre 2024 et 2030**
- **Permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre des navires à quai de 3 000 jusque 500 tCO_2e/an soit un abattement de près de 85%**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Raccordement du Terminal 1 de l'aéroport au réseau thermique Grand Arénas
- Déploiement du biodiesel pour les véhicules côté pistes et les groupes électrogènes de l'Aéroport
- Contrôle de l'utilisation des moteurs auxiliaires une fois l'avion à l'arrêt
- Interdiction des carburants contenant plus de 0,1% de soufre dans le port de Nice
- Etude pour la CENAQ du port de Nice (7 quais en basse tension déjà électrifiés, 4 à raccorder)

Sous-actions

1. Viser la neutralité carbone de l'Aéroport Nice Côte d'Azur pour les activités sous son contrôle à l'horizon 2030 (scope 1 et 2, activités au sol).
2. Viser la neutralité carbone de sa chaîne de valeur à l'horizon 2050 (scope 3, notamment les vols), conformément au niveau 5 du programme Airport Carbon Accreditation.
3. Réaliser les travaux sur le port de Nice pour la Connexion Electrique des Navires à Quai (CENAQ) des bateaux de commerce (ferries, croisières et cimentiers).
4. Poursuivre la promotion de l'usage des transports en commun par les touristes, grâce aux navettes touristiques – stations de ski, Mercantour, navettes inter-villages, vignobles.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Promouvoir les mobilités décarbonées du tourisme sur les communes.

Entreprises du secteur du tourisme : Promouvoir les transports en commun auprès des clients.

Action I.8 - Décarboner les mobilités liées au tourisme

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Réduction de l'empreinte carbone des activités (scope 1 et 2) de l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- Réduction de l'empreinte carbone de sa chaîne de valeur (scope 3) de l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- Pourcentage de quais électrifiés au Port de Nice
- Nombre de French Riviera Pass achetés intégrant la circulation en transports en commun

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue l'usage de carburants fossiles par l'électrification des usages



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à l'électrification des usages



Préservation des écosystèmes
Réduit l'impact des mobilités du tourisme sur les écosystèmes côtiers et montagnards



Adaptation au changement climatique
Limite l'impact sur le patrimoine naturel, support essentiel de la résilience du territoire

Porteurs

Aéroport Nice Côte d'Azur ; Direction des Activités portuaires et maritimes ; Office de Tourisme métropolitain

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	4			1-2-3

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 100 000 €	100 000 € < X < 1 M€	> 1 M€
N° sous-action		4	1-2-3

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action I.9 - Renforcer la connaissance et les moyens de surveillance de la qualité de l'air et des paramètres environnementaux connexes

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Le dérèglement climatique génère davantage d'épisodes de canicule, qui aggravent les effets de la pollution atmosphérique et ses impacts sanitaires. Renforcer la connaissance et la surveillance de la qualité de l'air permet d'appréhender les interactions entre évolution des températures et pollution atmosphérique. Une meilleure surveillance de la qualité de l'air contribue à mieux anticiper les éventuels épisodes de forte pollution et de mener les actions de prévention nécessaires à la réduction de l'exposition de la population.

Description et objectifs opérationnels

La qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire, environnemental et réglementaire majeur pour la Métropole Nice Côte d'Azur.

La présence dans l'atmosphère de polluants atmosphériques affecte directement la santé des habitants (maladies cardiovasculaires voire respiratoires, mortalité prématurée), dégrade les écosystèmes (acidification, eutrophisation, dépérissement forestier) et altère le patrimoine bâti.

L'amélioration du suivi de la qualité de l'air et des paramètres environnementaux vise à mieux comprendre les dynamiques de pollution, détecter les zones d'actions prioritaires et déclencher des mesures de prévention ciblées.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Transférer l'hypervision Air existante dans l'hyperviseur environnemental général de la Métropole en 2026**
- **Ajout de 10 micro-capteurs de qualité de l'air**
- **Ajout d'une station complète de mesure de la qualité de l'air**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Suivi en continu des émissions et concentrations des stations ATMOSUD et Métropole
- Création d'un hyperviseur Air
- Création de l'hyperviseur dédié SMART PORT

Sous-actions

1. Renforcer le monitoring urbain environnemental via l'augmentation du nombre de capteurs de qualité de l'air, de température, d'hydrométrie, etc.
2. Favoriser l'innovation au service de la mesure et de la surveillance de la qualité de l'air tel que : l'imagerie optique, l'imagerie satellite et l'intelligence artificielle.
3. Réaliser des études de pollution de l'air : études air-santé-canicule, campagnes de mesures temporaires afin d'analyser finement la qualité de l'air du territoire, etc.
4. Compléter l'hyperviseur de monitoring environnemental existant à l'échelle métropolitaine en y intégrant l'hyperviseur SMART PORT.

Action I.9 - Renforcer la connaissance et les moyens de surveillance de la qualité de l'air et des paramètres environnementaux connexes

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de capteurs de qualité de l'air déployés dans le cadre du monitoring urbain

Co-bénéfices



Amélioration de la qualité de l'air
Permet de suivre les actions et les grands projets métropolitains de lutte contre la pollution de l'air et de déclencher rapidement des actions de prévention en période de pics de pollution



Santé
Réduit les risques de maladies cardiovasculaires voire respiratoires en ciblant les sources de pollution atmosphérique, en améliorant la prévention des effets sanitaires liés aux épisodes de chaleur extrême



Adaptation au changement climatique
Renforce la capacité d'alerte et d'intervention face à la hausse des épisodes de canicules

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Documents cadres internes :

Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-3	4	2	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		2-3-4	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

MARITTIMO, FEDER, ARS, AAP

Action I.10 - Evaluer les bénéfices des actions menées en faveur de la qualité de l'air sur la santé humaine

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique accentue les phénomènes de surchauffe urbaine et aggrave les épisodes de pics de pollution atmosphérique. Dans ce contexte, mieux évaluer les effets de la qualité de l'air sur la santé permet d'adapter les politiques publiques et de protéger en priorité les plus vulnérables, un enjeu essentiel de l'adaptation au changement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Pour mieux comprendre les liens entre pollution atmosphérique et santé, il est nécessaire de croiser les mesures de concentrations des polluants avec les indicateurs de santé des populations exposées sur des périmètres ciblés.

Cette action vise à évaluer les impacts sanitaires de la qualité de l'air, en particulier autour des établissements accueillant des publics sensibles (crèches, écoles, centres sportifs, EPHAD, etc.), pour l'air intérieur comme pour l'air extérieur à proximité.

L'objectif est d'améliorer la connaissance locale des expositions et de renforcer la capacité du territoire à prévenir les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Mettre à jour l'Evaluation Quantitatives d'Impact sur la Santé (EQIS) de la pollution de l'air sur la base des données issues du monitoring environnemental et des études de qualité de l'air d'ici 2032**
- **Réduire de 50% le nombre de décès prématurés dû à la qualité de l'air (référence : EQIS 2022)**
- **Mettre en place la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans 100% des ERP d'ici mars 2028**
- **Réduire l'exposition des enfants et du personnels aux composés organiques volatiles dans les classes**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Evaluation de la qualité de l'air intérieur et extérieur initiée en 2025 sur plusieurs écoles de la ville de Nice

Sous-actions

1. Evaluer l'impact santé de la pollution atmosphérique sur la qualité de l'air en général ainsi que des sources particulières (paquebots de croisières, incendies, industries, etc.) notamment au travers de l'outil EQIS ou d'études spécifiques.
2. Evaluer la qualité de l'air extérieur des établissements accueillant des publics sensibles (écoles, maternelles, crèches, centres sportifs, etc.) ainsi que l'exposition des occupants.
3. Evaluer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des publics sensibles (écoles, maternelles, crèches, centres sportifs, etc.) ainsi que l'exposition des occupants.

Action I.10 - Evaluer les bénéfices des actions menées en faveur de la qualité de l'air sur la santé humaine

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre d'études Air-Santé spécifiques menées
- Part des ERP ayant mis en place la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur (parmi les établissements concernés par la réglementation)
- Nombre et part d'enseignants et de personnels des ERP formés à la qualité de l'air intérieure et aux protocoles d'aération

Co-bénéfices



Amélioration de la qualité de l'air
Aide à la décision d'actions impactantes de réduction des pollutions de proximité



Santé
Permet de renforcer le suivi et la protection les populations les plus vulnérables face à la pollution atmosphérique de proximité



Adaptation au changement climatique
Aide à la décision d'actions vis-à-vis des canicules en hausse

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de la Santé

Documents cadres internes :

Plan d'action Qualité de l'Air (PAQA)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	1-2		

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		2	1-3

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

MARITTIMO, FEDER, ARS, AAP

Action I.11 - Réduire la pollution atmosphérique et sonore, en particulier autour des établissements recevant des publics sensibles

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Les interactions entre pollution de l'air et températures sont désormais reconnues scientifiquement. C'est notamment le cas de l'ozone qui se forme sous l'effet du rayonnement solaire et de fortes températures par réaction chimique entre les oxydes d'azote (NO_x), l'oxygène (O_2) et les composés organiques volatils (COV). Les NO_x sont principalement issus du transport routier, tandis que les COV proviennent de sources plus diverses, notamment résidentielles et industrielles.
Apaiser le trafic routier contribue ainsi à améliorer la qualité de l'air et le paysage sonore, avec des effets bénéfiques sur le cadre de vie et la santé des habitants, en particulier des publics les plus fragiles lors des épisodes de canicules.

Description et objectifs opérationnels

Dans la continuité des actions I.9 et I.10 consacrées à la connaissance et à l'évaluation des impacts sanitaires, cette action vise à réduire concrètement les pollutions atmosphériques, notamment autour des établissements recevant des publics sensibles (ERP), tels que les crèches, écoles, hôpitaux, EHPAD, etc.
Elle s'inscrit dans le PAQA, qui porte les démarches de prévention des pollutions atmosphériques de proximité à l'échelle métropolitaine, ainsi que le PPBE.
La pollution atmosphérique constitue un facteur de risque sanitaire majeur, à impact principalement cardiovasculaire et, dans une moindre mesure, respiratoire. Le bruit altère, entre autres, la qualité du sommeil et accroît le stress.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Atteindre les objectifs de concentrations des polluants réglementés définis dans le PAQA**
- **Atteindre l'objectif de 0 habitant exposé à des dépassements des valeurs limites réglementaires 2030 pour le NO_2, PM10, PM2.5**
- **Réduire de 100% le nombre d'écoles et crèches exposés à la VL 2030**
- **Réduire la part de personnes exposées au bruit excessif de 3 à 2% en 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Expérimentation de la fermeture des rues des écoles aux heures d'entrée et de sortie
- Politique du 3/30/300 et notamment végétalisation de 88 cours d'écoles et 16 crèches

Sous-actions

1. Réduire le trafic routier en général et notamment près des établissements sensibles.
2. Végétaliser l'espace urbain à proximité des établissements recevant des publics sensibles.
 (Cf. action V.5.1 pour plus de détails sur les écoles et crèches)
3. Mettre en œuvre le 4ème plan de prévention du bruit (PPBE IV) - 2025-2030 et préparer le PPBE V pour la période 2030-2035, intégrant les nouvelles cartographies du bruit.
4. Poursuivre l'expérimentation de radars sonores, pédagogiques ou verbalisateurs.

Action I.11 - Réduire la pollution atmosphérique et sonore, en particulier autour des établissements recevant des publics sensibles

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre de zones à faible trafic créées
- Végétalisation des cours d'école sur la commune de Nice
- Pourcentage de la population ayant accès à la végétalisation (règle du 3-30-300)
- Nombre de rues végétalisées à proximité immédiate des écoles
- Suivi général de l'impact du dispositif sur la qualité de l'air et le paysage sonore, notamment au travers des observatoires de la qualité de l'air (réseau de capteurs ATMOSUD et Métropole), et du Bruit (Auditorium, réseau de capteurs de bruit de la Métropole)

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Favorise une diminution du trafic thermique motorisé



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les polluants atmosphériques grâce à la baisse du trafic à moteur thermique à proximité des établissements recevant des publics sensibles



Santé
Améliore la santé et le bien-être des populations. Augmente la sécurité et tranquilité aux abords des écoles



Préservation des écosystèmes
Favorise le retour de la biodiversité grâce à la baisse de la pollution



Adaptation au changement climatique
Améliore les conditions de vie autour des établissements recevant des publics sensibles, notamment pendant les périodes de canicule (ventillation naturelle des bâtiments)

Porteurs

Direction de l'Aménagement et de la Planification ; Direction de la Voirie de Nice ; Direction de l'Education ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de la Santé

Documents cadres internes :

Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) ; Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action		3-4	1-2	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	4	2-3	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

MARITTIMO, FEDER, ARS, AAP

Action I.12 - Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air

Mieux se déplacer et respirer

Finalité

Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance.

Description et objectifs opérationnels

La communication constitue le dernier pilier du Plan d'Action Qualité de l'Air, essentielle pour diffuser la connaissance et encourager les changements de comportement.

Cette action vise à informer et sensibiliser le grand public sur les liens entre qualité de l'air, santé et climat.

Elle prévoit également une participation aux activités du Conseil National de l'Air, afin de partager les retours d'expérience métropolitains et de contribuer à la construction des politiques publiques nationales.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Maintenir un système d'alerte aux pics de pollution efficient en parallèle à celui de l'Etat, ciblé sur des publics sensibles identifiés par les communes**
- **Réaliser une journée qualité de l'air par an (colloque général, journée « sans ma voiture », etc.)**
- **Sensibiliser 100% des scolaires et des parents d'élèves à la qualité de l'air d'ici mars 2028**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Mise en place du nouveau Baromètre de la Transition Ecologique
- Création du Guichet de la Transition Ecologique en 2025

Sous-actions

1. Communiquer et sensibiliser le public sur la qualité de l'air à travers diverses démarches :
 - l'information sur la qualité de l'air via des campagnes de communication, des supports numériques et mobiliers urbains et le Guichet de la Transition Ecologique ;
 - le déploiement d'alertes lors des pics de pollution ;
 - la création d'une journée métropolitaine annuelle dédiée à la qualité de l'air ;
 - la réalisation de campagnes ciblées auprès des établissements scolaires ;
2. Contribuer aux activités du Conseil National de l'Air (CNA) et créer un concours sur la thématique qui serait décerné sur le territoire de la Métropole.

Action I.12 - Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air

Mieux se déplacer et respirer

Indicateurs de suivi

- Nombre et part des élèves et parents d'élèves sensibilisés à la qualité de l'air à l'école et au domicile
- Nombre et part des élèves et parents d'élèves sensibilisés au dispositif « mon cartable ma santé »
- Nombre d'alertes pics de pollution relayées
- Nombre d'évènements réalisés sur le territoire en lien avec la qualité de l'air

Co-bénéfices



Amélioration de la qualité de l'air
Encourage les changements de comportement grâce à la sensibilisations



Santé
Renforce la capacité des citoyens à agir pour préserver leur santé

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Partenaires :

Conseil National de l'Air

Documents cadres internes :

Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1	2		

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		2	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

FEDER, ARS, CNA, AAP

Pour la thématique **« Mieux se déplacer et respirer »**, des **pistes de propositions « avec mesures supplémentaires »** (**AMS**) ont été identifiées par action structurante et sont présentées ci-dessous :

Action I.1. Poursuivre le déploiement des transports en commun

- Intégrer systématiquement le confort d'été dans les cahiers des charges des matériels roulants et dans la conception des voiries et des aménagements (pistes cyclables, cheminements piétons).

Action I.3. Favoriser les mobilités actives pour lutter contre la sédentarité, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre

- Etendre le réseau cyclable sur l'ensemble du territoire métropolitain, littoral comme vallées, en multipliant par 4 le budget vélo.
- Privilégier, lors de la création ou requalification d'itinéraires cyclables, les axes ombragés et éloignés du bruit routier, afin de permettre une pratique du vélo agréable même en période de fortes chaleurs.
- Mettre en œuvre un Plan Marche, incluant notamment :
 - l'extension des zones piétonnes ;
 - la création d'itinéraires piétons ombragés ;
 - la poursuite des actions d'accessibilité des trottoirs.

Action I.4. Développer des alternatives à la voiture individuelle, telles que le covoiturage

- Réserver des voies dédiées au covoiturage, dans le cadre du Schéma Express Régional Métropolitain (SERM) et du Contrat opérationnel de mobilité (COM), sur les axes structurants de la Métropole (autoroute A8 et axes structurants métropolitains).

Action I.5. Inciter, en tant qu'employeur, les collaborateurs à privilégier une mobilité bas carbone

- Engager la Métropole dans le label Employeur Pro Vélo (à partir de 2026) et renforcer l'ensemble des dispositifs d'incitation à la mobilité active.
- Mettre en place la location des véhicules du pool MNCA-VDN aux agents le week-end pour favoriser l'économie d'usage.

Action I.6. Verdir les véhicules et modes de transport

- Inciter les particuliers à opter pour des véhicules à faible émission.

Action I.7. Rationaliser et décarboner le transport des marchandises

- Encourager les hôtels et restaurants, notamment ceux engagés dans le label Clef Verte, à rationaliser et verdir leurs modes d'approvisionnement.
- Inciter les entreprises industrielles (en particulier dans la zone industrielle de la Plaine du Var) à optimiser la logistique, par exemple : remettre des stocks dans les unités de production pour limiter les allers-venues de camions et renforcer la résilience de l'entreprise en cas de rupture temporaire des chaines d'approvisionnement.
- Acquérir en anticipation du foncier nu ou bâti dans la plaine du Var et en centre-ville de Nice, afin de le dédier aux futures plateformes de logistique urbaine, puis le mettre à disposition de privés (baux emphytéotiques ou baux de construction) pour assurer une logistique bas carbone performante.

- Accompagner les entreprises vers l'adoption de flottes de véhicules à faibles émissions pour le transport de marchandises.

Action I.11. Réduire la pollution atmosphérique et sonore, en particulier autour des établissements recevant des publics sensibles

- Créer des Zones à Trafic Limité (ZTL) devant les établissements accueillant des publics sensibles (crèches, écoles, EPHAD, etc.), afin de réduire leur exposition aux pollutions atmosphériques et sonores liées au trafic motorisé. Ces ZTL pourront être préfigurées par des aménagements ou événements temporaires.

Thématique II
Mieux habiter et occuper les bâtiments

Le secteur du bâtiment, qu'il s'agisse de logements ou de bâtiments tertiaires, représente le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Il constitue donc un enjeu central de la thématique **« Mieux habiter et occuper les bâtiments »**, qui concerne aussi bien les copropriétés, les logements sociaux, les bureaux que les maisons individuelles.

Le précédent Plan Climat a entrainé la création du Guichet métropolitain de la rénovation énergétique, désormais élargi en Guichet de la Transition Ecologique. L'objectif consiste désormais à changer d'échelle : pour s'aligner sur la SNBC 3, le territoire doit atteindre un rythme d'environ 9 000 rénovations thermiques par an.

La zone littorale et une partie du Moyen Pays bénéficient d'un climat doux, qui limite les besoins de chauffage. Mais le dérèglement climatique transforme peu à peu cet avantage en vulnérabilité, avec des épisodes de canicule plus longs et plus intenses. Ce troisième Plan Climat prescrit donc une adaptation des bâtiments aussi bien aux fortes chaleurs qu'aux vagues de froid, afin de réduire les consommations d'énergie et ainsi de limiter l'impact des hausses de prix de l'énergie sur les budgets des communes, des entreprises et des habitants, notamment ceux en situation de précarité énergétique.

Pour augmenter significativement le nombre de rénovations, doivent converger la volonté des propriétaires de rénover et la capacité des entreprises à réaliser ces travaux. Cette thématique vise donc à la fois à stimuler la demande (en informant, incitant et accompagnant les maîtres d'ouvrage) et à renforcer l'offre de rénovation énergétique de qualité (en soutenant la montée en compétences et la structuration des entreprises).

Concrètement, la thématique **« Mieux habiter et occuper les bâtiments »** regroupe les actions destinées à réduire les consommations énergétiques du parc bâti. Cela passe à la fois par une meilleure gestion des usages (organisation, occupation, pilotage) et par l'amélioration de la performance énergétique (travaux, matériaux, équipements).

La Métropole souhaite accompagner tous les acteurs - particuliers, entreprises et communes - dans leurs projets de rénovation énergétique. Elle entend également améliorer son propre parc de bâtiments publics (Métropole et Ville de Nice), soutenir les bailleurs sociaux et structurer une filière économique locale capable de répondre à la demande future, notamment grâce aux matériaux biosourcés et au réemploi.

Ainsi, la thématique II met en avant les bénéfices d'une dynamique territoriale de rénovation : réduction des charges, amélioration du confort, baisse des émissions, mais aussi développement d'une filière économique résiliente.

Les actions sont ainsi réparties en deux finalités :



Finalité 1 : Accélérer la rénovation énergétique durable des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des énergies renouvelables (EnR)	**Actions 1 à 3**
Finalité 2 : Renforcer l'offre en rénovation énergétique des bâtiments	**Actions 4 et 5**

Action II.1 - Conseiller gratuitement et aider financièrement particuliers, petit tertiaire et collectivités dans leurs rénovations thermiques

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Finalité

Accélérer la rénovation énergétique durable des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des énergies renouvelables (EnR).

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



En limitant les apports solaires grâce à des solutions passives, comme la végétalisation ou les pare-soleils, la rénovation énergétique réduit les besoins en refroidissement artificiel. Ce qui renforce la résilience des bâtiments face aux vagues de chaleur, amenées à se multiplier et à s'intensifier avec le réchauffement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Atteindre les objectifs du territoire sur les volets climat-air-énergie implique de réduire fortement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments permet également de sécuriser les budgets sur le long terme autant des ménages et des entreprises que des collectivités, face aux fluctuations à la hausse des prix de l'énergie.

Pour faciliter le parcours des ménages et des entreprises et les aider dans les choix de travaux à réaliser, la Métropole met à leur disposition de l'information et un accompagnement personnalisé via le Guichet de la Transition Ecologique.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Accompagner les démarches de rénovation énergétique des bâtiments afin que 3 000 logements ou équivalents soient rénovés chaque année**
- **Inciter au remplacement des chaudières afin que 500 logements ou équivalents abandonnent le fioul chaque année**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 4 873 contacts accompagnés
- 948 locaux d'activité conseillés
- 579 logements ayant bénéficié d'une aide financière pour changer leur chaudière fioul
- 4 457 logements ayant bénéficié d'une aide pour la réalisation d'un diagnostic technique global
- 3 communes accompagnées

Sous-actions

Avec le Guichet de la Transition Ecologique :

1. Accompagner les particuliers, copropriétés, collectivités et entreprises dans leurs rénovations thermiques, leurs actions de sobriété énergétique et la végétalisation des espaces extérieurs.
2. Inciter à l'arrêt du chauffage au fioul et au gaz naturel, avec une aide à la conversion éco-conditionnalisée.
3. Promouvoir la géothermie comme levier financier et écologique pour le chauffage et le rafraîchissement.
4. Réaliser et diffuser des guides pratiques (géothermie, rénovation en centre-ville ancien, installation de photovoltaïque).
5. Accompagner les artisans dans leur transition énergétiques grâce au programme PACTE Entreprises.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Rénover énergétiquement les bâtiments communaux.

Entreprises : Rénover énergétiquement les bâtiments.

Citoyens : Rénover énergétiquement le logement ou la copropriété.

Action II.1 - Conseiller gratuitement et aider financièrement particuliers, petit tertiaire et collectivités dans leurs rénovations thermiques

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Indicateurs de suivi

- Nombre de logements rénovés énergétiquement chaque année grâce à MaPrimeRénov'
- Nombre de projets accompagnés chaque année par typologie d'acteurs et de problématique
- Nombre de ménages renseignés
- Nombre de visites effectuées
- Nombre de réunions d'information réalisées
- Gain de performance énergétique moyen des rénovations accompagnées
- Nombre de logements ayant bénéficié d'une aide au changement de leur chaudière fioul, par type d'alternatives choisies
- Nombre de logements ayant bénéficié d'une aide à la réalisation d'un diagnostic technique global

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Améliore la performance énergétique des bâtiments et incite à l'arrêt des chauffages au fioul et au gaz naturel



Amélioration de la qualité de l'air
Incite à l'arrêt des chauffages au fioul et au gaz naturel ainsi qu'à la prise en compte de l'aération



Efficacité énergétique et développement des EnR
Améliore la performance énergétique des bâtiments et développe les énergies renouvelables (géothermie, réseaux thermiques et énergie solaire)



Santé
Réduit la précarité énergétique qui a pour impact sanitaire les bronchites chroniques, l'arthrose, l'anxiété et la dépression, les maux de têtes et la propagation des maladies infectieuses. Réduit les effets sanitaires des vagues de chaleur (insolation, crampes, déshydratation, coup de chaleur, voire décès)



Préservation des écosystèmes
Maintien la biodiversité urbaine grâce à sa prise en compte dans la rénovation



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des bâtiments face aux canicules

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3-4		5	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	1-2-4-5	3	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action II.2 - Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques du parc de bâtiments publics

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Finalité

Accélérer la rénovation énergétique durable des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des énergies renouvelables (EnR).

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



En limitant les apports solaires grâce à des solutions passives, comme la végétalisation ou les pare-soleils, la rénovation énergétique réduit les besoins en refroidissement artificiel. Cela renforce la résilience des bâtiments face aux vagues de chaleur qui sont amenées à se multiplier et à s'intensifier avec le réchauffement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Depuis de nombreuses années, la Métropole et ses communes agissent pour réduire l'énergie utilisée sur leur patrimoine à travers différentes actions.

Pour une collectivité, la rénovation énergétique des bâtiments publics soulève de nombreux enjeux : devoir d'exemplarité, économies pour la dépense publique, protection de personnes vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées, etc.) en assurant un confort thermique, aussi bien en été qu'en hiver.

Pour atteindre cet objectif, la Métropole vise à renforcer son action en s'appuyant sur les différents outils développés ces dernières années, tant dans le monitoring que dans la planification. L'enjeux est de rationaliser l'usage des bâtiments, améliorer le suivi des consommations et cibler les travaux prioritaires.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **En 2030, avoir réduit de 40% la consommation globale des bâtiments soumis au décret tertiaire ou atteindre les seuils équivalents**
- **Ne plus avoir un seul bâtiment chauffé au fioul**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 18 000 m² rationnalisés parmi les bâtiments publics (arrêt des locations et ventes)
- 20 audits énergétiques réalisés, 300 études décret tertiaire en cours
- 3 rénovations de groupes scolaires en cours
- Une trentaine de chaudières modernisées
- CCAS : intégralité des chaudières fioul remplacées
- 60 bâtiments déjà raccordés à une GTC
- Plan de sobriété énergétique métropolitain

Sous-actions

1. Mener des diagnostics du parc immobilier de logements du CCAS (150 appartements).
2. Poursuivre la mise en place du suivi énergétique des bâtiments publics via la GTB, pour en optimiser les consommations.
3. Stabiliser la rationalisation de l'occupation des bâtiments publics, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier.
4. Conduire un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur les bâtiments relevant du Décret tertiaire, avec des audits et des programmes de travaux visant à l'adaptation au changement climatique.
5. Supprimer les chaudières fioul des bâtiments métropolitains et municipaux, et engager la diminution de la consommation de gaz.
6. Systématiser les études d'opportunité de raccordement des bâtiments métropolitains et municipaux aux réseaux thermiques pour vérifier au cas par cas la faisabilité technique et financière.
7. Sensibiliser les usagers des bâtiments publics.

Action II.2 - Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques du parc de bâtiments publics

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Indicateurs de suivi

- Surface de bâtiment rationnalisée
- Nombre de bâtiments publics rénovés
- % d'atteinte du décret tertiaire
- Nombre de bâtiments chauffés par type d'énergie
- Consommation moyenne du parc de bâtiments par typologie de bâtiment
- Nombre de diagnostics techniques/audits énergétiques réalisés
- Nombre de bâtiments suivi par une GTB
- Nombre de chaudières fuel supprimées
- Nombre de bâtiments raccordés à un réseau de chaleur

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Améliore la performance énergétique des bâtiments et incite à l'arrêt des chauffages au fioul et au gaz naturel

Amélioration de la qualité de l'air
Incite à l'arrêt des chauffages au fioul et au gaz naturel, et à l'amélioration des systèmes d'aération

Efficacité énergétique et développement des EnR
Améliore la performance énergétique des bâtiments et développe les énergies renouvelables (réseaux thermiques)

Santé
Réduit les effets sanitaires des vagues de chaleur (insolation, crampes, déshydratation, coup de chaleur, voire décès). Réduit la précarité énergétique qui a pour impact sanitaire les bronchites chroniques, l'arthrose, l'anxiété et la dépression, les maux de têtes et la propagation des maladies infectieuses.

Préservation des écosystèmes
Maintien la biodiversité urbaine grâce à sa prise en compte dans la rénovation

Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des bâtiments face aux canicules

Porteurs

Direction des Bâtiments ; Mission Schéma Directeur Immobilier ; Centre Communal d'Action Sociale – ville de Nice

Partenaires :

Direction de la Famille

Documents cadres internes :

Schéma directeur immobilier

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	7	4 (CCAS)	2 (2030) 6 (CCAS)	1-3-5 4&6 (MNCA & VDN)

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M€	1 M€ < X < 10 M€	> 10M€
N° sous-action	1-2-3-5*-6-7 4 (CCAS)	4* (MNCA & VDN)	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action II.3 - Accompagner les acteurs du logement social

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Finalité

Accélérer la rénovation énergétique durable des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des énergies renouvelables (EnR).

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



L'augmentation des aléas climatiques a une répercussion sur tous les publics et en particulier les plus fragiles. La rénovation énergétique réduit les besoins en refroidissement artificiel. Cela renforce la résilience des bâtiments face aux vagues de chaleur qui sont amenées à se multiplier et à s'intensifier avec le réchauffement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Par cette action, la Métropole vise à favoriser des opérations de rénovation urbaine de qualité, dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, et plus largement à reconstruire la ville sur elle-même afin de limiter la consommation d'espace. L'objectif est d'accroître le nombre de logements de qualité, adaptés aux besoins futurs et résilients face aux dérèglements climatiques.

En complément de la réhabilitation du parc social, la Métropole entend favoriser la construction au sein des secteurs déjà artificialisés, à travers les projets en acquisition-amélioration, en surélévation, les opérations de démolition-reconstruction et la remise sur le marché de logements vacants.

Elle développe l'accessibilité à un logement décent pour les ménages modestes par la promotion du parcours résidentiel (rotation dans le logement social en fonction de l'évolution de la composition des foyers) et par la reconquête des logements vacants.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **1300 logements sociaux construits par an**
- **Dont 200 acquisitions améliorations de logements sociaux par an**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 1830 logements sociaux rénovés ou logements privés aidés
- 9 892 ménages en situation de précarité aidés entre 2019 et 2024 dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL)

Sous-actions

1. Accompagner un renouvellement urbain exemplaire des quartiers prioritaires par le biais de la démarche « Quartiers Résilients » portée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).
2. Favoriser les projets de logements sociaux en Acquisition Amélioration.
3. Limiter l'étalement urbain en favorisant les projets de reconstruction de la ville sur elle-même (démolition reconstruction) plutôt que l'extension urbaine.
4. Limiter la production de déchets du bâtiment en favorisant la rénovation par rapport à la démolition-reconstruction quand celle-ci est pertinente, notamment dans le cadre des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU).
5. Reconquérir le parc de logements vacants et en soutenir la réhabilitation. Mener une veille foncière pour notamment éradiquer des situations importantes d'habitat indigne (préemptions).
6. Aider, via le Fonds Solidarité Logement (FSL), les ménages en situation de précarité qui rencontrent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement décent ou qui se trouvent dans l'impossibilité de régulariser leurs impayés d'énergie ou d'eau.
7. Favoriser les parcours résidentiels (rotation des logements sociaux) pour diminuer la sous-occupation des logements sociaux.

Indicateurs de suivi

- Volume de déchets générés par les opérations de rénovation urbaine
- Taux de matériaux réutilisés dans les opérations
- Nombre de logements sociaux rénovés
- Nombre de logements vacants récupérés
- Taux de logements vacants
- Nombre de logements sociaux en Acquisition Amélioration
- Nombre de logements sociaux en surélévation
- Nombre de bâtiments en démolition reconstruction ou en rénovation
- Nombre de ménages en précarité énergétique accompagnés via le FSL
- Nombre de ménages accompagnés pour optimiser l'occupation de leur logement

Porteurs

Direction de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain

Partenaires :

Direction de l'Aménagement et de la Planification

Documents cadres internes :

Programme Local de l'Habitat 2024-2029 ; Démarche Quartiers Résilients

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Améliore la performance énergétique des bâtiments, optimise leur usage et réduit l'impact lié à leur construction

Amélioration de la qualité de l'air
Incite à l'arrêt des chauffages au fioul et au gaz naturel, et à l'amélioration des systèmes d'aération

Efficacité énergétique et développement des EnR
Améliore la performance énergétique des bâtiments et développe les énergies renouvelables (géothermie, réseaux thermiques et énergie solaire)

Préservation des écosystèmes
Favorise la biodiversité grâce à la démarche « Quartiers Résilients » et réduit l'artificialisation des sols

Santé
Réduit les effets sanitaires des vagues de chaleur (insolation, crampes, déshydratation, coup de chaleur, voire décès). Réduit la précarité énergétique qui a pour impact sanitaire les bronchites chroniques, l'arthrose, l'anxiété et la dépression, les maux de têtes et la propagation des maladies infectieuses.

Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des bâtiments face aux canicules

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	2-3-4-5-6-7			1

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M€	1 M€ < X < 10 M€	> 10M€
N° sous-action	2-5-7	3-4-6	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs : ANRU, ANAH

Action II.4 - Former les acteurs de l'immobilier et du bâtiment

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Finalité

Renforcer l'offre en rénovation énergétique des bâtiments.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Des professionnels du bâtiment bien formés intègrent l'adaptation des bâtiments au changement climatique dans leurs préconisations clients. Ils permettent ainsi de former les habitants et les entreprises à la gestion des surchauffes estivales.

Description et objectifs opérationnels

Les travaux de rénovation énergétique constituent l'un des principaux gisements d'emplois de la transition écologique.

Ils impliquent à la fois une augmentation du nombre d'artisans qualifiés et une évolution dans les techniques utilisées, ce qui nécessite le développement de parcours de formations adaptés.

En parallèle, l'ensemble de la chaîne du secteur de l'immobilier (syndics, architectes, bureaux d'études techniques, agence, etc.) doit être au fait des enjeux et des solutions techniques afin de garantir des rénovations de qualités et durables.

A cette fin, la Métropole travaille en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur, notamment son Club Energie Côte d'Azur.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Proposer des formations et des journées d'information chaque année**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Plusieurs événements rassemblant les acteurs de l'immobilier des banques et de la rénovation
- Formations de la CMAR sur le centre AlvéoBAT

Sous-actions

1. Inciter les entreprises locales à proposer des travaux de rénovation qualitatifs. Pour cela, monter des formations avec les fédérations (Capeb, FFB) à destination des entreprises de bâtiment.
2. Faire monter en compétence les syndics, les architectes et les BET sur des rénovations de qualité (confort thermique, techniques, matériaux) dans une logique d'adaptation au changement climatique.
3. Poursuivre les formations à destination des artisans sur le centre régional AlvéoBAT de la CMAR.

Indicateurs de suivi

- Nombre de salariés formés
- Nombre d'ouvriers formés
- Nombre de maîtres d'ouvrages formés par catégories (syndics, architectes)
- Nombre de BET formés

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Améliore la performance énergétique des bâtiments et réduit l'impact lié à leur construction

Amélioration de la qualité de l'air
Favorise le choix de matériaux sains pour la qualité de l'air intérieur et à l'amélioration des systèmes d'aération

Efficacité énergétique et développement des EnR
Améliore la performance énergétique des bâtiments

Santé
Améliore la prise en compte du confort d'été lors des constructions contribuant à réduire les effets sanitaires des vagues de chaleur (insolation, crampes, déshydratation, coup de chaleur, voire décès)

Préservation des écosystèmes
Préserve la biodiversité urbaine grâce à sa prise en compte dans la rénovation

Adaptation au changement climatique
Favorise la résilience des bâtiments face aux canicules

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction Développement économique, emploi et industrie ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) PACA

Partenaires :

Fédérations professionnelles : CAPEB, FFB, etc. ; Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	1-2		

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		1-2-3	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action II.5 - Développer les filières de matériaux biosourcés et de réemploi

Mieux habiter et occuper les bâtiments

Finalité

Renforcer l'offre en rénovation énergétique des bâtiments.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Les matériaux biosourcés et géosourcés sont particulièrement utiles à l'adaptation des bâtiments au changement climatique grâce à leur qualité de déphasage thermique en période estivale. C'est notamment pour cette raison que les maisons traditionnelles utilisent ces matériaux dans les pays chauds.

Description et objectifs opérationnels

Le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre, isolants en ouate de cellulose, fibre de bois, laine de chanvre, etc.), géosourcés (terre crue, plâtre, chaux, enduits à base de chanvre, lin ou paille, etc.) et de réemploi, issus de chantiers de déconstruction, constitue un levier majeur pour limiter les émissions liées à la construction et à la rénovation.
Ces matériaux décarbonés peuvent s'utiliser aussi bien pour construire des éléments structurels que pour des opérations de rénovation.

De plus, les matériaux biosourcés et géosourcés permettent de maintenir un confort thermique dans les bâtiments, aussi bien l'été que l'hiver, et régulent naturellement l'humidité de l'air intérieur (capacité hygrothermique de la paille ou du chanvre).

Capitalisant sur son expérience, la Métropole introduit progressivement ces techniques de construction dans les travaux de son parc de bâtiments.

Sous-actions

1. Accélérer l'utilisation de matériaux de construction de réemploi en capitalisant sur les projets pilotes des « Quartiers Résilients » (Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU) et en s'appuyant sur la Charte Chantier Vert de la ville de Nice.
2. S'appuyer sur les retours d'expérience de la démarche « Quartiers Résilients » en termes d'utilisation de matériaux biosourcés pour l'étendre aux autres projets de la Métropole.
3. Faciliter une offre de matériaux locaux biosourcés, adaptés à la rénovation méditerranéenne (terre crue, fibres, bois, isolants), par un appui à la structuration des acteurs et la mise à jour de ressources (plateforme pays.ecogetiques des professionnels des écomatériaux, guide).
4. Mener une expérimentation de réduction des déchets du bâtiment avec 30 entreprises volontaires dans le cadre du projet transfrontalier IMPACT+.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **50% des marchés de travaux métropolitains intègrent des matériaux biosourcés / réemploi**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Plusieurs projets ayant fait l'objet de diagnostic ressources ayant conduit à du réemploi
- Lancement par la CMA du site pays.ecogetiques répertoriant les professionnels des écomatériaux et des fiches sur les matériaux

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Intégrer les matériaux biosourcés et de réemploi dans les appels d'offres publics.

Entreprises : Intégrer les matériaux biosourcés et de réemploi dans les rénovations énergétiques.

Citoyens : Intégrer les matériaux biosourcés et de réemploi dans les rénovations énergétiques.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'acteurs économiques des matériaux biosourcés accompagnés
- Nombre d'opérateurs de déconstruction sélective et de stockage/revente accompagnés
- Taux de matériaux biosourcés / géosourcés ou de récupération dans les opérations métropolitaines inscrites au PPI
- Nombre de projets métropolitains intégrant des matériaux biosourcés / géosourcés ou de récupération par lots techniques
- Nombre d'entreprises ayant bénéficiées du projet IMPACT+

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue l'impact carbone des travaux



Efficacité énergétique et développement des EnR
Participe à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en période estivale



Santé
Améliore la qualité de l'air intérieur des bâtiments (réduction des maladies respiratoires)



Préservation des écosystèmes
Préserve l'environnement et les ressources grâce au réemploi



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des bâtiments face canicules

Porteurs

Direction de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain ; Direction de la Commande publique ; Direction des Bâtiments ; Direction du Développement économique, emploi et industrie ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Documents cadres internes :

Programme Local de l'Habitat 2024-2029 ; Démarche Quartiers Résilients

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	4		1-2

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action		1-2-3	4

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Sous-action 4 : FEDER, Interreg VI-A Fr-It Maritime IMPACT+

Pour la thématique « Mieux habiter et occuper les bâtiments », des **pistes de propositions « avec mesures supplémentaires »** (**AMS**) ont été identifiées par action structurante et sont présentées ci-dessous :

Action II.1. Conseiller gratuitement et aider financièrement particuliers, petit tertiaire et collectivités dans leurs rénovations thermiques

- Renforcer le Guichet de la Transition Ecologique afin d'accompagner les particuliers et les entreprises à rénover tant pour le confort d'été que pour le confort d'hiver, en portant progressivement l'équipe à 25 conseillers pour atteindre l'objectif de 9 000 rénovations par an.
- Développer une dynamique d'accompagnement des copropriétés par une équipe dédiée suffisamment dimensionnée pour accompagner les conseils syndicaux, promouvoir l'utilisation de solution de gestion technique du bâtiment (GTB) et participer aux assemblées générales.
- Renforcer l'équipe intervenant dans le Haut Pays afin d'accélérer la rénovation énergétique et le remplacement des systèmes de chauffage au fioul et au propane en citerne.
- Développer un dispositif d'accompagnement des entreprises pour optimiser les usages énergétiques, ajuster les stratégies d'occupation des locaux, et limiter le recours à la climatisation des locaux.

Action II.2. Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques du parc de bâtiments publics

- Développer l'ouverture partagée de certains établissements scolaires en soirée, week-end ou vacances, à l'instar de l'organisation des élections, de manière à optimiser l'usage de locaux déjà chauffés ou rafraîchis, par exemple pour un usage associatif.
- Poursuivre et amplifier le programme d'amélioration énergétique des écoles et crèches (notamment celles hors périmètre du décret tertiaire).
- Promouvoir le label Bâtiment Durable Méditerranéen dans toutes les opérations publiques et les zones d'aménagements concertés (ZAC), ainsi que le référentiel Biovallée Qualité sur le périmètre de l'EPA le long de la plaine du Var.

Nouvelle action. Adopter une stratégie dédiée à l'accélération de la rénovation thermique sur le territoire

- Élaborer et diffuser une stratégie de rénovation thermique adaptée au contexte métropolitain techniquement accessible et financièrement soutenable pour tous les publics.
- Adapter les aides et dispositifs d'accompagnement des différents publics en fonction de cette stratégie de rénovation.

Action II.3. Accompagner les acteurs du logement social

- Accompagner les bailleurs sociaux dans les rénovations énergétiques de leur parc et instaurer une dynamique d'émulation entre les bailleurs par des rencontres régulières et des visites d'opérations exemplaires.
- Agir sur le taux d'occupation des logements en favorisant des formes d'habitat intergénérationnels (sous-location étudiante, etc.).

Action II.5. Développer les filières de matériaux biosourcés et de réemploi

- Développer la filière bois d'œuvre locale pour favoriser la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique (effets de la sécheresse et parasites) et la gestion du

risque incendie, en renforçant les collaborations entre partenaires publics et propriétaires privés.

- Promouvoir la création d'entreprises spécialisées dans la dépose sélective et en logistique-vente de matériaux de réemploi dans le secteur du BTP.
- Anticiper l'obligation réglementaire de janvier 2030 en intégrant dès à présent dans les marchés publics, l'usage de matériaux biosourcés ou bas carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions.

Thématique III
Mieux se nourrir

Cette troisième partie du programme d'action aborde une facette du Plan Climat à forte dimension culturelle et affective : l'alimentation.

Même si la production agricole reste limitée sur la Métropole, en particulier du fait de l'étroitesse de la bande littorale et de l'urbanisation développée depuis un siècle, elle joue un rôle essentiel pour maintenir le lien entre ce que nous mangeons, celles et ceux qui produisent, et les terres qui nous nourrissent.

Ces terres agricoles sont précieuses : elles fournissent des produits frais aux habitants, protègent les sols de l'érosion, filtrent les pollutions de l'eau et contribuent à réduire les risques d'inondation.

Le précédent Plan Climat a entrainé la création du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a obtenu son niveau de reconnaissance 2 en 2025, avec l'ambition de poursuivre le développement d'une alimentation saine, durable et de proximité, tout en soutenant la production locale.

Dans une logique de résilience territoriale, le Plan Climat aborde désormais la gestion du risque de rupture d'approvisionnement alimentaire, grâce au développement de partenariats avec des territoires à bon potentiel agricole, dans la région Sud et dans les régions frontalières.

La thématique **« Mieux se nourrir »** relaie une partie des actions du Projet Alimentaire Territorial, dont l'objectif est de promouvoir une alimentation saine et durable, contribuant au bien-être des habitants.

Le PAT se structure autour de trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire, par la mise en place d'actions structurantes pour l'agriculture métropolitaine via la Politique Agricole, Foncière et Alimentaire de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Axe 2 : Partager une culture de l'alimentation durable, car la réussite du PAT et repose sur l'appropriation par tous des enjeux de l'alimentation afin d'impulser le changement et la transition.
- Axe 3 : Piloter la stratégie, car un PAT, est un processus de long terme qui nécessite engagement, coordination, collaboration et amélioration continue. Une approche participative et inclusive est essentielle pour réussir à améliorer la sécurité alimentaire, la durabilité et la qualité de vie sur notre territoire.

De cette manière, la thématique III met en avant les bénéfices d'une alimentation durable : préservation des capacités nourricières, résilience territoriale, santé publique (bienfaits d'une alimentation de qualité sur les populations).

En cohérence avec le PAT, cette thématique est construite autour des trois finalités suivantes :

Finalité 1 : Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire	**Actions 1 à 3**
Finalité 2 : Partager une culture de l'alimentation durable et moins carnée	**Actions 4 et 5**
Finalité 3 : Piloter la stratégie d'alimentation territoriale	**Action 6**

Action III.1 - Protéger et conquérir le foncier agricole et augmenter la production alimentaire, notamment via la potagérisation

Mieux se nourrir

Finalité

Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

La protection du foncier agricole constitue un pilier essentiel pour renforcer la résilience alimentaire du territoire. Elle favorise la relocalisation de la production et de la consommation et réduit la dépendance aux grandes chaînes de valeur agroalimentaires vulnérables aux crises et tensions diverses. Elle représente également un levier majeur de la transition agricole, en soutenant les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus durables.

Description et objectifs opérationnels

Alors que l'âge moyen des exploitants agricoles ne cesse d'augmenter, il est important de sécuriser le foncier agricole tant pour développer la capacité du territoire en termes de production alimentaire que pour assurer le maintien des fonctions agroécologiques des sols.

Cette action vise ainsi à garantir durablement l'usage des terres agricoles grâce à des outils de protection adaptés et à un suivi précis dans le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

En complément du foncier, il est également nécessaire de mobiliser les propriétaires et de susciter de nouvelles vocations pour assurer la pérennité des exploitations.

Enfin, le développement de l'agriculture urbaine constitue un levier complémentaire pour accroître la production alimentaire territoriale, renforcer la biodiversité et sensibiliser les citoyens.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Maintenir le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 1 ZAP à St Jeannet en 2019 : 73 ha
- 1 PEANP à Cagnes-sur-Mer en 2024 : 243,80 ha
- 8 ha agricoles achetés ou aidés par la Métropole
- 9 nouveaux agriculteurs
- 14 jardins potagers supplémentaires à Nice

Sous-actions

1. Protéger à long terme la vocation agricole des terres en mobilisant les outils de protection du foncier agricole : Zone Agricole Protégée (ZAP) ou Périmètre et de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP). Maintenir un état des lieux à jour des terres agricoles et sanctuariser les zones agricoles dans le PLUm.
2. Favoriser la remise en valeur des terres agricoles disponibles :
 - acquisitions foncières ;
 - sensibilisation des propriétaires ;
 - commissions d'aménagement foncier.
3. Généraliser l'agriculture urbaine en encourageant la production alimentaire dans tous les espaces disponibles et en favorisant la biodiversité :
 - promouvoir la potagérisation chez les particuliers ;
 - conventions avec le privé pour aménager des jardins potagers ;
 - jardins potagers dans les écoles et crèches ;
 - essaimer dans les autres communes ;
 - diffuser un guide pour aider à la mise en place d'agriculture urbaine.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Définir des ZAP ou des PEANP. Soutenir l'installation par l'acquisition foncière.

Entreprises : Proposer des espaces comme jardins potagers.

Citoyens : Rejoindre les jardins potagers à proximité du lieu d'habitation ou de travail.

Action III.1 - Protéger et conquérir le foncier agricole et augmenter la production alimentaire, notamment via la potagérisation

Mieux se nourrir

Indicateurs de suivi

- Nombre de communes accompagnées sur les périmètres de protections
- Surface de terres agricoles sanctuarisées (ZAP ou PEANP)
- Nombre d'acquisitions foncières
- Surface acquise par la Métropole et les communes
- Nombre de réunions de sensibilisation de propriétaires
- Nombre de jardins potagers
- Budget dédié à l'acquisition de foncier par la Métropole
- Nombre de projets agricoles accompagnés

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite les émissions liées au transport et à la production alimentaire



Santé
Favorise une alimentation locale, saine et de saison



Préservation des écosystèmes
Protège les sols et les milieux agricoles



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience alimentaire du territoire face aux aléas climatiques

Porteurs

Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Direction de l'Education ; Direction de la Famille ; Direction de l'Aménagement et de la Planification ; Direction des Espaces verts

Partenaires : SAFER ; Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ; Agribio 06 ; Communes ; Entreprises

Documents cadres internes :

Projet Alimentaire Territorial métropolitain ; Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) ; Politique Agricole, Foncière et Alimentaire Métropolitaine (PAFAM)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3			

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M€	1 M€ < X < 10 M€	> 10M€
N° sous-action	1-3	2	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

FEADER ; Agences de l'eau ; Région ; ADEME ; Banque des Territoires ; Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ; DRAAF

Action III.2 - Accompagner la transition écologique de l'agriculture sur le territoire

Mieux se nourrir

Finalité

Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

L'évolution des conditions agro-climatiques du territoire tend à réduire les rendements agricoles et à modifier les conditions d'exploitation. Elle entraîne de nouveaux besoins, tels que le recours accru à l'irrigation pour certaines cultures, la raréfaction de la ressource en eau en montagne ou encore la modification de la saisonnalité des productions. L'adaptation des pratiques agricoles favorise l'évolution des cultures, l'ajustement des itinéraires techniques ainsi que le développement d'infrastructures agroécologiques et de l'agroforesterie.

Description et objectifs opérationnels

Certaines transitions dans les pratiques des agriculteurs sont nécessaires pour faire face aux enjeux du changement climatique, du maintien de la biodiversité et de la qualité des ressources en eau.

Cette action vise à apporter un soutien aux agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques plus résilientes face aux enjeux climatiques et environnementaux et ainsi préserver la qualité des exploitations du territoire.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **10 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique ou équivalent en 2032**

Sous-actions

1. Coordonner la réalisation d'audits et d'accompagnements environnementaux des exploitations et filières emblématiques.
2. Soutenir l'installation de producteurs engagés dans des modes de production durables (Agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques).
3. Financer des projets pilotes de modes d'exploitation en phase avec le changement climatique. Soutenir l'expérimentation, la diffusion des connaissances en matière d'agroécologie et de diversification.

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Convention avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et Agribio 06
- Etude sur l'adaptation au changement climatique de la filière oléicole avec la mise en place de cultures maraichères dans les vergers oléicoles (2023)
- Plan abeille : études ANSES pour leur protection

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Soutenir l'expérimentation agricole.

Entreprises : Soutenir l'expérimentation agricole.

Citoyens : Faire vivre des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

Indicateurs de suivi

- Part d'agriculture biologique sur le territoire
- Dossiers d'audit environnementaux réalisés sur le territoire
- Nombre d'installations en production durable accompagnées par la Métropole

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Participe à l'adoption de pratiques moins énergivores (moins de travail du sol et d'application d'intrants, etc.)



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les émissions de polluants atmosphériques grâce à une moindre utilisation d'intrants chimiques



Santé
Favorise une alimentation locale, saine et de saison



Préservation des écosystèmes
Protège les sols, l'eau et la biodiversité en favorisant des pratiques vertueuses



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des exploitations, en adaptant les pratiques aux nouvelles conditions agro-climatiques

Porteurs

Direction de la Montagne et de l'Agriculture

Partenaires :

Chambre d'agriculture ; Agribio 06 ; Conseil départemental ; Parc national du Mercantour

Documents cadres internes :

Projet Alimentaire Territorial métropolitain ; Politique Agricole, Foncière et Alimentaire Métropolitaine (PAFAM)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3			

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 100 k€	100 k€ < X < 1 M€	> 1M€
N° sous-action	1	2-3	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

FEADER ; Agences de l'Eau ; ADEME

Action III.3 - Structurer l'approvisionnement alimentaire local et durable

Mieux se nourrir

Finalité

Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Structurer un approvisionnement alimentaire local et durable permet de renforcer la résilience face au dérèglement climatique en développant des circuits de distribution autonomes, moins dépendants des ressources fossiles et des fluctuations économiques ou géopolitiques mondiales. Relier la consommation à une production locale, de saison et adaptée aux conditions agro-climatiques favorise une agriculture plus sobre en énergie et mieux intégrée aux écosystèmes naturels.

Description et objectifs opérationnels

Organiser l'approvisionnement alimentaire constitue une tâche complexe qui implique de nombreux défis, tels que l'économie, la qualité des aliments, l'accès des producteurs à la commande publique et les aspects environnementaux.

Cette action vise à renforcer la durabilité et la cohérence de l'approvisionnement alimentaire, en particulier dans la restauration collective. Elle pointe le développement des filières locales, la garantie d'une juste rémunération des producteurs et l'amélioration de la qualité des produits proposés, en complément des exigences de la loi EGalim. Adapter les marchés publics et favoriser les circuits courts, contribuent à une alimentation plus saine, locale (régionale et transfrontalière) et respectueuse de l'environnement, tout en soutenant les acteurs agricoles.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **65% d'approvisionnement de qualité dans la restauration collective**
- **5 marchés/lots attribués à des producteurs locaux d'ici 2032**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Une centaine de lots différents dans les marchés publics de la cuisine centrale de Nice
- Diagnostic restauration scolaire MNCA 2024 = 49% de produits SIQO et 40% produits biologiques
- Nice : 57% de produits SIQO (dont 28% bio)
- Organisation de rencontre de 3 plateformes d'approvisionnements en produits bio et locaux
- Participation à une rencontre sur l'approvisionnement en viandes locales de qualité

Sous-actions

1. Améliorer l'approvisionnement en produits durables de la restauration collective :
 - analyser les achats alimentaires des communes pour renforcer l'offre locale et durable ;
 - adapter les marchés publics pour tenir compte de la saisonnalité et des variations de volume par une meilleure connaissance de l'offre.
2. Favoriser l'achat de produits alimentaires locaux par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande locales (producteurs, consommateurs, restauration hors domicile, grande distribution, transformation).
3. Poursuivre l'introduction de critères de juste rémunération des producteurs (Agriéthique).
4. Dépasser la loi EGalim en matière d'approvisionnement en produits de qualité et durables (SIQO : Agriculture biologique, Label Rouge, AOP, IGP).
5. Permettre les circuits courts grâce à l'allotissement des marchés publics de produits alimentaires.
6. Instaurer une option végétarienne quotidienne dans la restauration scolaire pour encourager une alimentation bas-carbone.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Approvisionner les cantines en produits alimentaires locaux.

Entreprises : Approvisionner les restaurants et hôtels en produits alimentaires locaux.

Citoyens : Faire vivre des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

Action III.3 - Structurer l'approvisionnement alimentaire local et durable

Mieux se nourrir

Indicateurs de suivi

- Part des produits de qualité composant les repas conformément à la loi Egalim - Cantines Nice
- Part de fruits et légumes provenant de circuits courts (Région) - Cantines Nice
- Nombre d'AMAP sur le territoire
- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique
- Part des menus végétariens (ou consommation de viande en g/repas) dans la restauration collective publique

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite les émissions liées au transport et à la production alimentaire



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les émissions de polluants atmosphériques liées au transport et à la production alimentaire



Santé
Lutte contre le surpoids, l'obésité infantile et les maladies chroniques liées à l'ingestion de pesticides et autres perturbateurs endocriniens présents dans les produits ultra-transformés. Diminue également les inégalités sociales et territoriales de santé.



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience alimentaire du territoire par un développement de l'approvisionnement local

Porteurs

Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Direction Cuisine Centrale (ville de Nice)

Partenaires :

Communes

Documents cadres internes :

Projet Alimentaire Territorial métropolitain

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	2-3-4-5	6	1	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 k€	10 k€ < X < 100 k€	> 100 k€
N° sous-action	1-3-5-6	2	4

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

État : cantine à 1€ ; ADEME ; Région via accompagnement des PAT

Action III.4 - Sensibiliser à l'alimentation saine et moins carnée

Mieux se nourrir

Finalité

Partager une culture de l'alimentation durable et moins carnée.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Sensibiliser à l'alimentation durable permet une prise de conscience collective, renforçant l'ancrage local des approvisionnements et la diffusion de pratiques agricoles adaptées aux évolutions du climat. Elle vise également à permettre à chacun de mieux comprendre les liens entre alimentation, santé et environnement, afin d'adopter des choix de consommation plus responsables et éclairés. Cette dynamique contribue à réduire la vulnérabilité du territoire face aux crises extérieures et aux aléas climatiques.

Description et objectifs opérationnels

La sensibilisation s'effectue à toutes les échelles, auprès du grand public, des jeunes, du public en précarité mais également auprès des élus et décideurs.

L'appropriation des enjeux environnementaux liés à l'alimentation est essentielle. Une population sensibilisée est en effet mieux à même de faire des choix éclairés en matière de consommation et de privilégier les produits locaux lorsque cela est possible.

Cette action répond également à un enjeu de transversalité dans la construction des politiques publiques, tant l'alimentation repose sur de nombreuses compétences (économiques, éducation, foncier, eau, etc.).

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Contribuer à réduire de 10 % l'empreinte carbone liée à l'alimentation des habitants du territoire, afin d'atteindre un niveau inférieur à 2 tonnes de CO_2e par habitant et par an d'ici 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Mise en œuvre du défi Foyers à Alimentation positive auprès de 16 foyers sur l'année 2025
- 2 fresques de l'alimentation : 1 grand public (2024) et 1 avec les élus (2025)
- 1 conférence grand public sur les bienfaits de l'alimentation méditerranéenne (2025)

Sous-actions

1. Mener des actions de sensibilisation à l'alimentation durable et de promotion du régime méditerranéen (tout public).
2. Accompagner la transition vers une alimentation plus végétarienne.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Organiser des sensibilisations à une alimentation durable auprès d'un large public.

Entreprises : Organiser des sensibilisations à une alimentation durable auprès des salariés.

Citoyens : Participer à des sensibilisations sur l'alimentation durable.

Action III.4 - Sensibiliser à l'alimentation saine et moins carnée

Mieux se nourrir

Indicateurs de suivi

- Nombre de fresques de l'alimentation réalisées
- Nombre de défis « locavore » et défi « Foyer à alimentation positive »
- Nombre d'interventions auprès des élus lors d'instances de regroupements d'adjoints aux sujets de la transition écologique
- Empreinte carbone de l'alimentation par habitant et par an
- Nombre de personnes sensibilisées à l'alimentation durable

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite les émissions liées au transport et à la production alimentaire



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les émissions de polluants atmosphériques liées au transport et à la production alimentaire



Santé
Lutte contre le surpoids, l'obésité infantile et les maladies chroniques liées à l'ingestion de pesticides et autres perturbateurs endocriniens présents dans les produits ultra-transformés. Diminue également les inégalités sociales et territoriales de santé.



Préservation des écosystèmes
Privilégie une production raisonnée



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience alimentaire du territoire par un développement de l'approvisionnement local

Porteurs

Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Partenaires :

Communes ; Agribio 06 ; Terre de Liens ; AMAP

Documents cadres internes :

Projet Alimentaire Territorial

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1			

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 k€	10 k€ < X < 100 k€	> 100 k€
N° sous-action		1	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

DRAAF : financement d'un poste de chargé de mission (volet Alimentation durable de la DRAAF)

Action III.5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Mieux se nourrir

Finalité

Partager une culture de l'alimentation durable et moins carnée.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



La lutte contre le gaspillage alimentaire contribue à l'adaptation au changement climatique en réduisant les volumes nécessaires pour nourrir la population, ce qui allège la pression sur les exploitations agricoles et limite la dépendance à des rendements élevés. Elle permet également une utilisation plus efficiente des ressources indispensables à la production, notamment l'eau, favorisant ainsi une gestion plus durable et résiliente des écosystèmes.

Description et objectifs opérationnels

Cette action répond à des enjeux à la fois environnementaux, économiques et éducatifs. Elle vise à réduire le gaspillage alimentaire, en agissant sur l'ensemble de la chaîne, de la production à la consommation, afin de limiter les pertes et de mieux valoriser les ressources.

En pratique, cette action soutient des initiatives comme la promotion des « légumes moches » ou la valorisation des invendus. Elle encourage une meilleure planification des achats pour réduire les coûts tout en soutenant les producteurs locaux.

Parallèlement, la sensibilisation des convives, notamment dans les établissements scolaires, permet de faire évoluer les comportements et de renforcer une culture alimentaire responsable, inscrite dans une démarche collective de durabilité.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Diviser par deux la quantité de gaspillage alimentaire ou viser un taux moyen inférieur à 10% pour l'ensemble des restaurants collectifs du territoire**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 164 classes primaires sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alim et le compostage par la régie des déchets
- Lancement de la première campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire (2025) : accompagnement de 5 communes sur la restauration scolaire

Sous-actions

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire par l'étude de consommation des convives et par un marché de « légumes moches ». Poursuivre avec les fruits si la démarche s'avère pertinente.
2. Soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires et les restaurants. Accompagner les acteurs dans la valorisation des invendus.
3. Mener des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Organiser des sensibilisations contre le gaspillage alimentaire dans les écoles.

Entreprises : Organiser des sensibilisations contre le gaspillage alimentaire auprès des salariés.

Citoyens : Créer une émulation sur le non-gaspillage alimentaire.

Action III.5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Mieux se nourrir

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Nombre de campagnes de pesée dans les établissements scolaires
- Nombre d'établissements avec convention de don des invendus à des associations

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite la consommation de ressources en amont (eau, intrants, carburants etc.)



Santé
Réduit les inégalités sociales et territoriales de santé par la revalorisation des invendus (distribution alimentaire)



Préservation des écosystèmes
Réduit les pressions sur les milieux naturels en favorisant une gestion économe des ressources



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des productions agricoles par la réduction des objectifs de volumes de production

Porteurs

Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés ; Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Direction Cuisine centrale (ville de Nice)

Partenaires :

Communes ; Chambre d'agriculture

Documents cadres internes :

Projet Alimentaire Territorial

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	1	2	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 k€	10 k€ < X < 100 k€	> 100 k€
N° sous-action	2-3	1	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

ADEME ; Région via accompagnement des PAT ; Aides européennes telles que le « Programme du marché unique - Soutien de l'UE aux parties prenantes pour améliorer la mesure des déchets alimentaires et aider à mettre en œuvre la prévention des déchets alimentaires dans leurs opérations et organisations - 2024 »

Action III.6 - Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable et sécuriser l'approvisionnement

Mieux se nourrir

Finalité

Piloter la stratégie d'alimentation territoriale.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Le développement de partenariats autour de l'alimentation durable renforce la capacité du territoire à faire face aux aléas climatiques, aux crises d'approvisionnement et aux tensions diverses. En favorisant la relocation et la diversification des sources alimentaires, ces coopérations réduisent la dépendance aux chaînes longues et vulnérables, et participent ainsi à la sécurité alimentaire du territoire.

Description et objectifs opérationnels

Cette action vise à structurer et consolider les partenariats entre les acteurs de l'alimentation (producteurs, collectivités, distributeurs, restaurations collectives, associations, etc.) afin de renforcer la coordination territoriale et la résilience des systèmes alimentaires.

Elle encourage la mise en place de projets communs à différentes échelles (locale, régionale, transfrontalière) pour anticiper les perturbations de production agricole, les fluctuations de rendement ou les ruptures logistiques.

En soutenant des circuits courts, durables et solidaires, ces partenariats contribuent à sécuriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, même en contexte de crise.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Élaborer un plan de prévention des risques alimentaires avec des partenaires régionaux**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Intégration du PAT dans le réseau de coordination régionale des PAT PACA et dans les réseaux thématiques (lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, éducation au gout)
- Recherche active de partenariats et de financements pour le développement de projet transfrontalier
- Signature du Pacte de Milan (2024)
- Participation au programme food trails (Eurocitis et Pacte de Milan)
- Echanges avec la ville laboratoire de Bergame (Italie)

Sous-actions

1. Développer des coopérations régionales et transfrontalières pour l'approvisionnement alimentaire de la Métropole.
2. Mener une étude sur le risque de rupture de l'approvisionnement alimentaire.

Action III.6 - Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable et sécuriser l'approvisionnement

Mieux se nourrir

Indicateurs de suivi

- Nombre de partenariats créés sur le sujet de l'approvisionnement de l'alimentation durable
- Nombre de jours de réserve alimentaire sur le territoire

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite les émissions liées au transport et à la production alimentaire



Amélioration de la qualité de l'air
Diminue les émissions de polluants atmosphériques liées au transport et à la production alimentaire



Santé
Favorise une alimentation locale, saine et de saison



Adaptation au changement climatique
Anticipe les risques majeurs de rupture d'approvisionnement liés aux aléas climatiques

Porteurs

Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Agence de Sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques (ASSER)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action			1-2	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 k€	10 k€ < X < 100 k€	> 100 k€
N° sous-action		1-2	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

État : Appel à projet « Résilience et capacités agroalimentaires 2030 » ; ADEME ; FEDER ; Région via accompagnement des PAT

Pour la thématique **« Mieux se nourrir »**, des **pistes de proposition « avec mesures supplémentaires »** (**AMS**) ont été identifiées par action structurante et sont présentées ci-dessous :

Action III.3. Structurer l'approvisionnement alimentaire local et durable

- Accompagner la structuration d'Ateliers de Transformation Collective (ATC), en soutenant l'émergence de projets adaptés aux besoins des exploitants agricoles et en étudiant les dispositifs financiers à disposition pour la création, l'aménagement et le fonctionnement des ATC.

Action III.4. Sensibiliser à l'alimentation saine et moins carnée

- Etudier la mise en place de dispositif facilitant l'accès aux produits locaux et issus de l'agriculture biologique pour les publics prioritaires, notamment les familles relevant du programme « 1000 premiers jours » et les enfants concernés par l'obésité infantile.

Action III.6. Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable et sécuriser l'approvisionnement

- Construire un plan de sécurité alimentaire basé sur la constitution de stocks stratégiques, le développement de moyens d'approvisionnements alternatifs et la mise en place de coopérations avec d'autres territoires, etc.

Thématique IV
Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Ce nouveau Plan Climat vise à renforcer la résilience économique du territoire, en poursuivant l'objectif de pérenniser des emplois ancrés dans des activités moins carbonées et moins énergivores, donc dépendantes des importations d'hydrocarbures.

Les administrations (au premier rang desquelles la Métropole) ainsi que les entreprises jouent un rôle déterminant dans la trajectoire Climat Air Energie du territoire. Elles doivent en effet adapter leurs modèles au dérèglement climatique, qui modifiera les conditions d'exercice de nombreux métiers. Cette nécessité est particulièrement forte pour le secteur du tourisme, très dépendant des conditions météorologiques (diminution de l'enneigement en montagne, canicules plus intenses sur le littoral, etc.).

Cette quatrième thématique explore également le potentiel de développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques, véritables leviers pour protéger les populations et les activités économiques face aux canicules et aux hausses des prix de l'énergie.

Le précédent Plan Climat avait déjà permis d'engager des transformations importantes au sein de la Métropole. L'ambition de ce nouveau plan élargit cette dynamique aux acteurs économiques, afin de construire une véritable résilience territoriale.

Concrètement, la thématique **« Mieux consommer, produire et économiser les ressources »** rassemble les actions destinées à réduire l'impact environnemental des activités économiques et des services métropolitains. Elle met en regard l'activité économique - source d'emplois - et les ressources mobilisées, en invitant entreprises et services publics à concevoir des produits et services plus sobres, au bénéfice des habitants comme des visiteurs.

Avec cette thématique IV, la Métropole accompagne les entreprises dans la réduction de leurs impacts et leur adaptation au changement climatique, notamment celles du secteur touristique, tout en favorisant l'émergence d'une économie locale plus résiliente. Parallèlement, elle poursuit, dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies métropolitain (SDEm), le développement des réseaux thermiques urbains (chaud et froid) et de la production d'énergies renouvelables.

La Métropole vise également à réduire l'impact environnemental de ses propres activités et de ses compétences clés, notamment la gestion de l'eau et des déchets.

Ainsi, cette thématique met en avant les bénéfices d'une économie locale plus robuste, appuyée sur des services métropolitains et communaux exemplaires.

Les actions sont réparties selon quatre finalités :



Finalité 1 : Favoriser des habitudes de consommation plus durables	**Action 1**
Finalité 2 : Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles économiques soutenables	**Actions 2 à 4**
Finalité 3 : Déployer massivement les énergies renouvelables locales, en particulier la thalassothermie pour renforcer la résilience territoriale	**Actions 5 à 7**
Finalité 4 : Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole	**Actions 8 à 10**

Action IV.1 - Accompagner les habitants à mieux consommer

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Favoriser des habitudes de consommation plus durables.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Des habitudes de consommations plus durables participent à la résilience économique, alimentaire et énergétique du territoire. Elles permettent de réduire la dépendance aux ressources importées et d'encourager des modes de vie plus sobres, en cohérence avec l'axe 3 du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3).

Description et objectifs opérationnels

Les modes de consommation influencent directement l'empreinte environnementale du territoire et sa capacité à faire face au dérèglement climatique.

Cette action vise à accompagner les habitants vers des pratiques plus responsables et à encourager des comportements favorables à la sobriété et à l'économie circulaire.

Elle se déploie autour de ces leviers principaux :

- la réduction du volume d'emballages des biens de consommation ;
- le réemploi d'objets et de matériaux ;
- la réduction des pollutions au plastique à usage unique (bouteilles d'eau notamment)
- la prise en compte de l'impact environnemental des voyages proposés par les Comités d'entreprise, en premier lieu celui de la Métropole.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **- 10% de déchets collectés en 2030 par rapport à 2024**
- **Au moins un voyage bas-carbone proposé par le COS chaque année**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Ouverture d'une deuxième recyclerie à l'Ariane
- Quelques voyages bas carbone proposés par le COS

Sous-actions

1. Favoriser des comportements de consommation produisant moins de déchets : produits en vrac, réemploi, etc.
2. Poursuivre le déploiement des recycleries pour favoriser le réemploi des objets et des matériaux sur le territoire.
3. Renforcer la confiance dans l'eau du robinet, un levier contre les plastiques à usage unique.
4. Proposer des voyages bas carbone dans les offres du Comité des Œuvres Sociales (COS).

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Promouvoir la vente de produits en vrac.

Entreprises : Favoriser les méthodes et produits comportant le moins d'emballage.

Citoyens : Adopter des modes de consommations plus durables.

Indicateurs de suivi

- Quantités d'objets réemployés annuellement sur l'ensemble des recycleries
- Volume de déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant
- Volume d'ordures ménagères résiduelles produites par an et par habitant
- Nombre d'initiatives soutenues pour une consommation produisant moins de déchets
- Distribution de carafes aux hôtels labellisés clef vertes et restaurants labellisés cuisine nissarde
- Nombre d'évènements sans bouteille en plastique (100% eau du réseau)
- Nombre de voyages bas carbone proposé par le COS

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Réduit l'empreinte carbone des modes de consommations et des voyages



Efficacité énergétique et développement des EnR
Réduit la consommation d'énergie « grise » grâce à l'économie circulaire et promeut des voyages moins énergivores



Santé
Diminue les maladies cardiovasculaires, respiratoires et l'exposition aux perturbateurs endocriniens grâce à une sobriété dans la consommation (moins d'emballages, de transports, de pollution de milieux)



Préservation des écosystèmes
Limite la pression sur les ressources naturelles et la pollution des milieux naturels



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience économique et sociale du territoire face aux crises

Porteurs

Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés ;
Comité des Œuvres Sociales

Documents cadres internes :

Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-3	4	2	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	1-4		2-3

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action IV.2 - Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles soutenables.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



La rationalisation des besoins des entreprises en énergie, en matériaux et en eau contribue à les rendre résilientes aux aléas accentués par le dérèglement climatique. En limitant la pression sur les ressources et en favorisant leur usage durable, cette démarche participe à stabiliser l'activité économique tout en réduisant les vulnérabilités du territoire.

Description et objectifs opérationnels

Les entreprises sont à la fois créatrices d'emplois, de biens et de services, mais aussi sources d'impacts environnementaux.

Pour accompagner leur transition, la Métropole et ses partenaires – Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) – soutiennent des démarches visant à réduire les consommations énergétiques, les déchets et les émissions associées, tout en encourageant le développement des énergies renouvelables et de récupération (notamment la valorisation de la chaleur fatale).

Ces accompagnements permettent de toucher un large éventail d'acteurs économiques, des grandes industries aux PME, afin de renforcer la durabilité et la compétitivité du tissu économique local.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **- 10% de consommations énergétiques des entreprises du territoire entre 2024 et 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Ecologie Industrielle et Territorial phase 1 (Drap et Saint-André-de-la-Roche)
- Territoire d'industrie phase 1 (Carros - Le Broc)
- Elaboration d'un Guide pratique de la transition écologique pour les entreprises
- +200 commerçants labellisés Eco-défis (CCI, CMA)

Sous-actions

1. Poursuivre les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour mutualiser les ressources entre entreprises (Phase 2 en cours).
2. Dynamiser le secteur industriel, notamment autour de la transition écologique grâce à la feuille de route Territoire d'industrie, phase 2.
3. Créer des appels à projet thématisés autour de la transition écologique.
4. Mettre à jour tous les trois ans le Guide pratique de la transition écologique pour les entreprises.
5. Soutenir la transition écologique et énergétique des entreprises via les diagnostics de flux personnalisés (eau, énergie, déchets, matières premières) proposés par la CMA, via les déclics environnement (analyse des consommations d'énergie ou aide au projet de production d'énergie photovoltaïque) proposés par la CMA, et via le label Eco-défis abordant sur six thèmes (énergie, économie circulaire, produits et services, eau, engagement sociétal, mobilité) proposé par la CCI et la CMA.
6. Soutenir la transition écologique et énergétique des entreprises via des visites pour la réalisation de diagnostics énergie en entreprise (efficacité, développement d'EnR, etc.), l'accompagnement des entreprises de tout secteur d'activité à leur décarbonation via LISE et l'échange de ressources via la Bourse aux Ressources, proposés par la CCI.
7. Mettre en place un accompagnement à la réduction de la consommation d'eau des entreprises de la filière alimentaire (hors secteur agricole), grâce au projet transfrontalier Goutte à goutte.
8. Accompagner les entreprises à mieux intégrer les enjeux biodiversité sur leur site d'activités.

Action IV.2 - Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Indicateurs de suivi

- Consommation d'énergie et émissions de GES du territoire sur le secteur industrie et tertiaire
- Ateliers, groupes de travail menés dans le cadre des éco-industries
- Nombre de synergies mises en œuvre dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle
- Nombre d'entreprises ayant suivi un accompagnement soutenu par la Métropole
- Nombre d'entreprises ayant suivi un accompagnement de la part de la CCI et de la CMA

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Induit des activités économiques moins carbonées



Amélioration de la qualité de l'air
Renforce l'attention aux pollutions générées par les activités



Efficacité énergétique et développement des EnR
Favorise l'installation d'équipements de la production EnR et de récupération



Santé
Diminue les maladies cardiovasculaires, respiratoires et l'exposition aux perturbateurs endocriniens grâce à la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols



Préservation des écosystèmes
Réduit la pression sur les écosystèmes



Adaptation au changement climatique
Rationnalise les besoins en énergie, en matériaux et en eau pour renforcer la résilience des entreprises

Porteurs

Direction Développement économique, emploi et industrie ; Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) PACA ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Partenaires :

Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)

Documents cadres internes :

Schéma métropolitain de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022- 2028 (SMDEII)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3-8	1-2-5-6-7	4	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	4-8*	3-5-6	1-2-7

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Sous-action 7 : FEDER, Interreg V-A France-Italie ALCOTRA

Action IV.3 - Favoriser l'émergence d'une nouvelle économie résiliente

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles soutenables.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



L'Economie Sociale et Solidaire (EES) constitue un levier majeur de résilience territoriale. En s'appuyant sur des modèles coopératifs, circulaires et ancrés localement, elle favorise la création de solutions concrètes face aux défis climatiques et sociaux. Plus largement, l'adaptation au dérèglement climatique implique de repenser certaines activités économiques et de faire émerger de nouvelles pratiques plus durables et autonomes.

Description et objectifs opérationnels

La transition vers une économie plus durable repose sur l'émergence de nouvelles filières économiques vertueuses, alliant performance et durabilité tout en limitant leurs impacts environnementaux.

Cette action vise à soutenir le développement de l'ESS à travers des accompagnements spécialisés sur la structuration des activités ou la recherche de financements, ou par des aides concrètes, notamment l'accès facilité au foncier pour des activités de réemploi, comme les recycleries.

Elle a également pour objectif de diversifier l'économie locale renforcer en encourageant des secteurs moins dépendants du tourisme et plus résilients face aux aléas économiques et climatiques.

Sous-actions

1. Contribuer au déploiement de l'économie sociale, solidaire et responsable au service des enjeux écologiques, économiques et sociaux du territoire (fédération du réseau, amélioration de leur visibilité, accompagnement).
2. Créer une Communauté d'Entraide pour les Structures à Impact de la Métropole Nice Côte d'Azur (forum d'échanges, mentorat, évènements, mise en relation avec les financeurs).
3. Renforcer la résilience économique du territoire en développant des filières indépendantes du tourisme.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **+ 50% d'emplois dans l'Economie Sociale et Solidaire**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Programme Probono factory : 6 associations accompagnées
- 3 années de Trophée de l'entreprenariat solidaire
- Installation d'Az'Up : accompagnement d'entreprises de l'ESS

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Promouvoir l'ESS.

Entreprises : Intégrer des structures de l'ESS dans sa chaîne de valeurs.

Citoyens : Faire appel à des structures de l'ESS pour ses achats et services.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'emplois dans l'ESS (dont les recycleries)
- Nombre de startups dans la filière verte accompagnées par le Hub de l'Innovation

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Encourage le déploiement d'activités locales sobres en carbone



Santé
Favorise des modèles économiques intégrant la santé et la qualité de vie au travail



Préservation des écosystèmes
Soutient l'émergence de filières à faible impact environnemental et respecteuses des ressources



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience économique du territoire

Porteurs

Direction Développement économique, emploi et industrie ;

Partenaires :

France Active ; Union régionale des SCOP ; Az'Up ; Imma Terra ; Ea Eco Industries

Documents cadres internes :

Schéma métropolitain de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022- 2028 (SMDEII)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-3	2		

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		1-2-3	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action IV.4 - Réduire l'impact du secteur du tourisme et l'adapter au changement climatique

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles soutenables.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Les évolutions climatiques remettent en cause certaines activités touristiques actuelles, comme le ski en moyenne altitude. Adapter le secteur du tourisme en diversifiant les activités, en réduisant ses pressions environnementales et en préservant le patrimoine naturel permet de maintenir une activité économique durable tout en renforçant la résilience du territoire.

Description et objectifs opérationnels

Le tourisme constitue le principal vecteur d'emploi du territoire. Travailler à sa transformation est donc essentiel pour concilier attractivité, durabilité et adaptation au changement climatique.

Le secteur repose sur un patrimoine naturel exceptionnel, à la fois maritime et montagnard, dont la fragilité face au dérèglement climatique impose d'agir pour assurer sa préservation.

Cette action vise ainsi à réduire l'empreinte environnementale du tourisme tout en anticipant ses vulnérabilités. Elle concerne la transition des stations de ski vers des activités 4 saisons, favorise une meilleure répartition des flux touristiques au cours de l'année afin de limiter la pression sur les milieux naturels, et encourage la valorisation des démarches responsable, telles que « Clef verte » ou la charte Eco-manifestation.

Enfin, elle œuvre à préserver la capacité de logement des habitants et des saisonniers pour garantir un équilibre social et économiquement durable.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Réduire de 20% la distance parcourue par nuitée d'hébergement**
- **- 20% d'émissions de GES du secteur du tourisme**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 47 établissements labellisés Clef Verte et accompagnés par la nouvelle direction RSE de l'Office de Tourisme Métropolitain
- Plus de 200 Eco-manifestations depuis 2023
- Fonds Tourisme Responsable pour les associations : 9 associations bénéficiaires en 2025

Sous-actions

1. Œuvrer à une meilleure répartition des flux touristiques sur le territoire et au cours de l'année.
2. Continuer à soutenir et valoriser davantage les établissements labellisés "Clef verte".
3. Renforcer la stratégie d'exemplarité des événements, avec la Charte Eco-manifestation.
4. Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité des congrès par l'obtention de la labellisation ISO 20121 (management responsable de l'événementiel) du Centre de congrès OcéaNice.
5. Poursuivre une trajectoire zéro carbone des stations de ski et l'engagement dans la démarche Flocon Vert.
6. Prévoir la conversion progressive des stations de ski (baisse de l'enneigement) par le développement des activités 4 saisons respectueuses du patrimoine naturel.
7. Développer une offre de tourisme bas carbone avec les activités de pleine nature non motorisées.
8. Développer l'accessibilité du littoral et Moyen Pays pour les personnes en situation de handicap (Projet PITER Paysage+).
9. Organiser des Jeux d'hiver exemplaires sur les plans climatique, énergétique et social, en veillant à ce que l'héritage serve à préparer la conversion vers une économie et un tourisme compatible avec le climat de 2050.
10. Monter une offre exemplaire et bas carbone pour la clientèle luxe.
11. Préserver la capacité de logement des habitants.
12. Préserver la capacité de logement des travailleurs saisonniers.
13. Accompagner les initiatives engagées dans une démarche de tourisme responsable.

Action IV.4 - Réduire l'impact du secteur du tourisme et l'adapter au changement climatique

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Indicateurs de suivi

- Nombre d'Eco-manifestations sportives
- Nombre d'itinérances aménagées et promues
- Nombre de supports pédagogiques réalisés - schéma d'itinérance tourisme
- Nombre de kilomètres aménagés - schéma itinérance tourisme
- Fréquentation sur les itinérances - tourisme
- Nombre d'hébergements subventionnés au titre de la Programme liée à l'Hébergement d'Itinérance (PHI)
- Nombre d'établissements « Clef verte »
- Nombre d'associations soutenues dans le cadre du fonds Tourisme Responsable

Porteurs

Office de Tourisme Métropolitain (OTM) ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Mission Jeux Olympiques 2030 ; Direction de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain ; Direction Développement économique, emploi et industrie ; Direction de la Vie Etudiante ; Syndicat Mixte des Stations du Mercantour

Partenaires :

Société d'Economie Mixte des Cimes du Mercantour ; communes de Saint-Etienne-de-Tinée et Isola ; Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur ; Régie Ligne d'Azur

Documents cadres internes :

Schéma métropolitain de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; Schéma d'itinérance et stratégie tourisme durable ; Stratégie Espace Valléen Tinée Vésubie

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Encourage vers des mobilités touristiques décarbonées

Amélioration de la qualité de l'air
Aide à rationaliser les flux touristiques, générateurs de polluants

Santé
Promeut la pratique d'activités de plein air ainsi que le bien-être des visiteurs et habitants

Préservation des écosystèmes
Soutient des pratiques touristiques moins impactantes

Adaptation au changement climatique
Anticipe la reconversion des stations de moyenne altitude face à l'évolution des conditions climatiques

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-13	3-4-8	6-7-10-11-12	5-9

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	2-3-4-8-11-12- 13	1-10	5-6-7-9

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements ext. : Région, Département, FNADT, FEDER

Action IV.5 - Développer les réseaux thermiques urbains, notamment via la thalassothermie

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Déployer massivement les énergies renouvelables locales, en particulier la thalassothermie pour renforcer la résilience territoriale.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Le développement des réseaux thermiques permet de rafraîchir les bâtiments sans recourir à la climatisation individuelle, limitant ainsi les rejets de chaleur dans l'espace public. Ces infrastructures contribuent ainsi à maintenir un confort thermique en période de fortes chaleurs, tout en réduisant l'effet îlots de chaleur et la dépendance énergétique des bâtiments.

Description et objectifs opérationnels

Les réseaux thermiques urbains constituent le principal levier performant de décarbonation du chauffage et du rafraîchissement des bâtiments. En mutualisant la production et la distribution de chaleur et de froid, ils permettent de desservir un grand nombre de bâtiments de manière plus efficace et durable.

Cette action vise à planifier, développer et densifier les réseaux de chaleur et de froid, en cohérence avec les documents de planification (PCAET, PLUi, Schéma directeur des énergies métropolitain), permettant d'augmenter la part d'énergie renouvelables et de récupération (EnR&R).

Elle s'appuie sur des ressources locales comme la géothermie, la thalassothermie ou la récupération de chaleur fatale dans les zones à fort potentiel, tout en favorisant le raccordement des bâtiments publics, tertiaires et résidentiels, le déploiement de solutions de rafraîchissement collectif dans les secteurs exposés aux îlots de chaleur, et l'accompagnement des acteurs locaux dans leurs projets de raccordement.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Produire 100 GWh d'EnR pour alimenter les réseaux thermiques sur le territoire, hors UVE**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Deux nouveaux réseaux thermiques mis en service à Nice : Méridia Smart Energie et Grand Arénas
- Plusieurs études en cours pour d'autres réseaux sur la Métropole

Sous-actions

1. Créer de nouveaux réseaux thermiques utilisant la géothermie, la thalassothermie ou la récupération de chaleur fatale (Parc Méridia, réseau thermique du nouveau MIN, Villette à Cagnes-sur-Mer, centre-ville de Nice, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Laurent-du Var, ZA de Carros-Le Broc).
2. Extension du réseau de chaleur de l'UVE.
3. Réhabilité et convertir le réseau thermique des Moulins pour passer en production EnR.
4. Poursuivre le raccordement des bâtiments aux réseaux thermiques existants : Méridia Smart Energie et Grand Arénas.
5. Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux et bénéfices des réseaux thermiques urbains

Des actions possibles à chaque échelle

Communes du littoral : Raccorder les bâtiments communaux aux réseaux thermiques urbains.

Entreprises : Raccorder ses bâtiments à un réseau thermique urbain.

Citoyens : Raccorder son logement ou sa copropriété à un réseau thermique urbain.

Action IV.5 - Développer les réseaux thermiques urbains, notamment via la thalassothermie

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Indicateurs de suivi

- Quantité d'énergie livrée par les réseaux thermiques urbains (en GWh/an)
- Emissions de GES évitées (tCO_2eq/an)
- Nombre d'équivalent logements raccordés aux réseaux thermiques
- Taux d'EnR&R présente dans les différents réseaux thermiques (%)

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Régie de la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Partenaires :

ADEME ; UE ; Région PACA

Documents cadres internes :

Schéma Directeur des Energies

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Offre une solution de chauffage et de rafraichissement à faible empreinte carbone



Amélioration de la qualité de l'air
Réduit les émissions de polluants liées aux systèmes de chauffage individuels



Efficacité énergétique et développement des EnR
Favorise le développement des EnR&R, assure de meilleures performances grâce à des rendements énergétiques optimisés, améliore l'étiquette DPE



Santé
Améliore le confort thermique des habitants, notamment en période de canicule et diminue la précarité énergétique



Adaptation au changement climatique
Apporte des solutions de rafraîchissement collectives limitant les effets d'îlots de chaleur urbains et renforce la résilience énergétique et économique du territoire (prix stables, moindre dépendance aux énergies fossiles, équipements durables)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	4	1-3	3	2

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1 M€	1M € < X < 10 M€	> 10 M€
N° sous-action	4	3	1-2

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

ADEME (Fonds chaleur) ; UE et Région PACA dans le cadre du projet européen Heat&Cool Life

Action IV.6 - Utiliser le potentiel énergétique du solaire

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Déployer massivement les énergies renouvelables locales, en particulier la thalassothermie pour et renforcer la résilience territoriale.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Développer l'énergie solaire renforce la souveraineté énergétique du territoire, contribuant ainsi à sa résilience. La production solaire, décentralisée et répartie, offre également une meilleure continuité d'alimentation électrique en cas d'aléas climatiques ou de perturbations du réseau.

Description et objectifs opérationnels

L'énergie solaire représente le potentiel le plus important de production d'énergies renouvelables sur le territoire et constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs du Plan Climat.

Afin d'exploiter au mieux ce potentiel, la Métropole agit sur plusieurs leviers. Elle cherche à développer la production sur les bâtiments métropolitains, communaux et ceux relevant de ses compétences. Elle accompagne également les porteurs privés dans leurs démarches de solarisation, en privilégiant les installations sur les surfaces déjà artificialisées.

Enfin, elle veille à structurer un cadre de planification énergétique à l'échelle du territoire, afin de coordonner les initiatives et de renforcer l'autonomie énergétique locale.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **En 2030, produire 50 GWh d'électricité photovoltaïque et 25 GWh d'énergie solaire thermique (chauffage et eau chaude sanitaire) sur le territoire**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Plusieurs installations de panneaux photovoltaïques à Carros (sur ombrière du parking Prévert), à Nice (écoles, recyclerie de l'Ariane, cuisine centrale), etc.
- Réalisation d'un cadastre solaire accessible en ligne
- Etude du gisement photovoltaïque par EAU d'AZUR
- Accord-cadre pour la réalisation d'études de solarisation au bénéfice des 67 membres du groupement de commande « Fourniture d'énergie et prestations annexes »

Sous-actions

1. Favoriser l'émergence des projets de production à travers l'accord-cadre des études de solarisation (photovoltaïque et thermique).
2. Déployer la production photovoltaïque (PV) et thermique solaire sur les bâtiments métropolitains et municipaux (écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs, etc.). Étudier le potentiel PV des bâtiments non équipés du CCAS (fort besoin en climatisation l'été).
3. Déployer l'équipement en panneaux photovoltaïques sur les infrastructures de transports (P+R, etc.).
4. Favoriser le développement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics et privés.
5. Intégrer systématiquement des productions d'énergie solaire dans les projets d'aménagement et de construction (ZAC, renouvellement urbain).
6. Développer la production photovoltaïque sur les sites de la Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur.
7. Accompagner à l'émergence de Communautés d'Energie Renouvelables (CER) dans le cadre du projet ALCOTRA RECROSSES : Mise à disposition d'outils de dimensionnement, d'étude économique et modèles juridiques pour les CER.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Déployer des projets de solarisation sur son patrimoine.

Entreprises : Déployer des projets de solarisation sur son patrimoine.

Citoyens : Déployer des projets de solarisation sur sa maison.

Indicateurs de suivi

- Production d'énergie électrique photovoltaïque sur le territoire métropolitain (GWh/an)
- Production d'énergie solaire thermique sur le territoire métropolitain (GWh/an)
- Production solaire photovoltaïque des bâtiments CCAS, Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur et des régies EAU d'AZUR, Lignes d'Azur, Parcs d'Azur
- Production annuelle d'énergie photovoltaïque sur les sites EAU d'AZUR
- Nombre d'études de solarisation menées grâce au groupement de commandes
- Emissions de GES évitées (tCO_2eq/an)

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Favorise une électricité totalement décarbonée

Efficacité énergétique et développement des EnR
Valorise le fort potentiel énergétique de l'ensoleillement de nos territoires

Adaptation au changement climatique
Renforce la souveraineté énergétique et la résilience du territoire face aux tensions d'approvisionnement

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction des Bâtiments & CCAS ; Direction des Infrastructures de transport ; Direction des Transports et de la Mobilité durable ; Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (EAU d'AZUR) ; Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur ;

Partenaires :

Direction de la Restauration scolaire et collective ; Direction de la Famille ; Direction de l'Education ; Direction des Sports

Documents cadres internes :

Schéma Directeur des Energies

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1	7	2-3	6

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	1-5	7	2-3-6

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

ALCOTRA RECROSSES : 421 531 € (pour deux départements français dans les Alpes-Maritimes)

Action IV.7 - Développer la production des autres énergies renouvelables

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Déployer massivement les énergies renouvelables locales, en particulier la thalassothermie pour et renforcer la résilience territoriale.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Développer les énergies renouvelables locales permet de gagner en indépendance énergétique et réduit sa vulnérabilité face aux tensions d'approvisionnement en ressources, notamment fossiles. La diversification des filières énergétiques permet également de moins subir les conséquences d'un aléa climatique, comme la sécheresse vis-à-vis de la ressource hydraulique ou les feux de forêt vis-à-vis de l'approvisionnement en bois-énergie.

Description et objectifs opérationnels

Outre le solaire, le territoire dispose d'un fort potentiel dans d'autres filières d'énergies renouvelables.

Cette action vise à développer et diversifier la production énergétique du territoire en mobilisant l'ensemble des gisements disponibles, tels que le biogaz, l'hydroélectricité ou la récupération d'énergie.

Elle prévoit entre autres l'augmentation de la production du biogaz grâce à la nouvelle station d'épuration Haliotis II, ainsi que le développement de la production hydroélectrique liée à l'approvisionnement en eau potable.

Objectifs quantifiés de l'action à l'horizon 2032 :

- **Produire 50 GWh de biogaz sur le territoire**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Production de biogaz sur les stations d'épuration de Cagnes-sur-Mer (AERIS) et Vence (7 GWh en 2024)
- Etude du potentiel hydroélectrique

Sous-actions

1. Augmenter la production du biogaz à partir de nos stations d'épuration.
2. Développer la production d'énergie hydroélectrique couplée aux installations de production d'eau potable.
3. Promouvoir les autres énergies renouvelables via les visites de diagnostic énergie et les actions du Club Energie Côte d'Azur de la CCI.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Développer la production d'énergie de récupération et de chaleur fatale.

Entreprises : Développer la production d'énergie de récupération et de chaleur fatale.

Indicateurs de suivi

- Production d'énergie par filière (biogaz, hydraulique)

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Diminue la dépendance du territoire aux énergies fossiles et favorise une production locale décarbonée

Efficacité énergétique et développement des EnR
Valorise le potentiel EnR du territoire

Adaptation au changement climatique
Assure un approvisionnement énergétique plus sécurisé face aux aléas climatiques

Porteurs

Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (EAU d'AZUR) ; Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur

Partenaires :

Métropole Nice Côte d'Azur

Documents cadres internes :

Schéma Directeur des Energies

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3			1-2

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1 M€	1M € < X < 10 M€	> 10 M€
N° sous-action	3		1-2

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action IV.8 - Réduire l'impact des activités et des projets métropolitains tout en développant l'économie circulaire

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Une gestion plus efficiente des ressources, qu'il s'agisse d'énergie, de matériaux ou d'eau, contribue à rendre les activités métropolitaines plus résilientes face aux aléas accentués par le dérèglement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Comme toute organisation, la Métropole consomme des ressources et génère des impacts environnementaux à travers ses activités.

En tant que premier employeur du territoire, elle se doit d'être exemplaire dans la réduction de ses impacts et la mise en œuvre de son propre plan de transition.

Cette action couvre ainsi tout le champ de l'éco-responsabilité de la Métropole, au sein de ses services internes. Cela nécessite une meilleure connaissance de ses impacts, notamment en réalisant son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et d'assurer une coordination transversale de la transition écologique au sein de l'administration.

A l'heure du numérique et de l'intelligence artificielle, la Métropole agit également à travers la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable, visant à limiter les consommations énergétiques et les impacts liés aux usages digitaux.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **-10% d'émission de GES du patrimoine et des compétences de la Métropole**

N.B. : Les actions I.5, I.6, II.2, III.3, III.5, IV.9, IV.5, IV.9, IV.10 et VI.2 participent également à cet objectif

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Plan Climat : 30 réunions transversales organisées chaque année au sein de la Métropole
- 120 agents formés chaque année (6 formations)
- 3M de feuilles non imprimées grâce au badgeage
- 2900 ordinateurs reconditionnés ou d'occasion
- 17 crèches déjà labellisées Ecolo Crèche

Sous-actions

1. Renforcer la prise en compte de la transition écologique en favorisant la transversalité :
 - poursuivre les réunions thématiques interservices de suivi du Plan Climat ;
 - créer un questionnaire simplifié d'aide à la conception des projets à l'attention des services.
2. Réduire l'impact du numérique dans les services métropolitains.
3. Adopter une politique d'IA frugale en formant le personnel.
4. Poursuivre l'éco-labellisation des crèches (déchets, gaspillage alimentaire, gestion de l'eau, jouets d'occasion, etc.).
5. Pérenniser l'amélioration de la qualité environnementale dans la construction des routes et infrastructures de transport de la Métropole, notamment à travers :
 - un nouveau marché de gestion, tri, revalorisation et évacuation des déchets de l'activité routière ;
 - un nouveau marché d'entretien des chaussées (critères bas carbone et réutilisation d'agrégats d'enrobés).
6. Renforcer la Charte Chantier Vert de la ville de Nice et la traçabilité des déchets grâce à la mise en place progressive d'une plateforme dématérialisée de gestion des déchets sur les chantiers de la Métropole.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : S'engager dans la réduction de l'impact de ses activités et de ses projets.

Entreprises : S'engager dans la réduction de l'impact de ses activités et de ses projets.

Action IV.8 - Réduire l'impact des activités et des projets métropolitains tout en développant l'économie circulaire

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents/élus sensibilisés dans le cadre du Plan Climat
- Nombre d'ordinateurs achetés reconditionnés ou d'occasion
- Nombre de feuilles non imprimées évitées
- Impact du numérique (IA comprise)
- Nombre de crèches éco-labellisées
- Bilan des émissions de GES de la Métropole

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue l'impact carbone des activités et projets métropolitains



Amélioration de la qualité de l'air
Limite les émissions de polluants liées aux activités internes de la Métropole



Efficacité énergétique et développement des EnR
Contribue à la sobriété énergétique dans les activités et projets métropolitains



Préservation des écosystèmes
Réduit la pression sur les ressources et permet une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets



Adaptation au changement climatique
Renforce la résilience des services et des projets métropolitains face aux aléas climatiques

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction Déléguée aux Systèmes d'Information ; Direction de la Famille ; Direction de l'Espace public et des Infrastructures

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3	4-5	6	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	1	3*-4-6	2*-5

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action IV.9 - Optimiser la gestion des activités Eau et Assainissement

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



La réduction des volumes d'eau prélevés dans les milieux naturels et la réutilisation des eaux usées traitées renforcent la résilience hydrique du territoire face à l'augmentation des sécheresses. Des pratiques qui permettent notamment d'assurer l'arrosage des espaces verts en période estivale, participant ainsi à la lutte contre les îlots de chaleur et au maintien d'un cadre de vie plus agréable et durable.

Description et objectifs opérationnels

Les services d'eau potable et d'assainissement constituent des postes majeurs de consommation d'énergie et d'impacts environnementaux pour le territoire.

Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches visant à réduire nos empreintes (eau, énergie, gaz à effet de serre, matières et matériaux (notamment plastiques), en s'appuyant sur le triptyque « sobriété – efficacité – complémentarité d'usages ».

Elle repose notamment sur l'optimisation des installations existantes, en particulier la station d'épuration Haliotis II, conçue comme une véritable « usine ressource ».

Cette démarche s'accompagne d'actions de sensibilisation et de mobilisation des usagers et acteurs locaux pour une gestion durable, raisonnée et partagée de la ressource en eau face au changement climatique.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Réduire les émissions de GES à 37,25 kt CO2e en 2030 (-25% par rapport à 2022)**
- **Réduire de 10 % l'eau prélevée dans la ressource d'ici à 2030**
- **Valoriser plus de 10 % des eaux usées traitées sur le territoire en 2030**
- **En 2030, devenir une structure à énergie positive**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Mise en service du démonstrateur de REUT
- Calcul du BEGES et définition d'un plan de décarbonation
- Mise en place d'un outil de suivi des flux eau, GES, énergie, matières et polluants plastiques (Métabolisme)

Sous-actions

1. Mettre en service la station d'épuration Haliotis II - STEP du futur.
2. Améliorer la performance environnementale des services d'eau et assainissement, en réduisant :
 - l'empreinte énergie ;
 - l'empreinte eau ;
 - l'empreinte matières et matériaux ;
 - l'empreinte plastique ;
 - l'empreinte GES.
3. Communiquer sur les enjeux liés au petit et grand cycle de l'eau.

Action IV.9 - Optimiser la gestion des activités Eau et Assainissement

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Indicateurs de suivi

- Volume d'eau prélevée dans la ressource
- Taux de réduction de pression sur le prélèvement
- Taux de REUSE
- Empreinte eau brute prélevée par habitant et par jour (sobriété)
- Empreinte eau potable prélevée par habitant et par jour (sobriété)
- Quantité de matières et matériaux par euro investi
- Production annuelle de déchets (hors plastique)
- Consommation annuelle de matières et matériaux (hors plastique)
- Quantité de déchets plastiques produits par an
- Rendement et Indice Linéaire de Perte (ILP)
- Energie totale consommée sur l'ensemble des sites d'EAU d'AZUR
- Ratio de consommation d'énergie par eau produite et traitée
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)
- Emissions de gaz à effet de serre évitées
- Ration d'émissions carbone par eau produite et traitée
- Taux d'autoconsommation énergétique
- Taux d'autonomie énergétique
- Ratio production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation énergétique

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Améliore le bilan carbone des activités eau et assainissement

Amélioration de la qualité de l'air
Réduit les émissions de polluants des activités eau et assainissement

Efficacité énergétique et développement des EnR
Induit la cogénération dans les processus d'assainissement

Santé
Favorise la disponibilité en eau même en cas de sécheresse

Préservation des écosystèmes
Diminue les prélèvements d'eau et sécurise l'arrosage des espaces verts en période de sécherresse

Adaptation au changement climatique
Optimise les usages de l'eau et participe à la lutte contre les îlots de chaleur grâce au maintien des espaces verts en période estivale

Porteurs

Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole

Partenaires :

Métropole Nice Côte d'Azur

Documents cadres internes :
Stratégie Horizon Zéro Plastique

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	2-3			1

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 M€	10 M€ < X < 100 M€	> 100 M€
N° sous-action	3	2	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action IV.10 - Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Finalité

Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

La valorisation des déchets en ressource locale, notamment pour la production de chaleur contribue à renforcer la résilience énergétique du territoire.

Description et objectifs opérationnels

La collecte et le traitement des déchets représentent un enjeu environnemental majeur pour le territoire.

La priorité consiste à réduire la production de déchets à la source.

Parallèlement, l'amélioration du tri permet d'augmenter les volumes de déchets valorisés, soit par la réutilisation de la matière, soit, en dernier recours, par leur valorisation énergétique.

Cette action prévoit donc d'améliorer la performance environnementale du service public de gestion des déchets à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions global intégrant prévention, collecte optimisée et valorisation locale.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **- 20% d'émissions de GES de l'activité Déchets**
 N.B. : Les actions I.6.4, III.5, IV.1.1 et IV.1.2 participent également à cet objectif
- **- 15% de déchets ménagers et assimilés en 2030, par rapport à 2010**
- **Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés à 65% d'ici 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 2024 : -13% de déchets ménagers assimilés par rapport à 2010.
- 76 sites de compostage dans les parcs et jardins de la Métropole
- Déchets collectés : 41% de valorisation matière et 53% de valorisation énergétique

Sous-actions

1. Mettre en service le centre métropolitain de tri des emballages ménagers.
2. Mener le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2022/2027.
3. Poursuivre le déploiement des composteurs.

Des actions possibles à chaque échelle

Entreprises : Mettre en place des filières de recyclage pour ses activités.

Citoyens : S'assurer de respecter les consignes de tri et apporter ses biodéchets dans un composteur à proximité.

Action IV.10 - Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets

Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Indicateurs de suivi

- Consommation annuelle de gazole du parc des bennes de collecte
- Tonnage de déchets valorisé matière, valorisé énergétique et stocké
- Volume de déchets produits par flux, par habitant et par an
- Nombre de sites de compostage

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Diminue l'impact carbone des activités liées à la gestion des déchets



Amélioration de la qualité de l'air
Réduit les émissions de polluants liées au traitement et au transport des déchets



Efficacité énergétique et développement des EnR
Renforce la production locale d'EnR issue de la valorisation des déchets



Adaptation au changement climatique
Offre une solution de chaleur et de froid renouvelable, contribuant à la résilience énergétique du territoire

Porteurs

Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés

Documents cadres internes :

Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	1-2		

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1 M€	1 M€ < X < 10 M€	> 10 M€
N° sous-action	3	2	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Pour la thématique « Mieux consommer, produire et économiser les ressources », des **pistes de propositions « avec mesures supplémentaires »** (**AMS**) ont été identifiées par action structurante et sont présentées ci-dessous :

Action IV.1. Accompagner les habitants à mieux consommer

- Soutenir des lieux ressources pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de consommation : mise en commun de matériel et gestion mutualisée des invendus, ateliers de réparation, initiatives innovantes (cuisine et art), tiers-lieux partagés.
- Encadrer progressivement la publicité des activités les plus polluantes dans l'espace public, suivant des modalités à définir.
- Poursuivre et étendre la remise en place de la consigne des bouteilles en verre.

Action IV.2. Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux

- Accompagner les entreprises industrielles dans l'électrification des usages, le passage au biogaz ou à l'hydrogène, ainsi que la maîtrise des émissions non énergétiques.

Action IV.3. Favoriser l'émergence d'une nouvelle économie résiliente

- Réaliser une étude territoriale pour identifier les entreprises exposées aux métiers à risque climatique et cibler l'accompagnement permettant de faire évoluer leurs modèles économiques.
- Développer l'économie circulaire, en favorisant les synergies entre entreprises (logique de « ruissellement » où les activités des uns soutiennent les activités des autres).

Action IV.4. Réduire l'impact du secteur du tourisme et l'adapter au changement climatique

- Déployer un plan de réduction des impacts spécifiques du tourisme sur le territoire (transport, déchets, consommation d'eau, patrimoine naturel).
- Encourager les touristes à rester plus longtemps sur le territoire, afin de limiter les déplacements entre plusieurs destinations et ainsi réduire l'empreinte carbone liée à leurs trajets.

Action IV.5. Développer les réseaux thermiques urbains, notamment via la thalassothermie

- Positionner la Métropole Nice Côte d'Azur comme territoire de référence national en matière de livraison de froid aux logements et entreprises via le développement des réseaux thermiques.
- Favoriser le raccordement des habitants et des petits employeurs aux réseaux thermiques (offre tarifaire, aides au raccordement, dispositifs d'accompagnement etc).

Action IV.7. Développer la production des autres énergies renouvelables

- Elaborer une stratégie de stockage d'énergie pour lisser les productions renouvelables, et soutenir la recherche et l'innovation dans les solutions de stockage (batteries, hydrogène, stockage gravitaire, etc.).

Action IV.8. Réduire l'impact des activités et des projets métropolitains tout en développant l'économie circulaire

- Tester au sein de la Direction de Transition Ecologique et de l'Environnement une méthodologie simplifiée de cotation Budget Vert (I4CE) dès le budget primitif (investissement et fonctionnement), puis fusionner cette méthodologie avec le questionnaire d'aide à la conception des projets.
- Intégrer l'adaptation au changement climatique comme critère majeur de l'arbitrage des projets métropolitains.
- Créer un outil de recensement et de centralisation des études, démarches, et retours d'expérience par thématique, afin de mutualiser les connaissances.

Action IV.9. Optimiser la gestion des activités Eau et Assainissement

- Mettre en œuvre une stratégie de résilience face à la sécheresse, centrée sur la sobriété et la préservation de la ressource en eau :
 - Engager une réflexion globale sur le partage de l'eau avec toutes les parties prenantes (collectivités, agriculteurs, industriels, usagers).
 - Mettre en place une conférence annuelle territoriale de l'eau réunissant usagers, institutions et experts.
 - Créer un fonds d'aide à la récupération des eaux de pluie.

Action IV.10. Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets

- Etudier la faisabilité technique et économique de la décarbonation de l'UVE à long-terme, ainsi que des opportunités de valorisation du carbone capté à la cheminée. Réduire ainsi de 6 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle territoriale et de 36 % les émissions des services publics métropolitains.

Thématique V
Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Cette cinquième thématique développe deux politiques désormais transversales à l'ensemble du Plan Climat 2026-2032 : l'adaptation du territoire au changement climatique et la protection de la biodiversité. Ces deux leviers donnent une dimension systémique au Plan Climat en abordant les activités du territoire selon une approche plus transversale.

Cette thématique vise à renforcer la résilience du territoire, en cohérence avec le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) qui fixe notamment les objectifs suivants :

- protéger la population (axe 1) ;
- assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels (axe 2) ;
- adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à + 4°C (axe 3) ;
- protéger notre patrimoine naturel et culturel (axe 4) ;
- mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique (axe 5).

Afin de ne pas traiter de manière sectorielle la végétalisation ou la prévention des risques naturels, ce nouveau Plan Climat fait de l'adaptation et de la biodiversité, des politiques transversales, intégrées à tous les champs d'intervention de la Métropole.

Concrètement, la thématique **« Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience »** rassemble les actions destinées à conserver et restaurer le patrimoine naturel du territoire, tout en protégeant les habitants et les activités économiques face aux aléas naturels amplifiés par le changement climatique.

Il s'agit ainsi de renforcer la sécurité des populations et des activités, en intégrant les projections climatiques dans les politiques d'aménagement et de prévention des risques. Cela passe notamment par la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain bioclimatique, conçu comme un véritable outil d'adaptation territoriale.

La Métropole déploie également une stratégie pour la biodiversité, en combinant des aménagements favorables à la nature, des actions de prévention et de lutte contre les pollutions, ainsi qu'une meilleure diffusion des connaissances sur les milieux et les espèces.

Ainsi, cette thématique met en avant les bénéfices d'un patrimoine naturel - terrestre comme marin - en bonne santé : un réservoir de biodiversité remarquable, mais aussi des solutions fondées sur la nature et un puissant amortisseur face aux risques climatiques.

En particulier, cette thématique apporte des solutions aux trois finalités suivantes :



Finalité 1 : Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique	**Actions 1 à 3**
Finalité 2 : Adapter le territoire grâce aux solutions fondées sur la nature et la végétalisation urbaine	**Actions 4 et 5**
Finalité 3 : Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique"	**Actions 6 à 10**

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Action V.1 - Intégrer le changement climatique dans la politique de prévention des risques et sensibiliser les parties prenantes

Finalité

Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Prendre en compte le dérèglement climatique dans la politique de prévention des risques naturels permet d'anticiper l'évolution et la multiplication des aléas, qu'ils soient plus intenses ou plus fréquents. Cette approche renforce la capacité du territoire à protéger durablement les populations, les infrastructures et les activités économiques face aux phénomènes météorologiques extrême à venir.

Description et objectifs opérationnels

Le dérèglement climatique accentue l'intensité et la récurrence des phénomènes météorologiques connus, comme les inondations, les tempêtes ou les mouvements de terrain.

La politique de prévention des risques naturels doit désormais s'appuyer sur la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) afin d'adapter les stratégies locales à ces nouvelles réalités climatiques.

Concrètement, cette action consiste à actualiser les hypothèses d'aléas dans les plans de prévention, à vérifier la prise en compte des risques futurs dans les projets d'aménagement, et à sensibiliser l'ensemble des acteurs (élus, professionnels et citoyens) à l'intensification des phénomènes naturels liée au changement climatique.

Elle inclut également la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation du Parc national du Mercantour, territoire particulièrement exposé aux effets du dérèglement climatique.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **80% du volume d'investissement fait l'objet d'une analyse sous l'angle de l'adaptation**
- **100% des directions savent prendre en main les enjeux d'adaptation liés à leur métier d'ici 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Stratégie de riposte si débordement du Paillon
- 4 500 élèves sensibilisés par an par la Réserve communale
- Organisation de l'événement annuel « Ensemble face aux risques majeurs »

Sous-actions

1. Intégrer la TRACC dans les documents cadres internes, notamment dans le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et le Schéma directeur et zonages des eaux pluviales (GEMAPI).
2. Déployer des campagnes de sensibilisation innovantes et adaptées à chaque public (citoyens, entreprises, associations, scolaires, personnes âgées), à chaque secteur et à chaque risque (inondations, canicules, sécheresse, trait de côte, etc.), notamment via des tutoriels, pour une prise de conscience collective et des actions préventives efficaces.
3. Elaborer la Stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc national du Mercantour.
4. Animer la stratégie forestière du PNR des Préalpes d'Azur avec l'ensemble des acteurs concernés (enjeux filière bois, adaptation au changement climatique et gestion du risque incendie).
5. Sensibiliser et outiller les entreprises concernant les risques naturels et les accompagner lorsqu'elles subissent des aléas climatiques grâce à la plateforme Agence du risque des CMA et CCI.
6. Renforcer la formation des cadres et des élus de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du CCAS, à la gestion de crise et généraliser les formations premiers secours.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Prendre en compte la TRACC dans les Plans Communaux de Sauvegarde.

Entreprises : Mettre au point des plans de continuité d'activité prenant en compte la TRACC.

Action V.1 - Intégrer le changement climatique dans la politique de prévention des risques et sensibiliser les parties prenantes

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Nombre et montant des projets sur lesquels des avis sont formulés par le cercle pluridisciplinaire
- Nombre de campagnes de sensibilisations réalisées
- Nombre de documents cadres internes ayant été mis en conformité avec la TRACC
- Nombre de participants aux réunions du PNR
- Pourcentage de réalisation du plan d'actions PNR

Co-bénéfices



Santé
Améliore la préparation et la protection des populations face aux risques exacerbés par le changement climatique



Préservation des écosystèmes
Participe au renforcement de la capacité des écosystèmes à faire face aux aléas météorologiques



Adaptation au changement climatique
Réduit la vulnérabilité des habitants et des activités économiques face aux phénomènes climatiques extrêmes

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction du Cycle de l'eau et de la GEMAPI ; Direction de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs ; ASSER ; Parc national du Mercantour ; PNR des Préalpes d'Azur

Documents cadres internes :

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	2-5	1-3-4	6	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	1-2*-3-5-6*	4	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Action V.2 - Aménager le territoire pour absorber les chocs, déployer un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) bioclimatique

Finalité

Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain est qualifié de bioclimatique lorsqu'il optimise l'aménagement des quartiers en fonction du climat et qu'il intègre pleinement les enjeux d'adaptation. En définissant les règles d'évolution du territoire, le PLUm constitue un levier essentiel pour anticiper les effets du dérèglement climatique et renforcer la résilience métropolitaine à long terme.

Description et objectifs opérationnels

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain est le document cadre qui organise l'aménagement du territoire et oriente l'ensemble des politiques publiques locales. Il structure la vision d'un territoire résilient, capable de conjuguer développement et adaptation climatique.

Dans cette optique, cette action vise à adapter le PLUm en cours de révision en intégrant le changement climatique pour préserver la qualité de vie sur le territoire.

En pratique, cette action vise à apporter le cadre adapté à chacune des politiques publiques : aménagement, production d'énergie, alimentation en eau, mobilités, agriculture, etc.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **49 communes intègrent les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable**
- **Réduire de moitié l'artificialisation des sols d'ici 2031 et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Depuis 2019, 12 hectares de réduction de zones urbanisables
- Une consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en baisse : de 42 hectares par an (2010-2019) à 31 hectares par an (2019-2023).

Sous-actions

1. Anticiper l'évolution des principaux aléas, en particulier les vagues de chaleur et les inondations.
2. Réduire la consommation foncière et tendre vers le Zéro Artificialisation Nette.
3. Réintroduire l'eau et la biodiversité en milieu urbain, et repenser la place du minéral et du végétal.
 (*Cf. actions V.4.1, V.6.1 et V.6.2 pour plus de détails)*
4. Limiter les émissions de polluants atmosphériques et le niveau de bruit en proposant des aménagements adaptés.
5. Lutter contre les surchauffes estivales, en développant les bâtiments bioclimatiques.
6. Mettre en place des zones d'accélération des énergies renouvelables.
7. Protéger, développer et promouvoir l'agriculture. *(Cf. action III.1.1 pour plus de détails)*

Action V.2 - Aménager le territoire pour absorber les chocs, déployer un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) bioclimatique

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Proportion d'objectifs du Plan Climat intégrés dans le PLUm
- Suivi de la consommation d'espaces NAF et de l'artificialisation du territoire
- Evolution des surfaces des zonages U, AU, N, A à travers les modifications du PLUm

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Promeut des activités plus vertueuses limitant les émissions de GES



Amélioration de la qualité de l'air
Réduit le volume de véhicules en circulation et les émissions associées



Santé
Configure un territoire où la santé est mieux prise en compte



Préservation des écosystèmes
Restaure des réserves de biodiversité par les opérations de renaturation



Adaptation au changement climatique
Planifie un urbanisme adapté aux nouvelles conditions climatiques pour préserver la qualité de vie

Porteurs

Direction de l'Aménagement et de la Planification ; ASSER

Partenaires :

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Documents cadres internes :

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action			1-2-3-4-5-6-7	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action		Révision générale du PLUm	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action V.3 - Améliorer nos connaissances et les mesures face à l'augmentation des risques climatiques

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Finalité

Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Mieux connaître l'évolution des milieux et des phénomènes climatiques permet de renforcer les dispositifs d'alertes et de prévention face aux crues, sécheresses ou incendies. Cette amélioration des connaissances favorise une meilleure anticipation des risques et accroît la capacité du territoire à y faire face durablement.

Description et objectifs opérationnels

Au-delà des actions d'intégration des conséquences du dérèglement climatique dans les documents cadres et de sensibilisation du grand public, il est essentiel de développer une approche opérationnelle (études et aménagements) sur des enjeux spécifiques tels que la gestion de l'eau (qu'il s'agisse d'inondations ou de sécheresses) ou encore la prévention des incendies.

De manière pragmatique, cette action vise à approfondir les connaissances pour améliorer les systèmes d'alerte et de prévention des crues et des incendies.

Elle comprend également la mise en œuvre de mesures permettant de sécuriser la ressource en eau potable dans un contexte de réchauffement climatique.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Initier un suivi annuel des impacts financiers collectifs (infrastructures, équipements publics) et individuels (logements, biens privés) liés aux phénomènes météorologiques extrêmes**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Augmentation du nombre d'haut-parleurs en ville
- Mise en place du logiciel Télé-alerte (alerte sms)
- Installation d'une caméra thermique détectant les départs d'incendie sur le Mont Chauve
- Cartographie de l'aléa glissement de terrain
- Projet sur la gestion du risque vague-submersion
- Sécurisation du réseau d'eau potable

Sous-actions

1. Étudier la vulnérabilité des services eau et assainissement face au réchauffement climatique.
2. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable via la recherche de nouvelles ressources ou le renforcement des ressources actuelles, et la création d'une vaste zone interconnectée.
3. Poursuivre l'installation d'un système d'alerte de crue et de levée de doute (ajout de caméras sur des points sensibles lors de crues).
4. Gérer les vallons et les cours d'eau de manière à limiter les embâcles et les inondations en préservant les milieux naturels aquatiques et terrestres.
5. Expérimenter une sensibilisation passive aux risques inondations dans l'espace public (mobilier refuge, marquage au sol, visibilisation des niveaux d'eau).
6. Lutter contre les feux de forêts (entretien des abords de routes et respect des obligations légales de débroussaillage).
7. Installer des nouvelles caméras thermiques détectant les départs d'incendie.
8. Identifier, optimiser, développer les outils technologiques et cartographiques (SIG, météo, simulateurs, etc.) dans la prévention des risques liés au changement climatique.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Informer les habitants au sujet des risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Citoyens : Remplir le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) pour son foyer et parcourir le guide « Tous Responsables »

Action V.3 - Améliorer nos connaissances et les mesures face à l'augmentation des risques climatiques

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Nombre de systèmes d'alerte des crues et des incendies
- Dépenses engendrées par les dégâts liés à des phénomènes météorologiques extrêmes

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Encourage la préservation des forêts, principal puit de carbone du territoire



Amélioration de la qualité de l'air
Limite les risques d'incendie, limitant les émissions de particules et de polluants atmosphériques



Santé
Garantit un accès sécurisé et durable à la ressource en eau



Préservation des écosystèmes
Favorise la prévention des sécheresses et des incendies, protégeant la biodiversité



Adaptation au changement climatique
Améliore la compréhension des vulnérabilités du territoire pour mieux orienter les actions d'adaptation

Porteurs

Direction du Cycle de l'eau et de la GEMAPI ; Direction de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain ; ASSER ; Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (EAU d'AZUR) ; Direction de la Voirie de Nice ; Direction de la Propreté ; Direction Déléguée à la Voirie et aux Réseaux ; Direction Déléguée aux systèmes d'information

Documents cadres internes :

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	4-6-2	5	1-3	7-8

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	1-5-6*	1-3-4*-8	2-7

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action V.4 – Mettre en œuvre la Ville perméable

Finalité

Adapter le territoire grâce aux solutions fondées sur la nature et la végétalisation urbaine.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



La stratégie Ville perméable contribue à un rétablissement du cycle naturel de l'eau, en considérant les eaux de pluie comme une ressource à valoriser et non pas un déchet à évacuer. Elle vise à infiltrer l'eau de pluie dans les sols et assure une gestion intégrée des eaux de pluie en amont de tout projet. Elle contribue ainsi à recharger les nappes phréatiques, lutter contre les sécheresses, retrouver des sols vivants et améliorer la gestion des inondations.

Description et objectifs opérationnels

Le cycle naturel de l'eau est dégradé par l'artificialisation des terres sur les bassins drainants, ce qui accentue les crues et les sécheresses. Il s'agit ainsi de sortir d'un hydraulique rapide pour rééquilibrer le cycle naturel de l'eau.

Grâce à sa stratégie Ville perméable, la Métropole déploie des préconisations visant à intégrer systématiquement en amont de chaque opération d'aménagement des actions de désimperméabilisation et de gestion intégrée des eaux de pluie. Infiltrer, retenir l'eau de pluie afin de retrouver un sol vivant en milieu urbain.

Cette action suit l'avancée de cette stratégie, depuis l'intégration des principes dans les documents d'urbanisme territoriaux jusqu'à la mise en œuvre concrète des opérations et à leur suivi-évaluation.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **36 ha sur 6 ans de surfaces désimperméabilisées**
- **Intégration de la Ville perméable dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, dans le PLUm, dans le schéma directeur des eaux pluviales et dans le règlement d'assainissement**
- **95% des directions intègrent la Ville perméable dans leurs projets**
- **1 projet pilote de ralentissement des chemins de l'eau dans le Haut Pays ou Moyen Pays**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 68 réunions et instances de travail réalisées
- 1100 agents, élus, citoyens et enfants sensibilisés
- Elaboration de la stratégie Ville perméable
- Guide technique ville perméable CEREMA

Sous-actions

1. Mettre en œuvre la stratégie de Ville perméable sur les plans technique (préconisations), règlementaire (modifications du PLUm, mise à jour du règlement d'assainissement et compléments au règlement de voirie, création OAP dédiée au cycle de l'eau) et organisationnel (création d'un bureau dédié à une prise en compte systématique de la gestion des eaux pluviales dès la définition des projets).
2. Suivre la mise en œuvre opérationnelle du scénario Ville perméable, avec évaluation et capitalisation, grâce à un observatoire au sein de l'Agence d'Urbanisme Azuréenne.
3. Mettre en place un démonstrateur d'hydrologie régénérative dans les Haut et Moyen pays pour ralentir les chemins de l'eau en zone montagneuse.
4. Coordonner et animer l'élaboration du contrat avec l'Agence de l'eau, assurer son suivi de mise en œuvre et appuyer les actions phares du nouveau contrat 2025-2030, notamment la stratégie de sobriété en eau et les projets liés à la Ville perméable.
5. Faire vivre la démarche par des actions de sensibilisation tous publics et formation internes.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Participer à désimperméabiliser les sols.

Entreprises : Désimperméabiliser les sols de manière volontariste.

Citoyens : Prêter attention à l'importance de limiter l'artificialisation des parcelles.

Action V.4 - Mettre en œuvre la Ville perméable

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Surface désimperméabilisée ou renaturée
- Surfaces déconnectées via les projets estampillés Ville perméable
- Nombre de projets d'aménagement urbain estampillés ville perméable
- Pourcentage de projets Ville perméable/somme des projets
- Volume de pluie supplémentaire infiltré dans le sol

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Limite l'artificialisation des sols, source d'émissions de GES



Santé
Atténue les effets des îlots de chaleur et améliore le confort thermique en ville



Préservation des écosystèmes
Libère des surfaces pour la renaturation et favorise les continuités écologiques et les sols vivants



Adaptation au changement climatique
Rétablit un cycle de l'eau plus naturel, rechargeant les nappes phréatiques et améliorant la gestion des inondations par ruissellement

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction du Cycle de l'eau et de la GEMAPI

Partenaires :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (EAU d'AZUR), Agence d'Urbanisme Azuréenne

Documents cadres internes :

Stratégie Ville perméable

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	5-4	2	1-3	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	4*-5*	1-2	3

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Action V.5 - Réaménager les quartiers pour en faire des lieux de vie arborés, rafraîchissants et résilients face au changement climatique

Finalité

Adapter le territoire grâce aux solutions fondées sur la nature et la végétalisation urbaine.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Avec la multiplication et l'intensification des vagues de chaleur, la lutte contre les îlots de chaleur devient un levier majeur d'adaptation. La végétalisation et le retour de la nature en ville permettent de rafraîchir les espaces urbains, améliorer le confort thermique et protéger la santé des populations et des écosystèmes. Ces aménagements contribuent à rendre les quartiers plus agréables, résilients et soutenables face au réchauffement climatique.

Description et objectifs opérationnels

La végétalisation de l'espace public est une compétence principalement communale. Afin de réduire les îlots de chaleur, Nice et plusieurs autres villes de la Métropole s'emparent de ce levier pour préserver la qualité de vie de leurs habitants.

Des expérimentations innovantes sont menées comme la bioréactivation des sols sur le Grand Parc de la Plaine du Var (GPPV).

Parallèlement, la Métropole poursuit les recherches sur la formation des îlots de chaleur afin de mieux accompagner les urbanistes, paysagers, promoteurs, aménageurs et ainsi réaliser les projets urbains en conséquence.

Cette action combine ainsi des réalisations concrètes de renaturation et un travail prospectif sur la planification et le suivi de la résilience urbaine.

Cette dynamique intègre également le déploiement de fontaines d'eau potable sur l'espace public, contribuant à l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs.

Objectifs quantifiés de l'action, pour la ville de Nice :

- **95% de la population a accès à un espace vert, sportif ou convivial à 300m de chez soi, d'ici 2032**
- **50% de la population a accès aux 3 critères**

Déjà réalisé, à Nice - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 248 820 arbres plantés
- 8 ha renaturés grâce à la promenade du Paillon 2
- 5,3 ha renaturés grâce au GPPV
- 88 cours d'école et 16 crèches verdies
- Thèse sur les îlots de chaleur
- 2024 : 92% des Niçois voient 3 arbres depuis leur domicile et 37,5% bénéficient des 3 critères

Sous-actions

1. Mener une étude visant à définir précisément les zones les plus propices à la formation d'îlots de chaleur sur le territoire métropolitain et définir des espaces refuges pendant les canicules.
2. Inciter et accompagner les aménageurs à intégrer systématiquement, dès la conception de leurs projets urbains, des mesures de lutte contre les îlots de chaleur afin d'atteindre une température du site plus basse que celle observée avant-projet.
3. Aménager les espaces publics de manière à apporter de la nature en ville et réduire les îlots de chaleur :
 - massifier la plantation d'arbres en zones urbaines, en suivant la règle des 3-30-300 et du "bon arbre au bon endroit" ;
 - poursuivre la renaturation des cours d'écoles et de crèches ;
 - procéder au retraitement des pieds d'arbres déjà plantés et en enrobés.
4. Poursuivre la création du Grand Parc de la Plaine du Var (GPPV).
5. Renforcer la mise en place des fontaines à eau potable sur l'espace public de la ville de Nice.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Végétaliser les centres-villes.

Entreprises : Renaturer au maximum les parcelles.

Citoyens : Renaturer au maximum les parcelles.

Action V.5 - Réaménager les quartiers pour en faire des lieux de vie arborés, rafraîchissants et résilients face au changement climatique

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets urbains accompagnés ayant intégrés des mesures de lutte contre les îlots de chaleur
- Pourcentage de la population ayant accès à la végétalisation (règle du 3-30-300) :
 - Au moins 3 arbres visibles depuis son domicile
 - Couverture arborée de 30% minimum dans son quartier
 - Espace vert, sportif ou convivial à 300m de chez soi
- Plantation d'arbres sur la commune de Nice
- Végétalisation des cours d'école sur la commune de Nice
- Nombre de fontaines à eau potable sur l'espace public de la ville de Nice

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Augmente le stockage de carbone grâce aux plantations



Amélioration de la qualité de l'air
Limite la pollution atmosphérique, amplifiée lors des épisodes de canicule.



Santé
Protège les populations des effets sanitaires liés aux fortes chaleurs



Préservation des écosystèmes
Contribue au dynamisme des écosystèmes



Adaptation au changement climatique
Maintien des conditions d'habitabilité confortables et soutenables, même en période de canicule

Porteurs

Direction des Espaces verts ; Direction de la Voirie de Nice ; Direction de la Famille ; Direction de la Santé ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de l'Aménagement et de la Planification ; ASSER ; Direction de l'Information géographique ; Direction de l'Espace public et des Infrastructures

Partenaires :

SPL Côte d'Azur Aménagement

Documents cadres internes :

Stratégie biodiversité et renaturation ; Stratégie Ville perméable ; Charte de l'arbre ville de Nice

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action		1-2		3-4-5

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1M €	1M € < X < 5 M€	> 5 M€
N° sous-action	1-2-3-5	4	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Action V.6 - Mieux protéger les espèces, les réservoirs et les corridors pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire

Finalité

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique".

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Des écosystèmes naturels en bonne santé constituent un rempart naturel face aux effets du changement climatique et permettent de maintenir ses équilibres naturels.

Description et objectifs opérationnels

La Métropole dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, qui constitue un atout majeur mais aussi un patrimoine fragilisé, soumis à la fois aux pressions humaines et aux impacts du changement climatique.

Ces dernières décennies sont en effet marquées par une érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale et locale.

Cette action vise à protéger les écosystèmes les plus remarquables en intégrant leur préservation dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale, et à animer les sites Natura 2000 terrestres pour assurer une gestion cohérente et durable.

Elle poursuit également l'objectif de restaurer et renforcer les continuités écologiques sur l'ensemble du territoire, afin de garantir la circulation des espèces et le bon fonctionnement des milieux naturels.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Tendre vers 100% de protection des cœurs de réservoir écologique**
- **Restaurer 5 corridors écologiques**

Sous-actions

1. Renforcer la renaturation du territoire et la protection de la biodiversité dans le futur PLUm révisé avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Biodiversité.
2. Élaborer une nouvelle trame verte et bleue ambitieuse et intégrée au futur PLUm révisé augmentant la protection forte des réservoirs et corridors de biodiversité.
3. Créer de nouvelles aires terrestres protégées, restaurer des corridors et réservoirs de biodiversité et préserver des espèces remarquables ou en danger.
4. Agir pour des forêts plus riches écologiquement et gérer leur expansion pour conserver une mosaïque de milieux naturels différents.
5. Protéger et restaurer les zones humides, dont les vallons, dans le cadre du futur Plan métropolitain de Gestion stratégique des Zones humides.
6. Animer et gérer 6 sites Natura 2000 terrestres et aquatiques pour un équilibre entre développement rural et préservation de la biodiversité.

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Création de la trame verte et bleue et intégration au PLUm
- 7 sites Natura 2000 gérés par la Métropole sur les 13 présents sur son territoire

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Veiller à la préservation des espaces naturels d'intérêt.

Entreprises : Étudier l'impact des activités sur la biodiversité.

Citoyens : Développer sa curiosité pour les écosystèmes.

Action V.6 - Mieux protéger les espèces, les réservoirs et les corridors pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Nombre de continuités écologiques améliorées, restaurées et/ou protégées
- Nombre de cœurs de réservoir écologique améliorées, restaurées et/ou protégées
- Nombre de zones humides améliorées, restaurées et/ou protégées
- Surfaces d'aires terrestres protégées

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Préserve les zones humides qui sont de grands puits de carbone naturels



Santé
Améliore la santé publique en renforçant les liens entre santé humaine, animale et environnementale (Santé unique)



Préservation des écosystèmes
Favorise un bon fonctionnement écologique du territoire



Adaptation au changement climatique
Agit sur l'état des écosystèmes, qui deviennent plus résistants aux aléas

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de l'Aménagement et de la Planification

Partenaires :

Parc national du Mercantour

Documents cadres internes :

Stratégie biodiversité et renaturation

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	6		1-2-4	3-5

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action		1-2-3-4-6*	3-5

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Fonds verts, FEADER, Région, Agence de l'eau

Action V.7 - Renaturer le territoire en intégrant la biodiversité aux décisions et projets de développement

Finalité

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique".

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



La préservation des écosystèmes constitue une mesure d'adaptation majeur face au dérèglement climatique. En milieu urbain, la forte artificialisation des sols amplifie les effets des vagues de chaleur et les inondations. Renaturer les espaces permet de bénéficier des services écosystémiques naturels (régulation thermique, gestion des eaux pluviales, amélioration de la qualité de l'air, etc.) et renforce la résilience territoriale face aux aléas climatiques.

Description et objectifs opérationnels

La revitalisation des écosystèmes naturels repose sur une meilleure intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et les projets urbains, y compris dans les milieux fortement anthropisés.

Cette action vise à accompagner les acteurs publics et privés dans la végétalisation adaptée des espaces, la restauration des continuités écologiques et la valorisation écologique du patrimoine bâti et foncier, tout en favorisant la création de niches de biodiversité et la libre circulation des espèces au sein du territoire.

Elle encourage également la mobilisation de tous les acteurs (entreprises, associations et particuliers) afin de multiplier les initiatives locales et de constituer un maillage écologique cohérent à l'échelle territoriale.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **100% des projets d'aménagements portent une attention certaine à la renaturation**
- **Maintenir ou augmenter le nombre d'éleveurs soutenus pour leur pratique biodiversité**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés
- 30 projets d'aménagement accompagnés chaque année limitant leurs impacts sur la biodiversité
- 15 éleveurs couvrant 1620 hectares soutenus par la Métropole pour leurs pratiques favorables à la biodiversité (contre 620 hectares en 2022)
- 3 passages à faune sous la route créés entre 2021 et 2025 : le premier comptabilise 4 962 passages, toutes espèces confondues en 26 mois (plus de 28 espèces identifiées)

Sous-actions

1. Intégrer plus de passages et de dispositifs favorables à la faune et favoriser la végétalisation qualitative pour la biodiversité dans les espaces publics, les infrastructures routières, les bâtiments, les canaux et les autres ouvrages métropolitains.
2. Restaurer et améliorer la valeur écologique du patrimoine foncier métropolitain dans le cadre d'un partenariat avec EAU d'AZUR.
3. Accompagner les services métropolitains, les acteurs du territoire et les particuliers pour végétaliser "mieux et au bon endroit" et "préserver et favoriser" la faune dans leurs équipements et projets.
4. Mobiliser les acteurs pour (re)planter des haies naturelles et diversifiée, refuges primordiaux pour la faune dans les milieux anthropisés dans l'espace privé et public.
5. Soutenir le monde agricole et rural pour leurs services favorables à la biodiversité.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Améliorer la valeur écologique du patrimoine communal.

Entreprises : Améliorer la valeur écologique de son patrimoine.

Citoyens : Améliorer la valeur écologique de son patrimoine.

Action V.7 - Renaturer le territoire en intégrant la biodiversité aux décisions et projets de développement

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Surface de restauration et/ou de renaturation dans le cadre des aménagements de la Métropole et de partenaires
- Nombre de projets métropolitains ou de partenaires intégrant un volet « Renaturation et biodiversité »

Co-bénéfices



Santé
Favorise un environnement plus sain, bénéfique pour la santé et le bien-être de tous



Préservation des écosystèmes
Améliore les conditions de vie des espèces animales et végétales



Adaptation au changement climatique
Développe la nature en ville pour renforcer la résilience face aux chaleurs urbaines

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Partenaires :

Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (EAU d'AZUR)

Documents cadres internes :

Stratégie biodiversité et renaturation

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-3-5		2-4	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	3*-4	2-5*	1*

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Fonds verts, FEADER, Région, Agence de l'eau, UE

Action V.8 - Réduire les pollutions pour protéger la santé humaine et celles de la faune et la flore

Finalité

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique".

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Préserver la santé des écosystèmes en réduisant les différentes formes de pollution renforce leur capacité à résister aux aléas climatiques et les services essentiels qu'ils fournissent au territoire.

Description et objectifs opérationnels

Les écosystèmes naturels subissent de multiples pressions liées aux pollutions, qu'elles soient chimiques, physiques, sonores ou lumineuses.

Cette action vise à réduire l'ensemble de ces atteintes en coordonnant les initiatives de prévention et de lutte, qu'il s'agisse des dépôts de déchets sauvages, des déversements non contrôlés, ou de pollution lumineuse, aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres.

Elle comprend également le combat contre l'introduction et le développement des espèces exogènes envahissantes, animales ou végétales, dont la prolifération menace la biodiversité locale et la stabilité des milieux.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Réaliser 5 nettoyages de sites naturels**
- **Sensibiliser 10 nouvelles communes à la protection de la biodiversité nocturne et la lutte contre la pollution lumineuse**
- **Maintenir à 34 ou augmenter le nombre des communes engagées dans la réduction de l'éclairage public**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 18 villes labellisées « Villes et villages étoilés » (+17 depuis 2021)
- 34 communes engagées dans une démarche d'extinction partielle de l'éclairage nocturne
- 56% des points lumineux de l'éclairage public sont des LED (18 000 lampes remplacées, atteignant 42 500 lampes LED)
- 37% de réduction des consommations d'énergie de l'éclairage public (-13,9 GWh)

Sous-actions

1. Renforcer la lutte contre les décharges sauvages, les comblements de vallons par les déchets inertes, en mobilisant acteurs et usagers et en intensifiant les opérations de nettoyages de sites terrestres et aquatiques.
2. Protéger la biodiversité en poursuivant la lutte contre la pollution lumineuse liée aux éclairages publics et privés tout en optimisant leur consommation d'énergie.
3. Animer et promouvoir la réserve internationale de ciel étoilé Alpes Azur Mercantour en collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur sur le territoire.
4. Mobiliser acteurs et particuliers pour limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes impactant l'homme, les paysages, la faune et la flore locales.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Contribuer à la lutte contre les dépôts sauvages.

Entreprises : Prêter attention à la pollution lumineuse de ses sites.

Citoyens : Préférer des éclairages extérieurs positionnés vers le bas, à détection de présence et de couleur orange.

Action V.8 - Réduire les pollutions pour protéger la santé humaine et celles de la faune et la flore

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Nombre d'opération de nettoyage de sites naturels
- Nombre de communes engagées dans la démarche de lutte contre la pollution lumineuse
- Nombre de communes sensibilisées à la protection de la biodiversité nocturne et la lutte contre la pollution lumineuse
- Consommation d'énergie annuel de l'éclairage public

Co-bénéfices



Efficacité énergétique et développement des EnR
Réduit la consommation électrique liée à l'éclairage public



Santé
Diminue les risques sanitaires liés aux espèces invasives



Préservation des écosystèmes
Limite les pollutions et préserve l'équilibre des milieux naturels



Adaptation au changement climatique
Améliore la résilience des écosystèmes face au réchauffement climatique

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction du Cycle de l'eau et de la GEMAPI ; Direction de la Réglementation ; Direction la Police municipale ; Direction de la Santé ; Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Direction des Réseaux ; PNR des Préalpes d'Azur ; Parc national du Mercantour ; Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (EAU d'AZUR) ; ASSER

Documents cadres internes :

Stratégie biodiversité et renaturation

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3-4			

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	1-4	3	2

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action V.9 - Renforcer l'évaluation, la connaissance et l'appropriation par tous dans le cadre de l'Observatoire Biodiversité et Renaturation

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Finalité

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique".

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Mieux connaître la biodiversité, c'est mieux la protéger. Dans un contexte de réchauffement climatique, la compréhension fine des dynamiques écologiques permet d'adapter les politiques publiques et de préserver les services écosystémiques essentiels à la résilience du territoire. Une biodiversité préservée renforce ainsi la capacité d'adaptation face aux aléas climatiques.

Description et objectifs opérationnels

Afin d'améliorer la protection des écosystèmes, la Métropole renforce les actions d'observation, d'évaluation et de diffusion des connaissances sur la biodiversité à travers son Observatoire Biodiversité et Renaturation.

Cette action vise à mieux connaître les écosystèmes, à évaluer l'efficacité des politiques de préservation et à rendre ces informations accessibles à l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle comprend également un important volet de sensibilisation et d'appropriation de divers publics, afin que chacun puisse comprendre les enjeux et contribuer à la protection du vivant.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **20% des communes sont couvertes par un Atlas de Biodiversité Communal**
- **3 000 personnes sensibilisées à la biodiversité chaque année**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 7 Atlas de la Biodiversité Communale en cours ou réalisés
- Portrait métropolitain de la biodiversité élaboré
- 2 000 personnes sensibilisées chaque année

Sous-actions

1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance de la biodiversité à travers la poursuite du portrait métropolitain, le soutien aux Atlas communaux et la conduite d'études et d'inventaires ciblés et des opérations de sciences participatives.
2. Améliorer la connaissance et continuer la démarche inter-parcs alpins « Sentinelles des Alpes » pour suivre les impacts du changement climatique.
3. Augmenter les évaluations des efforts engagés et les suivis écologiques des gains en matière de biodiversité et de renaturation.
4. Partager les données et connaissances acquises dans le cadre de l'observatoire métropolitain Biodiversité et renaturation, aux acteurs et au grand public.
5. Développer la culture de "biodiversité et renaturation" pour une meilleure appropriation et prise en compte par tous, à travers les opérations de découverte et de sensibilisation "Curieux de Nature", d'outils d'accompagnement adaptés et la valorisation de la richesse de la biodiversité locale.
6. Proposer des animations dans le cadre du Label Rivière sauvage sur l'Estéron.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Accueillir des expositions sur la biodiversité.

Citoyens : Participer à des dénombrements d'espèces.

Action V.9 - Renforcer l'évaluation, la connaissance et l'appropriation par tous dans le cadre de l'Observatoire Biodiversité et Renaturation

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Nombre d'inventaires naturalistes réalisés
- Nombre d'atlas de la biodiversité communale existant
- Nombre de personnes sensibilisées à la biodiversité par la Métropole

Co-bénéfices



Préservation des écosystèmes
Améliore la connaissance et le suivi de de la biodiversité locale pour me orienter les actions de préservation



Adaptation au changement climatique
Renforce la compréhension des évolutions écologiques liées au dérèglement climatique permettant l'ajustement des politiques d'adaptation

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Parc national du Mercantour ; PNR des Préalpes d'Azur

Documents cadres internes :

Stratégie biodiversité et renaturation

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3-4-5	6		

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	2-4-6	1-3-5	

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Action V.10 - Valoriser et protéger durablement la mer

Finalité

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique".

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Protéger les écosystèmes marins permet de renforcer leur capacité à faire face aux pressions liées aux activité humaines et aux canicules marines. Une mer en bonne santé contribue à la régulation du climat, à la protection du littoral et à la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

Description et objectifs opérationnels

La mer constitue un marqueur identitaire majeur du territoire métropolitain et un atout écologique, économique et paysager.

Hotspot de biodiversité, le milieu marin abrite des écosystèmes diversifiés qui jouent un rôle dans l'atténuation des phénomènes climatiques et permettent une meilleure qualité de vie des riverains. Or, ces écosystèmes sont fragilisés à la fois par les activités humaines et par les effets du changement climatique.

Cette action regroupe l'ensemble des démarches visant à préserver la biodiversité marine, lutter contre les pollutions sonores et lumineuses, et sensibiliser les usagers afin de renforcer la connaissance et l'appropriation collective des enjeux liés à la mer.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **100% des ports certifiés ports propre en 2030 et engagés dans la démarche « ports propres et actifs en biodiversité »**
- **100% des herbiers de posidonie protégés**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 3 ports sur 8 certifiés "Ports Propres et actifs en Biodiversité"
- 14 jours en mer effectués par les écogardes de l'AMP du Cap Ferrat et 61 bateaux sensibilisés pendant la période estivale 2025
- Des milliers de personnes sensibilisées aux aires marines protégées (AMP) du territoire
- Création d'une AMP sur Nice
- Première des trois phases de réalisation du STERE

Sous-actions

1. Étendre et renforcer les aires marines protégées (AMP de Nice, Natura 2000 Cap Ferrat, ZMP Cagnes, etc.).
2. Certifier tous les ports de la Métropole "Ports propres" ou "Ports propres et actifs en biodiversité".
3. Suivre l'état de santé et de conservation des habitats naturels et notamment des récifs coralligènes (indicateur fort du changement climatique) et des herbiers de Posidonie et réduire les pressions sur ceux-ci.
4. Réaliser un suivi des espèces exotiques envahissantes et de leur impact sur les écosystèmes locaux maritimes.
5. Poursuivre les suivis des cétacés (Sanctuaire Pelagos) et les actions de protection des mammifères marins.
6. Réduire les pressions sonores et lumineuses sur le milieu marin (volet sonore intégré dans le PPBE).
7. Approfondir la coopération avec les autorités de police en mer pour augmenter et améliorer la surveillance maritime.
8. Mettre en œuvre le schéma territorial de restauration écologique (STERE).
9. Sensibiliser et accompagner les acteurs territoriaux (portuaires, touristiques, collectivités, socioprofessionnels, etc.) dans la transition écologique (ancrage des navires, gestion des pollutions, banquettes de posidonie, etc.).
10. Poursuivre les actions de sensibilisation sur les écosystèmes et les bons gestes à adopter.

Action V.10 - Valoriser et protéger durablement la mer

Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Indicateurs de suivi

- Superficie des aires marines protégées par typologie de protection
- Nombre de ports certifiés ports propres et ports propres et actifs en biodiversité
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de jours de surveillance en mer
- Evolution de la surface d'herbier
- Pourcentage de navires encrant dans l'herbier

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Protège les herbiers de posidonie, puits de carbone importants



Amélioration de la qualité de l'air
Réduit les émissions liées aux activités portuaires grâce à la certification Ports Propres



Santé
Améliore la qualité des eaux de baignade et réduit l'installation d'espèces pathogènes ou invasives



Préservation des écosystèmes
Favorise la préservation des écosystèmes marins et des habitats côtiers



Adaptation au changement climatique
Améliore la résistance et la résilience des milieux marins à faire face aux canicules marines et aux pressions climatiques

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction des Activités portuaires et maritimes

Partenaires :

Services de l'Etat (DDTM, DREAL, DIRM, Préfecture maritime) ; OFB ; Agence de l'Eau ; Région

Documents cadres internes :

Schéma territorial de restauration écologique (STERE) ; Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Cap Ferrat ; Plan d'actions métropolitain pour la conservation des cétacés ; Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3-4-5-6-7-9-10	1	2-8	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 50 000 €	50 000 € < X < 500 000 €	> 500 000€
N° sous-action	3-4*-5-6-7-9-10	1-2	8

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Pour la thématique **« Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience »**, des **pistes de propositions « avec mesures supplémentaires »** (**AMS**) ont été identifiées par action structurante et sont présentées ci-dessous :

Action V.1. Intégrer le changement climatique dans la politique de prévention des risques et sensibiliser les parties prenantes

- Intensifier les journées d'information et de sensibilisation sur les crises (climat, biodiversité, ressources) et les risques, en les ancrant dans une vision locale et en intégrant des exemples diversifiés issus de la société civile (citoyens, TPE/PME, artisans, commerces, hôteliers, services publics).
- Créer un Comité Local de Suivi des Risques pour rassembler les différents acteurs du risque internes et externes afin de mieux partager les informations, études et retours d'expérience, suivre les projets en cours et à venir ou encore proposer des interventions d'experts sur des sujets spécifiques.
- Accompagner les entreprises dans l'adaptation au changement climatique de leurs activités.
- Développer l'observatoire des risques climatiques territoriaux accessible à tout public en ligne, intégrant des scénarios prospectifs et des cartographies interactives.

Action V.3. Améliorer nos connaissances et les mesures face à l'augmentation des risques climatiques

- Etudier la vulnérabilité des réseaux (électricité, internet) au changement climatique, notamment via des modélisations des impacts attendus sur les réseaux en cas de crise climatique ou selon les évolutions projetées des aléas.
- Préparer et déployer un Plan Canicule à l'échelle de la Métropole pour protéger les populations vulnérables en cas de pics de chaleur, dont :
 - Encourager le télétravail et les horaires flexibles, lorsque cela est possible, lors des pics de chaleur ou d'ozone ;
 - Anticiper les potentiels risques en cascade liés à la forte consommation d'énergie des pompes à chaleur, la consommation d'eau en cas de sécheresse et la pression sur les hôpitaux.
- Réaliser des inventaires et des cartographies plus poussées pour identifier : les dépendances (alimentaires, énergétiques), les zones à renforcer en priorité (ruptures de perméabilité écologique et espaces existants peu attractifs pour la faune), les vulnérabilités des infrastructures et des territoires.

Action V.4. Mettre en œuvre la Ville perméable

- Capitaliser sur l'expérience des démonstrateurs pour aménager le territoire afin de lui permettre d'absorber les aléas naturels, notamment les inondations, les tempêtes et les sécheresses, en limitant au maximum les impacts.

Action V.5. Réaménager les quartiers pour en faire des lieux de vie arborés, rafraîchissants et résilients face au changement climatique

- Déployer une stratégie de trame brune, par la désimperméabilisation et la restauration en profondeur des sols, associée à une végétalisation dense et ombragée.

- Supprimer progressivement les climatiseurs individuels et raccorder les bâtiments aux réseaux thermiques afin de limiter les îlots de chaleur.
- Promouvoir la végétalisation des toitures, en faible épaisseur avec une variété de plantes formant un ensemble plus résilient (limiter l'ensoleillement zénithal des toitures).
- Définir des préconisations d'aménagement des villes adaptées au climat actuel et futur (dont le risque de canicule), en s'appuyant sur les travaux scientifiques.

Action V.6. Mieux protéger les espèces, les réservoirs et les corridors pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire

- Augmenter le contrôle du respect des règles de préservation de la nature en étudiant la faisabilité de créer une équipe métropolitaine de type « brigade verte ».
- Etudier la faisabilité de créer un Fonds métropolitain de préservation de la biodiversité et de renaturation du territoire, destiné à financer les actions volontaires et celles de compensation écologique.

Thématique VI
Mieux agir et vivre ensemble

L'atteinte des objectifs du Plan Climat 2026-2032 suppose l'implication des forces vives du territoire : entreprises, associations, habitants, collectifs, etc. L'objectif de cette dernière thématique consiste à mobiliser tous les publics autour des enjeux du Plan Climat, afin de mettre à profit l'énergie, les compétences et la créativité des acteurs locaux au service de la transition écologique.

Les leviers de mobilisation sont nombreux : actions de sensibilisation, accompagnement au changement, animation de réseaux, soutien aux initiatives locales, mais aussi évolution des pratiques internes et des modèles économiques. Si le précédent Plan Climat 2019-2026 comportait déjà un axe dédié à la mobilisation, ce nouveau plan active plus fortement l'ensemble de ces leviers.

Cette thématique adopte également une approche systémique : il ne s'agit plus seulement de mener des actions de mobilisation, mais également de s'appuyer sur le fonctionnement quotidien de la Métropole pour en faire un moteur de transition écologique, en intégrant cette logique dans les politiques internes, les marchés publics, les partenariats et les dispositifs d'innovation.

Concrètement, la thématique **« Mieux agir et vivre ensemble »** rassemble les actions visant à instaurer une coopération durable entre la Métropole et les acteurs locaux, à mobiliser un large public autour de la transition écologique et à renforcer les partenariats - notamment avec les organismes de recherche - pour bénéficier de leurs connaissances, retours d'expérience et innovations utiles à la mise en œuvre du Plan Climat. Elle intègre également le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), afin d'en faire un levier structurant d'accélération de la transition. Enfin, elle vise à diffuser largement la culture de la transition grâce à la sensibilisation, aux formations et à diverses actions d'accompagnement.

Ainsi, cette thématique met en avant les bénéfices d'une participation active des habitants et de l'ensemble des acteurs locaux à la dynamique du Plan Climat, au service d'un territoire plus solidaire et plus résilient.

En particulier, cette thématique renforce les actions menées à travers deux finalités :



Finalité 1 : Accroître les coopérations favorisant la transition écologique	**Actions 1 et 2**
Finalité 2 : Structurer un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs pour diffuser la culture de la transition écologique	**Actions 3 et 4**

Action VI.1 - Participer à des initiatives locales et européennes pour bénéficier de retours d'expérience et d'innovations sur le territoire

Mieux agir et vivre ensemble

Finalité

Accroître les coopérations favorisant la transition écologique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Le partage et l'amélioration des connaissances scientifiques sur l'environnement favorisent la mise en place d'actions vertueuses sur le territoire. Ces coopérations contribuent à une adaptation plus efficace et sont source de résilience collective face aux effets du changement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Afin d'accompagner sa transition écologique, la Métropole initie de nombreux partenariats avec des organismes de recherche et des réseaux nationaux et internationaux.

L'objectif est de bénéficier des avancées scientifiques et technologiques pour accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes au service de la trajectoire énergie-climat.

La Métropole développe ainsi des conventions avec des partenaires publics aux expertises complémentaires, comme le centre national spatial (CNES) pour l'utilisation de l'imagerie spatiale, l'office national des forêts (ONF) pour la restauration écologique et le suivi des forêts, le Cerema pour le déploiement de la Stratégie Ville Perméable, l'Université Nice Côte d'Azur et d'autres organismes de recherche.

En parallèle, la Métropole participe à plusieurs réseaux de coopération, notamment l'Assemblée transfrontalière franco-italienne, Eurocities et la Convention des Maires, qui favorisent le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques pour limiter l'impact du changement climatique.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **20 nouvelles actions ambitieuses nées de ces partenariats d'ici 2030**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Engagement dans Cit'ergie (ex-TETE) depuis 2009
- Création du Club Energie par la CCI (2020)
- 33 projets transfrontaliers France-Italie
- 221 financements de projets verts attribués par l'UE, l'Etat, la région Sud-PACA et le département des Alpes-Maritimes

Sous-actions

1. Accroître les conventions avec des partenaires publics aux expertises complémentaires.
2. Développer les partenariats avec l'Université Nice Côte d'Azur et les organismes de recherche.
3. Elargir les échanges du Club Energie Côte d'Azur aux thématiques Eau et Déchets.
4. Coordonner l'Assemblée transfrontalière franco-italienne pour le Climat grâce au projet PITER Alpimed+.
5. Travailler sur un modèle durable de gestion et de protection des ressources naturelles pour renforcer la résilience de nos territoires dans le cadre du Projet ECOTERR (PITER Alpimed+).
6. Reconduire l'engagement de la Métropole dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) de l'ADEME.
7. Animer et suivre les projets européens environnementaux (mobilité et alimentation durable, adaptation au climat, préservation des ressources, développement des énergies renouvelables).
8. Poursuivre notre engagement dans le réseau européen Eurocities.
9. Participer à la charte mission océan de l'UNOC.
10. Prendre part aux activités de la Convention des Maires et maintenir les reportings bisannuels.

Action VI.1 - Participer à des initiatives locales et européennes pour bénéficier de retours d'expérience et d'innovations sur le territoire

Mieux agir et vivre ensemble

Indicateurs de suivi

- Nombre de recommandations de partenaires intégrées au Plan Climat
- Suivi de la trajectoire d'évolution dans le programme TETE
- Nombre de projets multi-partenariaux
- Nombre de financements reçus pour des projets verts

Porteurs

Direction de l'Innovation et de la Ville Intelligente ; Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation ; Direction de la Montagne et de l'Agriculture ; Direction de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation ; Dir. du Cycle de l'eau et de la GEMAPI

Partenaires :

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte d'Azur ; ONF ; Cerema ; Université Côte d'Azur ; CNES ; Agence d'Urbanisme Azuréenne ; Région Sud ; IGN

Documents cadres internes :

Schéma métropolitain de l'enseignement supérieur et de l'innovation (SMESRI) ; Convention cadre de partenariat entre Université Côte d'Azur, Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Contribue à identifier/mener des actions réduisant l'impact de nos modes de vie sur le climat

Amélioration de la qualité de l'air
Contribue à identifier/mener des actions réduisant l'impact de nos modes de vie sur la qualité de l'air

Efficacité énergétique et développement des EnR
Contribue à identifier/mener des actions permettant la transition énergétique

Préservation des écosystèmes
Aide à préserver les écosystèmes montagnards et marins

Adaptation au changement climatique
Améliore la connaissance et l'innovation pour s'adapter au changement climatique

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-5-7-8-9	3-6-10	4	

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000 €
N° sous-action	3-8	1-2-6-7-8 9-10	1-5 4-6

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs :

Sous-action 5 : PITER Alpimed+ ECOTERR : 221k€

Action VI.2 - Utiliser la commande publique comme accélérateur de la transition écologique sur le territoire

Mieux agir et vivre ensemble

Finalité

Accroître les coopérations favorisant la transition écologique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



En soutenant les filières durables, responsables et innovantes grâce à la commande publique, cette démarche favorise l'émergence d'un écosystème plus autonome et résilient face aux perturbations à venir.

Description et objectifs opérationnels

La commande publique constitue l'un des principaux leviers à la disposition des collectivités pour façonner un tissu économique local sobre et résilient.

Par son volume de commandes et de filières concernées, elle permet d'avoir un impact direct et significatif sur la transition écologique et sociale du territoire.

A travers le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), la Métropole souhaite faire des achats publics un outil d'innovation et d'exemplarité, au service d'un développement économique responsable et d'une meilleure adaptation au changement climatique.

Ce dispositif vise à intégrer, dans chaque marché public, des critères environnementaux, sociaux et d'économie circulaire, afin de stimuler les pratiques vertueuses et accompagner les acteurs locaux dans leur transition.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **50 % des marchés de travaux inclut une clause ou un sous-critère relatif à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- Mise à jour du SPASER en 2023
- 383 agents formés sur la thématique de la Commande publique durable
- 85% des marchés comportent une considération environnementale et/ou sociale (France : 51%)

Sous-actions

1. Innover dans la commande publique pour faire des achats un levier majeur de développement économique responsable.
2. Diminuer l'impact des achats publics (déchets, impacts sur la santé et sur la biodiversité, etc.) et contribuer à l'adaptation au changement climatique.
3. Porter l'attention à une commande publique inclusive au service d'une économie sociale et solidaire.
4. Configurer une gouvernance optimisée pour développer les achats durables.

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : S'inspirer des bonnes pratiques métropolitaines pour faire de la commande publique un levier de développement local responsable.

Entreprises : Travailler sa chaîne de valeur afin que les achats contribuent à un territoire sobre et résilient.

Citoyens : Utiliser ses achats pour soutenir une économie sobre et résiliente.

Action VI.2 - Utiliser la commande publique comme accélérateur de la transition écologique sur le territoire

Mieux agir et vivre ensemble

Indicateurs de suivi

- Part de marchés publics, en nombre et en montant, intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux
- Nombre d'agents formés sur la thématique Commande publique durable
- Evaluation environnementale des budgets, suivi des % (favorables, neutres, défavorables)

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Permet des achats moins carbonés

Amélioration de la qualité de l'air
Agit pour une sobriété des déplacements et un meilleur choix des matériaux lors de travaux, améliorant la qualité de l'air extérieur et intérieur

Santé
Agit pour lutter contre les perturbateurs endocriniens

Préservation des écosystèmes
Soutient des pratiques respectueuse de la biodiversité et des ressources naturelles

Adaptation au changement climatique
Identifie des solutions locales permettant de s'adapter au changement climatique

Porteurs

Direction de la Commande publique

Partenaires :

ARBE ; ADEME ; Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) ; France Urbaine et réseaux publics d'acheteurs

Documents cadres internes :

Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Calendrier prévisionnel

2027 : Mise à jour du SPASER

Budget prévisionnel

La Direction de la Commande publique intègre une équipe dédiée aux achats durables, dont l'expertise est d'accompagner les directions métiers dans le renforcement de leurs cahiers des charges sur les aspects environnementaux et sociaux. Aucune assistance à maîtrise d'ouvrage n'est nécessaire à ces missions.

Action VI.3 - Renforcer les connaissances sur la transition écologique de tous les publics

Mieux agir et vivre ensemble

Finalité

Structurer un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs pour diffuser la culture de la transition écologique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique



Mettre en mouvement l'ensemble des habitants autour de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique constitue un facteur de réussite. Une population bien informée et consciente des enjeux sait mieux s'adapter face aux aléas provoqués par le dérèglement climatique.

Description et objectifs opérationnels

Afin d'amplifier la mobilisation des parties prenantes, la Métropole souhaite renforcer la diffusion des connaissances sur la transition écologique auprès de tous les publics.

L'action vise à développer, dynamiser et coordonner des initiatives de sensibilisation, adaptées à chaque âge, avec une attention particulière portée aux parcours éducatifs de la petite enfance jusqu'aux études supérieures. Les établissements métropolitains, qui accueillent des publics variés, servent de relais afin d'élargir le nombre de personnes engagées.

Cette action promeut aussi le concept de Santé unique, reliant santé humaine, animale et environnementale.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **Réduire à 8 tonnes de CO_2e/an/habitant l'empreinte carbone des habitants**

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 12 600 scolaires et 5 130 adultes sensibilisés à l'environnement chaque année par la Maison de l'Environnement
- Etudiants : Ateliers DIY, vide-dressings, ciné-débats
- AnimaNice : collectes de bouchons et de téléphones pour recyclage, ateliers de fabrication de produits ménagers, potagers, etc.
- Chaire science et société 2025 : 4 tables rondes, 400 personnes sensibilisées
- Festival des sciences : 11 000 visiteurs par an
- 2 éditions Europa Clean : sensibilisation aux actions en faveur de l'environnement et marche de ramassage des déchets

Sous-actions

1. Sensibiliser les différents publics autour de la transition écologique avec la Maison de l'Environnement, notamment grâce au Programme Ecoles en transition.
2. Eveiller les sens dès le plus jeune âge dans les crèches (biodiversité, alimentation, respect de son environnement).
3. Encourager la formation des adolescents en prenant contact avec les responsables d'établissements.
4. Sensibiliser les étudiants.
5. Sensibiliser les Niçois de tous âges par l'accueil d'interventions portant sur la transition écologique dans les centres AnimaNice, les Maisons des Associations et les Maisons des Seniors.
6. Sensibiliser le grand public aux enjeux de transition écologique et de préservation de l'environnement dans un contexte européen avec le Centre EUROPE DIRECT Nice Côte d'Azur.
7. Réaliser de la médiation scientifique grâce à la Chaire Science et société.
8. Faire découvrir la transition écologique à travers le Festival des sciences.
9. Sensibiliser les professionnels, les écoles et le grand public sur la Santé unique.
10. Faire découvrir les Boucles Acti'Santé avec des points d'intérêts variés : la botanique, le patrimoine, le sport, etc.
11. Sensibiliser les agents et les élus de la Métropole.

N.B. : Les actions de sensibilisation thématiques (mobilité, rénovation, risque, biodiversité, etc.) sont détaillées dans leurs sections respectives.

Action VI.3 - Renforcer les connaissances sur la transition écologique de tous les publics

Mieux agir et vivre ensemble

Indicateurs de suivi

- Nombre de sessions de sensibilisations menées par catégorie de public
- Nombre de personnes touchées par les sensibilisations
- Part des agents de la Métropole formé aux enjeux du dérèglement climatique
- Empreinte carbone des habitants du territoire

Co-bénéfices



Réduction des émissions de GES
Encourage chacun à adopter des pratiques quotidiennes sobres en carbone



Amélioration de la qualité de l'air
Incite à la mise en œuvre de solutions limitant les émissions de polluants atmosphériques



Efficacité énergétique et développement des EnR
Favorise l'installation d'EnR et l'amélioration de la performance énergétique des logements



Santé
Diffuse la connaissance autour de la notion de Santé unique



Préservation des écosystèmes
Forme des ambassadeurs à la protection des milieux naturels et de la biodiversité



Adaptation au changement climatique
Renforce la capacité d'adaptation individuelle et collective des habitants

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction de la Famille ; Direction de l'Enfance et de la Jeunesse ; Direction de la Vie Etudiante ; Direction des Séniors, de l'Animation et des Associations ; Direction de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation ; Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation ; Direction de la Santé

Partenaires :

Associations locales

Documents cadres internes :

Programme Ecoles en Transition (Maison de l'Environnement) ; Convention cadre de partenariat entre Université Côte d'Azur, Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11			

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 1 000 €	1 000 € < X < 10 000 €	> 10 000€
N° sous-action	11	2-3-4-5-6-7-8-9-10	1

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Financements extérieurs : Commission Européenne

Action VI.4 - Dynamiser l'action des parties prenantes et renforcer les réseaux autour de la transition écologique

Mieux agir et vivre ensemble

Finalité

Structurer un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs pour diffuser la culture de la transition écologique.

Des solutions pour s'adapter face au dérèglement climatique

Encourager les habitants à mener des actions territoriales de transition écologique et d'adaptation au changement climatique constitue le meilleur levier d'action d'après les études en sciences sociales.



Description et objectifs opérationnels

La réussite de la transition écologique repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : institutions, entreprises, associations et citoyens.

La Métropole ne peut directement agir que sur une part limitée des émissions (moins d'un quart). Pour tenir les engagements du territoire vis-à-vis de l'État concernant les trajectoires climat-énergie et d'adaptation, la Métropole doit donc mobiliser et agir avec ses parties prenantes.

Cette action vise à dynamiser leur engagement en développant des outils de participation et de coordination permettant à chacun d'agir concrètement à son échelle.

Objectifs quantifiés de l'action :

- **80% des quartiers ont un réseau d'Ambassadeurs transition écologique**
- **100 participants au sein du système d'échange local**

Sous-actions

1. Créer un réseau de citoyennes et citoyens ambassadeurs de la transition dans les quartiers (sur les sujets de l'économie circulaire, la potagérisation, etc.).
2. Mettre en place un système d'échange local (SEL).
3. Poursuivre les appels à projets ouverts aux particuliers, associations, communes et établissements d'enseignement et de petite enfance de la Métropole, sur les thèmes de la transition écologique (à l'instar des éditions Antoine RISSO).
4. Promouvoir une culture numérique citoyenne en développant des plateformes participatives innovantes pour renforcer la démocratie locale et impliquer les habitants dans les décisions liées à la transition.
5. Participer à la création d'une Coopérative Carbone permettant de mettre en lien des porteurs de projets avec des financeurs privés (actions de compensation carbone des entreprises).

Déjà réalisé - 2e Plan Climat (2019-2025)

- 4 éditions de l'AAP Antoine RISSO réalisées : 269 participants dont 149 lauréats
- Plateforme *JeParticipe.Nice.fr* lancée en janvier 2025 : plus de 40 281 visiteurs, 23 consultations rassemblant 2 873 votants et 548 propositions d'idées

Des actions possibles à chaque échelle

Communes : Initier des plateformes numériques citoyennes.

Entreprises : Compenser les émissions de GES avec la Coopérative Carbone.

Citoyens : Devenir entrepreneurs de la résilience territoriale.

Action VI.4 - Dynamiser l'action des parties prenantes et renforcer les réseaux autour de la transition écologique

Mieux agir et vivre ensemble

Indicateurs de suivi

- Nombre de quartiers ayant au moins un Ambassadeur de la transition écologique
- Nombre de participants au SEL
- Nombre de connexion sur les plateformes numériques citoyennes
- Nombre de coopérateurs de la Coopérative Carbone

Co-bénéfices

Réduction des émissions de GES
Implique les acteurs du territoire à la décarbonation de la société

Amélioration de la qualité de l'air
Incite la mise en œuvre de solutions limitant les émissions de polluants atmosphériques

Efficacité énergétique et développement des EnR
Favorise les parties prenantes à développer les énergies renouvelables

Préservation des écosystèmes
Implique les parties prenantes dans la protection de la biodiversité et des milieux naturels

Adaptation au changement climatique
Implique les parties prenantes dans les choix d'adaptation au changement climatique

Porteurs

Direction de la Transition Ecologique et de l'Environnement ; Direction des Séniors, de l'Animation et des Associations ; DGA Sécurité, Proximité et citoyenne ; Direction de l'Information géographique

Calendrier prévisionnel

	Annuel	Court terme (< 2 ans)	Moyen terme (2-4 ans)	Long terme (> 4 ans)
N° sous-action	3	1-2-4		5

Fin prévue de la sous-action indiquée via son numéro

Budget prévisionnel

	< 10 000 €	10 000 € < X < 100 000 €	> 100 000€
N° sous-action	1*	2-4	3*-5

Budget de la sous-action indiquée via son numéro
** : correspond à un budget annuel*

Pour la thématique « Mieux agir et vivre ensemble », des **pistes de propositions « avec mesures supplémentaires »** (**AMS**) ont été identifiées par action structurante et sont présentées ci-dessous :

Action VI.2. Utiliser la commande publique comme accélérateur de la transition écologique sur le territoire

- Intégrer des critères et des clauses techniques d'adaptation au changement climatique dans les marchés publics.

Action VI.3. Renforcer les connaissances sur la transition écologique de tous les publics

- Etudier la création d'une Académie du Climat, pour rejoindre un réseau d'académies du climat (sur le modèle de celle de Paris).
- Créer au sein de l'Académie du Climat un parcours certifiant à destination des agents, des élus de la Métropole et des communes membres, incluant des modules spécifiques sur le climat, la biodiversité et la sobriété.
- Organiser régulièrement des Forums ouverts à tout public, à l'instar des Cafés de l'écologie positive, afin de débattre des enjeux de la transition.

Action VI.4. Dynamiser l'action des parties prenantes et renforcer les réseaux autour de la transition écologique

- Favoriser l'implication des citoyens, par un soutien financier et en ingénierie des projets participant particulièrement à l'adaptation au changement climatique et à la décarbonation (Appel à projets, etc.).
- Développer une "smart city" centrée sur l'humain et le social ("ville aimable" ou "Ethic Human City"), privilégiant la co-modernisation et la co-création avec les citoyens, associations et entreprises.
- Lancer un appel à projets « Innover pour l'adaptation » pour soutenir des initiatives locales et des démonstrateurs en partenariat avec des instituts de recherche et les habitants. Développer des démonstrateurs territoriaux (quartiers résilients) avec des aménagements réversibles pour tester des mesures d'adaptation audacieuses (matériaux innovants, gestion alternative des eaux pluviales, solutions d'ombrage).
- Promouvoir une culture numérique citoyenne, grâce à des outils de cartographie collaborative permettant aux citoyens de signaler des initiatives durables.
- Multiplier les initiatives de participation citoyenne à la gouvernance (conventions citoyennes - notamment sur le climat) tel que préconisé par le Haut Conseil Local pour le Climat et la Biodiversité.
- Mobiliser la future Coopérative carbone pour financer le déploiement d'activités économiques utiles à la transition écologique : cyclo-logistique (par exemple, du MIN aux restaurants), réemploi sur les marchés BTP, etc.
- Renforcer l'accompagnement des communes dans leurs démarches exemplaires :
 - Offrir outils, conseils et expertises aux communes pour mieux intégrer les enjeux environnementaux dans leurs actions et projets.
 - Créer une Cellule d'appui en ingénierie et co-financement pour les communes engagées.

- Favoriser l'innovation sociale en développant des îlots d'expérimentation au niveau des quartiers, associant habitants et acteurs socio-économiques, avec des choix technologiques diversifiés (low, mid, high-tech) selon les attentes et le contexte.

Nouvelle action. Créer des événements festifs autour de la transition

- Visibiliser les bienfaits de la transition écologique par l'organisation d'événements, comme les marchés de producteurs, les visites de production d'ENR, etc.
- Organiser des olympiades de quartiers sur les déplacements en mobilité douce ou des défis en famille autour des consommations.
- S'appuyer sur le rayonnement de l'OGC Nice pour développer une politique d'événements sportifs exemplaires.

Conclusion

Ce troisième Plan Climat 2016-2032 définit le cadre d'actions et la stratégie permettant d'inscrire la Métropole dans une trajectoire compatible avec les enjeux planétaires. Il prend en compte la stratégie française énergie climat dans son ensemble en intégrant la TRACC, ainsi que les grandes orientations définies dans la PPE 3 et le projet de SNBC 3.

Ce Plan Climat à la portée systémique, intègre les enjeux de lutte contre l'érosion de la biodiversité ou les grands principes de rééquilibrage du cycle de l'eau. Il est également construit selon le prisme de la santé et de la sécurité, en s'appuyant sur le concept de santé unique et en visant sécurité climatique et sécurité alimentaire, ce afin de préserver un cadre de vie durable et de qualité.

Lors de la phase de concertation, les temps d'échange ont permis de sensibiliser, avec pédagogie, les acteurs du territoire sur ces sujets cruciaux. La mobilisation et l'implication de toutes les forces vives du territoire restent primordiales dans l'atteinte des objectifs du territoire.

Les précédents Plans Climat ont permis d'enclencher des trajectoires de réduction des polluants atmosphériques (-31 % entre 2012 et 2023), des consommations d'énergie (-10 %) et des émissions de gaz à effet de serre (-17 %). Ce troisième Plan Climat poursuit et renforcer cette dynamique, notamment afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles dont la garantie d'approvisionnement devient de plus en plus contrainte.

La nouvelle trajectoire implique une série d'actions majeures : poursuite du développement des transports en commun et de l'intermodalité, accélération de la rénovation énergétique durable des bâtiments avec une attention particulière sur le confort d'été, développement des réseaux thermiques pour produire une énergie propre et locale, déploiement de la stratégie Ville perméable ou encore déploiement d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain bioclimatique.

L'engagement collectif est un indispensable. Seule la transformation profonde de nos modes de de vie, de production, notre résilience pourra nous permettre de faire face au dérèglement climatique et au dérèglement écologique au sens large. Les bénéfices sont immédiats et bien réels : maîtrise des dépenses énergétiques face à la volatilité des marchés, création d'emplois non délocalisables, amélioration directe de la santé publique et régénération de la biodiversité.

Les objectifs sont collectifs, ce changement de paradigme exige une mobilisation à tous les niveaux : de l'État aux collectivités, en passant par les entreprises et la société civile, jusqu'à l'action individuelle. L'éco-responsabilité de chacun reste essentielle : manger local et de saison, privilégier les modes de déplacement doux ou en commun, engager des travaux de rénovation, économiser l'énergie, recycler, réparer au lieu de remplacer, s'informer des impacts associés aux biens de consommation, respecter la nature, revenir vers davantage de sobriété énergétique, préalable à toute transition.

Alors que l'opinion publique exige désormais des résultats concrets face aux enjeux planétaires de dérèglement climatique, d'érosion du vivant, de raréfaction des ressources, de pollutions, le Plan Climat propose un bouquet de solutions locales visant la transformation du territoire. Il ne s'agit plus seulement de planifier, mais d'opérationnaliser et de développer des synergies positives entre tous les acteurs.

En donnant une cohérence d'ensemble à l'action métropolitaine et une dynamique d'urgence à la transition écologique, ce 3e Plan Climat transforme la contrainte environnementale en opportunité de résilience pour le territoire, dans une vision pragmatique et positive, dans l'optique de gagner l'adhésion du plus grand nombre.

Annexes

Tableau du programme d'action

PROGRAMME D'ACTION du PLAN CLIMAT 2026-2032						
Thématiques	**Finalités**	**Actions**	**N°**	**Sous-actions**	**Porteurs**	**Directions MNCA / VDN / CCAS**
I. Mieux se déplacer et respirer	**Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage**	I.1. Poursuivre le déploiement des transports en commun	I.1.1	Prolonger les lignes de tramway.	MNCA	Dir. des Infrastructures de transport
			I.1.2	Développer la desserte en bus à haut niveau de service.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable, Dir. des Infrastructures de transport
			I.1.3	Créer de nouveaux parcs relais en entrée de ville correspondant aux besoins de report modal.	MNCA	Dir. des Infrastructures de transport
			I.1.4	Etudier la création de transports alternatifs, comme les ascenseurs urbains ou les téléphériques dans les secteurs présentant des routes peu accessibles aux transports en commun.	MNCA	Dir. des Infrastructures de transport
			I.1.5	Poursuivre la veille auprès des industriels sur la mise au point d'une navette maritime hybride pour un transport régulier de personnes entre Nice et Cap d'Ail.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.1.6	Poursuivre l'affrètement de la ligne des chemins de fer de Provence sur le réseau Ligne d'Azur.	Région Sud, MNCA, Lignes d'Azur	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.1.7	Développer le transport de passagers en train en augmentant la fréquence des TER sur le littoral, et en densifiant la desserte TGV avec le reste de la région (Projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - compétence régionale).	Région Sud	Dir. des Infrastructures de transport
			I.1.8	Déployer une stratégie de priorité des bus dans les carrefours.	MNCA, Lignes d'Azur	Dir. des Infrastructures de transport, Dir. des Transports et de la Mobilité durable
		I.2. Assurer l'accessibilité des transports en commun	I.2.1	Développer l'intermodalité entre les différents réseaux de transports grâce à la création des pôles d'échanges multimodaux.	MNCA, Lignes d'Azur	Dir. des Infrastructures de transport & Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.2.2	Améliorer l'accessibilité des transports en commun aux porteurs de handicaps.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.2.3	Poursuivre le déploiement de titres de transports multimodaux, comme le Pass Sud Azur.	MNCA, autres EPCI, Région	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.2.4	Faciliter l'accessibilité aux offres de transports publique et privées via un outil commun (transports en commun, auto-partage, location de vélos et de scooters électriques).	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
		I.3. Favoriser les mobilités actives	I.3.1	Étendre le réseau cyclable avec des itinéraires sécurisés et interconnectés (infrastructures).	MNCA	Dir. des Déplacements et du Stationnement en ouvrage
			I.3.2	Poursuivre l'amélioration des accès cyclables vers et autour des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : poursuivre le maillage des itinéraires vélo depuis les PEM et offrir des conditions d'accès et de report performantes.	MNCA, Lignes d'Azur	Dir. des Infrastructures de transport & Dir. des Déplacements et du Stationnement en ouvrage
			I.3.3	Développer les services autour du vélo (Maison du vélo, parkings sécurisés, ateliers de remise en selle, réparation vélos, coaching en ville,) et les évènements pour promouvoir la culture vélo.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.3.4	Continuer d'informer les différents publics sur les bienfaits d'une mobilité active (écoles, employeurs, agents, etc.).	MNCA	Dir. Transports et de la Mobilité durable & Dir. de la Santé et de la Qualité de vie au travail
			I.3.5	Favoriser les itinéraires et zones piétonnes et poursuivre l'accessibilité des trottoirs dans les nouveaux aménagements routiers.	MNCA	Dir. de l'Espace public et des Infrastructures & Dir. de la Voirie de Nice
			I.3.6	Développer la signalétique pour les piétons.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
		I.4. Développer des alternatives à la voiture individuelle, telles que le covoiturage	I.4.1	Tester des lignes de covoiturage, avec des points de rendez-vous physiques/totems, dans certains quartiers volontaires et aménager de nouveaux parkings de covoiturage.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable & Dir. des Déplacements et du Stationnement en ouvrage
			I.4.2	Créer des groupes de coopération et des communautés de covoiturage au sein des entreprises et des quartiers, prolonger le dispositif d'aide financière destiné aux usagers du covoiturage, via des plateformes telles que Blablacar Daily.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.4.3	Mettre en place des campagnes de sensibilisation au covoiturage et intégrer un dispositif aux grands événements.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.4.4	Développer l'offre de scooters et vélos électriques en libre-service, en veillant à l'accessibilité financière pour les différents publics.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.4.5	Promouvoir et renforcer l'offre d'auto-partage.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.4.6	Favoriser une organisation territoriale qui rapproche emplois et services des habitants afin d'optimiser les déplacements.	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification
	Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire	I.5. Inciter, en tant qu'employeur, les collaborateurs à privilégier une mobilité bas carbone	I.5.1	Créer un Plan de Mobilité Employeur pour la Métropole, la ville de Nice et le CCAS.	MNCA	Dir. de la Santé et de la Qualité de vie au travail
			I.5.2	Accompagner les employeurs dans la mise en place de leur Plan de Mobilité Employeur.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable & Dir. Développement économique, emploi et industrie
			I.5.3	Soutenir les agents dans leur mobilité durable grâce au Forfait mobilité durable, à la subvention de leur abonnement de transport en commun et aux autres mobilités ainsi qu'à la mise en place de cartes de transport en commun par service pour les déplacements professionnels.	MNCA	Dir. de la Santé et de la Qualité de vie au travail & Dir. de la Rémunération & chaque DGA
			I.5.4	Compléter les parkings sécurisés pour les vélos des agents.	MNCA	Dir. des Bâtiments & Dir. Transports et de la Mobilité durable
			I.5.5	Mettre en place un pool de vélos en libre-service pour les agents.	MNCA	Dir. du parc automobile
		I.6. Verdir les véhicules et modes de transport	I.6.1	Poursuivre le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.6.2	Optimiser la flotte de véhicules et la gestion du parc auto métropolitain.	MNCA	Dir. du parc automobile
			I.6.3	Poursuivre le verdissement des bus Lignes d'Azur et du transport scolaire Scola'bus.	MNCA	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.6.4	Décarboner le parc de véhicules industriels métropolitains de collecte des déchets.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
			I.6.5	Convertir une partie du parc de dameuses du Syndicat mixte, au biocarburant.	Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	
			I.6.6	Moderniser les locomotives des Chemins de fer de Provence grâce à des nouveaux trains hybrides fonctionnant en électrique entre Nice et Plan-du-Var.	Région Sud	Dir. des Transports et de la Mobilité durable
		I.7. Rationaliser et décarboner le transport des marchandises	I.7.1	Faciliter la multiplication des hubs du dernier kilomètre dans le centre-ville de Nice (cyclologistique).	VDN	Dir. du Commerce et de l'Artisanat & Régie MIN d'Azur
		I.8. Décarboner les mobilités liées au tourisme	I.8.1	Viser la neutralité carbone de l'Aéroport Nice Côte d'Azur pour les activités sous son contrôle à l'horizon 2030 (scope 1 et 2, activités au sol).	Aéroport Nice Côte d'Azur	
			I.8.2	Viser la neutralité carbone de sa chaîne de valeur à l'horizon 2050 (scope 3, notamment les vols), conformément au niveau 5 du programme Airport Carbon Accreditation.	Aéroport Nice Côte d'Azur	

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			I.8.3	Réaliser les travaux sur le port de Nice pour la Connexion Electrique des Navires à Quai (CENAQ) des bateaux de commerce (ferries, croisières et cimentiers).	MNCA	Dir. des Activités portuaires et maritimes
			I.8.4	Poursuivre la promotion de l'usage des transports en commun par les touristes, grâce aux navettes touristiques – stations de ski, Mercantour, navettes inter-villages, vignobles.	OTM, Lignes d'Azur	Office de Tourisme Métropolitain
	Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance	I.9. Renforcer la connaissance et les moyens de surveillance de la qualité de l'air et des paramètres environnementaux connexes	I.9.1	Renforcer le monitoring urbain environnemental via l'augmentation du nombre de capteurs de qualité de l'air, de température, d'hygrométrie, etc.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			I.9.2	Favoriser l'innovation au service de la mesure et de la surveillance de la qualité de l'air tel que : l'imagerie optique, l'imagerie satellite et l'intelligence artificielle.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			I.9.3	Réaliser des études de pollution de l'air : études air-santé-canicule, campagnes de mesures temporaires afin d'analyser finement la qualité de l'air du territoire, etc.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			I.9.4	Compléter l'hyperviseur de monitoring environnemental existant à l'échelle métropolitaine en y intégrant l'hyperviseur SMART PORT.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		I.10. Evaluer les bénéfices des actions menées en faveur de la qualité de l'air sur la santé humaine	I.10.1	Evaluer l'impact santé de la pollution atmosphérique sur la qualité de l'air en général ainsi que des sources particulières (paquebots de croisières, incendies, industries, etc.) notamment au travers de l'outil EQIS ou d'études spécifiques.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			I.10.2	Evaluer la qualité de l'air extérieur des établissements accueillant des publics sensibles (écoles, maternelles, crèches, centres sportifs, etc.) ainsi que l'exposition des occupants.	MNCA	Dir. de la Santé
			I.10.3	Evaluer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des publics sensibles (écoles, maternelles, crèches, centres sportifs, etc.) ainsi que l'exposition des occupants.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		I.11. Réduire la pollution atmosphérique et sonore, en particulier autour des établissements recevant des publics sensibles	I.11.1	Réduire le trafic routier en général et notamment près des établissements sensibles.	MNCA	Dir. de l'Education & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. de la Santé & Dir. de la Voirie de Nice & Dir. des grands projets transports & Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			I.11.2	Végétaliser l'espace urbain à proximité des établissements recevant des publics sensibles. *(Cf. action V.5.1 pour plus de détails sur les écoles et crèches)*	MNCA	Dir. des Espaces verts & Dir. de la Voirie de Nice
			I.11.3	Mettre en œuvre le 4ème plan de prévention du bruit (PPBE IV) - 2025-2030 et préparer le PPBE V pour la période 2030-2035, intégrant les nouvelles cartographies du bruit	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			I.11.4	Poursuivre l'expérimentation de radars sonores, pédagogiques ou verbalisateurs	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		I.12. Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air	I.12.1	Communiquer et sensibiliser le public sur la qualité de l'air à travers diverses démarches : - l'information sur la qualité de l'air via des campagnes de communication, des supports numériques et mobiliers urbains et le guichet de la transition écologique ; - le déploiement d'alertes lors des pics de pollution ; - la création d'une journée métropolitaine annuelle dédiée à la qualité de l'air ; - la réalisation de campagnes ciblées auprès des établissements scolaires.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			I.12.2	Contribuer aux activités du Conseil National de l'Air (CNA) et créer un concours sur la thématique qui serait décerné sur le territoire de la Métropole.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
II. Mieux habiter et occuper les bâtiments	**Accélérer la rénovation énergétique durable des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des énergies renouvelables (EnR)**	II.1. Conseiller gratuitement et aider financièrement particuliers, petit tertiaire et collectivités dans leurs rénovations thermiques	II.1.1	Accompagner les particuliers, copropriétés, collectivités et entreprises dans leurs rénovations thermiques, leurs actions de sobriété énergétique et la végétalisation des espaces extérieurs.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			II.1.2	Inciter à l'arrêt du chauffage au fioul et au gaz naturel, avec une aide à la conversion éco-conditionnalisée.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			II.1.3	Promouvoir la géothermie comme levier financier et écologique pour le chauffage et le rafraîchissement.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			II.1.4	Réaliser et diffuser des guides pratiques (géothermie, rénovation en centre-ville ancien, installation de photovoltaïque).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			II.1.5	Accompagner les artisans dans leur transition énergétique grâce au programme PACTE Entreprises	CMA	
		II.2. Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques du parc de bâtiments publics	II.2.1	Mener des diagnostics du parc immobilier de logements du CCAS (150 appartements).	CCAS	
			II.2.2	Poursuivre la mise en place du suivi énergétique des bâtiments publics via la GTB, pour en optimiser les consommations.	MNCA, VDN, CCAS	Dir. des Bâtiments & CCAS
			II.2.3	Stabiliser la rationalisation de l'occupation des bâtiments publics, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier.	MNCA, CCAS	Mission Schéma Directeur Immobilier
			II.2.4	Conduire un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur les bâtiments relevant du Décret tertiaire, avec des audits et des programmes de travaux visant à l'adaptation au changement climatique.	MNCA, VDN, CCAS	Dir. des Bâtiments
			II.2.5	Supprimer les chaudières fioul des bâtiments métropolitains et municipaux, et engager la diminution de la consommation de gaz.	MNCA, VDN	Dir. des Bâtiments
			II.2.6	Systématiser les études d'opportunité de raccordement des bâtiments métropolitains et municipaux aux réseaux thermiques pour vérifier au cas par cas la faisabilité technique et financière.	MNCA, VDN, CCAS	Dir. des Bâtiments & CCAS
			II.2.7	Sensibiliser les usagers des bâtiments publics.	CCAS VDN	Centre Communal d'Action Sociale
		II.3. Accompagner les acteurs du logement social	II.3.1	Accompagner un renouvellement urbain exemplaire des quartiers prioritaires par le biais de la démarche « Quartiers Résilients » portée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			II.3.2	Favoriser les projets de logements sociaux en Acquisition Amélioration.	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			II.3.3	Limiter l'étalement urbain en favorisant les projets de reconstruction de la ville sur elle-même (démolition reconstruction) plutôt que l'extension urbaine.	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain & Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			II.3.4	Limiter la production de déchets du bâtiment en favorisant la rénovation par rapport à la démolition-reconstruction quand celle-ci est pertinente, notamment dans le cadre des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU).	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			II.3.5	Reconquérir le parc de logements vacants et en soutenir la réhabilitation. Mener une veille foncière pour notamment éradiquer des situations importantes d'habitat indigne (préemptions).	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			II.3.6	Aider, via le Fonds Solidarité Logement (FSL), les ménages en situation de précarité qui rencontrent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement décent ou qui se trouvent dans l'impossibilité de régulariser leurs impayés d'énergie ou d'eau.	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			II.3.7	Favoriser les parcours résidentiels (rotation des logements sociaux) pour diminuer la sous-occupation des logements sociaux.	MNCA, Association régionale HLM	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
	Renforcer l'offre en rénovation énergétique des bâtiments	II.4. Former les acteurs de l'immobilier et du bâtiment	II.4.1	Inciter les entreprises locales à proposer des travaux de rénovation qualitatifs. Pour cela, monter des formations avec les fédérations (Capeb, FFB) à destination des entreprises de bâtiment.	MNCA, CMA, Associations professionnelles	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. Développement économique, emploi et industrie
			II.4.2	Faire monter en compétence les syndics, les architectes et les BET sur des rénovations de qualité (confort thermique, techniques, matériaux) dans une logique d'adaptation au changement climatique.	MNCA, CMA, Associations professionnelles	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. Développement économique, emploi et industrie
			II.4.3	Poursuivre les formations à destination des artisans sur le centre régional AlvéoBAT de la CMAR.	CMA	
		II.5. Développer les filières de matériaux biosourcés et de réemploi	II.5.1	Accélérer l'utilisation de matériaux de construction de réemploi en capitalisant sur les projets pilotes des « Quartiers Résilients » (Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU) et en s'appuyant sur la Charte Chantier Vert de la ville de Nice.	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			II.5.2	S'appuyer sur les retours d'expérience de la démarche « Quartiers Résilients » en termes d'utilisation de matériaux biosourcés pour l'étendre aux autres projets de la Métropole.	MNCA, VDN	Dir. des Bâtiments & Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain & Dir. de la Commande publique
			II.5.3	Faciliter une offre de matériaux locaux biosourcés, adaptés à la rénovation méditerranéenne (terre crue, fibres, bois, isolants), par un appui à la structuration des acteurs et la mise à jour de ressources (plateforme pays.ecogetiques des professionnels des écomatériaux, guide).	MNCA, CMA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. Développement économique, emploi et industrie
			II.5.4	Mener une expérimentation de réduction des déchets du bâtiment avec 30 entreprises volontaires dans le cadre du projet transfrontalier IMPACT+.	CMA	
III. Mieux se nourrir	**Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire**	III.1. Protéger et conquérir le foncier agricole et augmenter la production alimentaire, notamment via la potagérisation	III.1.1	Protéger à long terme la vocation agricole des terres en mobilisant les outils de protection du foncier agricole : Zone Agricole Protégée (ZAP) ou Périmètre et de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP). Maintenir un état des lieux à jour des terres agricoles et sanctuariser les zones agricoles dans le PLUm.	MNCA & Collectivités	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture ; Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			III.1.2	Favoriser la remise en valeur des terres agricoles disponibles : - acquisitions foncières ; - sensibilisation des propriétaires ; - commissions d'aménagement foncier.	MNCA & Collectivités & Particuliers	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
			III.1.3	Généraliser l'agriculture urbaine en encourageant la production alimentaire dans tous les espaces disponibles et en favorisant la biodiversité : - promouvoir la potagérisation chez les particuliers ; - conventions avec le privé pour aménager des jardins potagers ; - jardins potagers dans les écoles et crèches ; - essaimer dans les autres communes ; - diffuser un guide pour aider à la mise en place d'agriculture urbaine.	VDN & Collectivités & Entreprises & Particuliers	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & Dir. de la Famille & Dir. de l'Education & Dir. des Espaces verts
		III.2. Accompagner la transition écologique de l'agriculture sur le territoire	III.2.1	Coordonner la mise en œuvre d'audits et d'accompagnements environnementaux des exploitations et filières emblématiques.	MNCA & Chambre d'agriculture & Conseil départemental	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			III.2.2	Soutenir l'installation de producteurs engagés dans des modes de production durables (Agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques).	MNCA, Parc national du Mercantour	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
			III.2.3	Financer des projets pilotes de modes d'exploitation en phase avec le changement climatique. Soutenir l'expérimentation, la diffusion des connaissances en matière d'agroécologie et de diversification.	MNCA & Chambre d'agriculture & Conseil départemental	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
		III.3. Structurer l'approvisionnement alimentaire local et durable	III.3.1	Améliorer l'approvisionnement en produits durables de la restauration collective : - analyser les achats alimentaires des communes pour renforcer l'offre locale et durable ; - adapter les marchés publics pour tenir compte de la saisonnalité et des variations de volume par une meilleure connaissance de l'offre.	MNCA & Collectivités	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
			III.3.2	Favoriser l'achat de produits alimentaires locaux par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande locales (producteurs, consommateurs, restauration hors domicile, grande distribution, transformation).	MNCA & Collectivités & Entreprises & Particuliers	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
			III.3.3	Poursuivre l'introduction de critères de juste rémunération des producteurs (Agriéthique),	VDN	Dir. de la Restauration scolaire et collective
			III.3.4	Dépasser la loi EGalim en matière d'approvisionnement en produits de qualité et durables (SIQO : Agriculture biologique, Label Rouge, AOP, IGP),	VDN	Dir. de la Restauration scolaire et collective
			III.3.5	Permettre les circuits courts grâce à l'allotissement des marchés publics de produits alimentaires.	VDN	Dir. de la Restauration scolaire et collective
			III.3.6	Instaurer une option végétarienne quotidienne dans la restauration scolaire pour encourager une alimentation bas-carbone.	VDN & MNCA & Collectivités & Entreprises	Dir. de la Restauration scolaire et collective Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
	Partager une culture de l'alimentation durable et moins carnée	III.4. Sensibiliser à l'alimentation saine et moins carnée	III.4.1	Mener des actions de sensibilisation à l'alimentation durable et de promotion du régime méditerranéen (tout public).	MNCA & Collectivités	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			III.4.2	Accompagner la transition vers une alimentation plus végétarienne.	MNCA & Collectivités	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		III.5. Lutter contre le gaspillage alimentaire	III.5.1	Lutter contre le gaspillage alimentaire par l'étude de consommation des convives et par un marché de « légumes moches ». Poursuivre avec les fruits si la démarche s'avère pertinente.	VDN	Dir. de la Restauration scolaire et collective
			III.5.2	Soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires et les restaurants. Accompagner les acteurs dans la valorisation des invendus.	MNCA & Collectivités	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
			III.5.3	Mener des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.	MNCA & Collectivités	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés & Dir. de la Montagne et de l'Agriculture

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
	Piloter la stratégie d'alimentation territoriale	III.6. Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable et sécuriser l'approvisionnement	III.6.1	Développer des coopérations régionales et transfrontalières pour l'approvisionnement alimentaire de la Métropole.	MNCA	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
			III.6.2	Mener une étude sur le risque de rupture de l'approvisionnement alimentaire.	MNCA	ASSER
IV. Mieux consommer, produire et économiser les ressources	**Favoriser des habitudes de consommation plus durables**	IV.1. Accompagner les habitants à mieux consommer	IV.1.1	Favoriser des comportements de consommation produisant moins de déchets : produits en vrac, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire etc.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
			IV.1.2	Poursuivre le déploiement des recycleries pour favoriser le réemploi des objets et des matériaux sur le territoire.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
			IV.1.3	Renforcer la confiance dans l'eau du robinet, un levier contre les plastiques à usage unique.	Eau d'Azur	
			IV.1.4	Proposer des voyages bas carbone dans les offres du Comité des Œuvres Sociales (COS).	COS	
	Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles soutenables	IV.2. Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux	IV.2.1	Poursuivre les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour mutualiser les ressources entre entreprises (Phase 2 en cours).	MNCA	Dir. Développement économique, emploi et industrie
			IV.2.2	Dynamiser le secteur industriel, notamment autour de la transition écologique grâce à la feuille de route Territoire d'industrie, phase 2.	MNCA	Dir. Développement économique, emploi et industrie
			IV.2.3	Créer des appels à projet thématisés autour de la transition écologique.	MNCA	Dir. Développement économique, emploi et industrie
			IV.2.4	Mettre à jour tous les trois ans le Guide pratique de la transition écologique pour les entreprises.	MNCA	Dir. Développement économique, emploi et industrie
			IV.2.5	Soutenir la transition écologique et énergétique des entreprises via les diagnostics de flux personnalisés (eau, énergie, déchets, matières premières) proposés par la CMA, via les déclics environnement (analyse des consommations d'énergie ou aide au projet de production d'énergie photovoltaïque) proposés par la CMA, et via le label Eco-défis abordant sur six thèmes (énergie, économie circulaire, produits et services, eau, engagement sociétal, mobilité) proposé par la CCI et la CMA.	CCI, CMA	
			IV.2.6	Soutenir la transition écologique et énergétique des entreprises via des visites pour la réalisation de diagnostics énergie en entreprise (efficacité, développement d'EnR, etc.), l'accompagnement des entreprises de tout secteur d'activité à leur décarbonation via LISE et l'échange de ressources via la Bourse aux Ressources, proposés par la CCI.	CCI	
			IV.2.7	Mettre en place un accompagnement à la réduction de la consommation d'eau des entreprises de la filière alimentaire (hors secteur agricole), grâce au projet transfrontalier Goutte à goutte.	CMA Partenaire : CCI, MNCA	
			IV.2.8	Accompagner les entreprises à mieux intégrer les enjeux biodiversité sur leur site d'activités.	MNCA en collaboration avec l'ARBE	Dir. Développement économique, emploi et industrie & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		IV.3. Favoriser l'émergence d'une nouvelle économie résiliente	IV.3.1	Contribuer au déploiement de l'économie sociale, solidaire et responsable au service des enjeux écologiques, économiques et sociaux du territoire (fédération du réseau, amélioration de leur visibilité, accompagnement).	MNCA, AZ'UP	Dir. Développement économique, emploi et industrie
			IV.3.2	Créer une Communauté d'Entraide pour les Structures à Impact de la Métropole Nice Côte d'Azur (forum d'échanges, mentorat, évènements, mise en relation avec les financeurs).	MNCA, AZ'UP	Dir. Développement économique, emploi et industrie

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			IV.3.3	Renforcer la résilience économique du territoire en développant des filières indépendantes du tourisme.	MNCA	Dir. Développement économique, emploi et industrie
		IV.4. Réduire l'impact du secteur du tourisme et l'adapter au changement climatique	IV.4.1	Œuvrer à une meilleure répartition des flux touristiques sur le territoire et au cours de l'année.	MNCA	Office de Tourisme Métropolitain
			IV.4.2	Continuer à soutenir et valoriser davantage les établissements labellisés "Clef verte".	MNCA	Office de Tourisme Métropolitain
			IV.4.3	Renforcer la stratégie d'exemplarité des événements, avec la Charte Eco-manifestation.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.4.4	Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité des congrès par l'obtention de la labellisation ISO 20121 (management responsable de l'événementiel) du Centre de congrès OcéaNice.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.4.5	Poursuivre une trajectoire zéro carbone des stations de ski et l'engagement dans la démarche Flocon Vert.	Syndicat Mixte des Stations du Mercantour ; CCI	
			IV.4.6	Prévoir la conversion progressive des stations de ski (baisse de l'enneigement) par le développement des activités 4 saisons respectueuses du patrimoine naturel.	MNCA & Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & Office de Tourisme Métropolitain & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.4.7	Développer une offre de tourisme bas carbone avec les activités de pleine nature non motorisées.	MNCA	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & Office de Tourisme Métropolitain
			IV.4.8	Développer l'accessibilité du littoral et moyen pays pour les personnes en situation de handicap (Projet PITER Paysage+).	MNCA	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & Office de Tourisme Métropolitain
			IV.4.9	Organiser des Jeux d'hiver exemplaires sur les plans climatique, énergétique et social, en veillant à ce que l'héritage serve à préparer la conversion vers une économie et un tourisme compatible avec le climat de 2050.	MNCA	Mission Jeux Olympiques 2030
			IV.4.10	Monter une offre exemplaire et bas carbone pour la clientèle luxe.	MNCA	Office de Tourisme Métropolitain
			IV.4.11	Préserver la capacité de logement des habitants.	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			IV.4.12	Préserver la capacité de logement des travailleurs saisonniers.	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain & Dir. Développement économique, emploi et industrie & Dir. de la Vie Etudiante
			IV.4.13	Accompagner les initiatives engagées dans une démarche de tourisme responsable.	MNCA	Office de Tourisme Métropolitain

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
	Déployer massivement les énergies renouvelables locales, en particulier la thalassothermie pour renforcer la résilience territoriale	IV.5. Développer les réseaux thermiques urbains, notamment via la thalassothermie	IV.5.1	Créer de nouveaux réseaux thermiques utilisant la géothermie, la thalassothermie ou la récupération de chaleur fatale (Parc Méridia, réseau thermique du nouveau MIN, Villette à Cagnes-sur-Mer, centre-ville de Nice, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Laurent-du Var, ZA de Carros-Le Broc).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.5.2	Extension du réseau de chaleur de l'UVE.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
			IV.5.3	Réhabilité et convertir le réseau thermique des Moulins pour passer en production EnR.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.5.4	Poursuivre le raccordement des bâtiments aux réseaux thermiques existants : UVE, Méridia Smart Energie et Grand Arénas.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Régie de la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
			IV.5.5	Sensibiliser les acteurs locaux et les usagers aux enjeux et bénéfices des réseaux thermiques urbains	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		IV.6. Utiliser le potentiel énergétique du solaire	IV.6.1	Favoriser l'émergence des projets de production à travers l'accord-cadre des études de solarisation (photovoltaïque et thermique).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.6.2	Déployer la production photovoltaïque (PV) et thermique solaire sur les bâtiments métropolitains et municipaux (écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs, etc.). Étudier le potentiel PV des bâtiments non équipés du CCAS (fort besoin en climatisation l'été).	MNCA, VDN, CCAS	Dir. des Bâtiments & CCAS & Dir. de la Restauration scolaire et collective & Dir. de la Famille & Dir. de l'Education
			IV.6.3	Déployer l'équipement en panneaux photovoltaïques sur les infrastructures de transports (P+R, etc.).	MNCA	Dir. des Infrastructures de transport & Dir. des Transports et de la Mobilité durable
			IV.6.4	Favoriser le développement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics et privés.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.6.5	Intégrer systématiquement des productions d'énergie solaire dans les projets d'aménagement et de construction (ZAC, renouvellement urbain).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.6.6	Développer la production photovoltaïque sur les sites de la Régie de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur.	Eau d'Azur	
			IV.6.7	Accompagner à l'émergence de Communautés d'Energie Renouvelables (CER) dans le cadre du projet ALCOTRA RECROSSES : Mise à disposition d'outils de dimensionnement, d'étude économique et modèles juridiques pour les CER.	CCI	
		IV.7. Développer la production des autres énergies renouvelables	IV.7.1	Augmenter la production de biogaz à partir de nos stations d'épuration.	Eau d'Azur	
			IV.7.2	Développer la production d'énergie hydroélectrique couplée aux installations de production d'eau potable.	Eau d'Azur	
			IV.7.3	Promouvoir les autres énergies renouvelables via les visites de diagnostic énergie et les actions du Club Energie Côte d'Azur de la CCI.	CCI	
	Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole	IV.8. Réduire l'impact des activités et des projets métropolitains tout en développant l'économie circulaire	IV.8.1	Renforcer la prise en compte de la transition écologique en favorisant la transversalité : - poursuivre les réunions thématiques interservices de suivi du Plan Climat ; - créer un questionnaire simplifié d'aide à la conception des projets à l'attention des services.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			IV.8.2	Réduire l'impact du numérique dans les services métropolitains.	MNCA	Dir. Déléguée aux Systèmes d'Information

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			IV.8.3	Adopter une politique d'IA frugale en formant le personnel.	MNCA	Dir. Déléguée aux Systèmes d'Information
			IV.8.4	Poursuivre l'éco-labellisation des crèches (déchets, gaspillage alimentaire, gestion de l'eau, mutualisation des jouets entre établissements, etc.).	VDN	Dir. de la Famille
			IV.8.5	Pérenniser l'amélioration de la qualité environnementale dans la construction des routes et infrastructures de transport de la Métropole, notamment à travers : - un nouveau marché de gestion, tri, revalorisation et évacuation des déchets de l'activité routière ; - un nouveau marché d'entretien des chaussées (critères bas carbone et réutilisation d'agrégats d'enrobés).	MNCA / VDN	Dir. de la Voirie de Nice & Dir. Exploitation support des territoires
			IV.8.6	Renforcer la Charte Chantier Vert de la ville de Nice et la traçabilité des déchets grâce à la mise en place progressive d'une plateforme dématérialisée de gestion des déchets sur les chantiers de la Métropole.	MNCA / VDN	Dir. de l'Espace public et des Infrastructures
		IV.9. Optimiser la gestion des activités Eau et Assainissement	IV.9.1	Mettre en service la station d'épuration Haliotis II - STEP du futur.	Eau d'Azur	
			IV.9.2	Améliorer la performance environnementale des services d'eau et assainissement, en réduisant : - l'empreinte énergie ; - l'empreinte eau ; - l'empreinte matières et matériaux ; - l'empreinte plastique ; - l'empreinte GES.	Eau d'Azur	
			IV.9.3	Communiquer sur les enjeux liés au petit et grand cycle de l'eau.	Eau d'Azur	
		IV.10. Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets	IV.10.1	Mettre en service le centre métropolitain de tri des emballages ménagers.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
			IV.10.2	Mener le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2022/2027.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
			IV.10.3	Poursuivre le déploiement des composteurs.	MNCA	Régie de la Gestion des Déchets ménagers et Assimilés
V. Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience	**Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique**	V.1. Intégrer le changement climatique dans la politique de prévention des risques et sensibiliser les parties prenantes	V.1.1	Intégrer la TRACC dans les documents cadres internes, notamment dans le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et le Schéma directeur et zonages des eaux pluviales (GEMAPI).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. du Cycle de l'eau et de la GEMAPI & Dir. de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs
			V.1.2	Déployer des campagnes de sensibilisation innovantes et adaptées à chaque public (citoyens, entreprises, associations, scolaires, personnes âgées), à chaque secteur et à chaque risque (inondations, canicules, sécheresse, trait de côte, etc.), notamment via des tutoriels, pour une prise de conscience collective et des actions préventives efficaces.	MNCA	Dir. de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs & ASSER
			V.1.3	Elaborer la Stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc national du Mercantour.	Parc national du Mercantour	
			V.1.4	Animer la stratégie forestière du PNR des Préalpes d'Azur avec l'ensemble des acteurs concernés (enjeux filière bois, adaptation au changement climatique et gestion du risque incendie).	PNR des Préalpes d'Azur	
			V.1.5	Sensibiliser et outiller les entreprises concernant les risques naturels et les accompagner lorsqu'elles subissent des aléas climatiques grâce à la plateforme Agence du risque des CMA et CCI.	CCI, CMA	
			V.1.6	Renforcer la formation des cadres et des élus de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du CCAS, à la gestion de crise et généraliser les formations premiers secours.	MNCA	Dir. de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs & ASSER

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
		V.2. Aménager le territoire pour absorber les chocs, déployer un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) bioclimatique	V.2.1	Anticiper l'évolution des principaux aléas, en particulier les vagues de chaleur et les inondations.	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification & ASSER
			V.2.2	Réduire la consommation foncière et tendre vers le Zéro Artificialisation Nette.	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			V.2.3	Réintroduire l'eau et la biodiversité en milieu urbain, et repenser la place du minéral et du végétal. *(Cf. actions V.4.1, V.6.1 et V.6.2 pour plus de détails)*	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			V.2.4	Limiter les émissions de polluants atmosphériques et le niveau de bruit en proposant des aménagements adaptés.	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			V.2.5	Lutter contre les surchauffes estivales, en développent les bâtiments bioclimatiques.	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			V.2.6	Mettre en place des zones d'accélération des énergies renouvelables.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. de l'Aménagement et de la Planification
			V.2.7	Protéger, développer et promouvoir l'agriculture. *(Cf. action III.1.1 pour plus de détails)*	MNCA	Dir. de l'Aménagement et de la Planification
		V.3. Améliorer nos connaissances et les mesures face à l'augmentation des risques climatiques	V.3.1	Etudier la vulnérabilité des services eau et assainissement face au réchauffement climatique.	Eau d'Azur	
			V.3.2	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable via la recherche de nouvelles ressources ou le renforcement des ressources actuelles, et la création d'une vaste zone interconnectée.	Eau d'Azur	
			V.3.3	Poursuivre l'installation d'un système d'alerte de crue et de levée de doute (ajout de caméras sur des points sensibles lors de crues).	MNCA	Dir. du Cycle de l'eau et de la GEMAPI & Dir. de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs
			V.3.4	Gérer les vallons et les cours d'eau de manière à limiter les embâcles et les inondations en préservant les milieux naturels aquatiques et terrestres.	MNCA	GEMAPI & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.3.5	Expérimenter une sensibilisation passive aux risques inondations dans l'espace public (mobilier refuge, marquage au sol, visibilisation des niveaux d'eau).	MNCA	Dir. de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
			V.3.6	Lutter contre les feux de forêts (entretien des abords de routes et respect des obligations légales de débroussaillage).	MNCA	Dir. de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs Nice : & Dir. de la Voirie de Nice & Dir. de la Propreté Autres communes : Dir. Déléguée à la Voirie et aux Réseaux
			V.3.7	Installer des nouvelles caméras thermiques détectant les départs d'incendie.	MNCA	ASSER & Dir. Déléguée aux systèmes d'information
			V.3.8	Identifier, optimiser, développer les outils technologiques et cartographiques (SIG, météo, simulateurs, etc.) dans la prévention des risques liés au changement climatique.	MNCA	ASSER & Dir. Déléguée aux systèmes d'information & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
	Adapter le territoire grâce aux solutions fondées sur la nature et la végétalisation urbaine	V.4. Mettre en œuvre la Ville perméable	V.4.1	Mettre en œuvre la stratégie de Ville perméable sur les plans technique (préconisations), règlementaire (modifications du PLUm, mise à jour du règlement d'assainissement et compléments au règlement de voirie, création OAP dédiée au cycle de l'eau) et organisationnel (création d'un bureau dédié à une prise en compte systématique de la gestion des eaux pluviales dès la définition des projets).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.4.2	Suivre la mise en œuvre opérationnelle du scénario Ville perméable, avec évaluation et capitalisation, grâce à un observatoire au sein de l'Agence d'Urbanisme Azuréenne.	MNCA, Agence d'Urbanisme Azuréenne	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.4.3	Mettre en place un démonstrateur d'hydrologie régénérative dans les Haut et Moyen pays pour ralentir les chemins de l'eau en zone montagneuse.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.4.4	Coordonner et animer l'élaboration du contrat avec l'Agence de l'eau, assurer son suivi de mise en œuvre et appuyer les actions phares du nouveau contrat 2025-2030, notamment la stratégie de sobriété en eau et les projets liés à la Ville perméable.	MNCA, Agence de l'eau	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.4.5	Faire vivre la démarche par des actions de sensibilisation tous publics et formation internes.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		V.5. Réaménager les quartiers pour en faire des lieux de vie arborés, rafraîchissants et résilients face au changement climatique	V.5.1	Mener une étude visant à définir précisément les zones les plus propices à la formation d'îlots de chaleur sur le territoire métropolitain et définir des espaces refuges pendant les canicules.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. de l'Information géographique & ASSER
			V.5.2	Inciter et accompagner les aménageurs à intégrer systématiquement, dès la conception de leurs projets urbains, des mesures de lutte contre les îlots de chaleur afin d'atteindre une température du site plus basse que celle observée avant-projet.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. de la Santé
			V.5.3	Aménager les espaces publics de manière à apporter de la nature en ville et réduire les îlots de chaleur : - massifier la plantation d'arbres en zones urbaines en suivant la règle des 3-30-300 et du "bon arbre au bon endroit" ; - poursuivre la renaturation des cours d'écoles et de crèches ; - procéder au retraitement des pieds d'arbres déjà plantés et en enrobés.	MNCA, SPL Côte d'Azur Aménagement	Dir. des Espaces verts & Dir. de la Voirie de Nice & Dir. de la Famille & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.5.4	Poursuivre la création du Grand Parc de la Plaine du Var (GPPV).	MNCA	Dir. des Espaces verts & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.5.5	Renforcer la mise en place des fontaines à eau potable sur l'espace public.	MNCA, Eau d'Azur	Dir. des Espaces verts

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
	Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une "santé unique"	V.6. Mieux protéger les espèces, les réservoirs et les corridors pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire	V.6.1	Renforcer la renaturation du territoire et la protection de la biodiversité dans le futur PLUm révisé avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Biodiversité.	MNCA	Porteur : Dir. de l'Aménagement et de la Planification Partenaire : Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.6.2	Elaborer une nouvelle trame verte et bleue ambitieuse et intégrée au futur PLUm révisé augmentant la protection forte des réservoirs et corridors de biodiversité.	MNCA	Porteur : Dir. de l'Aménagement et de la Planification Partenaire : Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.6.3	Créer de nouvelles aires terrestres protégées, restaurer des corridors et réservoirs de biodiversité et préserver des espèces remarquables ou en danger.	MNCA, Parc national du Mercantour	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.6.4	Agir pour des forêts plus riches écologiquement et gérer leur expansion pour conserver une mosaïque de milieux naturels différents.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.6.5	Protéger et restaurer les zones humides, dont les vallons, dans le cadre du futur Plan métropolitain de Gestion stratégique des Zones humides.	MNCA, Parc national du Mercantour	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.6.6	Animer et gérer 6 sites Natura 2000 terrestres et aquatiques pour un équilibre entre développement rural et préservation de la biodiversité.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		V.7. Renaturer le territoire en intégrant la biodiversité aux décisions et projets de développement	V7.1	Intégrer plus de passages et de dispositifs favorables à la faune et favoriser la végétalisation qualitative pour la biodiversité dans les espaces publics, les infrastructures routières, les bâtiments, les canaux et les autres ouvrages métropolitains.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V7.2	Restaurer et améliorer la valeur écologique du patrimoine foncier métropolitain dans le cadre d'un partenariat avec EAU d'AZUR.	MNCA & Eau d'Azur	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V7.3	Accompagner les services métropolitains, les acteurs du territoire et les particuliers pour végétaliser "mieux et au bon endroit" et "préserver et favoriser" la faune dans leurs équipements et projets.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V7.4	Mobiliser les acteurs pour (re)planter des haies naturelles et diversifiée, refuges primordiaux pour la faune dans les milieux anthropisés dans l'espace privé et public.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V7.5	Soutenir le monde agricole et rural pour leurs services favorables à la biodiversité.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		V.8. Réduire les pollutions pour protéger la santé humaine et celles de la faune et la flore	V.8.1	Renforcer la lutte contre les décharges sauvages, les comblements de vallons par les déchets inertes, en mobilisant acteurs et usagers et en intensifiant les opérations de nettoyages de sites terrestres et aquatiques.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. du Cycle de l'eau et de la GEMAPI & Dir. de la Réglementation & Dir. la Police municipale
			V.8.2	Protéger la biodiversité en poursuivant la lutte contre la pollution lumineuse liée aux éclairages publics et privés tout en optimisant leur consommation d'énergie.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. des Réseaux
			V.8.3	Animer et promouvoir la réserve internationale de ciel étoilé Alpes Azur Mercantour en collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur sur le territoire.	PNR des Préalpes d'Azur, Parc national du Mercantour, MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			V.8.4	Mobiliser acteurs et particuliers pour limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes impactant l'homme, les paysages, la faune et la flore locales.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. de la Santé & Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & ASSER
		V.9. Renforcer l'évaluation, la connaissance et l'appropriation par tous dans le cadre de l'Observatoire Biodiversite et Renaturation	V.9.1	Poursuivre l'amélioration de la connaissance de la biodiversité à travers la poursuite du portrait métropolitain, le soutien aux Atlas communaux et la conduite d'études et d'inventaires ciblés et des opérations de sciences participatives.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.9.2	Améliorer la connaissance et continuer la démarche inter-parcs alpins « Sentinelles des Alpes » pour suivre les impacts du changement climatique.	Parc national du Mercantour	
			V.9.3	Augmenter les évaluations des efforts engagés et les suivis écologiques des gains en matière de biodiversité et de renaturation.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.9.4	Partager les données et connaissances acquises dans le cadre de l'observatoire métropolitain Biodiversité et renaturation, aux acteurs et au grand public.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.9.5	Développer la culture de "biodiversité et renaturation" pour une meilleure appropriation et prise en compte par tous, à travers les opérations de découverte et de sensibilisation "Curieux de Nature", d'outils d'accompagnement adaptés et la valorisation de la richesse de la biodiversité locale.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.9.6	Proposer des animations dans le cadre du Label Rivière sauvage sur l'Estéron.	PNR des Préalpes d'Azur	
		V.10. Valoriser et protéger durablement la mer	V.10.1	Étendre et renforcer les aires marines protégées (AMP de Nice, Natura 2000 Cap Ferrat, ZMP Cagnes, etc.).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.2	Certifier tous les ports de la Métropole "Ports propres" ou "Ports propres et actifs en biodiversité".	MNCA	Dir. des Activités portuaires et maritimes
			V.10.3	Suivre l'état de santé et de conservation des habitats naturels et notamment des récifs coralligènes (indicateur fort du changement climatique) et des herbiers de Posidonie et réduire les pressions sur ceux-ci.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.4	Réaliser un suivi des espèces exotiques envahissantes et de leur impact sur les écosystèmes locaux maritimes.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.5	Poursuivre les suivis des cétacés (Sanctuaire Pelagos) et les actions de protection des mammifères marins.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.6	Réduire les pressions sonores et lumineuses sur le milieu marin.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. des Activités portuaires et maritimes
			V.10.7	Approfondir la coopération avec les autorités de police en mer pour augmenter et améliorer la surveillance maritime.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.8	Mettre en œuvre le schéma territorial de restauration écologique (STERE).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.9	Sensibiliser et accompagner les acteurs territoriaux (portuaires, touristiques, collectivités, socioprofessionnels, etc.) dans la transition écologique (ancrage des navires, gestion des pollutions, banquettes de posidonie, etc.).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			V.10.10	Poursuivre les actions de sensibilisation sur les écosystèmes et les bons gestes à adopter.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
VI. Mieux agir et vivre ensemble	**Accroître les coopérations favorisant la transition écologique**	VI.1. Participer à des initiatives locales et européennes pour bénéficier de retours d'expérience et d'innovations sur le territoire	VI.1.1	Accroître les conventions avec des partenaires publics aux expertises complémentaires.	MNCA	Dir. de l'Innovation et de la Ville Intelligente & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			VI.1.2	Développer les partenariats avec l'Université Nice Côte d'Azur et les organismes de recherche.	MNCA	Dir. de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation
			VI.1.3	Elargir les échanges du Club Energie Côte d'Azur aux thématiques Eau et Déchets.	CCI	
			VI.1.4	Coordonner l'Assemblée transfrontalière franco-italienne pour le Climat grâce au projet PITER Alpimed+.	MNCA	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture
			VI.1.5	Travailler sur un modèle durable de gestion et de protection des ressources naturelles pour renforcer la résilience de nos territoires dans le cadre du Projet ECOTERR (PITER Alpimed+).	MNCA	Dir. de la Montagne et de l'Agriculture & Dir. du Cycle de l'eau et de la GEMAPI
			VI.1.6	Reconduire l'engagement de la Métropole dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) de l'ADEME.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			VI.1.7	Animer et suivre les projets européens environnementaux (mobilité et alimentation durable, adaptation au climat, préservation des ressources, développement des énergies renouvelables).	MNCA	Dir. de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation
			VI.1.8	Poursuivre notre engagement dans le réseau européen Eurocities.	MNCA	Dir. de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation
			VI.1.9	Participer à la charte mission océan de l'UNOC.	MNCA	Dir. de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			VI.1.10	Prendre part aux activités de la Convention des Maires et maintenir les reportings bisannuels.	MNCA	Dir. de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation & Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		VI.2. Utiliser la commande publique comme accélérateur de la transition écologique sur le territoire	VI.2.1	Innover dans la commande publique pour faire des achats un levier majeur de développement économique responsable.	MNCA	Dir. de la Commande publique
			VI.2.2	Diminuer l'impact des achats publics (déchets, impacts sur la santé et sur la biodiversité, etc.) et contribuer à l'adaptation au changement climatique.	MNCA	Dir. de la Commande publique
			VI.2.3	Porter l'attention à une commande publique inclusive au service d'une économie sociale et solidaire.	MNCA	Dir. de la Commande publique
			VI.2.4	Configurer une gouvernance optimisée pour développer les achats durables.	MNCA	Dir. de la Commande publique
	Structurer un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs pour diffuser la culture de la transition écologique	VI.3. Renforcer les connaissances sur la transition écologique de tous les publics	VI.3.1	Sensibiliser les différents publics autour de la transition écologique avec la Maison de l'Environnement, notamment grâce au Programme Ecoles en transition.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			VI.3.2	Eveiller les sens dès le plus jeune âge dans les crèches (biodiversité, alimentation, respect de son environnement).	VDN	Dir. de la Famille
			VI.3.3	Encourager la formation des adolescents en prenant contact avec les responsables d'établissements.	VDN	Dir. de l'Enfance et de la Jeunesse
			VI.3.4	Sensibiliser les étudiants.	VDN	Dir. de la Vie Etudiante
			VI.3.5	Sensibiliser les Niçois de tous âges par l'accueil d'interventions portant sur la transition écologique dans les centres AnimaNice, les Maisons des Associations et les Maisons des Seniors.	VDN	Dir. des Séniors, de l'Animation et des Associations

Thématiques	Finalités	Actions	N°	Sous-actions	Porteurs	Directions MNCA / VDN / CCAS
			VI.3.6	Sensibiliser le grand public aux enjeux de transition écologique et de préservation de l'environnement dans un contexte européen avec le Centre EUROPE DIRECT Nice Côte d'Azur.	MNCA	Dir. de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la Contractualisation
			VI.3.7	Réaliser de la médiation scientifique grâce à la Chaire Science et société.	MNCA	Dir. de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation
			VI.3.8	Faire découvrir la transition écologique à travers le Festival des sciences.	MNCA	Dir. de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation
			VI.3.9	Sensibiliser les professionnels, les écoles et le grand public sur la Santé unique.	MNCA	Dir. de la Santé
			VI.3.10	Faire découvrir les Boucles Acti'Santé avec des points d'intérêts variés : la botanique, le patrimoine, le sport, etc.	MNCA	Dir. de la Santé
			VI.3.11	Sensibiliser les agents et les élus de la Métropole.	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
		VI.4. Dynamiser l'action des parties prenantes et renforcer les réseaux autour de la transition écologique	VI.4.1	Créer un réseau de citoyennes et citoyens ambassadeurs de la transition dans les quartiers (sur les sujets de l'économie circulaire, la potagérisation, etc.).	MNCA & VDN	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. des Séniors, de l'Animation et des Associations
			VI.4.2	Mettre en place un système d'échange local (SEL).	MNCA & VDN	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement & Dir. des Séniors, de l'Animation et des Associations
			VI.4.3	Poursuivre les appels à projets ouverts aux particuliers, associations, communes et établissements d'enseignement et de petite enfance de la Métropole, sur les thèmes de la transition écologique (à l'instar des éditions Antoine RISSO).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement
			VI.4.4	Promouvoir une culture numérique citoyenne en développant des plateformes participatives innovantes pour renforcer la démocratie locale et impliquer les habitants dans les décisions liées à la transition.	MNCA	DGA Sécurité, Proximité et citoyenneté & Dir. de l'Information géographique
			VI.4.5	Participer à la création d'une Coopérative Carbone permettant de mettre en lien des porteurs de projets avec des financeurs privés (actions de compensation carbone des entreprises).	MNCA	Dir. de la Transition Ecologique et de l'Environnement

Crédits photographies

© Crédits photographies :

Diagnostic (volume I) :

- Page de garde : port de Nice, moyen-pays, village et montagne - David NOUY
- Partie 1 Etat des lieux : vallée moyen-pays (Lantosque) - David NOUY
- Partie 2 Enjeux et potentiels : promenade des Anglais - David NOUY
- Photos illustrant les actions du Plan Climat 2019-2025 :

 Domaine I : Lac de Vens - Ville de Nice / Julien VERAN ; Promenade du Paillon Saison 2 – Ville de Nice / Philippe VIGLIETTI ; Cours d'école végétalisée - Ville de Nice / Philippe VIGLIETTI ; Panneau qualité de l'air – Ville de Nice / Julien VERAN ; Plantations oliviers - Ville de Nice / David NOUY ; Contrôle en mer - Olivier Anrigo.

 Domaine II : Programme d'intérêt général logements réhabilités (Maison de l'habitant – 2022) - Ville de Nice / Pascal SEGRETTE.

 Domaine III : Usine d'incinération de l'Ariane (2020) – Ville de Nice / Julien VERAN ; Lancement des travaux de modernisation et d'extension du réseau de chaleur énergie d'azur (2024) – Ville de Nice / Philippe VIGLIETTI ; Présentation du chantier Dalkia (Station Haliotis – 2023) – Ville de Nice / David NOUY ; Déploiement du dispositif de réutilisation des eaux usées traites (station haliotis - 2024) - Ville de Nice / Philippe VIGLIETTI ; Inauguration de la Maison de l'Eau (333 promenade des anglais – 2024) - Ville de Nice / Ghislain MARIETTE.

 Domaine IV : Borne de recharge voiture électrique – Ville de Nice / Julien VERAN ; Présentation des travaux préparatoires de la ligne électrique 8+ (boulevard Gambetta -2024) - Ville de Nice / Julien VERAN ; Connexion tramway aéroport T1/T2 (2021) - Ville de Nice / Philippe VIGLIETTI ; Voitures électriques VDN/NCA (promenade du paillon – 2018) - Ville de Nice / Georges VERAN ; Nouveau BHNS bus 100 % électrique zéro émission (boulevard Gambetta – 2020) - Ville de Nice / Julien VERAN ; Présentation de la nouvelle offre vélo en libre-service lime-pony (quai des Etats-Unis – 2024) - Ville de Nice / Pascal SEGRETTE ; Piste cyclable rue Cassini - Ville de Nice / Julien VERAN.

 Domaine V : Formation « Transition écologique » des agents de la Métropole Nice Côte d'Azur – Laure TEYSSEYRE ; Evènement haut conseil pour le Climat ; Arbre de Noël de l'association Baie des Anges (promenade des anglais – 2024) - Ville de Nice / Philippe VIGLIETTI.

 Domaine VI : Serre de culture - Frédéric Aguilhon ; Atelier sur l'Europe (Centre Europe Direct – 2025) - Ville de Nice / Julien VERAN ; Opération 1 arbre 1 enfant (boulevard de Montréal – 2024) - Ville de Nice / Pascal SEGRETTE.

Stratégie (volume II) :

- Page de garde : photo montagne MNCA - Julien VERAN
- Partie 1 Objectifs et trajectoires : crête ouest du Gélas - www.alpes-sud-photos.com
- Partie 2 Programme d'action : (de gauche à droite) exploitation bio Carros - Frédéric Aguilhon ; composte - Clément IOV, MNCA ; rénovation - MNCA ; Haliotis - David NOUY, MNCA ; réunion fédération des entreprises – Philippe VIGLIETTI, MNCA ; lacs de Vens - Julien VERAN, MNCA ; fête l'agriculture urbaine - Ghislain MARIETTE, MNCA ; tramway - Philippe VIGLIETTI, MNCA ; piste cyclable - Julien VERAN, MNCA ; évènement Tri - MNCA ; station haliotis – Philippe VIGLIETTI, MNCA ; fontaine à eau, MNCA ; borne de recharge autopartage - Julien VERAN, MNCA ; promenade du Paillon saison 2 - Philippe VIGLIETTI, MNCA ; bus électrique -Julien VERAN, MNCA.

Bilan de concertation :

- Page de garde : photos prises durant la concertation par la Mission Climat

Evaluation environnementale :

- Page de garde : fleur et montagne - Julien VERAN

Synthèse :

- Identiques aux documents précédents, et en complément :
- Page de garde : photo aérienne - MNCA Julien VERAN
- Feu de forêt à Castagniers en 2017 - EPA/MAXPPP ; Dégâts provoqués par la tempête Alex dans la vallée de la Vésubie - Ville de Nice – David NOUY ; Le Var très sec en 2022 - AFP – STRINGER ; Posidonie – Adrien Lyonnet ; Aigle royal – André Simon